

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Tuesday, April 9, 2019

Issue No. 60

Fifteenth and sixteenth meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act
and the Canadian Energy Regulator Act,
to amend the Navigation Protection Act and
to make consequential amendments
to other Acts

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le mardi 9 avril 2019

Fascicule n° 60

Quinzième et seizième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur
l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne
de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la
navigation et apportant des modifications
corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black (<i>Alberta</i>)	Neufeld
Carignan, P.C.	Patterson
Cordy	Richards
* Day	Seidman
(or Mercer)	Simons
* Harder, P.C.	* Smith
(or Bellemare)	(or Martin)
(or Mitchell)	* Woo
Massicotte	(or Saint-Germain)
McCallum	
Mockler	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Black (*Alberta*) replaced the Honourable Senator LaBoucane-Benson (*April 9, 2019*).

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Duncan (*April 9, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Black (<i>Alberta</i>)	Patterson
Carignan, C.P.	Richards
Cordy	Seidman
* Day	Simons
(ou Mercer)	* Smith
* Harder, C.P.	(ou Martin)
(ou Bellemare)	Woo
(ou Mitchell)	* Woo
Massicotte	(ou Saint-Germain)
McCallum	
Mockler	
Neufeld	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Black (*Alberta*) a remplacé l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson (*le 9 avril 2019*).

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 9 avril 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

CALGARY, Tuesday, April 9, 2019
(119)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m., in the Wildrose North room of the Sheraton Suites Calgary Eau Claire Hotel, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Carignan, P.C., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards and Simons (10).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its examination of Bill C-69, An Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to Amend the Navigation Protection Act, and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Cenovus Energy Inc.:

Al Reid, Executive Vice-President and General Counsel;
Ariane Bourassa, Senior Advisor, Government Affairs.

Canadian Natural Resources Limited:

Steve Laut, Executive Vice-Chairman;
Nicholas Gafuik, Manager, Public Affairs.

Imperiale:

Theresa Redburn, Senior Vice President, Corporate and Commercial Development;
Helga Shield, Manager, Environment, Regulatory and Socioeconomic.

Blood Tribe:

Roy (Makiinima) Fox, Chief, Alberta;
Clayton Blood, Executive Director, Kainai Resources;
Heather Exner-Pirot, Technical Expert.

Suncor Energy:

Ginny Flood, Vice-President, Government Relations;
Janice Linehan, Manager.

PROCÈS-VERBAUX

CALGARY, le mardi 9 avril 2019
(119)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la pièce Wildrose North de l'Hôtel Sheraton Suites Calgary Eau Claire, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Carignan, C.P., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards et Simons (10).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Cenovus Energy Inc. :

Al Reid, premier vice-président et avocat général;
Ariane Bourassa, conseillère principale, Affaires gouvernementales.

Canadian Natural Resources Limited :

Steve Laut, vice-président exécutif du conseil;
Nicholas Gafuik, gestionnaire, Affaires publiques.

Impériale :

Theresa Redburn, vice-présidente principale, Développement commercial et corporatif;
Helga Shield, directrice, Environnement, réglementation et socioéconomique.

Blood Tribe :

Roy (Makiinima) Fox, chef, Alberta;
Clayton Blood, directeur général, Kainai Resources;
Heather Exner-Pirot, experte technique.

Suncor Énergie :

Ginny Flood, vice-présidente, Relations gouvernementales;
Janice Linehan, gestionnaire.

As individuals:

Martin Olszynski, Associate Professor, Faculty of Law,
University of Calgary;

Aerin Jacob, Conservation Scientist.

Suits and Boots:

Rick Peterson, Founder and President;

Brad Schell, Honorary Chair.

Young Women in Energy:

Katie Smith, Executive Director.

Pembina Pipeline Corporation:

Michael (Mick) Dilger, President and Chief Executive Officer;

Tanis Fiss, Government Relations.

Ms. Redburn, Mr. Laut and Mr. Reid each made a statement and answered questions.

At 8:55 a.m., the committee suspended.

At 8:59 a.m., the committee resumed.

Mr. Fox and Ms. Flood each made a statement, and together with Ms. Linehan, answered questions.

A 9:59 a.m., the Honourable Senator Black (*Alberta*) replaced the Honourable Senator LaBoucane-Benson as a member of the committee.

At 10:02 a.m., the committee suspended.

At 10:19 a.m., the committee resumed.

Mr. Olszynski and Ms. Jacob each made a statement and answered questions.

At 11:19 a.m., the committee suspended.

At 11:25 a.m., the committee resumed.

Mr. Peterson, Mr. Schell, Mr. Dilger and Ms. Smith each made a statement and answered questions.

At 12:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

CALGARY, Tuesday, April 9, 2019

(120)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 1:02 p.m., in the Wildrose North room of the Sheraton Suites Calgary Eau Claire Hotel, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards and Simons (9).

À titre personnel :

Martin Olszynski, professeur agrégé, faculté de droit,
Université de Calgary;

Aerin Jacob, scientifique en conservation.

Suits and Boots :

Rick Peterson, fondateur et président;

Brad Schell, président honoraire.

Young Women in Energy :

Katie Smith, directrice générale.

Pembina Pipeline Corporation :

Michael (Mick) Dilger, président et chef de la direction;

Tanis Fiss, Relations gouvernementales.

Mme Redburn et MM. Laut et Reid font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 8 h 55, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 8 h 59, la séance reprend.

M. Fox et Mme Flood font chacun une déclaration et, avec Mme Linehan, répondent aux questions.

À 9 h 59, l'honorable sénateur Black (*Alberta*) remplace l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson à titre de membre du comité.

À 10 h 2, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 19, la séance reprend.

M. Olszynski et Mme Jacob font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 19, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 11 h 25, la séance reprend.

MM. Peterson, Schell et Dilger et Mme Smith font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 19, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

CALGARY, le mardi 9 avril 2019

(120)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, dans la pièce Wildrose North de l'Hôtel Sheraton Suites Calgary Eau Claire, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards et Simons (9).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its examination of Bill C-69, An Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to Amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

C.D. Howe Institute:

Grant Sprague, Senior Fellow;
Grant Bishop, Associate Director of Research.

TransCanada:

Patrick Keys, Senior Vice-President, Legal.

Osler, Hoskin & Harcourt L.L.P.:

Martin Ignasiak, Partner;
Sander Duncanson, Partner;
Jessica Kennedy, Associate.

As an individual:

The Honourable Nick Taylor, former senator, Former Member of the Alberta Legislative Assembly, Member of the Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta.

University of Calgary:

Arlene Kwasniak, Professor Emerita of Law, University of Calgary.

Young Pipeliners Association of Canada:

Sarah Vandaiyar, President and Chief Executive Officer.

Mr. Sprague, Mr. Bishop and Mr. Keys each made a statement and answered questions.

At 2:05 p.m., the committee suspended.

At 2:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Taylor, Mr. Ignasiak, Mr. Duncanson and Ms. Kennedy each made a statement and answered questions.

At 3:03 p.m., the committee suspended.

At 3:07 p.m., the committee resumed.

Ms. Kwasniak and Ms. Vandaiyar each made a statement and answered questions.

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Institut C.D. Howe :

Grant Sprague, agrégé supérieur de recherche;
Grant Bishop, directeur associé de la recherche.

TransCanada :

Patrick Keys, premier vice-président, Services juridiques.

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. :

Martin Ignasiak, associé;
Sander Duncanson, associé;
Jessica Kennedy, avocate.

À titre personnel :

L'honorable Nick Taylor, ancien sénateur, ancien député à l'Assemblée législative de l'Alberta, membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta.

Université de Calgary :

Arlene Kwasniak, professeure émérite de droit, Université de Calgary.

Young Pipeliners Association of Canada :

Sarah Vandaiyar, présidente et chef de la direction.

MM. Sprague, Bishop et Keys font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 5, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 14 h 8, la séance reprend.

MM. Taylor, Ignasiak et Duncanson et Mme Kennedy font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 15 h 3, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 15 h 7, la séance reprend.

Mmes Kwasniak et Vandaiyar font chacune une déclaration et répondent aux questions.

At 4 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 16 heures, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

CALGARY, Tuesday, April 9, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 8:02 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I'm a senator from Quebec and the chair of this committee. I will ask senators around the table to introduce themselves, starting with Senator Mockler.

Senator Mockler: Percy Mockler, New Brunswick.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator D. Black: Doug Black, Alberta.

The Chair: I will introduce the analysts from the Library of Parliament, Jesse Good and Sam Banks on my right; and to the clerk of the committee, Maxime Fortin.

Colleagues, today we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

I want to stress to the witnesses that we are here to address C-69 issues, not other bills, not other areas not covered by C-69. We want this hearing to be as efficient as possible.

Today we welcome, for our first panel, from Cenovus Energy, Al Reid, Executive Vice-President and General Counsel; and Ariane Bourassa, Senior Advisor, Government Affairs. From Canadian Natural Resources Limited, we have Steve Laut,

TÉMOIGNAGES

CALGARY, le mardi 9 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, pour étudier ce projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice du Québec et je préside le comité. Je demande maintenant aux sénateurs de se présenter, en commençant par le sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Simons : Paula Simons, du territoire du traité n° 6, en Alberta.

Le sénateur D. Black : Doug Black, de l'Alberta.

La présidente : Je vous présente nos analystes de la Bibliothèque du Parlement, Jesse Good et Sam Banks, à ma droite. Voici également Maxime Fortin, greffière du comité.

Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Je tiens à préciser aux témoins que nous sommes ici pour traiter des enjeux qui se rapportent au projet de loi C-69. Nos délibérations ne portent pas sur d'autres projets de loi ni sur d'autres sujets n'ayant aucun lien avec le C-69. Nous voulons que la réunion se déroule de manière aussi efficace que possible.

Nous accueillons notre premier groupe de témoins. Nous recevons deux représentants de Cenovus Energy : M. Al Reid, premier vice-président et avocat général, et Mme Ariane Bourassa, conseillère principale, Affaires gouvernementales.

Executive Vice-Chair; and Nicholas Gafuik, Manager, Public Affairs. From Imperial Oil, we have Theresa Redburn, Senior Vice President, Corporate and Commercial Development; and Helga Shield, Manager, Environmental, Regulatory, and Socioeconomic.

You have five minutes for your opening statement, following which we will have a period of questions and answers.

We'll start on the left. Please go ahead.

Theresa Redburn, Senior Vice President, Corporate and Commercial Development, Imperial: Good morning. My name is Theresa Redburn. I am the senior vice president of commercial and corporate development at Imperial. With me today is Helga Shield, our Environment, Regulatory, and Socio-Economic Manager.

I would like to begin by thanking the committee and the honourable senators for the opportunity to appear before you today.

Imperial is a 138-year-old Canadian company whose assets are 100 per cent Canadian, with 5,700 employees across Canada. I would like to start with a vision for Canada. Canada has the opportunity to be a responsible energy provider to people worldwide. The International Energy Agency states that global energy demand will increase 25 per cent from 2016 to 2040, with oil and natural gas continuing to meet over 50 per cent of the demand in 2040.

From an investor's standpoint, Canada has historically had a lot to offer: world-class resources, relative political stability, high environmental standards relative to other jurisdictions, and respect for Indigenous rights. However, today Canada is not competitive to attract capital into major new oil and gas investments. Spending in Canada has nearly halved over the past three years, while in the U.S. it has risen by almost 40 per cent in one year alone.

Competitive gaps in our regulatory regime relative to other jurisdictions is concerning. Last week Royal Bank Chief Executive Officer David McKay stated he often hears concerns from investors about Canada's falling position in the world. Imperial investors are reiterating those same concerns.

According to the World Bank ease of doing business index, Canada ranks thirty-fourth out of 35 OECD countries in the time it takes to get regulatory approval for a construction project. Yet,

Nous avons deux représentants de l'organisme Canadian Natural Resources Limited : M. Steve Laut, vice-président exécutif du conseil, et M. Nicholas Gafuik, gestionnaire, Affaires publiques. Nous recevons aussi deux représentantes de l'Impériale : Mme Theresa Redburn, vice-présidente principale, Développement commercial et corporatif, et Mme Helga Shield, directrice, Environnement, réglementation et socioéconomique.

Vous disposez de cinq minutes pour faire une déclaration liminaire, puis il y aura une période de questions et réponses.

Nous commençons par la gauche. Allez-y.

Theresa Redburn, vice-présidente principale, Développement commercial et corporatif, Impériale : Bonjour. Je m'appelle Theresa Redburn. Je suis la vice-présidente principale du développement commercial et corporatif de la société Impériale. Je suis accompagnée aujourd'hui de Mme Helga Shield, directrice, Environnement, réglementation et socioéconomique.

Je veux tout d'abord remercier le comité et les honorables sénateurs de nous donner l'occasion de comparaître aujourd'hui.

L'Impériale est une entreprise canadienne fondée il y a 138 ans, dont les actifs sont entièrement canadiens et qui emploie 5 700 personnes. Permettez-moi de vous communiquer une vision pour le Canada. Le Canada a l'occasion de devenir un fournisseur d'énergie responsable pour le monde entier. D'après l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale d'énergie augmentera de 25 p. 100 de 2016 à 2040 et, en 2040, le pétrole et le gaz naturel continueront de répondre à plus de 50 p. 100 de la demande.

Aux yeux d'un investisseur, le Canada a toujours eu beaucoup à offrir : des ressources de premier ordre, une stabilité politique relative, des normes environnementales rigoureuses comparativement à celles d'autres pays et un respect des droits des Autochtones. Cependant, à l'heure actuelle, le Canada n'arrive pas à soutenir la concurrence et à attirer de nouveaux investissements de capitaux dans de grands projets pétroliers et gaziers. Ces trois dernières années, les investissements ont presque diminué de moitié au Canada, tandis qu'aux États-Unis, ils se sont accrus de près de 40 p. 100 en seulement un an.

Les écarts de compétitivité entre le Canada et les autres pays causés par notre régime de réglementation sont inquiétants. La semaine dernière, David McKay, chef de la direction de la Banque Royale, a déclaré qu'il entendait souvent des investisseurs exprimer des préoccupations quant au recul du Canada dans le monde. Les gens qui investissent dans l'Impériale ont les mêmes inquiétudes.

Selon l'Indice de la facilité de faire des affaires établi par la Banque mondiale, le Canada se classe au 34^e rang parmi les 35 pays de l'OCDE pour ce qui est du temps requis pour obtenir

we rank in the top quintile globally in environmental performance and fourth among OECD countries in environmental policy stringency. An example, last year the Enbridge Line 21 repair, a proactive safety measure on an existing footprint, took over a year to obtain approval to replace less than 1 per cent of the pipeline, or 2 kilometres. We were forced to shut our operations in Norman Wells, move out employees, and local businesses declined, as did royalties.

Specific to Bill C-69, Imperial supports the broad objective of this regulatory reform as described by the government to regain public trust and help get resources to market. Investors require a process that is clear, transparent, efficient, and predictable. For trade-exposed industries like ours, it needs to be competitive.

Bill C-69 as currently proposed is overly complicated, time consuming and uncertain, legally vulnerable to challenge, and, as a result, increases investment uncertainty and, as written, would be a significant barrier to future investment, jobs, and associated benefits. More specifically in the bill, meaningful engagement with Indigenous people and the public has not been defined. This is too important to leave to later. Public policy discussions must be removed from project adjudication and placed in the proper forums. We need a reasonable designated project list that does not duplicate what is already being managed by life cycle regulators. Cooperation agreements between federal, provincial, and Indigenous authorities are a must to avoid duplication and inefficiency.

Of concern: timelines and the removal of the standing test, delays, increased capital costs, reducing rates of return, making us uncompetitive. Lastly, some real consideration needs to be given to the positive, economic legacies that benefit communities and Canada as a whole.

We fully support the amendment package put forward to the Senate by the Canadian Association of Petroleum Producers.

I would like to conclude my remarks by speaking about the oil and gas industry's history of innovation and achievement. We are collaborating today in unprecedented ways with the Canadian Oil Sands Innovation Alliance and CRIN. Canada's oil sands is a case study in how necessity drives innovation.

l'approbation de l'organisme de réglementation approprié pour un projet de construction. Or, à l'échelle mondiale, le Canada se classe dans le quintile supérieur en ce qui concerne la performance environnementale et il arrive au quatrième rang parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est de la rigueur des politiques environnementales. Par exemple, l'an dernier, le projet de réparation de la canalisation 21 d'Enbridge, une mesure de sécurité proactive visant un tracé existant, a été approuvé. Il a fallu plus d'un an pour obtenir la permission de remplacer moins de 1 p. 100 du pipeline, ou 2 kilomètres. Nous avons été forcés de cesser nos activités à Norman Wells et de déplacer des employés. Les entreprises locales en ont souffert, de même que les redevances.

J'en arrive au projet de loi C-69. L'Impériale souscrit à l'objectif général de cette réforme du régime réglementaire tel que l'a décrit le gouvernement, soit regagner la confiance de la population et favoriser l'acheminement des ressources vers les marchés. Les investisseurs ont besoin d'un processus clair, transparent, efficace et prévisible. Les industries tributaires du commerce comme la nôtre ont besoin que le processus rende le pays concurrentiel.

Le projet de loi C-69 est excessivement compliqué, il propose un processus qui exige beaucoup de temps et qui ne fournit aucune assurance et il est susceptible de faire l'objet d'une contestation judiciaire. Par conséquent, il accroît l'incertitude chez les investisseurs. Dans sa forme actuelle, le projet de loi représente un frein majeur aux investissements, aux emplois et aux retombées connexes. Surtout, la notion de participation significative des peuples autochtones et du public n'est pas définie. C'est un élément trop important qu'on ne peut se permettre de régler plus tard. Les discussions liées aux politiques publiques doivent être évacuées du processus décisionnel relatif aux projets et se tenir là où il se doit. Il faut une liste raisonnable de projets désignés qui ne fait pas double emploi avec ce que gèrent déjà les organismes de réglementation du cycle de vie. Pour éviter le double emploi et l'inefficacité, il faut absolument des ententes de coopération entre les autorités fédérales, provinciales et autochtones.

Voici ce qui nous préoccupe : les échéanciers et l'élimination du critère lié au droit de participation, les retards, la hausse des dépenses en capital, la baisse des taux de rendement, tous des éléments qui nuisent à notre compétitivité. Enfin, il convient de tenir compte des retombées économiques positives pour les collectivités et le Canada dans son ensemble.

Nous appuyons sans réserve la série d'amendements présentés au Sénat par l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

Je veux terminer mon intervention en soulignant que l'industrie pétrolière et gazière est reconnue depuis longtemps pour ses innovations et ses réalisations. Nous collaborons comme jamais avec l'Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux et avec le Réseau d'innovation pour les

For instance, at Imperial we've invested significantly in R&D for over a hundred years in Canada. We have new technologies that will reduce greenhouse gas intensity by approximately 90 per cent. This is game changing, if they can be built.

In summary, Canada's assessment process must encourage a dialogue on how projects can build positive, desirable legacies that would benefit local communities and Canada as a whole. A predictable, timely, and transparent assessment process will grow jobs, attract global business, and progress reconciliation. I ask you to consider CAPP's full package of amendments and allow sufficient time before the coming into force of this bill. It is very important to get this right. Canada has the opportunity, responsibility, and duty to be a long-term energy provider to people worldwide. The world is better off with more Canadian energy. It is our hope to work together to make this vision a reality.

Thank you for your time. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you.

Mr. Laut.

Steve Laut, Executive Vice-Chairman, Canadian Natural Resources Limited: Thank you, senators, for this opportunity to speak to you today about Bill C-69 and the importance of getting this legislation right.

My name is Steve Laut. I'm Executive Vice-Chairman of Canadian Natural Resources. Canadian Natural is the largest producer of oil and gas in Canada, with operations in B.C., Alberta, Saskatchewan, and Manitoba. We're headquartered in Canada, we're built by Canadians, we're run by Canadians, and we are a true Canadian success story. We have grown production from 400 BOE's a day in 1989 to 1.1 million today. We have roughly 10,000 employees and generate tens of thousands of indirect and induced, well-paying jobs. We're proud to work together with 160 municipalities, 75 Indigenous communities, and over 35,000 landowners across our operations.

Canadian Natural, along with the entire oil and gas sector, has delivered game-changing environmental performance. By leveraging technology and Canadian ingenuity, our company is now the third-largest R&D investor for all industries in Canada.

ressources propres. Les sables bitumineux du Canada illustrent bien l'adage voulant que nécessité soit mère d'invention.

Ainsi, l'Impériale investit depuis plus de 100 ans des sommes considérables dans la R-D au Canada. Nous avons de nouvelles technologies qui vont permettre de réduire l'intensité des gaz à effet de serre de 90 p. 100 environ. Cela change la donne, si on a la possibilité de les mettre en œuvre.

Pour résumer, il faut que le processus d'évaluation du Canada encourage le dialogue sur les moyens de faire en sorte que les projets permettent de construire quelque chose de positif et de souhaitable qui aurait des avantages pour les collectivités locales et le pays tout entier. Un processus d'évaluation prévisible, réalisé en temps opportun et transparent permettra de créer des emplois, de favoriser les activités commerciales mondiales et de faire avancer la réconciliation. Je vous demanderais d'examiner la série d'amendements proposée par l'Association canadienne des producteurs pétroliers et de prévoir un délai suffisant avant l'entrée en vigueur de ce projet de loi. Il est très important de bien faire les choses. Le Canada a la possibilité, la responsabilité et le devoir d'être un fournisseur d'énergie à long terme dans le monde. Le monde ne s'en portera que mieux si une plus grande quantité d'énergie provient du Canada. Nous espérons une collaboration qui mènera à la concrétisation de cette vision.

Je vous remercie et je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente : Merci.

Monsieur Laut.

Steve Laut, vice-président exécutif du conseil, Canadian Natural Resources Limited : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'avoir donné cette occasion de m'adresser à vous aujourd'hui à propos du projet de loi C-69 et de l'importance de bien faire les choses relativement à cette mesure législative.

Je m'appelle Steve Laut. Je suis vice-président exécutif du conseil de Canadian Natural Resources, une entreprise qui se place au premier rang parmi les producteurs de pétrole et de gaz au Canada et mène des activités en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Elle a son siège social au Canada, elle est construite par des Canadiens, elle est gérée par des Canadiens. C'est une réussite toute canadienne. Sa production est passée de 400 barils d'équivalent pétrole par jour en 1989 à 1,1 million aujourd'hui. Elle compte environ 10 000 employés et crée des dizaines de milliers d'emplois indirects et d'emplois induits bien rémunérés. Nous sommes fiers de travailler avec 160 municipalités, 75 communautés autochtones et plus de 35 000 propriétaires fonciers dans le cadre de nos activités.

Canadian Natural, comme l'ensemble du secteur pétrolier et gazier, a livré une performance environnementale révolutionnaire. Misant sur la technologie et l'ingéniosité canadienne, notre entreprise se classe aujourd'hui au troisième

Canada's oil and gas sector has taken what was branded as high intensity oil in 2009 and made it the premium oil on a global stage, and we've done it all in 10 years. We are committed to do even better in the future.

By reducing emissions at our Horizon Oil Sands mining and upgrading operations, reducing methane vent volumes in our primary heavy oil operations, capturing and sequestering CO₂ at our Quest facility, Canadian Natural has taken the equivalent of 2 million cars off the road. That represents 5 per cent of all vehicles in Canada.

The entire industry has achieved similar, equally impressive results. We're groomed to do even more.

It's not 2009 anymore. Canadian oil and gas is now, from a climate change perspective, as well as other environmental, social, and governance metrics, the premium product. Something all Canadians should be very proud of.

Our performance is important because global energy demand continues to grow and crude oil and natural gas will remain an important part of the global energy mix for the foreseeable future.

In this context, Canada is uniquely positioned to capture a leadership opportunity on climate change and deliver an immense made-in-Canada success story. We have an opportunity to grow oil and natural gas production in Canada to meet the growing global demand while displacing more emissions intensive sources of energy, thereby reducing global climate change emissions.

To seize this opportunity we need a workable and effective regulatory process that enables increased market access to get our premium products to global markets.

Bill C-69 as currently written is unworkable. However, with common sense amendments we can make this bill workable and create a large number of well-paying jobs for Canadians, unleash Canadian ingenuity, support investment in a low-carbon energy mix, and make Canada a world leader on climate change.

To make Bill C-69 workable we are aligned with industry in supporting amendments to improve regulatory effectiveness, efficiency and reduce timelines; increase certainty on decisions;

rang pour les investissements dans la recherche et développement dans toutes les industries au Canada.

Le secteur pétrolier et gazier du Canada a fait de ce qui était considéré un pétrole à forte intensité en 2009 le pétrole de première qualité sur la scène internationale, et ce, en 10 ans. Nous avons bien l'intention de poursuivre les améliorations.

Canadian Natural a réduit les émissions liées à ses activités d'extraction et de valorisation des sables bitumineux Horizon, a réduit les volumes de méthane évacué dans ses activités de production primaire de pétrole lourd, a piégé le CO₂ dans ses installations Quest, un ensemble de mesures qui représente l'équivalent du retrait de la circulation de 2 millions de voitures, soit 5 p. 100 de tous les véhicules au Canada.

L'ensemble de l'industrie a obtenu des résultats tout aussi impressionnants. Nous sommes préparés pour faire encore mieux.

Nous ne sommes plus en 2009. Aujourd'hui, du point de vue des changements climatiques, de même que d'autres mesures environnementales, mesures sociales et mesures de gouvernance, le pétrole et le gaz canadiens sont des produits de qualité supérieure. Tous les Canadiens ont de quoi en être très fiers.

Notre performance est importante, car la demande mondiale en énergie continue de croître et le pétrole brut et le gaz naturel vont demeurer un élément important des choix énergétiques mondiaux dans un avenir prévisible.

Dans ce contexte, le Canada est particulièrement bien placé pour se tailler une place de premier plan en matière de lutte contre les changements climatiques et de se démarquer. Le Canada a la possibilité d'augmenter sa production de pétrole et de gaz naturel pour répondre à la demande mondiale croissante et de remplacer ainsi des sources d'énergie qui produisent davantage d'émissions, réduisant du même coup les émissions qui entraînent des changements climatiques à l'échelle mondiale.

Pour pouvoir profiter de cette occasion, il nous faut un processus réglementaire facile à appliquer et efficace qui nous permet d'accroître notre accès aux marchés et d'acheminer nos produits de qualité supérieure ailleurs dans le monde.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 est impossible à appliquer. Cependant, en y apportant des amendements sensés, il serait possible d'en faire une mesure d'application facile et de créer un grand nombre d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens, de mettre à profit l'ingéniosité canadienne, d'appuyer l'investissement dans un ensemble de sources d'énergie à faibles émissions de carbone et de faire du Canada un chef de file mondial en matière de lutte contre les changements climatiques.

Pour rendre le projet de loi C-69 facile à appliquer, comme l'industrie, nous sommes en faveur d'amendements permettant d'améliorer l'efficacité réglementaire, l'efficacité, et de réduire

increase clarity and understanding in the review process by industry, Indigenous communities, and other stakeholders.

Canadian Natural has worked together through industry associations, including the Canadian Association of Petroleum Producers, CAPP, and the Mining Association of Canada, MAC, to develop a broad package of amendments. I know that CAPP and MAC have previously provided this to the Senate as industry's recommended amendments. I wish to emphasize Canadian Natural supports all these amendments.

By getting this right we can drive an almost virtuous cycle of economic, environmental, and social performance, and at the same time make Canada stronger. Thank you for this opportunity and your time.

The Chair: Thank you.

Mr. Reid.

Al Reid, Executive Vice-President and General Counsel, Cenovus Energy Inc.: Good morning. Thank you for the opportunity to present my company's views this morning. Thank you all for making the trip to Alberta to hear Albertans' perspective on this important bill.

My name is Al Reid. I work for Cenovus Energy. We're a Calgary-headquartered oil and gas company. We are Canada's largest in situ oil sands producer. We employ over 3,000 Canadians. We take responsible resource development seriously. Between 2009 and 2017 we purchased over \$2.4 billion in goods and services from Indigenous-run companies. We've reduced our GHG emissions intensity from our oil sands projects by one third since 2004.

Although it's no longer my direct role, I have a background as a regulatory lawyer and experience taking projects through environmental assessment and project-approval processes.

Alberta in situ oil sands projects have always been regulated by the Alberta Energy Regulator. Bill C-69 may change that. The question will be determined in regulation, so I will leave that for now, only to say we believe that federal oversight of the upstream industry is entirely redundant and unnecessary given the expertise that already exists in Alberta and the history of approvals and regulation in Alberta.

As a company that may have to bring projects through the process, we are not saying that we do not expect, and in fact welcome, a rigorous assessment process — that's what we're used to — but we are saying, "Let's get it right." Our

les délais; d'augmenter la certitude quant aux décisions; d'accroître la clarté du processus d'examen pour l'industrie, les communautés autochtones et les autres intervenants.

Canadian Natural a travaillé en collaboration avec des associations de l'industrie, dont l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association minière du Canada, afin d'élaborer un vaste ensemble d'amendements. Je sais que ces deux associations ont déjà fourni ces recommandations d'amendements au Sénat pour l'industrie. Je tiens à souligner que Canadian Natural appuie tous ces amendements.

Si nous faisons bien les choses, nous pouvons en arriver à un cercle presque vertueux de rendement économique, environnemental et social et renforcer le pays. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue.

La présidente : Merci.

Monsieur Reid.

Al Reid, premier vice-président et avocat général, Cenovus Energy Inc. : Bonjour. Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de présenter le point de vue de mon entreprise. Merci à vous tous d'être venus en Alberta pour recueillir les opinions des Albertains à propos de cet important projet de loi.

Je m'appelle Al Reid. Je travaille pour Cenovus Energy, une société pétrolière et gazière dont le siège social se trouve à Calgary. Notre exploitation des sables bitumineux in situ est la plus importante au Canada. Nous employons plus de 3 000 Canadiens. Le développement responsable des ressources est une chose que nous prenons au sérieux. Entre 2009 et 2017, nous avons acheté pour plus de 2,4 milliards de dollars en produits et services auprès d'entreprises autochtones. Depuis 2004, nous avons réduit d'un tiers l'intensité des émissions de gaz à effets de serre de nos projets d'exploitation des sables bitumineux.

Bien que ce ne soit plus directement ma responsabilité, j'ai été avocat dans le domaine réglementaire et j'ai l'expérience des processus d'évaluation environnementale et d'approbation des projets.

Les projets d'exploitation de sables bitumineux in situ de l'Alberta ont toujours été régis par l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta. Le projet de loi C-69 pourrait changer cela. Cette question sera abordée dans un règlement, je me contenterai donc de dire pour le moment que nous estimons que la surveillance fédérale de l'industrie en amont est complètement superflue compte tenu de l'expertise qui existe déjà en Alberta, de la façon dont les projets antérieurs ont été approuvés et de la réglementation dans la province.

En tant qu'entreprise qui pourrait vouloir faire approuver des projets, ce n'est pas que nous ne nous attendons pas à un processus d'évaluation rigoureux ou n'accueillons pas favorablement un tel processus. C'est ce à quoi nous sommes

submissions today are from the perspective of a proponent that wants to continue to build projects in this country.

Additionally, our industry is almost entirely dependent on pipelines to transport our product to market. Sadly, the current regulatory process is being abused by entities that wish to frustrate, delay, and ultimately stop the production of Canadian oil and gas. As currently drafted, Bill C-69 will make this situation worse by extending timelines and increasing the risk of litigation. We don't believe it has to be this way.

Our goal in this process has been to identify amendments that respect the policy intentions of government, while also improving the timeline certainty and legal resilience that our industry needs to continue investing in the Canadian economy. Our amendments are contained in the Canadian Association of Petroleum Producers, or CAPP, submission. We recommend adoption of that entire package.

Respecting the limited time we have today, I will limit my remarks to a few examples of the changes that we believe will strengthen the bill. These are thematic.

First, we think it's very important to give the agency the scope to do its job. Many of the amendments we have suggested are designed to allow the agency and the Canadian energy regulator to do just that. Establishing the right legal framework in the legislation is essential to avoid having matters being decided by the courts and not the regulator.

Second, timelines are important. Bill C-69 currently contains too many opportunities for timeline extensions. Our amendments aim to preserve government flexibility throughout the process, while providing industry certainty through a recommendation for a two-year maximum time limit from the completion of the proponent's studies to a final decision. That's not the whole process. That's just two years from the time that the regulator says they have the information they need to the time that the decision would be issued.

Third, and equally important, is public participation. Canadians who are affected by a project should have the right to participate in its assessment.

However, the current bill presents a significant opportunity for abuse of process and project delay through the crowding of public hearings. The agency must have the authority to prioritize the voices of impacted stakeholders.

habituels. Par contre, nous pensons qu'il faut bien faire les choses. Nos observations aujourd'hui sont celles d'un promoteur qui souhaite continuer à réaliser des projets au Canada.

Qui plus est, notre industrie dépend presque complètement des pipelines pour acheminer son produit vers les marchés. Malheureusement, le processus réglementaire actuel est exploité par des entités qui veulent entraver et retarder la production de pétrole et de gaz canadiens et finir par y mettre un terme. Dans son libellé actuel, le projet de loi C-69 va empirer les choses en prolongeant les délais et en augmentant le risque de litiges. Nous sommes d'avis qu'il est possible de faire autrement.

Notre but ici a été de proposer des amendements qui respectent les objectifs stratégiques du gouvernement, tout en augmentant la certitude relativement aux délais et en renforçant le cadre juridique dont notre industrie a besoin pour continuer d'investir dans l'économie canadienne. Les amendements que nous proposons figurent dans le mémoire de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Nous recommandons l'adoption de tous ces amendements.

Compte tenu du facteur temps, je vais me limiter à quelques exemples des changements qui, à notre avis, permettraient de renforcer le projet de loi. Ils touchent un certain nombre de thèmes.

Premièrement, nous pensons qu'il est très important que l'agence ait le mandat nécessaire pour s'acquitter de sa tâche. Un grand nombre des amendements que nous proposons ont pour but de permettre à l'agence et à la Régie canadienne de l'énergie de faire leur travail. Il faut que le cadre juridique approprié soit établi dans la mesure législative si on veut éviter que les décisions soient prises par les tribunaux plutôt que par l'organisme de réglementation.

Deuxièmement, les délais sont importants. À l'heure actuelle, le projet de loi C-69 prévoit un trop grand nombre de possibilités de prolongation de délai. L'amendement que nous proposons vise à maintenir la souplesse dont dispose le gouvernement pendant le processus, tout en offrant une certitude à l'industrie au moyen d'un délai maximal de deux ans entre la réalisation des études menées par le promoteur et la décision finale. Il ne s'agit pas du processus au complet. On parle de deux ans à partir du moment où l'organisme de réglementation indique qu'il a l'information dont il a besoin jusqu'à l'annonce de la décision.

Troisièmement, et c'est un autre point tout aussi important, il y a la participation du public. Les Canadiens touchés par un projet devraient avoir le droit de participer à son évaluation.

Or, le projet de loi actuel offre une grande possibilité d'abus du processus et de retards dans les projets en raison du grand nombre d'intervenants qui peuvent participer aux audiences publiques. L'agence doit avoir le pouvoir de donner la priorité aux intervenants touchés par le projet.

Finally, we are concerned about the addition of public policy considerations.

Section 22 of the bill includes an expanded list of factors to be considered during a project review, many of which are public policy factors. In our view, environmental assessment processes are decision-making processes and not a forum for public policy debate. To be efficient the agency should have the ability to provide clear expectations of relevant considerations for specific projects. We believe this is what government intends to do, but the legislation as it stands today does not make that clear.

With that high-level overview of our concerns with the bill I will conclude.

Thank you for the time. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much for respecting the time.

We are going to go to a period of questions and answers. The first questioner will be the deputy chair, Senator MacDonald.

Senator MacDonald: Thank you, chair. I thank all the witnesses for being here this morning. I think I'll direct my first question to Canadian Natural Resources Limited.

We've heard from, as you can imagine, a number of environmental groups in the last few months, yesterday, and we will today. They claim that we have some of the weakest environmental laws in the world. In fact one group had told us that Canada has the weakest environmental laws in the industrialized world. I would like for you to respond to that and reflect on our environmental laws and how they compare to other countries.

And the reason I direct it to you, I'm familiar with some of your information. I was pleasantly surprised with the amount of reduction of emissions by your company with your production in the oil sands. I'm wondering if you can elaborate on both of those items.

Mr. Laut: Well, thank you for that question and the opportunity to respond to it because I think this is something that Canada should be very proud of. Our environmental regulations are top tier, if not the best in the world. And that's not just the industry speaking. An independent assessment was done by an engineering firm that reviewed all regulatory processes across the world, I think it was WorleyParsons that did the work. Canada was in the top three. I think maybe only Norway was ahead of us; very stringent environmental regulations.

Enfin, l'ajout de facteurs liés aux politiques publiques nous inquiète.

L'article 22 du projet de loi comprend une liste élargie de facteurs à prendre en compte dans le cadre de l'examen d'un projet, dont bon nombre sont des questions de politiques publiques. Nous estimons que les processus d'évaluation environnementale sont des processus décisionnels et non un mécanisme de débat des politiques publiques. Pour pouvoir s'acquitter efficacement de son rôle, l'agence devrait pouvoir préciser clairement quels sont les facteurs pertinents pour des projets précis. Nous pensons que c'est ce que le gouvernement veut faire, mais ce n'est pas indiqué clairement dans le projet de loi actuel.

Voilà un aperçu général de nos réserves.

Je vous remercie. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup d'avoir respecté le temps de parole qui vous était alloué.

Nous allons à présent passer à une période de questions. Nous allons commencer par le vice-président, le sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Merci, madame la présidente. Je tiens à remercier tous les témoins de leur présence ce matin. Je pense que je vais adresser ma première question à Canadian Natural Resources Limited.

Comme vous vous en doutez sûrement, nous avons entendu les témoignages de plusieurs groupes environnementaux au cours des quelques derniers mois et hier aussi, tout comme nous le ferons aujourd'hui. Selon eux, nos lois environnementales sont parmi les moins rigoureuses au monde. Un groupe nous a même dit que le Canada a les lois environnementales les moins rigoureuses des pays industrialisés. J'aimerais que vous nous disiez ce que vous en pensez et comment vous voyez nos lois environnementales par rapport à celles d'autres pays.

Je vous adresse cette question en raison de ce que je sais sur votre entreprise. J'ai été agréablement surpris de la réduction des émissions réalisée par celle-ci dans l'exploitation des sables bitumineux. Pourriez-vous aborder ces deux points?

M. Laut : Je vous remercie de me poser cette question et de me donner l'occasion d'y répondre, car je pense que c'est une chose dont le Canada devrait être très fier. Nos règlements environnementaux sont parmi les meilleurs, sinon les meilleurs, au monde. Ce n'est pas seulement l'industrie qui le dit. Une firme d'ingénierie — je crois que c'était WorleyParsons — a effectué une vérification indépendante de tous les processus réglementaires dans le monde. Le Canada s'est classé parmi les trois premiers. Je pense que seule la Norvège nous devance, avec des règlements environnementaux très rigoureux.

Look at the regulations that have been done here in Alberta and in Canada regarding methane, regarding CO₂, the CO₂ issues that we have in Alberta and the legislation. That has helped drive the performance. The industry — the ones here speaking — and everybody in the entire industry, we are committed to reducing our greenhouse gas footprint. Our water usage has gone down tremendously and our land footprint has gone down. We're doing that by utilizing Canadian ingenuity and leveraging technology. We've made tremendous improvements.

I think we talked to some of those slides we showed a while back to some of the senators that if the world had the same standards regarding flaring as Canada has, greenhouse gas emissions would go down 23 per cent in the world.

Canada can't provide all the world oil, but if they adopted the regulations that we have here in Canada, it would take down 23 per cent emissions. That is equivalent to taking three times the cars that we have in Canada entirely off the road. That's just the regulations we have in Canada.

They're very strong and the industry supports those regulations. We're trying to drive better performance. We want better performance and we're delivering.

Hopefully that answers your question.

Senator MacDonald: Thank you.

Ms. Redburn, you mentioned in your presentation that public policy discussions must be removed from project adjudication and placed in the proper forum. I'm wondering if you can expand on that exactly what you're referring to.

Ms. Redburn: Thank you, senator. One of the challenges we have found in project adjudication is debate about the scope and impacts of climate change and taking that debate beyond the impacts of a project and going further down the line. That's a debate that's challenging for a specific project to address.

As well, there is criteria in the bill for things like gender analysis or gender considerations. The challenge becomes what exactly is needed — what is the criteria, what is needed? If it is vague in the bill, even if it's elaborated more in the regulation, that difference creates an opportunity for court challenges and further delay and debate.

That's why we're asking for more clarity in the bill and have recommendations associated with that.

Regardez les règlements qui ont été pris ici en Alberta et au Canada sur le méthane et sur le CO₂, ainsi que la législation visant le problème du CO₂ en Alberta. Cela a permis d'améliorer la performance. L'industrie — tant ses représentants ici présents que le reste de celle-ci — est résolue à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Notre consommation d'eau a considérablement diminué, ainsi que notre empreinte terrestre. Nous avons accompli cela en mettant à profit l'ingéniosité canadienne et en misant sur la technologie. Nous avons réalisé d'énormes progrès.

Je crois que, en montrant des diapositives aux sénateurs il y a quelque temps, nous avons indiqué que, si tous les autres pays avaient les mêmes normes que le Canada pour le torchage, les émissions de gaz à effet de serre du monde entier diminueraient de 23 p. 100.

Le Canada ne peut pas fournir du pétrole au monde entier, mais si les autres pays adoptaient les règlements que nous avons ici au Canada, cela permettrait de réduire les émissions de 23 p. 100. Cela équivaut à retirer de la circulation trois fois le nombre d'automobiles que nous avons au Canada, seulement en adoptant les règlements canadiens.

Nos règlements sont rigoureux et l'industrie les appuie. Nous tentons d'améliorer la performance. Nous voulons l'améliorer, et nous y arrivons.

J'espère que cela répond à la question.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie.

Madame Redburn, vous avez dit dans votre exposé que les discussions liées aux politiques publiques doivent être évacuées du processus décisionnel relatif aux projets pour se dérouler dans un forum approprié. Pouvez-vous nous dire plus précisément ce dont vous voulez parler?

Mme Redburn : Merci, monsieur le sénateur. Selon nous, un des problèmes du processus décisionnel relatif aux projets vient du débat sur l'ampleur et l'effet des changements climatiques, car on se sert de ce débat pour aller plus loin, au-delà des impacts d'un projet. Il est difficile de répondre à cela dans le cadre d'un projet précis.

De plus, le projet de loi prévoit des critères pour des choses comme l'analyse comparative des sexes ou d'autres considérations liées au sexe. Il devient difficile de savoir exactement ce dont on a besoin — quels sont les critères et les besoins? Même si ces aspects sont mieux précisés dans la réglementation, s'ils demeurent vagues dans le projet de loi, il y a là un écart qui ouvre la porte à la contestation judiciaire, à d'autres retards et à de nouveaux débats.

Voilà pourquoi nous demandons d'avoir plus de précisions dans le projet de loi et pourquoi nous avons formulé des recommandations à cet égard.

Senator MacDonald: Thank you.

The Chair: I have the ugly task to monitor the time. It's three minutes per senator so that everybody has the chance to ask questions.

Senator Cordy: Thank you very much. It's great to be in Calgary.

Thank you for your presentations. They've all been very clear. You've been very specific in your recommendations for changes. That's very helpful to the committee.

I would like to go back to an issue that we've heard this morning from several of you, but we've also heard — as we've heard witnesses in Ottawa and in Vancouver yesterday, and that's related to timelines.

This question was asked of our department officials when we met with them early on. I would like further clarification from you. Their comment was that — as we know, the minister can extend the timeline once for a period of 90 days, but the department said this is consistent with the current legislation of 2012. The difference is with this legislation is that now if it's extended beyond this, the minister or the Governor-in-Council must inform the proponent in writing and the reasons for granting it. In fact this bill goes a little further in that the minister has to provide or the Governor-in-Council has to provide reasons in writing. But other than that it's similar to what currently is in place.

Perhaps you could just clarify and say specifically what you would like for timelines.

Mr. Reid: I'll answer that. The one thing that we have put in — it's in the CAPP's submission, and we've emphasized it this morning — is there should be a two-year period from the time that a proponent has studies in front of the agency that the agency says are sufficient to address the issues that the agency thinks are relevant. That two-year period follows the 180-day period that goes from the time that a project description is posted by the agency, all of the public consultation with members of the public, as well as with agencies, federal agencies, that would have to issue approvals to allow the project to go forward.

In my experience, a project description is not something that goes in on the first draft. You probably have a three- to six-month period before that project description ever goes in. Then you have another six-month period, the 180 days, that allows you to get to the point where there's a notice of commencement. Subsequent to that you have the period of environmental study, which is undefined, until you get to a section 19.4 notice from the agency that they have all the studies they need.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie.

La présidente : J'ai le rôle ingrat de surveiller le temps. Chaque sénateur dispose de trois minutes. Ainsi, tout le monde aura l'occasion de poser des questions.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. C'est un grand plaisir pour moi d'être à Calgary.

Je vous remercie de vos exposés. Ils étaient très clairs. Vous avez été très précis dans les changements que vous recommandez. Ce sera très utile pour le comité.

J'aimerais revenir sur la question que plusieurs d'entre vous ont soulevée ce matin, mais que nous avons aussi entendue de la part des témoins à Ottawa et à Vancouver, hier. Cette question concerne les échéanciers.

On a posé cette question au début aux représentants du ministère. J'aimerais obtenir plus de précisions de votre part. Selon eux... Comme nous le savons, le ministre peut prolonger le délai une fois, pour une période de 90 jours, mais le ministère a dit que cela concorde avec la loi de 2012 qui est actuellement en vigueur. La différence, avec ce projet de loi, c'est que maintenant, si la prolongation dure plus longtemps, le ministre ou le gouverneur en conseil doit en informer le promoteur par écrit, en précisant les raisons pour lesquelles il l'a accordée. En fait, le projet de loi va un peu plus loin, en ce sens que le ministre ou le gouverneur en conseil doit justifier sa décision par écrit. Autrement, c'est semblable à ce qui est déjà en place.

Pourriez-vous nous donner des précisions, surtout sur ce que vous aimeriez voir comme échéanciers?

M. Reid : Je peux répondre à cette question. La seule chose que nous avons précisée — c'est dans le mémoire de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, et nous l'avons aussi souligné ce matin — c'est qu'il devrait y avoir une période de deux ans, du moment où le promoteur présente des études à l'agence et que celle-ci confirme qu'elles sont suffisantes pour répondre aux questions qu'elle juge pertinentes. Cette période de deux ans suit la période de 180 jours qui débute au moment où la description du projet est publiée par l'agence et qui dure pendant toutes les consultations publiques auprès des citoyens, ainsi que des agences, des agences fédérales qui doivent donner des approbations pour permettre au projet d'aller de l'avant.

D'après mon expérience, une description de projet n'est pas soumise dès la première ébauche. Cela prend probablement de trois à six mois avant qu'elle soit soumise. Ensuite, il y a une autre période de six mois, les 180 jours, qui permet d'en arriver à un avis du début de l'évaluation d'impact. Ensuite, il y a la durée de l'étude environnementale, qui n'est pas définie, avant de recevoir un avis relatif à l'article 19.4 de la part de l'agence, qui indique qu'elle a reçu toutes les études dont elle a besoin.

We've made some suggestions about steps to make that 180-day early planning process, which we think is important, more efficient. We believe with that early planning done properly and the time, and it will likely be a year before you get to a notice of commencement from the first time you start to talk to the regulator, that the two-year period to finish the assessment, once you have all of the studies that the regulator thinks are relevant and required in front of them, is a reasonable outcome.

Senator Cordy: I was going to ask about the early planning stage, but you commented on that. Thank you for that answer.

Ms. Redburn, you spoke about needing time for the coming into force of this bill if it passes. I'm sure you're hopeful that your amendments will be included in the passage. What timeline are you looking at for the coming into force, and why is it important that you have a sufficient period of time for industry to deal with the changes?

Ms. Redburn: Thank you, senator. I'm probably not the best person to answer the question as to what is the appropriate time for the Senate and the House of Commons. I would say that given the complexity this requires a significant amount of work.

We have put in detailed amendments to aid in that exercise, but we just wanted the broader picture and the broader view to be considered.

One of the elements of that broader view, and Al mentioned timelines, is it's not just the timeline compared to the previous CEAA process, but how do we compare versus other jurisdictions who compete for capital, energy capital, around the world. That's very important, that we look outside.

C.D. Howe published a report in February that does some comparisons of Canada versus other jurisdictions. You will see that Canada's EIAs for oil and gas are two times that of Australia. There are repeated examples in there.

I think it's important when we think about timelines whether it's to get the bill right or the actual timeline of the regulatory process itself that we take that broad picture view, because that's where Canada is having challenges now, in attracting capital. Thank you.

Senator Cordy: Thank you very much.

Nous avons formulé des suggestions pour rendre plus efficace le processus de planification préliminaire de 180 jours, que nous considérons comme important. Nous croyons que si la planification initiale est effectuée comme il le faut — après la première communication avec l'organisme de réglementation, il s'écoulera probablement une année avant que l'agence fournisse l'avis du début de l'évaluation d'impact —, une fois que l'organisme de réglementation a reçu toutes les études qu'il juge pertinentes, un délai de deux ans serait raisonnable pour compléter l'évaluation.

La sénatrice Cordy : J'allais poser une question sur la planification initiale, mais vous en avez parlé. Merci de votre réponse.

Madame Redburn, vous avez dit qu'il faut prévoir un délai suffisant avant l'entrée en vigueur du projet de loi, s'il est adopté. Je suis certaine que vous espérez voir aussi vos amendements être adoptés. À quel délai songez-vous pour l'entrée en vigueur, et pourquoi est-ce important de donner suffisamment de temps à l'industrie pour qu'elle s'adapte aux changements?

Mme Redburn : Merci, madame la sénatrice. Je ne suis peut-être pas la personne la mieux placée pour répondre à la question concernant le moment propice pour l'adoption par le Sénat et la Chambre des communes. Je dirais que, étant donné la complexité de cette mesure législative, cela exigera un travail considérable.

Nous avons proposé des amendements détaillés pour faciliter cet exercice, mais nous voulions simplement qu'on prenne en compte la situation dans son ensemble et qu'on adopte une perspective plus vaste.

Un des éléments de cette perspective plus vaste — et Al a parlé des échéanciers —, c'est qu'il n'est pas seulement question de l'échéancier comparativement à l'ancien processus de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, mais aussi de notre position comparativement aux autres pays qui nous font concurrence pour attirer des capitaux dans le domaine de l'énergie. C'est très important de voir au-delà de nos frontières.

En février, l'Institut C.D. Howe a publié un rapport dans lequel on compare le Canada à d'autres pays. On peut y lire que le Canada mène deux fois plus d'évaluations environnementales que l'Australie pour les projets pétroliers et gaziers. Le rapport contient de nombreux exemples.

Je pense que c'est important, quand il est question des délais — celui pour adopter un bon projet de loi ou celui qui s'applique au processus de réglementation en tant que tel —, de regarder l'ensemble du tableau, car on voit alors que le Canada a actuellement de la difficulté à attirer des capitaux. Merci.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair. I think my first question is for Mr. Reid.

When we met with Premier Lougheed — gosh, that's a Freudian slip. When we met with Premier Rachel Notley in Ottawa a couple of weeks ago, she flagged for us concerns that the Alberta government has about the regulation in situ and subsequently presented us with her own amendments, which are different from the CAPP, CEPA group amendments that include specific scoping out of in situ. She has a number of things that she would like scoped out. I'm wondering about your perspective.

Do you feel that's necessary, and is that something that your group would support?

Mr. Reid: Yes, we absolutely support that. As I said in my opening statement, the Alberta Energy Regulator today, formerly the Energy Resources Conservation Board, has a long history in this province of regulating our industry. As a company, we have over 800,000 barrels of oil per day of production either operating or approved through that process. It is a rigorous process. It involves early planning. It involves consultation. It involves participation in the process by affected communities. It's a very rigorous process and it works.

One of the things that makes it work is the expertise that lives within the Alberta Energy Regulator and within Alberta Environment as to how these projects work, what the considerations are that need to be taken into account in environmental assessment.

We think it would be entirely redundant to drop a federal assessment on top of that when it's already being adequately dealt with in Alberta.

Senator Simons: All right. I have a question, which is not exactly related to that but very much related to the package of amendments that CAPP and CEPA and MAC have presented us. That's the issue of a privative clause. I address this question to you because of your legal background.

I know that privative clause is a key part of that package of amendments. We've also spoken to people who have said to us they don't think that it will stand or that it will simply lead to cases being adjudicated all the way to the Supreme Court. I'm wondering what you think about how imperative it is to add that privative clause and if you think it will be effective or is it there primarily for sort of political window dressing.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente. Ma première question s'adresse à M. Reid.

Lorsque nous avons rencontré le premier ministre Lougheed — ma foi, voilà un acte manqué. Lorsque nous avons rencontré la première ministre Rachel Notley à Ottawa, il y a quelques semaines, elle a soulevé certaines préoccupations du gouvernement de l'Alberta concernant la réglementation in situ. Elle nous a ensuite présenté ses amendements, qui sont différents de ceux de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, lesquels prévoient une évaluation particulière in situ. Il y a un certain nombre de choses qu'elle aimerait faire évaluer. J'aimerais avoir votre point de vue.

Selon vous, est-ce nécessaire? Est-ce que votre groupe appuierait cela?

M. Reid : Oui, absolument, nous appuyons cela. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, l'actuel organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta, l'ancien Office de conservation des ressources énergétiques, régleme depuis longtemps notre industrie dans cette province. Notre société produit plus de 800 000 barils de pétrole par jour grâce à ce processus qui encadre les autorisations et l'exploitation. C'est un processus rigoureux qui implique une planification précoce, des consultations et la participation des collectivités touchées. C'est un processus très rigoureux qui fonctionne.

L'expertise que possèdent l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta et le ministère de l'Environnement de l'Alberta quant au fonctionnement de ces projets et aux considérations à prendre en compte lors de l'évaluation environnementale est un des facteurs qui explique son bon fonctionnement.

Selon nous, il serait redondant d'imposer une évaluation fédérale, alors que la province gère déjà cet aspect convenablement.

La sénatrice Simons : Très bien. J'ai une question qui n'est pas directement liée à cela, mais qui est étroitement liée au groupe d'amendements que l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Association minière du Canada nous ont présenté. La question porte sur la disposition privative. Je vous la soumet en raison de votre expérience dans le domaine juridique.

Je sais que la disposition privative est un élément clé de ce groupe d'amendements. Des personnes nous ont également dit que, selon elles, la disposition ne résistera pas à une contestation judiciaire ou qu'elle aura comme conséquence que des affaires se rendront jusqu'en Cour suprême. J'aimerais connaître votre opinion quant à l'importance d'ajouter cette disposition privative. Croyez-vous qu'elle sera efficace, ou s'agit-il plutôt d'une sorte de façade politique?

Mr. Reid: There's nothing in the package that's there for political window dressing. We tried to take a very pragmatic approach as an industry to say what would we need to see amended that would allow us to be comfortable with this bill, to be able to — really to go to our boards and say this is what we're going to do, this is how long it's going to take to get approval, build, and actually start to see cash flow from, because that's what our industry does. We took a very pragmatic approach.

The privative clause I believe is necessary to avoid issues where the regulator has made a decision. The language that we've used in our amendments makes it clear that it is the regulator's job to make those decisions because they're the expert.

That's why they're put in place. And that's what we really see as important. The old National Energy Board Act has that, the Alberta Energy Regulator has that. What it says is we've put in place an expert regulator because they can make decisions around environmental impacts and production, those kinds of things, and we think that's where that lies.

If you don't build in the ability for them to do their job, to make those decisions and make it clear that those are not court decisions, then there is the opportunity that those will go to a panel of judges, who are very learned people but aren't the experts who are put in place under the legislation.

Senator Simons: But they still will, right? It will just go to the Federal Court of Appeal rather than —

The Chair: I'm sorry. That's —

Senator Simons: We'll chat later.

The Chair: Senator Black.

Senator D. Black: Thank you, panellists, for being here and for the ongoing work you're doing on this important piece of legislation. I don't have the privilege of sitting on this committee so I'm thankful for the chairman for allowing me the privilege of sitting here today and asking you questions.

I'm an optimist. I'm very hopeful that the package of amendments that we're all talking about and all working so hard on will be accepted by this committee, and then ultimately the Senate and the House of Commons.

But let's pretend that they're not. Let's assume that we do not get a package of amendments that work for industry and government.

M. Reid : Il n'y a rien dans la série d'amendements qui ne fait que jeter de la poudre aux yeux. En tant qu'industrie, nous avons essayé d'adopter une approche très pragmatique quant à la détermination des dispositions devant être modifiées pour que nous puissions considérer le projet de loi acceptable et informer nos conseils d'administration de la marche à suivre et du temps requis pour faire approuver un projet, le réaliser et commencer à voir des rentrées de fonds, car c'est ce que fait notre industrie. Nous avons adopté une approche très pragmatique.

Je crois que la disposition privative est nécessaire pour éviter des problèmes lorsqu'un organisme de réglementation a pris des décisions. Le libellé de nos amendements indique clairement qu'il incombe à l'organisme de réglementation de prendre ces décisions parce qu'il est l'expert.

C'est pour cette raison que la disposition privative est mise en place et que nous estimons qu'elle est très importante. Elle est comprise dans l'ancienne Loi sur l'Office national de l'énergie ainsi que dans la loi qui régit l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta. Elle stipule qu'un organisme de réglementation est instauré parce qu'il peut prendre des décisions liées aux répercussions environnementales, à la production et à d'autres domaines semblables et nous pensons que ce pouvoir décisionnel lui revient.

Si vous ne lui donnez pas le pouvoir de faire son travail et de prendre de telles décisions et n'indiquez pas clairement que ces décisions ne relèvent pas des tribunaux, il est possible qu'elles soient prises par un groupe de juges. Ce sont des gens très instruits, mais ils ne sont pas des experts qui ont été mis en place par la loi.

La sénatrice Simons : Les décisions vont toutefois continuer de leur revenir, n'est-ce pas? Elles reviendront simplement à la Cour d'appel fédérale plutôt qu'à...

La présidente : Je suis désolée. C'est...

La sénatrice Simons : Nous en parlerons plus tard.

La présidente : Le sénateur Black a la parole.

Le sénateur D. Black : Je remercie les témoins de leur présence ici et de leur travail assidu sur ce projet de loi important. Je n'ai pas le privilège de siéger au comité. Je suis donc reconnaissant à la présidente de me permettre de participer aujourd'hui et de vous poser des questions.

Je suis un optimiste. J'ai bon espoir que la série d'amendements dont nous parlons et sur laquelle nous travaillons très fort sera acceptée par le comité et, au bout du compte, par le Sénat et la Chambre des communes.

Supposons toutefois qu'elle est rejetée. Supposons que les amendements adoptés ne conviennent pas à l'industrie et au gouvernement.

What would your advice be to the committee then in respect of Bill C-69?

The Chair: Who wants to answer that question?

Senator Simons: Nobody.

Senator Cordy: Nobody.

The Chair: Nobody. Okay, next.

Mr. Laut: Nobody wants to answer that question.

The Chair: Thank you.

Mr. Laut: I'm an optimist too, so I don't want to think of failure. But the amendments that CAPP and MAC and all industry associations and almost all the provinces are aligned on to make common sense amendments. They're strengthening the bill, they're not diluting it. They're making it stronger.

They're getting greater certainty, greater timelines. Not just for industry, but for Indigenous groups and all other stakeholders.

What you really want here is something that everybody can feel confident that they can get their views expressed, their concerns heard, and addressed both from Indigenous, other stakeholders, and industry and so that we can actually do projects that make sense, that are environmentally sound, that create hundreds and thousands of jobs for Canadians and get premium products to global markets, to reduce climate change emissions. That's what we want to have.

I think we're aligned with everybody involved in the process. We need clarity, certainty on timelines, we need it to be sound and have confidence in the system. That's not there today. I'm optimistic that we'll get there.

I don't know if that answered your question.

The Chair: I thank all of you for being here. I have a couple of quick questions.

Ms. Redburn, you mentioned in your notes — I'll just use the term regained public trust with the change. My experience with the NEB while in government in British Columbia and since leaving is that I've never received a letter saying anybody distrusts the NEB. In fact, I think the complete opposite. But the government has said we have to regain the public trust and this bill is what's going to do it.

Quels conseils donneriez-vous au comité concernant le projet de loi C-69?

La présidente : Qui veut répondre à la question?

La sénatrice Simons : Personne.

La sénatrice Cordy : Personne.

La présidente : Personne. D'accord, passons à la prochaine question.

M. Laut : Personne ne veut répondre à cette question.

La présidente : Merci.

M. Laut : Je suis également un optimiste. Je ne veux donc pas penser à la possibilité d'un échec. Cependant, les amendements appuyés par l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'Association minière du Canada, toutes les associations industrielles et presque toutes les provinces sont des amendements sensés. Ils renforcent le projet de loi; ils ne le diluent pas. Ils le rendent plus fort.

Ils fournissent une plus grande certitude et de plus grands délais non seulement pour l'industrie, mais aussi pour les groupes autochtones et tous les autres intervenants.

Idéalement, vous voulez un projet de loi qui donne aux Autochtones, aux autres intervenants et à l'industrie l'assurance qu'ils peuvent exprimer leurs points de vue et faire entendre leurs préoccupations et que les deux seront pris en compte afin de réaliser des projets sensés et écologiques qui créent des centaines et des milliers d'emplois pour les Canadiens, qui acheminent des produits de qualité supérieure aux marchés mondiaux et qui réduisent les émissions responsables des changements climatiques. Voilà ce que nous voulons.

Je pense que nos objectifs concordent avec ceux de tous les participants du processus. Nous avons besoin d'un projet de loi clair et sensé qui fournit de la certitude sur le plan des délais et nous devons avoir confiance dans le système. À l'heure actuelle, ce n'est pas ce que nous avons, mais j'ai bon espoir que nous l'obtiendrons.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

La présidente : Je remercie tous les témoins d'être ici. J'ai deux questions rapides.

Madame Redburn, dans votre présentation, vous avez indiqué que le changement permettrait de regagner la confiance de la population. Selon mon expérience personnelle avec l'Office national de l'énergie, que j'ai acquise lorsque je faisais partie du gouvernement de la Colombie-Britannique et après que j'ai quitté la politique provinciale, je n'ai jamais reçu de lettre m'informant que quelqu'un ne faisait pas confiance à l'office. En

You've all said how dire it would be if in fact we didn't amend this bill, what would happen to present jobs, or future jobs, and investment. It's pretty disheartening what would happen.

Do you think if the government just pushed it through and put it in that it would really regain the public trust, or all those people that would be unemployed or those that don't have a future — and where I come from in northeast B.C., it's about oil and gas. I think that people will not have the public trust in Bill C-69. They'll see it as a way of "it killed my job and my opportunity for a good life."

Ms. Redburn: Thank you, senator. I want to clarify my comments.

We supported the objective of regaining public trust. But you're correct, our view is that this bill would not do that. In fact, we would not be building projects with this bill. That is the challenge, is that then, as you mentioned, jobs are lost; the strong bonds that many of us in industry have with the Indigenous community programs and benefits, those would be lost; and Canadian economic growth would be severely impacted.

We support the objectives of the bill, but our concerns are around the how to.

That's why we have such a thorough set of amendments to try to address that how to.

Senator Neufeld: Mr. Laut, thank you for being here. You say it's unworkable the way it is. I don't disagree with you for a moment. We have to look seriously at a lot of amendments. The present government could have reduced the angst amongst the industry if at least they brought forward a project list of what actually would be reviewable and those kind of things.

Have you, or any of you, seen — maybe written on the back of an envelope — that this might be the projects list? We've heard from one group in Manitoba — well, that's exactly what it was.

Senator Simons: That's true. I'm serious, yes.

Senator Neufeld: That they saw a project list, some of their deputy ministers and whatnot, but they were sworn to secrecy.

Have any of you folks seen kind of a project list?

Ms. Redburn: I have not.

réalité, je pense que c'est exactement le contraire. Le gouvernement a toutefois dit que nous devons regagner la confiance du public et que ce projet de loi le ferait.

Vous avez tous indiqué qu'il serait désastreux pour les emplois actuels et futurs et les investissements de ne pas modifier le projet de loi. Vous dressez un tableau très décourageant.

Pensez-vous que le gouvernement regagnerait vraiment la confiance du public, de tous les gens qui tomberaient au chômage ou des personnes qui n'ont pas d'avenir s'il forçait l'adoption du projet de loi et le mettait en œuvre? Je viens du nord-est de la Colombie-Britannique, tout se rapporte au gaz et au pétrole. Je ne pense pas que les Canadiens auront confiance dans le projet de loi C-69. Ils estimeront qu'il a fait disparaître leur emploi et leur occasion de mener une bonne vie.

Mme Redburn : Merci, madame la sénatrice. Je veux préciser mes propos.

Nous avons appuyé l'objectif de regagner la confiance du public. Cependant, vous avez raison, nous estimons que le projet de loi ne l'atteindrait pas. D'ailleurs, nous ne réaliserions pas de projets à la suite du projet de loi. Comme vous l'avez dit, la difficulté qui se pose alors est que des emplois seraient perdus, les liens étroits entre de nombreux intervenants de l'industrie et les programmes et les avantages communautaires autochtones seraient perdus et la croissance économique canadienne serait gravement touchée.

Nous appuyons les objectifs du projet de loi, mais nous nous soucions du moyen par lequel nous y parviendrons.

C'est pour cette raison que nous avons présenté une série d'amendements si exhaustive pour essayer de cerner le moyen.

Le sénateur Neufeld : Monsieur Laut, je vous remercie d'être ici. Vous dites que le projet de loi est impossible à appliquer dans sa forme actuelle. Je ne suis pas en désaccord avec vous pour l'instant. Nous devons étudier sérieusement beaucoup d'amendements. Le gouvernement actuel aurait pu réduire l'angoisse de l'industrie en présentant au moins une liste de projets pouvant faire l'objet d'un examen et ainsi de suite.

L'un d'entre vous a-t-il vu — possiblement sur le dos d'une enveloppe — ce qui pourrait être considéré comme la liste des projets? Selon un groupe du Manitoba, c'est exactement ce que c'était.

La sénatrice Simons : C'est vrai. Je suis sérieuse, oui.

Le sénateur Neufeld : Ces gens ont affirmé avoir vu une liste de projets, tout comme certains de leurs sous-ministres et ainsi de suite, mais ils ont juré de garder le secret.

L'un d'entre vous a-t-il vu ce type de liste de projets?

Mme Redburn : Je n'en ai pas vu.

Nicholas Gafuik, Manager, Public Affairs, Canadian Natural Resources Limited: No. I would just comment that under CEAA 2012 there is a project list —

Senator Neufeld: That's correct.

Mr. Gafuik: But beyond that, no, I have not seen any.

Mr. Reid: We have not seen a project list. And that's of great concern to us, senator.

Senator Neufeld: Exactly. Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My question concerns an idea for an energy corridor project. The bill doesn't include the possibility of an energy corridor to facilitate this. What do you think of the idea of setting up an energy corridor? Should the legislation be modernized to include specific consultations or aspects for the creation of this type of corridor?

[English]

Mr. Laut: I will take first crack at it. Thank you for that question.

I think what we're asking for, if I understand your question correctly, is the amendments to Bill C-69 would make the possibility of an energy corridor doable. As it stands today, I would not see an energy corridor even getting off the ground. The way the bill is written, you'll see no projects like that even enter the process because there is no certainty. The only certainty really is that there will be uncertainty and it will get delayed.

The energy corridor is likely a very good idea. However, we need to add these amendments to Bill C-69 so that good projects like that can get approved.

The Chair: Does somebody else want to comment?

Mr. Reid: I would agree with Mr. Laut. There are no provisions that would facilitate an energy corridor in this bill. We believe that would be a good idea. What industry needs through a regulatory process is certainty of process and outcome, and outcome includes timelines, and we don't see that in the bill. That's the difficulty we have with it.

Nicholas Gafuik, gestionnaire, Affaires publiques, Canadian Natural Resources Limited : Non. J'ajouterais simplement que, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, il y a une liste de projets...

Le sénateur Neufeld : C'est exact.

M. Gafuik : Cependant, à cette exception près, je n'en ai pas vu.

M. Reid : Monsieur le sénateur, nous n'avons pas vu de liste de projets et cela nous préoccupe vivement.

Le sénateur Neufeld : Exactement. Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur une idée de projet de corridor énergétique. Le projet de loi n'inclut pas la possibilité d'un corridor énergétique pour faciliter la venue. Que pensez-vous de l'idée de mettre en place un corridor énergétique? La loi devrait-elle être modernisée de façon à prévoir des consultations ou des aspects spécifiques pour la création de ce type de corridor?

[Traduction]

M. Laut : Je serai le premier à essayer de donner une réponse. Je vous remercie de votre question.

Si je comprends bien votre question, je pense que nous demandons des amendements au projet de loi C-69 qui feraient d'un corridor énergétique une possibilité réaliste. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne permettrait pas à un corridor énergétique de voir le jour. En raison de son libellé, vous ne verrez même pas de tels projets entamer le processus, car il n'y a aucune certitude. La seule certitude concernant le processus est qu'il sera incertain et que le projet sera retardé.

Le corridor énergétique représente probablement une très bonne idée. Cependant, nous devons intégrer ces amendements dans le projet de loi C-69 afin que de bons projets de ce genre puissent être approuvés.

La présidente : Quelqu'un d'autre veut-il commenter?

M. Reid : Je suis d'accord avec M. Laut. Le projet de loi ne contient aucune disposition qui faciliterait la réalisation d'un corridor énergétique. Nous croyons que ce serait une bonne idée d'en inclure un. L'industrie a besoin d'un processus réglementaire qui prévoit davantage de certitude dans le processus et les résultats, y compris les délais, et nous ne le

[Translation]

Senator Carignan: In the approval criteria, do you think that the reduction of greenhouse gases should be considered from a global perspective? We're looking at the production and effects here in Canada. However, if you develop natural gas projects that will be exported to China and that will reduce China's coal consumption, the net result from a global perspective will be a reduction in greenhouse gases. Do you think that we should consider this type of reduction on a global scale, and not just look at the Canadian target?

[English]

Mr. Laut: I'll go first. And, really, that was part of my opening comments. I think Canada should be very proud of what we've done here in reducing our emissions intensity for all our production, oil and natural gas.

Your comments are correct. The LNG project that Canada has under construction right now is equivalent to taking 40 coal-fired plants offline. That's equivalent of reducing Canada's emissions by 5 per cent. Now, emissions will go up because you have to build a plant, but overall globally they go down 5 per cent. If you look at the resources of Canada, we could easily build five of these plants, LNG plants. That's equivalent to reducing Canada's greenhouse emissions by 50 per cent. That's massive. I mean, 50 per cent is a big number.

We have the strictest regulations, as you brought up earlier. All the production that's produced here and the resources to get to that LNG plant and then reduce emissions across globally is very, very important. I think that's something that has been lost in all of the discussions, is that if we produce Canadian oil and gas, we'll actually reduce greenhouse gas emissions globally.

That wasn't the case in 2009 for oil, but it is today. That's something I think should be recognized and looked at.

Ms. Redburn: I would support those comments. In fact, when you look at the globe — and I mentioned this in my remarks — with Canada being a strong performer in terms of environmental standards, human rights, and with the technologies we have to reduce the greenhouse gas intensity of our operations, we can displace other oil and gas from other countries. Many, if not most, of those countries do not have

trouvons pas dans le projet de loi. Voilà ce que nous reprochons au projet de loi.

[Français]

Le sénateur Carignan : Dans les critères d'approbation, croyez-vous qu'on devrait tenir compte de la réduction des gaz à effet de serre d'un point de vue mondial? On regarde la production et les effets ici au Canada, mais si vous développez des projets de gaz naturel qui sera exporté en Chine et qui réduira leur consommation de charbon, le résultat net d'un point de vue mondial sera une réduction des gaz à effet de serre. À votre avis, devrait-on tenir compte de ce type de réduction à l'échelle mondiale, et non pas regarder seulement la cible canadienne?

[Traduction]

M. Laut : Je vais répondre en premier. Comme je l'ai indiqué dans mes observations préliminaires, je pense que le Canada devrait être très fier de ce qu'il a accompli sur le plan de la réduction de l'intensité des émissions provenant de toutes ses activités de production de pétrole et de gaz naturel.

Vos observations sont vraies. Le projet de gaz naturel liquéfié du Canada qui est actuellement en chantier aura un effet équivalant à la fermeture de 40 centrales au charbon. Il permettra de réduire les émissions du Canada de 5 p. 100. Pour l'instant, les émissions augmenteront en raison de la construction d'une centrale, mais, dans l'ensemble, elles diminueront de 5 p. 100 à l'échelle mondiale. Si vous examinez les ressources du Canada, vous pourriez facilement construire cinq usines de gaz naturel liquéfié. Cela équivaldrait à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada de 50 p. 100. C'est une énorme réduction. Je veux dire que 50 p. 100 est un gros pourcentage.

Comme vous l'avez souligné plus tôt, le Canada possède les réglementations les plus strictes. Toute la production canadienne et les ressources requises pour l'acheminer à l'usine de gaz naturel liquéfié et ensuite réduire les émissions à l'échelle mondiale sont extrêmement importantes. Dans toutes les discussions, je pense que nous avons perdu de vue le fait que, si nous produisons du pétrole et du gaz canadiens, nous réduirons les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Ce n'était pas le cas en 2009 pour le pétrole, mais c'est le cas aujourd'hui. Je pense que nous devrions reconnaître ce fait et l'examiner.

Mme Redburn : J'appuie ces propos. D'ailleurs, comme je l'ai dit dans mes commentaires, étant donné que le Canada se distingue à l'échelle mondiale sur le plan des normes environnementales, des droits de la personne et des moyens technologiques utilisés pour réduire l'intensité des gaz à effet de serre de ses activités, il peut surpasser les produits pétroliers et gaziers des autres pays. Les normes d'un bon nombre de ces

anywhere near the same standards that we do have. The world would be a better place with more Canadian energy.

Senator Patterson: Thank you to the witnesses. It's very distressing to me to see how capital is flowing out of Canada to the U.S. and elsewhere and putting this province and others in perilous economic circumstances.

I would like to ask again about this elusive project list. Mr. Reid, I wonder if you could explain, as the largest in situ oil sands producer, what are in situ projects and how important are they to your company's production?

Mr. Reid: In situ projects are our entire production. We do not have any mining projects. Both CNRL and Imperial do, and they're certainly at the leading edge of technology on those mining projects.

In situ oil sands production involves drilling into a reservoir that is actually too deep to mine. Today it is roughly 60 per cent of the production that comes out of the oil sands. I believe most people would tell you that it's likely the future of oil sands. What it involves is something we call steam-assisted gravity drainage, or SAGD, which is the prevailing technology. It involves drilling two wells horizontally and you put steam in one about 5 metres above the other, you put steam in the first one. That allows the bitumen to be recovered in the lower wellbore, and you pump that back to a central processing facility.

At the central processing facility you make steam from brackish water that we recover from deep underground. It's water that's not fit for human consumption or for agriculture. Then you take that steam out to various well pads and then recover the emulsion, because what comes back is a mix of oil and water. You remove the water, the oil goes to market, the water gets cleaned up and goes back into steam production.

It allows us to take advantage of a reservoir area that is accessed from a well pad, where there is a disturbance that would be, oh, about half the size of a football field.

Senator Patterson: Given that this is such a high percentage of production in the oil sands and, as you say, the future the way things are moving, but yet Bill C-69 threatens the regulatory process that's in place, and I understand working well. How important is it for us to see that list prior to passing this bill? How important is it for you?

pays, si ce n'est pas la majorité d'entre eux, sont loin d'être aussi strictes que les nôtres. Le monde serait un meilleur endroit s'il y avait plus d'énergie canadienne.

Le sénateur Patterson : Je remercie les témoins. Il est très troublant pour moi de voir les capitaux être acheminés du Canada aux États-Unis et ailleurs, ce qui place cette province et d'autres dans une situation économique périlleuse.

J'aimerais de nouveau parler de la liste de projets insaisissables. Monsieur Reid, en tant que plus grand exploitant des sables bitumineux in situ, je me demande si vous pourriez nous expliquer ce que sont les projets in situ et leur importance pour la production de votre entreprise?

M. Reid : Les projets in situ constituent l'ensemble de la production. Nous n'avons aucun projet minier. Canadian Natural Resources Limited et l'Imperiale en ont, et ils sont certainement à la fine pointe de la technologie à cet égard.

La production in situ des sables bitumineux consiste à forer dans un gisement qui ne peut faire l'objet d'une extraction minière en raison de sa profondeur. Aujourd'hui, elle représente environ 60 p. 100 de la production des sables bitumineux. Je crois que la plupart des gens vous diraient que c'est probablement l'avenir des sables bitumineux. On procède par ce qu'on appelle le drainage par gravité au moyen de vapeur, qui est la technologie généralement employée. Il s'agit de forer deux puits horizontaux, un étant situé à cinq mètres au-dessus de l'autre. On injecte de la vapeur par le puits du dessus afin que le bitume puisse être pompé par le puits du dessous et acheminé à une usine de traitement centrale.

À l'usine de traitement centrale, on fait de la vapeur à partir d'eau saumâtre se trouvant à une grande profondeur. Cette eau ne peut être utilisée pour la consommation humaine ni pour l'agriculture. La vapeur est acheminée vers diverses plateformes d'exploitation, puis on procède à l'extraction de l'émulsion, car ce qu'on a à ce moment-là est un mélange de pétrole et d'eau. On enlève l'eau, le pétrole est mis sur le marché, et l'eau est nettoyée afin d'être réutilisée dans la production de vapeur.

Cela nous permet d'accéder à un réservoir à partir d'une plateforme d'exploitation, alors que la perturbation serait équivalente à environ la moitié d'un terrain de football.

Le sénateur Patterson : Cela représente une grande part de la production des sables bitumineux, comme vous l'avez dit, et aussi l'avenir, si l'on se fie à la façon dont les choses se présentent. Pourtant, le projet de loi C-69 menace le processus de réglementation qui est en place et qui fonctionne bien, selon ce que je comprends. À quel point est-ce important pour nous de

Mr. Reid: I think it's very important that we see the whole package, everything that this new bill is going to entail. Our first position has been that you cannot undo in regulation what you've done in legislation, you cannot enhance in regulation what you've done in legislation. The legislation is critical.

Even when that legislation is right, it's what is it going to apply to? Today we don't know that. As I said at the outset, we believe that things that have been handled successfully under provincial jurisdiction should stay that way. We certainly don't want two approval processes that we have to navigate. For us it's a source of great uncertainty.

There is a number of different regulations that need to be passed that would give life to the bill. There's also policy guidance that needs to be passed to give life to the bill. We think there's a big role, and it's included in our submission, for strategic and regional assessments that would also give life to the bill.

The Chair: Thank you very much.

The last question, Senator Mockler.

Senator Mockler: Thank you for your presentations.

I am a senator from New Brunswick and Atlantic Canada. When I look at what has happened in the past, that during the time Keystone was first approved, stalled, and then finally rejected, eight equivalent Keystone XL projects were built in the U.S. I live in a border town so I can tell you what is the per litre of gasoline that my people are paying in New Brunswick, which is a difference going to Maine and staying in Canada or anywhere. If I compare the prices that I've seen in Vancouver yesterday, it's anywhere between 33 cents to almost a 55 cents per litre difference. There is something wrong. I applaud when you say that you do consultations because First Nation where I come from, they want to get involved. It's quite laudable that the First Nation has shown great interest in being involved in the development of resources. We should encourage them to do so and come to the table.

There are also a lot of concerns, for example, of the Council of Atlantic Premiers, the four premiers of Atlantic Canada. If I look across Canada, nine provinces, as we're talking today, are concerned with Bill C-69.

I would like to have your opinions, each presenter, to have your opinion on the concerns, and I'm going to quote. The four Atlantic premiers are saying:

voir cette liste avant que ne soit adopté ce projet de loi? À quel point est-ce important pour vous?

M. Reid : Je pense que c'est très important que nous puissions voir l'ensemble, tout ce qu'entraînera ce nouveau projet de loi. Depuis le début, nous disons qu'on ne peut ni annuler ni améliorer dans un règlement ce qu'on a fait dans la loi. Le projet de loi est essentiel.

Même lorsqu'il s'agit d'un bon projet de loi, il faut se demander à quoi il s'appliquera. Aujourd'hui, nous l'ignorons. Comme je l'ai dit au début, nous sommes d'avis que les choses qui fonctionnent bien à l'échelle provinciale devraient continuer d'être gérées à l'échelle provinciale. Nous ne souhaitons certainement pas avoir deux processus d'approbation. Pour nous, c'est une source de grande incertitude.

Un certain nombre de règlements et une orientation stratégique doivent être adoptés pour donner du tonus au projet de loi. Comme nous le disons dans notre mémoire, nous pensons que des évaluations stratégiques et régionales peuvent jouer un grand rôle et qu'elles donneraient aussi du tonus au projet de loi.

La présidente : Merci beaucoup.

La dernière question va au sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler : Merci de vos exposés.

Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique. Lorsque je regarde ce qui est arrivé par le passé, je constate que, durant la période où le projet Keystone a été approuvé, pour ensuite être bloqué et finalement être rejeté, huit projets équivalents ont été réalisés aux États-Unis. Je vis dans une ville frontalière. Je peux donc vous dire combien la population du Nouveau-Brunswick paie pour un litre d'essence; c'est bien différent de ce que les gens paient au Maine ou ailleurs au Canada. Si je compare les prix que j'ai observés hier à Vancouver, on parle d'une différence de 33 à presque 55 cents le litre. Il y a un problème. Je me réjouis que vous meniez des consultations, car d'où je viens, les Premières Nations souhaitent s'impliquer. C'est assez louable de leur part de vouloir participer à l'exploitation des ressources. Nous devrions les y encourager et les inviter à la table.

Par ailleurs, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique — les quatre premiers ministres du Canada atlantique —, entre autres, a beaucoup de préoccupations. Dans l'ensemble du Canada, il y a actuellement neuf provinces qui sont préoccupées par le projet de loi C-69.

J'aimerais que chaque témoin me donne son point de vue au sujet des préoccupations. Voici ce que disent les quatre premiers ministres du Canada atlantique :

Our assessment of Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.

This letter was sent to the Prime Minister of Canada on February 27, 2019. I would like to have your comments.

They also say the bill as drafted places final decision-making power in the hands of the minister or Governor-in-Council and provides the opportunity to veto the results of total scientific assessment and a review of evidence.

Being mindful that if Bill C-69 passes without any major amendments, the consequences that it will have on our investment and competitiveness.

Do you have any comments on the issues raised by the four Atlantic premiers?

Ms. Redburn: Maybe I could start. Thank you, senator.

Yes, there are serious concerns about investment in Canada. You mention the dual concerns of environmental protection and economic growth. It's that balance that causes us concern right now. Particularly the economic growth side of things. Our investors are indicating to us in a hundred per cent of the meetings that we have with them that they are surprised by Canada's actions, confused and concerned that approvals are suddenly no longer approvals. That with the degree of bluntness, they are effectively asking what is wrong with Canada.

I had a meeting with a senior executive of one of the largest private equity firms in the world. They had an energy investor who wanted to spend hundreds of millions of dollars on energy in Canada. They took that money and invested it in Russia.

These are just a few examples of the sentiment that we're getting repeatedly from our investors. There's concern that they don't want to commit to investment in Canada because they're just not sure that things can ever be built.

That's what we're facing. We're already seeing that flight of capital, and that could only get worse if we don't get this right.

The Chair: That ends our time for this panel. Thank you very much for your testimony and for this important conversation.

Selon notre évaluation du projet de loi C-69 dans sa forme actuelle, les importants changements proposés à la portée des évaluations environnementales au Canada ne permettront pas d'atteindre le double objectif de la protection de l'environnement et de la croissance économique.

Cette lettre a été envoyée au premier ministre du Canada le 27 février 2019. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le conseil dit également que, dans sa forme actuelle, le projet de loi confère un pouvoir décisionnel au ministre ou au gouverneur en conseil et donne la possibilité de rejeter les résultats d'évaluations scientifiques exhaustives ou d'examen des éléments de preuve.

Je suis conscient que le projet de loi C-69, s'il est adopté sans amendements majeurs, aura des conséquences sur les investissements et sur la compétitivité du Canada.

Avez-vous des commentaires à faire au sujet des questions soulevées par les quatre premiers ministres du Canada atlantique?

Mme Redburn : Je pourrais peut-être commencer. Merci, monsieur le sénateur.

Oui, la question de l'investissement au Canada suscite de graves préoccupations. Vous avez mentionné la double préoccupation de la protection de l'environnement et de la croissance économique. Voilà l'équilibre qui nous inquiète en ce moment, en particulier sur le plan de la croissance économique. Chaque fois que nous les rencontrons, nos investisseurs se disent surpris des mesures prises par le Canada. Ils sont déconcertés et inquiets de voir que, soudainement, une approbation n'en est plus une. Devant un tel retournement, ils se demandent effectivement ce qui ne va pas au Canada.

J'ai rencontré un membre de la haute direction d'une des plus grandes sociétés de capital privé du monde. Un de leurs investisseurs dans le secteur de l'énergie souhaitait injecter des centaines de millions de dollars dans ce secteur au Canada. Il a finalement décidé d'investir en Russie.

Ce ne sont là que quelques exemples des impressions que nous laissent nos investisseurs. On craint que ceux-ci éprouvent des réticences pour s'engager à investir au Canada en raison de l'incertitude entourant la réalisation de projets.

Voilà où nous en sommes. Nous avons déjà perdu des investissements. Si nous n'agissons pas, la situation ne fera que s'aggraver.

La présidente : Cela met fin à ce groupe de témoins. Merci beaucoup de vos témoignages et de votre participation à cette conversation importante.

We now welcome our second panel. From the Blood Tribe, we have Roy Fox, Chief, Alberta; Clayton Blood, General Manager, Kainaiwa Resources; and Heather Exner-Pirot, Technical Expert. And from Suncor Energy, we welcome Ginny Flood, Vice President of Government Relations; and Janice Linehan, Manager.

We will proceed with your statements, five minutes for each one, after which we will go to the floor for questions and answers.

Mr. Fox, please go ahead.

Roy (Makiinima) Fox, Chief, Alberta, Blood Tribe:

[Editor's Note: Mr. Fox spoke in his Indigenous language.]

Senators, my traditional name is Makiinima. I welcome you to a part of our ancestral and traditional lands — Calgary. I am the elected Chief of the Kainai/Blood Tribe. My family and clan have been the political, war, and business leaders of our nation since the late 1700s and beyond.

My grandfather to the seventh generation was Stumicksoosuk, and he was the last war chief of the Blackfoot Confederacy. Stumicksoosuk and his son Penaquim believed in the principle of financial sovereignty, which ultimately leads to genuine home rule and their respective successors have been mentored towards that end.

They often pitted such groups as the Hudson Bay Company against the American Fur Company. They pitted them against each other so that our members could get the best return for their natural resources, such as buffalo hides.

Thank you, senators, thank you, chairman, for inviting us to provide testimony on Bill C-69. I represent 13,000 Bloods, 45,000 members of the Blackfoot Confederacy, and over 130 First Nations across Canada involved in oil and gas exploration and production activities, who are members of the Indian Resource Council.

We have been involved in the oil and gas sector for seven decades. In that time we have moved from passive royalty recipients to being employees, contractors, business partners, and owners. These investments and partnerships have financially benefitted the Blood Tribe and have helped fund housing, cultural, recreational, seniors, educational programs and other services for decades. Now Bill C-69 and other government policies that are against oil and gas development are harming my nation. I can no longer sit back and allow the provincial and the federal governments to block my nation's economic and business opportunities. I have become vocal on this issue and calling out

Nous accueillons maintenant le deuxième groupe de témoins. Nous avons parmi nous Roy Fox, chef de la tribu des Blood, en Alberta; Clayton Blood, directeur général de Kainaiwa Resources, et Heather Exner-Pirot, experte technique. Nous accueillons également Ginny Flood, vice-présidente, Relations gouvernementales, et Janice Linehan, gestionnaire. Elles sont toutes deux de Suncor Énergie.

Nous allons passer à vos déclarations. Vous disposez de cinq minutes chacun, après quoi nous passerons aux questions et aux réponses.

Monsieur Fox, c'est à vous.

Roy (Makiinima) Fox, chef, Alberta, tribu des Blood :

[Note de l'éditeur : M. Fox s'exprime dans sa langue autochtone.]

Mesdames et messieurs les sénateurs, mon nom traditionnel est Makiinima. Je vous souhaite la bienvenue sur une partie de notre territoire ancestral et traditionnel, Calgary. Je suis chef élu de la tribu des Blood. Depuis la fin des années 1700, des dirigeants politiques, des hommes d'affaires et des chefs de guerre de notre nation sont issus de ma famille et de mon clan.

Mon grand-père à la septième génération s'appelait Stumicksoosuk, et il a été le dernier chef de guerre de la Confédération des Pieds-Noirs. Stumicksoosuk et son fils Penaquim croyaient au principe de la souveraineté financière, qui mène ultimement à une véritable autonomie, et chacun de leurs successeurs s'est vu inculquer ce principe.

Ils mettaient souvent des groupes comme la Compagnie de la Baie d'Hudson et l'American Fur Company en concurrence afin que les membres de notre nation puissent obtenir le meilleur prix possible pour leurs ressources naturelles, comme la peau de bison.

Merci sénateurs, merci madame la présidente de nous avoir invités à témoigner sur le projet de loi C-69. Je représente 13 000 Bloods, 45 000 membres de la Confédération des Pieds-Noirs, et plus de 130 Premières Nations au Canada qui participent aux activités d'exploration et de production pétrolière et gazière, et qui sont membres du Conseil des ressources indiennes.

Nous participons au secteur pétrolier et gazier depuis sept décennies. Au cours de cette période, nous sommes passés du statut de bénéficiaires passifs de redevances à celui d'employés, d'entrepreneurs, de partenaires commerciaux et de propriétaires. Ces investissements et partenariats ont profité financièrement à la tribu des Blood et ont contribué à financer des programmes liés au logement, à la culture, aux loisirs, aux aînés et à l'éducation, de même que d'autres services pendant des décennies. Aujourd'hui, le projet de loi C-69 et d'autres politiques gouvernementales qui s'opposent à l'exploitation pétrolière et gazière nuisent à ma nation. Je ne peux plus rester

proposed laws and policies that take away our rights to economic self-determination and, hence, financial sovereignty.

I know you have heard from many Indigenous groups both opposed and for Bill C-69. I don't speak for them, and they don't speak for me. I am not sure if any of them have as much experience and capacity in the upstream phase of the oil and gas sector as we do.

We began exploration and production on our reserve lands in the 1950s. I'm proud to say that there have been no environmental damages or health impacts due to oil and gas activities on our reserve territories since then.

We have many oil and gas wells and pipelines, including several compressor stations and oil batteries that are within our reserve lands, and no harm, no harm, has ever come to our people, the animals and birds, our lands, the water, and the air. However, Bill C-69 now threatens to harm the economic and other progress we have made over these past decades.

In fact, just two weeks ago the Alberta Assembly of Treaty Chiefs rescinded a resolution that had been passed last November supporting Bill C-69. We rescinded it unanimously because the chiefs are gaining a clearer understanding of the bill's impacts on our economic rights and development. We can't stand back and let it pass as is. The chiefs want to understand this proposed bill fully before they can make their decision for or against.

I understand that the regulatory approval process as it stands in Canada is flawed, but Bill C-69, as it is written, just makes that process worse. It jeopardizes and sabotages future resource development by opening projects to inevitable court challenges. It is poorly worded and vague and, as a result, the oil and gas industry is already moving their investment out of the country. We, the Indigenous peoples, cannot move our territories.

Bill C-69 has not received Royal Assent, but we are already suffering its consequences. The lack of pipeline capacity and investment has caused a huge price differential for our oil. On our reserve lands, in one field alone our royalty revenues dropped from \$610,000 last August to \$120,000 this January, even though our production has doubled. Now, thanks to the

les bras croisés et laisser les gouvernements provinciaux et fédéral bloquer les possibilités économiques et commerciales de ma nation. Je me fais entendre dans ce dossier et je dénonce les projets de loi et les politiques qui nous privent de notre droit à l'autodétermination économique et, par conséquent, à la souveraineté financière.

Je sais que vous avez entendu de nombreux groupes autochtones, certains s'opposant au projet de loi C-69, d'autres l'appuyant. Je ne parle pas en leur nom, et ils ne parlent pas en mon nom. Je ne sais pas s'il y en a parmi eux qui ont autant d'expérience et de capacité que nous en ce qui concerne l'étape en amont du secteur pétrolier et gazier.

Nous avons commencé l'exploration et la production sur nos terres de réserve dans les années 1950. Je suis fier de dire que depuis, les activités pétrolières et gazières dans nos réserves n'ont causé aucun dommage à l'environnement et n'ont eu aucune conséquence sur la santé des gens.

Nous avons de nombreux puits et pipelines de pétrole et de gaz, y compris plusieurs stations de compression et installations pétrolières qui se trouvent sur nos terres de réserve; il n'est jamais rien arrivé à notre peuple, aux animaux et aux oiseaux, à nos terres, à l'eau et à l'air. Toutefois, le projet de loi C-69 menace maintenant les progrès économiques et les autres avancements que nous avons réalisés au cours des dernières décennies.

D'ailleurs, il y a tout juste deux semaines, l'Assemblée des chefs des Premières Nations de l'Alberta signataires d'un traité a annulé une résolution qui avait été adoptée en novembre dernier à l'appui du projet de loi C-69. Nous l'avons annulée à l'unanimité parce que les chefs comprennent de mieux en mieux les répercussions du projet de loi sur nos droits économiques et notre croissance. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et permettre l'adoption du projet de loi dans sa forme actuelle. Les chefs souhaitent bien comprendre ce projet de loi avant de prendre une décision favorable ou défavorable.

Je comprends que le processus d'approbation réglementaire tel qu'il existe au Canada n'est pas efficace, mais le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, ne fait qu'empirer le processus. Il compromet et sabote l'exploitation future des ressources en ouvrant la porte à des contestations judiciaires inévitables visant les projets. Il est mal formulé et vague et, par conséquent, l'industrie pétrolière et gazière est déjà en train de retirer ses investissements du pays pour en faire profiter d'autres. Les peuples autochtones ne peuvent pas transporter leurs territoires ailleurs.

Le projet de loi C-69 n'a pas reçu la sanction royale, mais nous en subissons déjà les contrecoups. La capacité insuffisante des pipelines et le manque d'investissement ont entraîné d'énormes écarts dans le prix du pétrole que nous produisons. Sur les terres de la réserve, dans un seul champ, nos redevances sont passées de 610 000 \$ en août dernier à 120 000 \$ en janvier.

curtailment from the Alberta government, more investment is being moved. One company that operates on our reserve lands is reducing their drilling from six planned wells to one and reducing capital expenditures from \$24 million to \$4 million. We estimate that we will lose \$1.84 million in royalties alone. Indian Oil and Gas Canada, a federal agency, did an assessment of the losses to producing First Nations. Collectively it is over \$200 million in royalties each year.

The effects of the government's policies to us are not hypothetical. We are experiencing the fallout today. I don't care much when politicians and lawyers say that the bill is actually good for us as First Nations. Not in the real world it isn't, and certainly not for the Kainai/Blood Tribe.

I have some specific objections to Bill C-69. The test for standing, the scope for political interference, the limits for preapproval engagement, and the lack of consideration for economic benefits for Indigenous peoples are all problems for me. We have suggested specific wording and amendments, which we are tabling separately for your consideration. These recommendations are very much in line with those proposed by industry. We are proud to say that we have worked collaboratively with industry to align our concerns. I see industry as trying to meet their reconciliation responsibilities — Call to Action recommendation 92 for the corporate sector — by consulting with us on the amendments that will affect us. The most important thing for us is to have a strong and healthy energy sector.

We are diversifying. We have invested in alternative energy and continue to make real advances in the business aspect of the agricultural sector. We care about the environment. We have been good caretakers of our lands for thousands of years, but we cannot replace the benefits of oil and gas. We need profits and other own-source revenues. We need productive employment and real economic development. There is no genuine political self-determination without real economic and business independence.

My tribe just settled a multi-million dollar lawsuit against the federal government for their interference and mismanagement of our agricultural lands and assets over a hundred years ago. I don't think it will take that long for First Nations to seek claims against the federal government for interfering in our energy business and our rights to economic development with legislation like Bill C-69. I am trying to lead my people out of poverty and towards self-determination, and we are determined

Pourtant, notre production a doublé. Aujourd'hui, le transfert des investissements se poursuit en raison de la réduction imposée par le gouvernement de l'Alberta. Une entreprise qui a des activités sur les terres de la réserve a décidé de réduire le nombre de forages prévus. Au lieu de six puits, elle n'en forera qu'un seul et elle réduit ses dépenses en capital de 24 millions de dollars à 4 millions de dollars. Nous estimons que nous perdrons 1,84 milliard de dollars uniquement en redevances. Pétrole et gaz des Indiens du Canada, un organisme fédéral, a évalué les pertes pour les Premières Nations productrices. Collectivement, il s'agit d'un montant de plus de 200 millions en redevances chaque année.

Les effets des politiques du gouvernement ne sont pas hypothétiques pour nous. Nous en ressentons déjà les répercussions. Peu m'importe que des avocats et des politiciens nous disent que le projet de loi est bon pour les Premières Nations. Il ne l'est pas dans la vraie vie, surtout pas pour la tribu des Blood.

J'ai des objections précises à formuler contre le projet de loi C-69. Les critères de participation, l'ampleur de l'ingérence politique, les déficiences de la participation préalable et le peu de considération accordé aux retombées économiques pour les Autochtones sont autant de problèmes selon moi. Nous proposons des amendements et des formulations particulières et nous les déposons séparément pour que vous en preniez connaissance. Ces recommandations se rapprochent beaucoup de celles de l'industrie. Nous sommes fiers de dire que nous avons travaillé ensemble pour que nos préoccupations se rejoignent. Pour moi, l'industrie s'efforce d'assumer ses responsabilités en matière de réconciliation — je songe à l'appel à l'action 92 pour les entreprises — en nous consultant au sujet des amendements qui auront une incidence sur nous. Le plus important pour nous est d'avoir un secteur énergétique dynamique et florissant.

Nous diversifions nos activités. Nous investissons dans des énergies de remplacement et nous continuons de faire de réels progrès sur le plan commercial dans le secteur agricole. Nous nous soucions de l'environnement. Nous avons pris soin de nos terres pendant des milliers d'années. Toutefois, nous ne pouvons remplacer les bénéfices de l'exploitation gazière et pétrolière. Nous avons besoin de profits et d'autres revenus qui nous sont propres. Nous avons besoin d'emplois productifs et d'un réel développement économique. Il ne peut y avoir une vraie autodétermination politique s'il n'y a pas de véritable indépendance commerciale et économique.

Ma tribu vient d'entreprendre une poursuite de plusieurs millions de dollars contre le gouvernement fédéral pour son ingérence et sa mauvaise gestion de nos terres agricoles et de nos actifs, il y a une centaine d'années. Je ne crois pas qu'il faudra aussi longtemps aux Premières Nations pour faire des revendications à l'encontre du gouvernement fédéral pour son ingérence dans le secteur énergétique et le droit au développement économique des Autochtones avec un projet de

and steadfast in this goal. I am not really asking you to help me with that. However, however, I am asking that federal politicians and bureaucrats stop putting up barriers that slow us down.

Honourable senators, we request that you fix the bad and broken Bill C-69. On behalf of the people that I represent, thank you very much.

The Chair: Thank you, chief.

Ms. Flood.

Ginny Flood, Vice President, Government Affairs, Suncor Energy: Thank you, Madam Chair, and good morning honourable senators. Welcome to Calgary. We would like to express our thanks to the committee for inviting Suncor to participate as a witness in your examination of Bill C-69, and specifically the proposed impact assessment act.

My name is Ginny Flood. I'm Vice President of Government Relations for Suncor. My experience prior to Suncor includes roles with Rio Tinto, a large mining multinational working in Canada, as well with the federal government, where I was a regulator in both Fisheries and Oceans and Natural Resources Canada pre- and post CEEA 2012.

Suncor is Canada's largest integrated energy company, producing crude oil in both oil sands and offshore projects. As well, Suncor operates refineries, wind farms, owns Canada's largest biofuel plant, and is a major supplier of refined projects.

Suncor is a leader in sustainability in developing natural resources. We provide significant contributions to Canada's social and economic prosperity through our work with Indigenous peoples and other stakeholders, as well as through the taxes and royalties that we pay to governments. We employ over 12,000 people and invest approximately \$300 million annually in technology and innovation, including being a founding member of COSIA, the Clean Resource Innovation Network, and Evok, all in partnership with other industry members.

As such, Bill C-69 is critical because the outcomes will significantly impact the decisions we make regarding our future investments and development in Canada. Suncor has been an active participant in Bill C-69 and appreciates the amount of

loi comme le projet de loi C-69. J'essaie de sortir mon peuple de la pauvreté et de l'amener à l'autodétermination. Nous sommes résolu à atteindre cet objectif. Je ne vous demande pas vraiment de m'aider de ce côté. Toutefois, je demande aux politiciens fédéraux et aux fonctionnaires de cesser d'ériger des barrières qui ralentissent notre progression.

Honorables sénateurs, nous vous demandons de corriger les lacunes du mauvais projet de loi C-69. Au nom des gens que je représente, merci beaucoup.

La présidente : Je vous remercie, chef Fox.

Madame Flood, c'est à vous.

Ginny Flood, vice-présidente, Relations gouvernementales, Suncor Énergie : Je vous remercie, madame la présidente. Bonjour à vous, honorables sénateurs. Je vous souhaite la bienvenue à Calgary. Nous remercions le comité d'avoir invité des représentants de Suncor à venir témoigner dans le cadre de son étude du projet de loi C-69, et plus précisément de la Loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée.

Je m'appelle Ginny Flood. Je suis vice-présidente des relations gouvernementales chez Suncor. Avant de travailler pour Suncor, j'ai travaillé pour Rio Tinto, une grosse société minière multinationale qui est en activité au Canada, ainsi que pour le gouvernement fédéral, où je me suis occupée de la réglementation à Pêches et Océans Canada ainsi qu'à Ressources naturelles Canada avant l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 et après celle-ci.

Suncor est la plus grosse société énergétique intégrée du Canada. Elle produit du pétrole brut qui provient de projets d'exploitation des sables bitumineux et des hydrocarbures extracôtiers. Suncor exploite aussi des raffineries et des parcs éoliens. Elle possède la plus grande usine de biocarburant au Canada et elle est l'un des principaux pourvoyeurs de projets de raffinage.

Suncor est un chef de file en matière de développement durable dans l'exploitation des ressources naturelles. Nous contribuons de manière importante à la prospérité économique et sociale du Canada grâce à notre travail avec les Autochtones et avec d'autres intervenants, ainsi que par les impôts et les redevances que nous versons à des gouvernements. Nous employons plus de 12 000 personnes et investissons environ 300 millions de dollars chaque année dans l'innovation et la technologie. Nous sommes d'ailleurs membre fondateur de la Canada's Oil Sands Innovation Alliance, du Réseau d'innovation pour les ressources propres et d'Evok, le tout en partenariat avec d'autres membres de l'industrie.

En ce sens, le projet de loi C-69 est crucial, car le résultat aura une incidence significative sur les décisions que nous prendrons à l'égard de futurs projets d'investissements et d'exploitation au Canada. Suncor a participé activement au projet de loi C-69 et

time and effort that has been invested in consultations. We have worked significantly with other industry associations to ensure that we have an alignment on our amendments. We support a regulatory system that enables the responsible development of Canada's resource industry and builds both public and investor confidence.

Today I'll focus on four key areas where we believe amendments are required to strengthen and make Bill C-69 workable.

Firstly, Bill C-69 must provide clarity and efficiency of the impact assessment process. Canada has significant experience undertaking environmental assessments. It is imperative to leverage existing knowledge and expertise.

To help ensure predictable timelines and outcomes, a strong impact assessment process should include the following: it should limit the scope to only those issues that are relevant and within federal jurisdiction; it should establish a clear and timely transparent process; it should limit the ability for opportunistic legal challenges; and it should provide applicable regulations and clear policy guidance that are well articulated and guided by the legislation.

Secondly, the act must define a mechanism that empowers the agency and/or the review panel to determine the extent of public participation, including a defined process for ensuring adequacy of consultation. Engagement with directly impacted Indigenous peoples and stakeholders should be prioritized, while still providing opportunities for members of the public with relevant experience and expertise to contribute within legislated timelines.

Thirdly, the act must limit the opportunity for broad policy debates in project-specific assessments. The act should provide guidance to clarify which relevant factors should be considered. For instance, the act should provide clarity around the purpose of regional and strategic assessments and how they may be used in an impact assessment.

Lastly, the act must support the government's promise to one project, one assessment. This requires mechanisms established in the legislation that recognizes and supports life cycle regulators and existing processes in other jurisdictions, allowing for exclusions and substitution. To limit duplication and avoid jurisdictional overstep, the federal government must use the experiences and processes of the best-placed regulator.

elle se réjouit du temps et des efforts consacrés aux consultations. Nous avons beaucoup travaillé avec d'autres associations de l'industrie pour faire en sorte que nos amendements concordent. Nous appuyons un système de réglementation qui permet un développement responsable de l'industrie extractive au Canada et qui instaure la confiance auprès du public et des investisseurs.

Aujourd'hui, je vais parler de quatre aspects importants où des amendements sont, à notre avis, nécessaires afin de renforcer le projet de loi C-69 et le rendre applicable.

Premièrement, le projet de loi C-69 doit rendre le processus de l'évaluation d'impact clair et efficace. Le Canada dispose d'une grande expérience dans la réalisation d'évaluations environnementales. Il est impératif de tirer parti de l'expertise et des connaissances existantes.

Pour que les délais et les résultats soient prévisibles, une solide évaluation d'impact devrait comprendre les éléments suivants : elle devrait se limiter uniquement aux questions pertinentes, qui sont de compétence fédérale; elle devrait établir un processus transparent, clair et rapide; elle devrait restreindre la capacité de faire des contestations judiciaires opportunistes et elle devrait prévoir des règlements et des orientations stratégiques claires, qui sont bien formulés et qui reposent sur les mesures législatives.

Deuxièmement, la loi doit définir un mécanisme qui permet à l'organisme ou à la commission de déterminer l'étendue de la participation publique, y compris un processus précis pour veiller à ce que les consultations soient adéquates. Le dialogue avec les populations autochtones et les intervenants directement touchés devrait avoir la priorité, ce qui n'empêche pas de permettre aux membres du public qui ont une expertise ou une expérience pertinente de contribuer dans les délais prévus par la loi.

Troisièmement, la loi doit restreindre la possibilité de tenir de vastes débats sur des questions politiques lors des évaluations portant sur un projet précis. La loi devrait indiquer clairement quels sont les facteurs pertinents à considérer. Par exemple, la loi devrait préciser l'objectif des évaluations stratégiques et régionales et la façon de les utiliser dans une évaluation d'impact.

Enfin, la loi doit entériner la promesse du gouvernement d'une seule évaluation par projet. Pour ce faire, il faut établir des mécanismes dans la loi qui appuient et reconnaissent les organismes de réglementation du cycle de vie et les processus existants dans d'autres administrations, afin de permettre des exemptions ou une substitution. Pour éviter le dédoublement et les chevauchements de compétences, le gouvernement fédéral

For example, in Bill C-69 offshore exploration, regardless of the scale of activity involved, will be subject to a review panel. An assessment of the review panel is not appropriate, considering the small scale and routine nature of exploration drilling. The impact assessment process needs to ensure that the scale of assessment, if required, is proportionate with the scale of potential impacts.

In closing, I would like to highlight the critical need to restore Canada's competitiveness, particularly in the energy and resource development sectors. Given Canada's vast resource legacy, we have an opportunity to create prosperity for future generations. To build on this legacy, it is imperative that the government establish a credible regulatory system that builds trust and allows good projects to be built in a timely manner while attracting investment to Canada.

We would like to thank the committee for inviting us here today. I welcome your questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much for your testimony. We will go now to the period of questions.

Deputy Chair MacDonald.

Senator MacDonald: I thank the witnesses for being here today. My first question will be to Chief Fox.

A very compelling presentation, Chief Fox. Can we take you on the road with us, take you around the country? I think you would be a big asset.

You mentioned the royalties and revenues that are so important to your community. Now, you and I are adults now, but we were little boys at one time. You've seen a lot of changes in the last 40, 50 years in your community. I would like for you to perhaps explain them to us and let us know of the difference the oil and gas industry has made in your community.

Mr. Fox: Thank you, senator. I'll have to apologize. I didn't fully hear the question. As you've stated, we were once young. Now we're not so young. One of the things that has happened to me is that I am losing my eyesight, I'm losing my hearing, and something else that I can't quite remember. No, I'm just kidding.

As mentioned, commercial activity in the oil and gas sector, the upstream sector, started in the 1950s on our reserve lands and that increased over the last seven decades. As mentioned, we did not have any say in how exploration and production activity took place.

doit faire appel à l'expérience et aux processus de l'organisme de réglementation le mieux placé.

Prenons, par exemple, la prospection sous-marine dans le projet de loi C-69 qui sera évaluée par une commission, peu importe l'étendue des activités. Une évaluation de la commission est déraisonnable, étant donné la petite échelle et le caractère routinier d'un sondage d'exploration. Le processus de l'évaluation d'impact doit faire en sorte que l'évaluation, si elle est requise, soit proportionnelle à celle des impacts potentiels.

Pour terminer, j'aimerais souligner l'importance de rendre au Canada sa compétitivité, surtout dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation des ressources. Comme le Canada a hérité de vastes ressources, nous avons la possibilité de créer de la richesse pour les générations futures. Pour profiter de cet héritage, il est crucial que le gouvernement établisse un système de réglementation crédible, qui engendre la confiance et permet de construire rapidement de bons projets tout en attirant des investissements au Canada.

Nous remercions le comité de nous avoir invités ici aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions. Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie de votre témoignage. Nous passons maintenant à la période des questions.

Le vice-président MacDonald a la parole.

Le sénateur MacDonald : Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Ma première question s'adresse au chef Fox.

Votre présentation était très convaincante, chef Fox. Voulez-vous nous accompagner partout au pays? Je crois que vous seriez un gros atout.

Vous avez parlé de redevances qui sont importantes pour votre communauté. Vous et moi sommes des adultes maintenant, mais nous avons déjà été des petits garçons. Vous avez vu beaucoup de changement au cours des 40 à 50 dernières années dans votre communauté. Pourriez-vous nous expliquer ce qui s'est passé et nous parler de l'effet qu'a eu l'industrie pétrolière et gazière dans votre communauté??

M. Fox : Je vous remercie, sénateur. Pardon, je n'ai pas bien entendu votre question. Comme vous l'avez dit, nous avons déjà été jeunes, mais nous le sommes moins aujourd'hui. Dans mon cas, je perds la vue, l'ouïe ainsi qu'autre chose dont je ne me souviens pas. Je plaisante.

Comme je l'ai dit, l'activité commerciale dans le secteur pétrolier et gazier, le secteur en amont, a commencé dans les années 1950 sur les terres de la réserve. Elle s'est accrue au cours des sept dernières décennies, mais nous n'avions pas un mot à dire sur la façon dont se faisaient les forages et la production.

If I recall, when I first got involved in tribal politics, oil and gas was definitely one of the concerns that we had at that time, the management of our resources. At that time the chief and council could only make one decision. That was to say yes to the highest bid. We couldn't even say no. Since then, you know, we have gained capacity, we have gained some expertise in the industry.

Right now we negotiate our leases and permits directly with the industry, we negotiate partnership arrangements with the industry, we negotiate working interest arrangements and GOR arrangements, and we negotiate other matters before we even sign on the dotted line, before we even sign off on the leases and permits.

We negotiate for ourselves. We go to Indian Oil and Gas Canada, the managers of our resources, for their rubber stamp, if you may. They have some capacity and they have some expertise. And, yes, there are some very good people.

We have been able to advance the management of our resources in oil and natural gas to a large extent. We've been able to negotiate large bonuses as a part of those leases and permits. We've been able to negotiate taking back some of those assets. We've taken some of those assets back, some of those oil wells and other assets back from the oil industry. We are a part of the oil and natural gas industry in Western Canada.

Yes, we receive royalties, but where we felt we needed to go was on the business side. That's where the real money is made. Profits and other arrangements that you can make.

I have with me Clayton Blood, our general manager for the Kainaiwa Resources Inc. Of course there are other representatives. The chairman of the Indian Resource Council is here and the top management are here today. And that is one of the things that we are working on, is to acquire those assets back from industry, to get involved on the business side of the oil and gas sector, at least in the upstream phase. We are working towards midstream as well.

The change has been good for us. However, at times there are barriers that get into the progress that we have made. Of course one of the things is accessing capital, being able to get the capital that is required in order to take ownership of oil and gas assets on our reserves. The other one is in capacity and expertise. We are making progress. We are working with our friends in the industry. I think we're developing good partnerships. I hope I've answered some of your question.

The Chair: Thank you very much, chief.

Senator MacDonald: Can I ask a question?

Si je me souviens bien, lorsque j'ai commencé à m'impliquer dans la politique tribale, la gestion des ressources, du gaz et du pétrole, était sans contredit une source de préoccupation. Le chef et le conseil ne pouvaient alors prendre qu'une seule décision. Il pouvait dire oui au plus offrant. Nous ne pouvions même pas dire non. Depuis, vous savez, nous avons acquis des compétences et même une certaine expertise dans ce secteur.

À l'heure actuelle, nous négocions les baux et les permis directement avec l'industrie. Nous négocions les accords de partenariat avec l'industrie, les ententes de participation directe et les ententes pour le rapport gaz-pétrole. Nous négocions d'autres points avant d'apposer notre signature et d'autoriser les baux et les permis.

Nous négocions pour nous. Nous nous adressons à Pétrole et gaz des Indiens du Canada, les gestionnaires de nos ressources, pour obtenir leur approbation, si vous voulez. Cet organisme possède des moyens et une expertise, et il a d'excellentes personnes à son emploi.

Nous sommes parvenus à grandement perfectionner la gestion de nos ressources en pétrole et en gaz naturel. Nous avons réussi à négocier des primes généreuses dans le cadre de ces baux et de ces permis. Nous avons réussi à négocier la reprise de certains actifs. Nous en avons récupéré certains, des puits de pétrole ainsi que d'autres actifs, de l'industrie pétrolière. Nous faisons partie de l'industrie pétrolière et gazière dans l'Ouest du Canada.

Oui, nous recevons des redevances, mais nous sentions que nous devons nous intéresser à l'aspect commercial. C'est là que l'on peut vraiment faire de l'argent. Je pense aux profits et aux autres ententes que l'on peut prendre.

Je suis accompagné de Clayton Blood, directeur général de Kainaiwa Resources Inc. Bien entendu, il y a d'autres représentants. Le président du Conseil des ressources indiennes et la haute direction sont également ici aujourd'hui. C'est l'une des choses à laquelle nous œuvrons, nous cherchons à racheter ces actifs de l'industrie, pour participer à l'aspect commercial du secteur pétrolier et gazier, du moins en amont. Nous cherchons à œuvrer dans le secteur intermédiaire également.

Le changement a été bon pour nous. Toutefois, il y a parfois des obstacles qui nuisent aux progrès que nous avons accomplis. Bien entendu, il y a l'accès à des capitaux, il faut pouvoir obtenir des capitaux pour devenir propriétaire des ressources pétrolières et gazières dans nos réserves. Il y a aussi les moyens et l'expertise. Nous faisons des progrès. Nous travaillons avec nos alliés dans l'industrie. Je crois que nous créons de bons partenariats. J'espère avoir répondu en partie à votre question.

La présidente : Merci beaucoup, chef Fox.

Le sénateur MacDonald : Puis-je poser une question?

The Chair: It has been five minutes already, so I will put you down for the second round.

Senator Cordy: Thank you very much for your presentations this morning. It's always helpful for us, especially when you give suggestions for how we can improve the bill.

Ms. Flood, my question is for you. I really like how you lined up your four — I'll call them your concerns. I would like to look at the fourth item that you mentioned. You said excluding offshore exploration from the project list. I'm from Nova Scotia. I've met with the Nova Scotia Offshore Petroleum Board. Their concerns also are because of offshore that some of the projects are very small and they would spend more time getting the approval than they would having the oil well. You said the routine is small scale, but I wonder for my purposes, being from Nova Scotia, if you could expand on that.

Ms. Flood: I think one of our concerns is that each of the projects now, just in exploration drilling, which is a very routine type project, the processes are well known, the technology is well known. If everyone has to go through a major review panel, there's going to be huge timelines. That's going to increase the amount of time that it is going to take to go through the process, which makes us completely uncompetitive to other basins, where we're also in the North Sea. I think the time, if I'm correct, it would be double the time.

Especially for a project that with the impacts on the environment and what you would be trying to do is look at this and take away that authority and the expertise that you would have at the offshore board. It just doesn't seem to be reasonable and it seems to be overkill on something that would be quite routine and quite well understood in the exploration of offshore.

I don't know, Janice, if you want to add anything, but that's really our concern.

Suncor is involved in all of the offshore projects off of Newfoundland and Labrador. This becomes a really big concern for us as we're looking to invest in that basin.

Senator Cordy: You also spoke about the necessity for having a cooperation agreement with provincial lifestyle regulators. I asked witnesses yesterday, for example, about the jurisdictional aspects on land, which is sometimes a little bit easier to define. Does the federal government and the provinces work cooperatively in terms of offshore exploration, and who actually has the final say or is it really an equal partnership?

La présidente : Il y a déjà cinq minutes qui sont écoulées, je vais donc inscrire votre nom pour la deuxième ronde de questions.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup de vos présentations ce matin. Elles nous sont toujours utiles, surtout lorsque vous formulez des suggestions pour que nous améliorions le projet de loi.

Madame Flood, j'ai une question pour vous. J'ai beaucoup aimé votre façon de présenter vos quatre... Je vais employer le mot « réserves ». Revenons sur le quatrième point que vous avez relevé. Vous avez parlé d'exclure les projets d'exploration extracôtière de la liste des projets. Je viens de la Nouvelle-Écosse. J'ai rencontré les membres de l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers. Comme certains projets extracôtiers sont de très petite envergure, eux aussi redoutent qu'il faille consacrer plus de temps à obtenir une approbation qu'à exploiter le puits de pétrole. Vous avez dit que les projets sont d'ordinaire de petite envergure, mais, pour éclairer ma lanterne de Néo-Écossaise, pourriez-vous en dire davantage à ce sujet?

Mme Flood : Nos réticences visent notamment le fait que, actuellement, pour chaque projet, ne serait-ce qu'un forage d'exploration, quelque chose de très courant, les processus sont bien connus et les techniques aussi. Or, si tout le monde doit soumettre chaque projet à l'évaluation complexe d'une commission, les délais s'allongeront énormément. Le processus prendra beaucoup plus de temps, ce qui anéantira notre capacité concurrentielle dans d'autres bassins. Nous sommes aussi dans la mer du Nord. Si je ne me trompe pas, il faudra deux fois plus de temps.

Je pense en particulier aux projets qui auraient des effets sur l'environnement. Il s'agirait de les étudier indépendamment des compétences et de l'expertise de l'office des hydrocarbures. Ce me semble tout simplement déraisonnable et excessif lorsqu'il est question d'activités d'exploration extracôtière très habituelles et très bien comprises.

J'ignore si Janice veut ajouter quelque chose. Quoi qu'il en soit, nous avons vraiment des réticences sur ce point.

Suncor participe à tous les projets au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce problème nous préoccupe vraiment beaucoup, car nous envisageons de faire des investissements dans ce bassin.

La sénatrice Cordy : Vous avez également évoqué la nécessité de conclure un accord de coopération avec les instances provinciales. Hier, j'ai entre autres interrogé les témoins sur des questions de compétences par rapport à un territoire donné, ce qu'il est parfois un peu plus facile de définir. Le gouvernement fédéral et les provinces coopèrent-ils en matière d'exploration extracôtière? Est-ce qu'une instance a le dernier mot, ou s'agit-il réellement d'un partenariat d'égal à égal?

Ms. Flood: I might turn it over to Janice in a second, but there is the Atlantic Accord that basically set out the agreement.

Senator Cordy: Yes.

Ms. Flood: There is a lot of cooperation with the provinces on developing the offshore assets, both with Newfoundland — I can't speak for Nova Scotia because we're not in that jurisdiction, but working the federal government through the Offshore Petroleum Board, as well as with Newfoundland, they work quite cooperatively together.

Janice Linehan, Manager, Suncor Energy: I'll just add that I'm sure you'll hear more when you go to the East Coast and Newfoundland. I think a lot of the concern is that Bill C-69 needs to allow the mechanism for the offshore boards and that expertise to be upfront, to be a major part of that process, which is the big concern right now.

Senator Cordy: Thank you.

The Chair: Senator Simons.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair. I'm going to direct my first question to Chief Fox.

When we were in Vancouver yesterday we met with members of the First Nations Leadership Council, who argued a case that First Nations should be able to conduct their own impact assessments and have that substituted in the legislation. I'm just wondering what you and your team think about that as a proposition.

It really brought home to me how different it is in British Columbia, where very few Nations have settled, you know, treaty status or reserves compared to what we have here in Alberta.

Mr. Fox: I'm not too familiar with the group that you mentioned. However, I believe that First Nations and Indigenous peoples ought to be more involved in all phases of the energy sector. They should be involved in the studies that are done. They should be involved in the investigations that are conducted. We've tried to do that ourselves, but with limited resources.

We ensure that all the oil and gas activities on our reserve lands follow existing regulations, both from the federal and provincial government.

Over and above that we have our own processes that ensure that proper development will take place. Along with other governments, we also ensure proper development takes place on

Mme Flood : Je pense que je vais renvoyer la question à Janice dans un instant, mais les modalités sont définies dans l'Accord atlantique.

La sénatrice Cordy : Oui.

Mme Flood : En ce qui a trait au développement des ressources extracôtières, il y a beaucoup de coopération avec les provinces, aussi bien Terre-Neuve... Je ne peux pas me prononcer sur la Nouvelle-Écosse, car nous n'exerçons aucune activité là-bas, mais la collaboration est très bonne entre le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'office des hydrocarbures extracôtières, et Terre-Neuve.

Janice Linehan, gestionnaire, Suncor Énergie : J'ajouterai simplement que vous en apprendrez sans doute davantage lorsque vous irez sur la côte Est et à Terre-Neuve. Je pense qu'on redoute, pour l'essentiel, que le projet de loi C-69 ne fasse pas toute la place requise au mécanisme des offices des hydrocarbures extracôtières et à l'expertise connexe. C'est principalement ce point qui suscite des réserves.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie.

La présidente : À vous, sénatrice Simons.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente. Ma première question s'adresse au chef Fox.

Hier, à Vancouver, nous avons rencontré des membres du Conseil des leaders des Premières Nations. Ils ont fait valoir l'idée que les Premières Nations puissent réaliser leurs propres évaluations d'impact et que la loi permette de substituer ces évaluations au processus fédéral. Je me demande ce que votre équipe et vous pensez de cette proposition.

C'est quelque chose qui m'a vraiment fait comprendre à quel point les choses sont différentes en Colombie-Britannique, où, contrairement à ici, en Alberta, très peu de nations ont conclu des traités ou vivent dans des réserves.

M. Fox : Je ne connais pas vraiment le groupe dont vous parlez, mais j'estime néanmoins que les Premières Nations et les peuples autochtones en général devraient intervenir davantage à toutes les étapes des activités du secteur de l'énergie. Ils devraient intervenir dans les études qui sont menées. Ils devraient intervenir dans les enquêtes qui sont réalisées. Nous avons tenté de faire tout cela nous-mêmes, mais avec des ressources limitées.

Nous veillons à ce que toutes les activités liées aux hydrocarbures sur nos terres de réserve respectent la réglementation en vigueur, tant fédérale que provinciale.

En plus, nous avons nos propres processus pour garantir que les ressources sont développées adéquatement. De concert avec d'autres gouvernements, nous veillons à ce que le

our ancestral territories.

Our ancestral territories — and I know some other tribes will argue with that — stretch beyond Edmonton, towards the Manitoba border, the Dakotas, all of Montana, and across the divide to a certain degree. We tried in short that whenever the energy industry is conducting activity, exploration and production industry, transmission activity on our lands within southern Alberta that we are also involved. We conduct studies on most any development that is going to occur on our lands.

Yes, we not only should be involved on the business side, but we should also be involved in that area where assurances can be given that any activity will not harm those territories.

I'm not sure if I answered the question.

Senator Simons: All right.

Do you think if more First Nations from Alberta took equity stakes in things like pipeline projects, would that give those projects more social licence, do you think, to cross through traditional territories of other nations in British Columbia, or does that just end up pitting nation against nation?

I think a lot of people have a belief that if First Nations had a much greater ownership stake in those linear developments that they would be easier to get approval for, but I don't know how real that is.

Mr. Fox: Yes, that is our belief. And certainly that is the belief of the Indian Resource Council of Canada and others who are involved in trying to bring Indigenous people together, to work together in a good business way so that they are a part of the transmission activity of oil and natural gas from Western Canada.

Yes, we have our differences with other Indigenous nations. However, for centuries the Indigenous peoples of the Americas, the North Americas, have managed to come together as allies when they were enemies before.

We have a process. Our people have a process. The Blackfoot Confederacy has a process and other First Nations have similar processes that we called [*Indigenous language spoken*], which is the highest form of agreement. It's a sacred covenant between two individuals, two families, two clans, two nations that they will no longer harm each other but they will assist each other. They will help each other.

développement de nos territoires ancestraux se fasse comme il se doit.

Nos territoires ancestraux — et je sais que certaines tribus ne sont pas du même avis — s'étendent au-delà d'Edmonton, vers la frontière avec le Manitoba et dans les Dakota, et ils recouvrent tout le Montana, de part et d'autre dans une certaine mesure. Simplement, chaque fois que l'industrie de l'énergie mène des activités, qu'il s'agisse d'exploration, de production ou de transport, sur nos terres du Sud de l'Alberta, nous nous efforçons d'y jouer un rôle. Nous réalisons des études sur la plupart des projets de développement sur nos territoires.

En effet, nous ne devrions pas jouer un rôle uniquement sur le plan des activités commerciales; il faut aussi intervenir dans ce qui permet de garantir qu'aucune activité ne sera dommageable pour les territoires.

Je ne suis pas certain d'avoir répondu à la question.

La sénatrice Simons : Très bien.

Selon vous, si davantage de Premières Nations de l'Alberta acquéraient une participation dans des projets de pipeline, par exemple, et que ceux-ci devaient passer par les territoires traditionnels d'autres nations, en Colombie-Britannique, ces projets seraient-ils mieux accueillis, sur le plan de l'acceptabilité sociale, ou cela n'aurait-il pour effet que de dresser les nations les unes contre les autres?

Je pense que beaucoup de gens ont l'impression que si les Premières Nations participaient bien davantage au capital de projets linéaires de ce genre, il serait plus facile de les faire approuver, mais j'ignore si cette impression est conforme à la réalité.

M. Fox : Oui, c'est ce que nous pensons, de même que le Conseil des ressources indiennes du Canada et d'autres organismes qui cherchent à unir les forces des Autochtones dans une optique de collaboration pour faire des affaires fructueuses en jouant un rôle dans les activités de transport des hydrocarbures de l'Ouest canadien.

Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les autres nations autochtones, c'est vrai. Cependant, durant des siècles, les peuples autochtones des Amériques, de l'Amérique du Nord, ont réussi à s'allier même après avoir été des ennemis.

Nous avons un processus. Notre peuple a un processus. La Confédération des Pieds-Noirs a un processus et d'autres Premières Nations ont des processus semblables; c'est ce que nous appelons [*le témoin s'exprime en langue autochtone*], ce qui constitue le type d'entente le plus élevé. C'est une alliance sacrée entre deux personnes, deux familles, deux clans, deux nations, qui conviennent de ne plus se nuire, mais plutôt de s'entraider.

It is these processes that most of our people still understand. We only need to use those, and they are being used again, to ensure that we can work in a good, concerted way amongst ourselves to achieve similar goals.

I think it's very important that our people, albeit there are several different groups now, get that opportunity to fully be involved in the business of transporting our product to where it needs to go.

Senator Neufeld: Thank you both for being here. My first question is to Chief Fox.

Have you had an opportunity to make a presentation as you did to us? You were very clear. I understand where you're coming from. I know what you're saying. Have you had a chance to make that presentation to the Prime Minister of Canada on behalf of all the people whom you represent? I mean thousands, when I look at your notes.

Mr. Fox: Thank you, senator. Yes, to some degree I have. I asked some basic questions when the Prime Minister attended a Chamber of Commerce function last November here in Mohkíntsis; it's in Calgary. It was a very basic question. We followed that up with correspondence. We followed that up with op eds, and some of the major papers down East. And followed up with letters to various ministers, including Minister of Indigenous Affairs, several times. We made similar presentations to others at other occasions. I've got a small condensed package with me outlining those letters that were sent and so on.

I spoke to him very quickly here when he was here last November. I asked him that the Treaty 7 tribes were not in favour — I told him that we are not in favour of Bill C-69 and what assurances that he, the Prime Minister, could make to us that Bill C-69 will not affect our profits, will not affect the royalties that we receive from our resources. Very quickly he said that he did not feel that Bill C-69 would reduce our royalty rates. There's a big difference between royalties and royalty rates.

We still have not received a reply from the Prime Minister on several letters, correspondence that we've sent, as well as the ministers. We have not received any reply.

Senator Neufeld: Thank you very much. That doesn't surprise me.

I have a question also for Suncor. Obviously industry worked for — and they've told us — up to three years with the government to try and develop a new piece of legislation, as I understand. You, I would imagine, would have been quite surprised when Bill C-69 came out with what it entails and what

La plupart de nos peuples comprennent toujours ces processus. Nous n'avons qu'à les utiliser, et nous recommençons à le faire, pour que nous unissions nos forces de façon concertée afin d'atteindre nos objectifs semblables.

Il m'apparaît essentiel que notre peuple, quoiqu'il y ait maintenant plusieurs groupes, ait la possibilité de s'investir pleinement dans les activités de transport de nos produits jusqu'à leur destination.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous les deux de votre présence. Ma première question s'adresse au chef Fox.

Avez-vous eu l'occasion de faire une autre présentation comme celle d'aujourd'hui? Vous avez été très clair. Je comprends votre point de vue. Je comprends ce que vous dites. Avez-vous eu l'occasion de faire la même présentation au premier ministre du Canada, au nom de tous les gens que vous représentez? Selon vos notes, ils sont des milliers.

M. Fox : Merci, sénateur. Oui, dans une certaine mesure, j'ai pu le faire. Lorsque le premier ministre a assisté à une activité de la chambre de commerce ici, à Mohkíntsis — c'est à Calgary —, en novembre dernier, j'ai posé quelques questions simples, et nous avons assuré un suivi par écrit. Nous avons ensuite fait publier des lettres à la rédaction dans certains des principaux journaux de l'Est du Canada. Nous avons aussi écrit à divers ministres, y compris à la ministre des Affaires autochtones, à plusieurs reprises. Nous avons fait des présentations semblables à d'autres personnes à diverses occasions. J'ai une petite trousse qui résume les lettres que nous avons envoyées et ainsi de suite.

J'ai parlé quelques secondes au premier ministre lorsqu'il est venu ici, en novembre. Je lui ai demandé si les tribus parties au traité n° 7 n'étaient pas favorables... Je lui ai dit que nous ne sommes pas favorables au projet de loi C-69 et je lui ai demandé comment lui, le premier ministre, pouvait nous garantir que le projet de loi C-69 ne nuirait pas à nos profits et qu'il n'aurait aucune incidence sur les redevances que nous touchons sur nos ressources. Il a répondu très rapidement qu'il n'avait pas l'impression que le projet de loi C-69 réduirait le taux de redevance. Or, entre les redevances et le taux de redevance, il y a toute une différence.

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à plusieurs lettres que nous avons adressées au premier ministre et aux ministres. Nous n'avons reçu aucune réponse.

Le sénateur Neufeld : Merci beaucoup. Cela n'a rien pour m'étonner.

J'ai aussi une question pour les représentantes de Suncor. De toute évidence, l'industrie a collaboré pendant — elle nous l'a fait savoir — quelque trois ans avec le gouvernement à la préparation d'un projet de loi, selon ce que j'ai compris. J'imagine que vous avez été très surprises, lorsque le projet de

could happen to the industry if it was applied, you know, to you. It does away with the NEB, something that has been around for decades. It does away with the Canadian Nuclear Safety Commission, that has done a marvellous job of regulating the nuclear industry. It does away with the offshore boards. You spoke about that.

In developing this piece of legislation, did you have discussions about those kinds of things and what effect they would have? Did the government just say, "We don't really care. We're going to put in what, I guess, Mr. Butts wants and you're going to live with it"? I'm interested to know that. Were you really disappointed or what happened?

Ms. Flood: I presented to the House of Commons committee. We have been very active in Bill C-69 from the start of the legislation. We have cautioned on some of the aspects of Bill C-69 because we were very concerned around basically throwing out some of the jurisprudence, that we would be very concerned about having to start over.

Our main objective has always been that we support the intent of Bill C-69. We think that the intent is well intended. Our concern is about the execution and how the act creates a number of elements that could be legally challenged with because of the vagueness of some of the language.

We have worked with governments. We have worked through a number of the industry associations that I have mentioned to try to make sure that the act basically allows good projects to get built. We need to recognize there's lots of experience with environmental assessment and that it's through that process that we need to ensure that it doesn't get caught up in litigation so that a decision is not a decision. I think that has always been our objective.

The intent of the act is fine. We're concerned that some of the jurisprudence will be put aside and we will be starting over. That is obviously a fairly significant concern.

Senator Neufeld: I know you presented to the house committee. I see from the list that you were one of the few from the oil and gas industry, direct industry, that was able to do it.

I'm talking about the three years prior, that the government said they consulted with industry, they talked to people across Canada. I'm talking about that time, not just at the house committee, because the house committee was more about government amendments than any other amendments.

loi C-69 a été rendu public, de découvrir ce qu'il implique et ce qui pourrait arriver à l'industrie s'il s'appliquait, vous savez, à vous. Il abolit l'Office national de l'énergie, qui existe depuis des dizaines d'années. Il abolit la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui réglemente l'industrie nucléaire de main de maître. Il abolit les offices des hydrocarbures extracôtiers. Vous en avez parlé.

Pendant la rédaction du projet de loi, avez-vous discuté de toutes ces choses et de leurs conséquences? Le gouvernement s'est-il contenté de dire : « Au fond, nous nous en fichons. Nous y mettrons ce que veut, j'imagine, M. Butts, et ce sera à vous de vivre avec »? J'aimerais le savoir. Avez-vous été très déçues? Que s'est-il passé?

Mme Flood : J'ai fait une présentation au comité de la Chambre des communes. Nous nous sommes intéressés très activement au projet de loi C-69 dès le début. Nous avons fait des mises en garde relativement à certains de ses éléments, car nous redoutions l'idée de faire disparaître, essentiellement, une partie de la jurisprudence, car il faudrait repartir de zéro.

Notre but principal a toujours été d'appuyer l'objet du projet de loi C-69, qui part selon nous de bonnes intentions. Nos réserves portent sur l'exécution et sur le fait que la mesure législative crée divers éléments qui sont susceptibles de faire l'objet de contestations juridiques, car le libellé est flou.

Nous avons collaboré avec les gouvernements. Par l'intermédiaire de diverses associations de l'industrie que j'ai mentionnées, nous avons cherché à faire en sorte que, essentiellement, la loi laisse les bons projets aller de l'avant. Il faut prendre conscience de l'expérience considérable qui existe en matière d'évaluation environnementale. Il faut voir à ce que le processus ne s'embourbe pas dans les poursuites, en faisant en sorte qu'une décision ne soit pas définitive. Je pense que c'est notre objectif depuis le début.

Le problème, ce n'est pas l'objet du projet de loi, mais la perspective qu'une partie de la jurisprudence soit mise de côté et qu'il faille repartir de zéro. De toute évidence, nous avons beaucoup de réserves sur ce point.

Le sénateur Neufeld : Je sais que vous avez témoigné au comité de la Chambre des communes. Je constate sur la liste que vous étiez l'un des rares organismes de l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie directement touchée, à avoir été en mesure de le faire.

Je parle des trois années précédentes, lorsque, selon ce qu'affirme le gouvernement, il a mené des consultations auprès de l'industrie et parlé avec des gens d'un bout à l'autre du pays. Je parle de ce temps-là, et non seulement du témoignage au comité de la Chambre des communes, car ce comité s'est

Prior to that, the development of it, the three years that took place, was Suncor involved? Did you have some say? And were you surprised with the result?

Ms. Flood: Suncor was involved. We were involved through a lot of the work that we do through the Mining Association of Canada, through CAPP and other organizations. Were we specifically consulted? We had conversations. For the most part we were working through our associations in developing those amendments.

Janice, I don't know if you want to add anything.

Ms. Linehan: Yes. We were definitely involved, and I was specifically involved. In those three years prior there were many different meetings, multi-stakeholder meetings that we were a part of.

I guess at the end of the day if you asked if what I finally saw when Bill C-69 came out reflected all of our concerns, I would have to say no. Again, we continue to work with government and other organizations, and that's why we're proposing the amendments we are and why we have such a focus on the regulation and the need for the regulation to be in place. A lot of uncertainties lay there.

We're really supportive of the fact that those regulations are in place and might need some time before the legislation comes into force for that to be properly consulted on, because we haven't seen it yet.

The Chair: Thank you very much.

Senator Patterson.

Senator Patterson: First of all, to Suncor, I believe that you are a member of CAPP. Our situation is this: We're under terrible pressure to get this huge bill passed in the life of this Parliament. I know that CAPP has presented a package of amendments that we understand is widely supported by industry.

I just wanted to know, the amendments that you have presented and the advice you've given us today, is that complementary to what CAPP is recommending? It's in addition to what CAPP is recommending, but are they complementary?

concentré sur les amendements proposés par le gouvernement plus que sur toute autre proposition d'amendement.

Avant, durant la préparation du projet de loi, pendant les trois années, est-ce que Suncor a joué un rôle? Avez-vous eu votre mot à dire? Le résultat vous a-t-il surpris?

Mme Flood : Oui. Suncor y a participé. Nous y avons participé à une bonne partie du travail que nous faisons par l'entremise de l'Association minière du Canada, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et d'autres organisations. Avons-nous été directement consultés? Nous avons eu quelques conversations. Nous avons essentiellement participé à l'élaboration de ces amendements par l'intermédiaire de nos associations.

Janice, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Mme Linehan : Oui. Nous y avons certainement participé. Je me suis personnellement impliquée dans ce dossier. Au cours des trois ans qui ont précédé la présentation du projet de loi, nous avons participé à de nombreuses réunions, notamment à des réunions de multiples intervenants.

Je suppose que si vous me demandiez si le projet de loi C-69, lorsqu'il a finalement été présenté, tenait bien compte de toutes nos préoccupations, je serais obligée de dire non. Je le répète, nous poursuivons notre collaboration avec le gouvernement et d'autres organisations. C'est pour cette raison que nous proposons les amendements en question et que nous mettons beaucoup l'accent sur la réglementation et sur la nécessité de la réglementation. Cela permettra de lever bon nombre d'incertitudes.

Nous sommes favorables à la prise de règlements et nous aurons peut-être besoin de temps pour consulter adéquatement ces règlements avant que le projet de loi entre en vigueur, car nous ne les avons pas encore vus.

La présidente : Merci beaucoup.

Sénateur Patterson, vous avez la parole.

Le sénateur Patterson : D'abord, si je ne me trompe pas, Suncor est membre de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Voici la situation dans laquelle nous nous trouvons : nous faisons l'objet d'énormes pressions pour faire adopter ce projet de loi au cours de la présente législature. Je sais que l'Association canadienne des producteurs pétroliers a présenté une série d'amendements qui, d'après ce que nous avons entendu, sont largement appuyés par l'industrie.

Est-ce que les amendements que vous avez présentés et les conseils que vous nous avez donnés aujourd'hui sont complémentaires aux recommandations formulées par l'Association canadienne des producteurs pétroliers? Je sais

Could you help me understand that?

Ms. Flood: Our amendments are the four amendments, and the amendments that you will have in our submission, they are all aligned with what CAPP has proposed. For us, we have projects that we're considering, and our amendments are really around making sure that we've got clarity as we go forward so that when we're making our investment decisions we know what's happening. We are completely aligned with the CAPP recommendations. Our submission and our proposals are completely aligned.

Senator Patterson: Thank you.

Chief Fox, I would like to thank you for the inspiring and clear words you gave us about your struggle to achieve financial sovereignty, which I totally support.

You mentioned your concerns about Bill C-69, including the test for standing.

Mr. Fox: Yes.

Senator Patterson: As we understand it, under Bill C-69 it's wide open.

Mr. Fox: Yes.

Senator Patterson: I'm wondering if you have a concern that unless it's changed this standing test would diminish your Nation's voice when considering projects that impact you.

Mr. Fox: Thank you, senator. I'm not sure I fully understand the question. However, let me give this reply.

Standing in those areas of development that have taken place in our territory, not just our reserve lands, but also our ancestral and traditional lands, we've always tried to become involved in that, along with other jurisdictions, say such as the Province of Alberta. We engage in activities.

We have really not had the opportunity to have standing in the current discussions of this bill, either at your level, either at the house level, or with other First Nations. The Assembly of First Nations have not involved us in their discussions with respect to Bill C-69. They've kept us out of that. They have not given us standing.

qu'ils s'ajoutent aux recommandations de l'association, mais sont-ils complémentaires?

Pouvez-vous m'aider à comprendre?

Mme Flood : Les modifications proposées par Suncor sont les quatre éléments que j'ai soulevés plus tôt et qui figurent dans notre mémoire, et elles cadrent toutes avec celles que propose l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Nous voulons nous assurer, grâce à ces modifications, que les choses seront claires lorsque nous irons de l'avant avec les projets que nous avons l'intention de réaliser. Ainsi, nous saurons à quoi nous en tenir lorsque nous prendrons nos décisions en matière d'investissement. Nous sommes tout à fait d'accord au sujet des recommandations de l'association, et les modifications que nous proposons cadrent parfaitement avec les siennes.

Le sénateur Patterson : Merci.

Monsieur Fox, je vous remercie du témoignage clair et inspirant que vous nous avez livré au sujet du combat que vous avez mené pour parvenir à la souveraineté financière. Je l'appuie complètement.

Vous avez soulevé des préoccupations au sujet du projet de loi C-69, notamment sur les critères liés au droit de participation.

M. Fox : Oui.

Le sénateur Patterson : Si nous avons bien compris, le projet de loi C-69 ouvre toute grande la porte.

M. Fox : Oui.

Le sénateur Patterson : Lorsque le gouvernement examinera des projets qui auront des répercussions sur votre peuple, craignez-vous que ces critères, à moins qu'ils ne soient changés, ne nuisent à vos chances de vous faire entendre?

M. Fox : Merci, monsieur le sénateur. Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question, mais je peux vous donner la réponse suivante.

Nous avons toujours tenté de participer en ce qui concerne les projets de développement qui ont lieu sur notre territoire — pas uniquement sur nos terres de réserve, mais aussi sur nos terres ancestrales —, avec d'autres instances, comme le gouvernement provincial de l'Alberta. Nous prenons part aux processus.

Nous n'avons pas vraiment eu la possibilité de participer aux discussions actuelles sur ce projet de loi ni au Sénat, ni à la Chambre des communes, ni avec d'autres Premières Nations. Les dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations ne nous ont pas inclus dans leurs discussions au sujet du projet de loi C-69. Ils nous ont tenus à l'écart et ne nous ont pas permis de participer.

It's very unfortunate that that has occurred. We've had to force our involvement in some of their sessions. They only invited those groups that were for Bill C-69. They didn't invite myself or any member of the Indian Resource Council or any of the oil and gas producing tribes. We had to voice our concerns. I have some difficulty in how NGOs have acquired standing, though, through some of our so-called Indigenous leaders. As I mentioned before, I am the elected chief of the Blood Tribe. I've been involved in tribal leadership with the tribe and with the national organization for 45 years.

I am also the hereditary chief of the Blood Nation, as far back as the late 1700s, that which I have been told by my elders and my mentors.

However, unfortunately it seems as though tribal leadership in other areas, so-called tribal leadership, is coming out of the woodwork. I think they are being controlled by others. That is our concern. Others that mean to harm the oil and natural gas industry in Western Canada, in favour of other areas, even in North America.

That is a part of our concern. We have not been asked at all to be involved in this discussion until we forced ourselves to the table last November. We forced ourselves to the table. The Indian Resource Council has codeveloped other pieces of federal legislation with Canada. It's worked out not too badly. One of them is amending the Indian Oil and Gas Act, which we did in 2009. Now we're currently working on the amendments to the regulations. You know, that is one of our concerns, that others will get standing, who really are there to harm our industry.

I hope that answers the question.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Thank you very much, chief.

[Translation]

Senator Carignan: My question is mainly for the industry representatives. Many witnesses have spoken to us about the interest, the minister's discretion, uncertainty, the time frame, and the action taken around the world. It seems that Australia is a model in this area. As a country, Australia is very similar to Canada. It's a large country. It has provinces, a central government, a common law system, and precepts of natural justice and procedural fairness. It also has First Nations, and some of the most extraordinary and unique flora and fauna in the world, as a result of its biodiversity. This biodiversity must be protected in a very special way. Australia has species that can't

C'est vraiment malheureux que les choses se soient passées ainsi. Nous avons dû exercer des pressions pour participer à quelques-unes de leurs séances. Seuls les groupes qui étaient en faveur du projet de loi C-69 ont été invités. Je n'ai pas été invité, et aucun membre du Conseil des ressources indiennes ou des tribus productrices de pétrole et de gaz n'a été invité. C'était important pour nous d'exprimer nos préoccupations. J'ai du mal à accepter la façon dont certains de nos prétendus dirigeants autochtones ont permis à des organisations non gouvernementales de participer. Comme je l'ai dit, je suis le chef élu de la tribu des Blood. J'assume un rôle de leadership au sein de la tribu et de l'organisation nationale depuis 45 ans.

Je suis également le chef héréditaire de la nation des Blood; ma lignée remonte à aussi loin que la fin des années 1700. C'est ce que m'ont dit mes aînés et mes mentors.

Toutefois, on dirait que, malheureusement, des personnes tentent de s'approprier le pouvoir dans des tribus d'autres régions. Je pense qu'elles se font contrôler par d'autres instances. C'est ce qui nous inquiète. Nous avons peur que ces instances essaient de nuire à l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest du Canada au profit d'autres régions, même en Amérique du Nord.

Voilà une des choses qui nous préoccupent. Ils ne nous ont jamais demandé de participer à cette discussion avant que nous les obligions à nous faire une place à la table des délibérations en novembre dernier. Nous avons réclamé notre place. Le Conseil des ressources indiennes a participé à l'élaboration d'autres mesures législatives fédérales avec le gouvernement du Canada. Cela ne s'est pas trop mal passé. Nous avons notamment collaboré à la modification de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes en 2009. Nous nous penchons actuellement sur les modifications aux règlements. Vous savez, l'une de nos craintes, c'est que des personnes qui cherchent à nuire à notre industrie se voient accorder un droit de participation.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Patterson : Merci.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse surtout aux représentants de l'industrie. On a entendu beaucoup de témoins sur la question de l'intérêt, de la discrétion du ministre, de l'incertitude, du délai, de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Il me semble qu'à cet égard, l'Australie est un modèle. L'Australie est un pays qui ressemble beaucoup au Canada. C'est un grand pays. Il y a des provinces, un gouvernement central, un système de droit de common law, des préceptes de justice naturelle et d'équité procédurale. Il y a aussi les Premières Nations, une faune et une flore des plus exceptionnelles au monde, uniques aussi, en raison d'une biodiversité qui doit être protégée de façon

be found anywhere else in the world. It has successfully established an effective environmental assessment process. In your presentations to the Government of Canada and to officials, have you provided examples of cases where a simpler process could be adopted? I have the impression that we're trying to complicate things when the process should be simple and adapted to everyone's model. The Government of Canada shouldn't just acquire old jets from Australia. It should also draw inspiration from good practices with regard to the environmental assessment process. Can you provide some examples of comparative law?

[English]

Ms. Flood: I can't speak specifically to whether those examples have been provided. What I can say is prior to Suncor I worked with Rio Tinto, who has major assets in Canada, but also in Australia. What I would say is, yes, their environmental assessment process is much more streamlined than ours. I think the complexity that we put on our environmental assessment and the focus is usually on building public trust and making sure that we have the processes where there's a broad public consultation.

I think the big difference in Australia is their primary focus is — like Canada, they've got lots of resources and their focus really is building their economy through their resource development. That is a key element of Australia. It's given that different focus and that different perspective. It's not to say the regulatory environment compromises the environmental outcomes, because I can assure you that it doesn't, given my experience with Rio Tinto.

I would think in the WorleyParsons report that had been developed, it would have highlighted some of the challenges. I think it's important because Australia is one of our competitors as far as resources going to some of our key markets that we want to develop and why it's so important to get market access.

Madam Chair, can I just add one point? I want to give two examples to support Chief Fox on the work that we're doing with Indigenous communities. I think there are two areas. Suncor spends approximately over \$650 million annually with Aboriginal businesses. I think it's really important.

To put that into context, according to the CCAB, which is the Canadian Council for Aboriginal Business, that is about 10 times more than all of the federal government spends. That is just one company. I think it's a really important proof point for what

très spéciale. Il y a des espèces que l'on ne voit pas ailleurs dans le monde. L'Australie a réussi à avoir un processus d'évaluation environnementale efficace. Dans vos présentations au gouvernement du Canada, aux fonctionnaires, avez-vous donné des exemples de cas où on peut adopter un processus plus simple? Parce que j'ai l'impression qu'on essaie de compliquer les choses alors que cela devrait se faire de manière simple et adaptée au modèle de chacun. Le gouvernement du Canada ne devrait pas juste aller chercher de vieux jets en Australie. Il devrait s'inspirer aussi des bonnes pratiques en matière de processus d'évaluation environnementale. Pouvez-vous nous donner des exemples de droit comparé?

[Traduction]

Mme Flood : Je ne peux pas vous dire précisément si ces exemples ont été fournis. Ce que je peux dire, c'est que, avant de travailler chez Suncor, j'ai travaillé pour Rio Tinto, qui possède des actifs importants au Canada et en Australie. Je répondrais que, effectivement, le processus d'évaluation environnementale de l'Australie est beaucoup plus simple que le nôtre. Je pense que nos évaluations environnementales sont aussi complexes parce que nous tenons à renforcer la confiance du public et à nous assurer d'avoir en place les processus nécessaires pour mener de vastes consultations publiques.

Je pense que la grande différence, c'est que, en Australie, on met l'accent sur... Tout comme le Canada, l'Australie possède beaucoup de ressources et elle cherche avant tout à favoriser sa croissance économique au moyen de l'exploitation de ses ressources. C'est un élément clé de l'approche adoptée par l'Australie. C'est ainsi en raison d'un objectif différent et d'une perspective différente. Cela ne veut pas dire que le cadre réglementaire a des répercussions négatives sur les résultats environnementaux. Je peux vous assurer que ce n'est pas le cas, d'après mon expérience avec Rio Tinto.

J'aurais cru que le rapport de WorleyParsons aurait mis quelques-uns des défis en évidence. Je pense que c'est important, parce que l'Australie est l'un de nos concurrents sur le plan de l'acheminement de nos ressources vers certains des principaux marchés que nous tentons de percer. C'est pour cette raison que l'accès à ces marchés est aussi crucial.

Madame la présidente, puis-je ajouter un dernier point? J'aimerais donner deux exemples de mesures qui ont été prises en collaboration avec les communautés autochtones et qui viennent appuyer les propos du chef Fox. Je pense qu'il s'agit de deux mesures. La première, c'est que les dépenses de Suncor auprès d'entreprises autochtones s'élèvent approximativement à plus de 650 millions de dollars par année. Je pense que c'est très important.

À titre de comparaison, selon le Conseil canadien pour le commerce autochtone, cette somme est 10 fois plus élevée que toutes les dépenses réunies du gouvernement fédéral à cet effet. Suncor n'est qu'une entreprise parmi tant d'autres. Je crois que

Chief Fox has been saying about the role that oil and gas plays to help Indigenous communities and businesses.

The other one I want to highlight is we have done an equity agreement with the Fort McKay and Mikisew Cree on our East Tank Farm. That is a \$500 million equity agreement. It's a business to business where the First Nations went to the market and got the capital in order to make that investment.

These are two examples of just one company in our sector that is supporting Indigenous business.

I think one of our big challenges is that the act tends to look back at what was in the past and not in the future of how our industry has actually progressed. I think that's a really important point as we're going forward, to make sure that we're not impeding that ability so that we are able to work with First Nations and make sure that they're in partnership with us in developing our resources.

The Chair: Mrs. Flood, was that information included in the statement you have provided?

Ms. Flood: No, but we can definitely provide that.

The Chair: Can you please send it to the clerk? Thank you very much.

The last question, Senator Mockler.

Senator Mockler: I want to touch on Suncor. You are aware that the four Atlantic Premiers are really concerned about this act. Suncor is an operator of offshore oil projects in Atlantic Canada. Bill C-69 will require that all designated projects in Atlantic Canada's offshore are to be assessed by a review panel, a process that will take several years' time. We need clarity. As well as the government of Newfoundland and Labrador is extremely nervous that offshore exploration drilling will be added to the designated project list.

With your experience that you have in Atlantic Canada, can you describe the impact on investment in Atlantic Canada if all designated projects are assessed by a review panel?

And, two, can you describe the consequences adding offshore exploration drilling to the designated project list? Our four Atlantic premiers are very concerned about that.

cela illustre très bien ce que le chef Fox disait plus tôt au sujet du rôle que jouent les industries pétrolière et gazière pour appuyer les communautés et les entreprises autochtones.

La deuxième mesure dont j'aimerais parler, c'est la conclusion d'un partenariat de financement avec la Première Nation de Fort McKay et la Première Nation crie Mikisew dans notre projet du Parc de stockage Est. Ce partenariat de financement s'élève à 500 millions de dollars. Il s'agit d'une entente entre entreprises, puisque les Premières Nations se sont tournées vers les marchés pour obtenir le capital nécessaire afin de réaliser cet investissement.

Ce sont là deux exemples d'une seule entreprise de notre secteur qui appuie les entreprises autochtones.

Je pense que l'une des choses qui posent le plus problème, c'est que la loi tend à tenir compte de ce qui est arrivé par le passé et non à se concentrer sur l'avenir et sur la façon dont l'industrie a évolué. À mesure que nous allons de l'avant, je crois qu'il est très important de veiller à ne pas nuire à la collaboration avec les Premières Nations afin que nous puissions continuer à conclure des partenariats avec elles pour exploiter nos ressources.

La présidente : Madame Flood, est-ce que cette information figurait dans le document que vous nous avez fourni?

Mme Flood : Non, mais nous pouvons certainement vous la fournir.

La présidente : Pouvez-vous l'envoyer à la greffière, s'il vous plaît? Merci beaucoup.

La dernière question appartient au sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler : J'aimerais parler de Suncor. Vous savez que les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique sont très inquiets au sujet de cette loi. Suncor est une entreprise spécialisée dans les projets pétroliers extracôtiers au Canada atlantique. Le projet de loi C-69 exigera que tous les projets désignés réalisés au large des côtes de l'Atlantique soient évalués par une commission, un processus qui prendra plusieurs années. Il nous faut des précisions. De plus, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est extrêmement nerveux à l'idée d'ajouter le forage exploratoire extracôtier à la liste des projets désignés.

Compte tenu de votre expérience dans le Canada atlantique, pouvez-vous nous dire quelles seront les répercussions sur l'investissement dans cette région si tous les projets désignés sont évalués par une commission?

Deuxièmement, pouvez-vous décrire les conséquences de l'ajout du forage exploratoire extracôtier à la liste des projets désignés? Les quatre premiers ministres de l'Atlantique sont très préoccupés par cette question.

Ms. Flood: Yes. And I think that's one of our suggestions that we put in our submission, is that we support the premiers in saying that given what is being proposed in Bill C-69 about all the exploration drilling projects going to a review panel makes them very challenging in the sense that it increases the timeline significantly, but they're not proportionate with the scale of impact. Therefore we believe that if you're looking at the investment decisions, these are key elements of costs also associated with doing the review panel.

There will be a challenge of making those types of investments and you'll be looking at those and comparing them to other basins, such as the North Sea, which would be much more competitive in that space.

Janice, I don't know if you want to add anything.

Senator Mockler: Mr. Fox, coming from Atlantic Canada, congratulations for the great national leadership that you have provided and when we look at your success rate.

My question to you would be, as we see that First Nation populations have shown great interest in being involved in the development of our resources, what advice do you have for First Nations in Atlantic Canada, things to do and not to do?

Mr. Fox: Thank you, senator. We had the privilege of meeting with Indigenous leaders in the Maritimes several years ago through the Indian Resource Council of Canada. We have been fortunate out west to have oil and natural gas resources within our ancestral and reserve lands.

I suppose two of the basic things that we wanted to deal with when we were seriously contemplating getting fully involved in the oil and gas sector from a business perspective was to acquire more capacity, more expertise from within, but, in the meantime, to access that from the industry. Not just the oil and gas industry, but as well as the financial sector.

The other thing is to find ways and means of being able to access the capital, the capital required in order to become owners. You know, we are very modest in our company, certainly not comparable to Suncor. However, we manage to convince private equity people to engage in partnerships. We bring the opportunity to the table. They bring the money to the table. They bring the financing. But it has to be a good project. It has to be a project that will make money. That is why industry is in industry, to make money and satisfy their shareholders.

Mme Flood : Absolument. D'ailleurs, je pense que c'est l'une des recommandations que nous avons formulées dans notre mémoire. Nous partageons l'avis des premiers ministres provinciaux. En exigeant que tous les projets de forage exploratoire soient renvoyés à une commission, le projet de loi C-69 rendra le processus d'évaluation plus difficile, du fait qu'il sera beaucoup plus long et qu'il ne sera pas proportionnel à l'ampleur des impacts potentiels. Par conséquent, lorsqu'on se penche sur les décisions d'investissement, ce sont des éléments importants qui doivent être pris en considération dans les coûts associés à l'examen par une commission.

Il sera difficile de faire ce genre d'investissements et vous les comparerez à d'autres cours d'eau, comme la mer du Nord, qui seraient beaucoup plus concurrentiels.

Janice, j'ignore si vous aviez autre chose à ajouter.

Le sénateur Mockler : Monsieur Fox, comme je viens moi-même du Canada atlantique, je tiens à vous féliciter du leadership remarquable dont vous avez fait preuve à l'échelle nationale ainsi que pour votre taux de réussite.

Ma question serait la suivante : étant donné que les populations des Premières Nations souhaitent vivement participer à l'exploitation de nos ressources, quels conseils donneriez-vous aux Premières Nations du Canada atlantique? Quelles sont les choses à faire et à ne pas faire?

M. Fox : Merci, sénateur. Nous avons eu le privilège de rencontrer des dirigeants autochtones dans les provinces maritimes il y a plusieurs années par l'entremise du Conseil des ressources indiennes du Canada. Nous avons la chance d'avoir des ressources pétrolières et gazières sur nos terres ancestrales et de réserve dans l'Ouest.

Lorsque nous envisageons sérieusement de nous lancer dans le secteur pétrolier et gazier, je dirais que nous voulions deux choses fondamentales. D'une part, nous souhaitions acquérir une plus grande capacité et miser sur l'expertise au sein des Premières Nations, mais d'autre part, nous devons tirer parti de l'expertise de l'industrie. Je ne parle pas seulement de l'industrie pétrolière et gazière, mais aussi du secteur financier.

Ensuite, il fallait trouver les moyens d'accéder au capital, le capital nécessaire pour devenir propriétaire. Sachez que nous sommes une très petite entreprise, qui ne se compare certainement pas à Suncor. Cependant, nous parvenons à convaincre les investisseurs privés de conclure des partenariats. Nous leur proposons une occasion d'investir, et ils injectent l'argent dont nous avons besoin. Il faut toutefois que ce soit un bon projet, un projet qui rapportera de l'argent. C'est la raison d'être des entreprises : générer des profits et satisfaire leurs actionnaires.

We have to approach it from that perspective. We have to approach it from the perspective that the objective, the corporate objective, has to be to make money. Yes, if you can employ many people in reaching that, then that's good. You know, but that is so important that we have to fully understand the concept.

Sometimes it takes longer to achieve those type of results. These are two of the things that we think are very key. Because there have been barriers. Lacking capacity. Lacking expertise has been a barrier for our people.

Lacking the ability to acquire financing has been another barrier.

Yes, we maintain a certain amount in our accounts back home and in Ottawa within the Indian moneys process. We want to save our moneys that we've earned for the future, our future people. Sometimes it is hard to determine if we ought to use our money to go into these business arrangements or do we keep them safe. One way to do both is to form a partnership with a private equity corporation. They take the money risk. We don't risk our Indian money. The ones that we've gone into have worked out. Not just in the oil and gas sector, but in other sectors, such as agricultural, and as well as alternative energy.

I guess that's something that I would share with the Indigenous people in the Maritimes.

The Chair: Thank you.

Mr. Fox: I hope that helps.

The Chair: Thank you very much, witnesses, for your testimony.

Mr. Fox: Thank you, chairperson and senators. I appreciate it.

The Chair: We now welcome our third panel of the morning. We have with us, as individuals, Martin Olszynski, Associate Professor, Faculty of Law, University of Calgary; and Dr. Aerin Jacob, Conservation Scientist.

You each have five minutes. We will then continue with questions.

Martin Olszynski, Associate Professor, Faculty of Law, University of Calgary, as an individual: Good morning, senators, and thank you for this opportunity to speak to you about Bill C-69 and the impact assessment act in particular.

C'est dans cette optique que nous devons aborder la question. Nous devons l'aborder en partant du principe que l'objectif, l'objectif de l'entreprise, doit être de faire de l'argent. Évidemment, si vous pouvez donner de l'emploi à beaucoup de personnes dans l'atteinte de cet objectif, c'est encore mieux. N'empêche qu'il est très important de bien comprendre le concept.

Parfois, il faut plus de temps pour obtenir ce type de résultats. Ce sont deux des choses que nous considérons comme très importantes, car nous nous sommes heurtés à des obstacles : le manque de capacité et le manque d'expertise.

L'impossibilité d'obtenir du financement s'est également avérée un obstacle.

Chose certaine, nous conservons un certain montant dans nos comptes chez nous et à Ottawa dans le cadre du processus de gestion des fonds des Indiens. Nous voulons économiser l'argent que nous avons gagné pour l'avenir, pour nos futurs employés. Il est parfois difficile de faire un choix entre utiliser notre argent pour conclure ces ententes commerciales ou protéger notre argent. Un bon moyen de concilier les deux est de conclure un partenariat avec une société de capital-investissement. C'est la société qui prend les risques. On ne risque pas nos fonds. Jusqu'à maintenant, nous avons obtenu de bons résultats, non seulement dans le secteur pétrolier et gazier, mais aussi dans d'autres secteurs, comme l'agriculture et les énergies de remplacement.

Je suppose que c'est ce que je dirais aux peuples autochtones des Maritimes.

La présidente : Merci.

M. Fox : J'espère que cela répond à votre question.

La présidente : Je remercie tous nos témoins de leurs témoignages.

M. Fox : Merci, madame la présidente, et mesdames et messieurs les sénateurs. Je vous suis reconnaissant d'avoir pu m'exprimer aujourd'hui.

La présidente : Nous allons maintenant accueillir notre troisième groupe de témoins de ce matin. M. Martin Olszynski, professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université de Calgary, ainsi que M. Aerin Jacob, scientifique en conservation, témoigneront devant nous à titre personnel.

Vous disposez chacun de cinq minutes. Nous enchaînerons ensuite avec une période de questions.

Martin Olszynski, professeur agrégé, faculté de droit, Université de Calgary, à titre personnel : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-69 et, en particulier, de la Loi sur l'évaluation d'impact.

You should have all a copy of a deck that I prepared. I should say at the outset, and perhaps obviously when you see it's thickness, I don't intend to cover everything in this deck in my five minutes, but I hope to refer back to it during the question and answer period.

A few words by way of my background. Presently I am an associate professor of law at the University of Calgary, Faculty of Law. I'm also a research fellow with the School of Public Policy and the Canadian Institute for Resources Law. Prior to joining the law school in 2013 I was counsel with the federal Department of Justice, practising environmental and natural resources law in the legal services unit at Fisheries and Oceans Canada.

I hold bachelor degrees in science and law from the University of Saskatchewan and a master of laws degree from the University of California at Berkeley. Perhaps, most importantly, I have been involved in this law reform process since it began in 2016.

Much has been said and written about Bill C-69. My own contributions have been spurred less by a desire to defend the bill and more to simply set the record straight. That is the spirit that animates my remarks here today.

First, and I refer the committee to the third slide in my deck, it's fundamentally important for the committee to always bear in mind the fundamental nature of Canada's environmental assessment regime, whether past, present, or future. Impact assessment is about process, not substance. Substantive requirements may be found in related legislation, but EA laws themselves don't impose any. This includes the IAA's reference to sustainability and climate change. The IAA merely requires the identification and consideration of such effects, subject to political or democratic accountability.

Second, it is important for the committee to situate the IAA in its historical context. I refer you now to the next two slides in my deck. This is especially important, I think, in light of relatively alarmist claims with respect to the bill's potential impact on the natural resources sector, broadly defined. Between 1995 and 2012 the federal government was carrying out several thousand environmental assessments annually, with no apparent adverse effect on economic growth. It now carries out roughly 70, which is a 98 per cent reduction. The next several slides consider various aspects of this, and I'm happy to return to them during the Q and A.

Vous devriez tous avoir reçu une copie du diaporama que j'ai préparé. Je devrais dire d'entrée de jeu que je n'ai pas l'intention d'aborder en cinq minutes tout ce qui se trouve dans mon document — et c'est peut-être évident lorsque vous en voyez l'épaisseur —, mais j'espère pouvoir m'y reporter pendant la période des questions et réponses.

J'aimerais d'abord dire quelques mots à propos de mon parcours. À l'heure actuelle, je suis professeur agrégé de droit à la faculté de droit de l'Université de Calgary. Je suis également chargé de recherche à la School of Public Policy et à l'Institut canadien du droit des ressources. Avant d'intégrer la faculté de droit en 2013, j'étais conseiller juridique au ministère fédéral de la Justice, où j'ai pratiqué le droit environnemental et le droit des ressources naturelles pour l'unité des services juridiques de Pêches et Océans Canada.

Je possède des baccalauréats en sciences et en droit de l'Université de la Saskatchewan, ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université de Californie à Berkeley. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que je participe à ce processus de réforme législative depuis le tout début, en 2016.

On en a beaucoup dit et écrit sur le projet de loi C-69. Mes propres interventions visaient moins à défendre le projet de loi qu'à tout simplement rétablir les faits. C'est d'ailleurs l'esprit qui anime mes observations d'aujourd'hui.

Premièrement, et je renvoie le comité à la troisième diapositive de mon document, il est primordial que le comité ne perde jamais de vue la nature fondamentale du régime d'évaluation environnementale — présent, passé ou futur — du Canada. L'évaluation d'impact traite de la forme, et non du fond. On pourrait trouver des exigences de fond dans la législation connexe, mais les lois sur les évaluations environnementales proprement dites n'en imposent aucune. Cela vaut également pour le renvoi à la durabilité et aux changements climatiques dans la Loi sur l'évaluation d'impact. En effet, cette loi n'exige que le recensement et la prise en considération de tels effets, sous réserve d'une obligation politique ou démocratique de rendre des comptes.

Deuxièmement, il est important que le comité situe la Loi sur l'évaluation d'impact dans son contexte historique. Je vous renvoie maintenant aux deux diapositives suivantes. C'est un point particulièrement important, selon moi, à la lumière des affirmations relativement alarmistes au sujet de l'incidence possible du projet de loi sur le secteur des ressources naturelles en général. Entre 1995 et 2012, le gouvernement fédéral effectuait plusieurs milliers d'évaluations environnementales chaque année, sans aucun effet préjudiciable apparent sur la croissance économique. Aujourd'hui, il en mène environ 70, soit une réduction de 98 p. 100. Les diapositives suivantes portent sur

The basic point is that as a major project regime, CEAA 2012 applies to only a fraction of the resource activity being carried out in Canada: two projects in Saskatchewan, four in Manitoba, seven in Alberta. While some of these are obviously important projects, such as pipelines in Alberta, so were many under the previous regime and so are many currently within provincial regimes. Although we don't have a project list in front of us for the proposed impact assessment act, because it is also very clearly a major project regime, it is not unreasonable to expect more or less the same coverage.

The last issue I wish to discuss in my prepared remarks is the proposed inclusion of a so-called privative clause, that would shield assessments from judicial scrutiny, except with respect to questions of law. I refer you now to the last few slides beginning at around slide 21 of my deck.

This idea, as I'm about to set out, is both bad and misguided. As will be clear after my co-panellist Dr. Jacob's presentation, we need greater potential for judicial scrutiny, not less.

As a starting point it is useful to recall why we have a separation of powers in the first place: to ensure some level of control over government, to protect against arbitrary and otherwise unreasonable exercises of power. This is reflected in the Federal Courts Act, which lays out the grounds for judicial review. I underlined section 18.1 on slide 21, errors of law, but also where decisions are based on erroneous findings of fact or without regard to the material before the decision maker.

A privative clause rearranges the conventional separation of powers by restricting the scope of judicial supervision. The privative clause I have seen proposed would purport to limit recourse only to questions of law, shielding any factual determinations from independent judicial scrutiny. Here are three reasons why you should reject such a clause.

First, it is unnecessary. Canadian courts are already instructed to defer to the factual determinations of government agencies. So long as these determinations are deemed reasonable, which is a low standard as the case law bears out, they will not be disturbed.

divers aspects connexes, et je serai heureux d'y revenir pendant la période des questions et réponses.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le régime en vigueur pour les grands projets, aux termes de la loi de 2012, ne s'applique qu'à une fraction des activités d'exploitation de ressources menées au Canada : deux projets en Saskatchewan, quatre au Manitoba, sept en Alberta. Même si certains d'entre eux sont évidemment des projets importants, comme les pipelines en Alberta, c'était aussi le cas de nombreux autres projets sous le régime précédent, et il en va de même pour de nombreux projets qui sont actuellement menés sous les régimes provinciaux. Nous n'avons pas une liste de projets pour la Loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée, mais comme il s'agit très clairement, là encore, d'un régime destiné aux grands projets, il n'est pas déraisonnable de nous attendre plus ou moins au même champ d'application.

Le dernier point que je voudrais aborder dans mon exposé, c'est la proposition d'inclure une soi-disant disposition privative, qui permettrait de mettre les évaluations à l'abri d'un examen judiciaire, sauf en ce qui concerne les questions de droit. Je vous renvoie maintenant aux dernières diapositives, à partir de la page 21.

Je vais vous expliquer pourquoi cette idée est non seulement mauvaise, mais aussi malavisée. Comme vous allez vous en rendre compte après l'exposé de mon collègue, M. Jacob, nous devons accroître les possibilités d'examen judiciaire, et non les réduire.

Comme point de départ, il est utile de rappeler pourquoi les pouvoirs sont séparés : pour assurer un certain niveau de contrôle sur le gouvernement et pour se protéger contre l'exercice de pouvoir arbitraire et autrement déraisonnable. C'est ce qui est prévu dans la Loi sur les Cours fédérales, qui établit les bases du contrôle judiciaire. J'ai souligné l'article 18.1 dans la diapositive 21, qui porte sur les erreurs de droit, mais il y a aussi des décisions qui sont fondées sur une conclusion de fait erronée ou qui ne tiennent pas compte des éléments portés à la connaissance du décideur.

Une disposition privative réorganise la séparation conventionnelle des pouvoirs en limitant la portée de la surveillance judiciaire. La disposition privative qui est proposée vise à limiter les recours aux questions de droit, mettant ainsi les conclusions de fait à l'abri d'un examen judiciaire indépendant. Voici trois raisons pour lesquelles il faut rejeter une telle disposition.

Premièrement, c'est inutile. Les tribunaux canadiens sont déjà tenus de s'en remettre aux conclusions de fait des organismes gouvernementaux. Par conséquent, tant que ces conclusions sont jugées raisonnables, ce qui correspond à une norme peu stricte selon la jurisprudence, elles ne seront pas remises en question.

Second, they are often ineffective. Clever lawyers will always be able to characterize their issues as matters of law rather than fact. It bears noting also that currently only NEB-assessed projects in CEAA 2012 are subject to a privative clause and this has not prevented their litigation. Such as in the Northern Gateway, the Trans Mountain, and the Bigstone pipelines.

Thirdly, and finally, it is misguided. As my final slide shows — this is page 23 — there is no evidence of an excess of CEAA-related litigation that would justify the inclusion of a privative clause. Less than 7 per cent of projects on the CEAA registry, and that number is 213, are litigated. I know this because I went through the registry yesterday and I searched within the public litigation database for every one of those projects. There are roughly 14 out of 213 that are currently subject to litigation.

What is clear is that it is generally the more controversial projects, and I've listed them there, that are being litigated. That is something a privative clause is not going to change.

On the other hand, shielding proponents' and the bureaucracy's assessments from any independent scrutiny whatsoever can only perpetuate and perhaps worsen the current lack of scientific rigour in Canada's EA process.

Those are my prepared comments. I look forward to answering any questions.

The Chair: Thank you.

Please, Dr. Jacob.

Aerin Jacob, Conservation Scientist, as an individual: Thank you, senator. It's an honour to be here today. I work as a scientist for a joint Canada/U.S. environmental non-profit called Yellowstone to Yukon Conservation Initiative. I am speaking in my capacity as a scientist, not on behalf of my organization. I'll focus on the proposed impact assessment act.

Impact assessment is one of the most important planning tools we have to look before we leap. Science and other forms of evidence are fundamental to making informed decisions and to truly acting in the public interest. But there is a big problem. The science used in impact assessments is often weak, and that's why scientists have been speaking out more and more.

Deuxièmement, une telle disposition est souvent inefficace. Des avocats astucieux seront toujours en mesure de décrire leurs problèmes comme des questions de droit, plutôt que des faits. Il convient également de souligner qu'à l'heure actuelle, seuls les projets évalués par l'Office national de l'énergie aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 sont assujettis à une disposition privative, et cela n'a pas empêché les litiges. C'est le cas des projets de pipeline Northern Gateway, Trans Mountain et Bigstone.

Enfin, troisièmement, c'est malavisé. Comme le montre ma dernière diapositive — c'est à la page 23 —, rien ne prouve qu'il y a un nombre excessif de litiges liés à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale pour justifier l'inclusion d'une disposition privative. Moins de 7 p. 100 des projets inscrits dans le registre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale — et il y en a 213 en tout — sont contestés devant les tribunaux. Je le sais parce que j'ai consulté hier le registre et j'ai fait une recherche sur chacun de ces projets dans la base de données publique des litiges. Ainsi, environ 14 des 213 projets font actuellement l'objet d'un litige.

Ce qui est clair, c'est que ce sont généralement les projets les plus controversés — et je les mentionne ici — qui sont portés devant les tribunaux. Voilà une réalité qu'une disposition privative ne changera pas.

Par contre, le fait de mettre les évaluations des promoteurs et des fonctionnaires à l'abri de tout examen indépendant ne peut que perpétuer, voire empirer l'absence de rigueur scientifique actuelle dans le processus d'évaluation environnementale du Canada.

Voilà les observations que j'avais préparées. Je serai ravi de répondre à vos questions.

La présidente : Merci.

Monsieur Jacob, la parole est à vous.

Aerin Jacob, scientifique en conservation, à titre personnel : Merci, madame la sénatrice. C'est un honneur d'être ici aujourd'hui. Je travaille comme scientifique pour une organisation environnementale canado-américaine sans but lucratif, appelée Yellowstone to Yukon Conservation Initiative. Je témoigne en ma qualité de scientifique, et non pour le compte de mon organisation. Mes observations porteront principalement sur la Loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée.

L'évaluation d'impact est l'un des outils les plus importants, car elle nous permet de réfléchir avant de sauter. Les données scientifiques et les autres formes de preuves sont fondamentales pour prendre des décisions éclairées et pour vraiment agir dans l'intérêt public. Il y a toutefois un gros problème. Les données scientifiques utilisées dans les évaluations d'impact manquent

I began working with the impact assessment in 2006, followed by doctoral and postdoctoral research in ecology and spatial planning. In 2016, I led the so-called young scientists open letter, where nearly 2,000 scientists from across Canada wrote to the Prime Minister and six cabinet ministers sharing our concerns and our recommendations to strengthen the science and impact assessment.

Since then I have been involved or led initiatives that bring together experts from industry, universities, non-profits, and government to strengthen the role of science and impact assessment law, policy, and practice. Scientists from across Canada are worried and we want to help.

Today I want to focus on three things. My first major point is that the scientific evidence is clear that the world is changing, and it's largely from people. I'll give just two examples from hundreds.

First, the 2018 Living Planet Report Canada studied population trends for more than 900 species across Canada. This includes birds, fish, mammals, amphibians and reptiles. They found that populations of half of these species are declining, and on average those declines are 83 per cent. That's driven by human-caused habitat loss, including from forestry, agriculture, urbanization, and industrial development.

My second example, although it was released just last week, it is *Canada's Changing Climate Report*, and it shows that Canada is warming twice as fast as the global average, three times as fast up north. This science is clear that climate change is largely caused by human activities and unless we reduce emissions, and we still can, we will raise average global temperatures by 6 degrees by 2100. Bit by bit we are unravelling the planet's life-support systems, and even nature has limits.

My second major point is that scientists have repeatedly made recommendations to strengthen impact assessment in Canada, and those recommendations are supported by society. There's been a huge amount of consultation going into Bill C-69. The EA expert panel alone had more than 3,000 online responses, more than 500 written submissions, and more than 600 in-person testimonies. Scientists in Canada, including me, contributed to many stages of that consultation. Over and over we emphasized

souvent de rigueur, et c'est pourquoi les scientifiques s'expriment de plus en plus à ce sujet.

J'ai commencé à travailler dans le domaine des évaluations d'impact en 2006, après quoi j'ai effectué des recherches doctorales et postdoctorales en écologie et en aménagement de l'espace. En 2016, j'ai lancé la soi-disant lettre ouverte des jeunes scientifiques; ainsi, près de 2 000 scientifiques de tout le Canada ont écrit au premier ministre et à six ministres du Cabinet pour leur faire part de leurs préoccupations et de leurs recommandations en vue de renforcer les données scientifiques et les évaluations d'impact.

Depuis lors, j'appuie ou je dirige des initiatives qui rassemblent des experts de l'industrie, des universités, des organismes sans but lucratif et du gouvernement afin de raffermir le rôle des sciences, ainsi que celui des lois, des politiques et de la pratique en matière d'évaluation d'impact. Les scientifiques du Canada sont inquiets, et nous voulons apporter notre aide.

Aujourd'hui, j'aimerais m'attarder sur trois points. Mon premier argument principal, c'est que les preuves scientifiques révèlent clairement que le monde est en train de changer, et c'est largement attribuable à l'être humain. Je me contenterai de vous donner deux exemples parmi des centaines.

Le premier concerne l'édition de 2018 du Rapport Planète vivante du Canada, qui se penche sur les tendances démographiques de plus de 900 espèces partout au pays. Cela comprend oiseaux, poissons, mammifères, amphibiens et reptiles. Cette étude révèle que les populations de la moitié de ces espèces sont à la baisse et, en moyenne, il s'agit d'un déclin de 83 p. 100. C'est à cause de la perte d'habitat due aux activités humaines, notamment la foresterie, l'agriculture, l'urbanisation et le développement industriel.

Mon deuxième exemple, c'est le *Rapport sur le climat changeant du Canada*, publié la semaine dernière seulement. On y apprend que le Canada se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, alors que le Nord canadien se réchauffe trois fois plus rapidement. Ces données scientifiques montrent clairement que les changements climatiques sont causés, en grande partie, par les activités humaines, et à moins que nous réduisions les émissions — chose qui est toujours possible —, la température moyenne mondiale augmentera de 6 degrés d'ici 2100. Petit à petit, nous effritons les systèmes de survie de la planète, et même la nature a ses limites.

Le deuxième point important que j'aimerais faire valoir, c'est que les scientifiques ont recommandé à maintes reprises de renforcer le processus d'évaluation d'impact au Canada, et leurs recommandations sont appuyées par la société. Le projet de loi C-69 a fait l'objet de beaucoup de consultations. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation environnementale a reçu, à lui seul, plus de 3 000 réponses en ligne, plus de 500 mémoires et plus de 600 témoignages en personne. Des scientifiques

five key ways to strengthen impact assessment. They're detailed in Appendix 1 of my notes. Some are reflected in the proposed IAA and others are related to subsequent policy and implementation.

Very briefly, these five things are: Open information, which essentially means show your work. Fundamentally this is why science is strong. It is because we can reproduce it and test it.

Second, cumulative effects, which means we have to think big and we have to think long term. Nothing in life occurs in isolation.

Third, scientific rigour. Not all information is produced according to the same standards. Decision makers need to have the best available evidence.

Fourth is independence. Essentially, that boils down to be aware of the fox watching the henhouse. Especially about science.

Fifth is transparent decision making, to be clear about how decisions were made and to not pull decisions out of a so-called black box.

Research and polling shows that stronger science in impact assessment is broadly supported by Canadians. Appendix 2 in my notes shows just one example. I can talk about others.

My third and final point is to please pass Bill C-69. The proposed IAA is an improvement on the current situation, but many of the proposed amendments would weaken it. It's kind of like poking so many holes in a bucket that it no longer carries water.

On the other hand, senators have the opportunity to strengthen critical aspects, including those related to science. Just a few examples are extending the scientific integrity clause to all involved, not just government scientists; requiring there to be evidence that proposed mitigation actually works; and using follow-up and monitoring as an opportunity to learn.

In closing, I want to reiterate that weak science and decision making puts Canadians at risk. A couple of recent examples are the Mount Polley mine disaster and the 2013 Calgary floods.

canadiens, moi y compris, ont contribué aux nombreuses étapes de ces consultations. Nous avons insisté sans cesse sur cinq principaux moyens de renforcer le processus d'évaluation d'impact. Ils sont exposés en détail à l'annexe 1 de mon document. Certains d'entre eux se retrouvent dans la Loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée, et les autres sont liés aux politiques subséquentes et à la mise en œuvre.

Voici, très brièvement, les cinq éléments. Premièrement, il faut favoriser l'information ouverte, ce qui signifie essentiellement que les scientifiques doivent montrer leurs travaux. Au fond, c'est la raison pour laquelle les résultats scientifiques sont solides. C'est parce que nous pouvons les reproduire et les mettre à l'essai.

Deuxièmement, il faut tenir compte des effets cumulatifs. Cela signifie que nous devons voir grand et loin. Rien dans la vie ne survient de façon isolée.

Troisièmement, il faut une rigueur scientifique. Toutes les données ne sont pas produites selon les mêmes normes. Les décideurs doivent avoir les meilleures preuves disponibles.

Quatrièmement, il faut assurer une indépendance. En somme, n'oublions pas que le renard surveille le poulailler. Cela vaut surtout pour le domaine scientifique.

Cinquièmement, il faut une prise de décision transparente pour montrer clairement comment les décisions sont prises, au lieu de s'en remettre au hasard.

Selon les résultats de recherches et de sondages, la plupart des Canadiens sont en faveur de données scientifiques plus solides dans le cadre des évaluations d'impact. L'annexe 2 de mon document ne présente qu'un exemple. Je peux vous en donner d'autres.

J'en viens à mon troisième et dernier point, le but étant de vous demander de bien vouloir adopter le projet de loi C-69. La Loi sur l'évaluation d'impact qui est proposée constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle, mais bon nombre des modifications proposées auraient pour effet de l'affaiblir. C'est un peu comme si on perçait plein de trous dans un seau d'eau.

En revanche, les sénateurs ont l'occasion de renforcer des aspects essentiels, notamment ceux liés aux sciences. Voici quelques exemples : élargir la portée de la disposition sur l'intégrité scientifique afin d'inclure tous les intéressés, au lieu de se limiter aux scientifiques du gouvernement; exiger des preuves qui montrent que les mesures d'atténuation proposées fonctionnent vraiment; utiliser les activités de suivi et de surveillance comme une possibilité d'apprentissage.

Pour conclure, je tiens à répéter qu'un processus scientifique et décisionnel peu rigoureux met les Canadiens en danger. Songeons à quelques exemples récents, comme la catastrophe

Although Bill C-69 is already a big compromise, I urge you to pass it and not weaken it further. Thank you.

The Chair: Thank you very much for your testimonies.

Senator Carignan has given his spot to Senator Patterson.

Senator Patterson: Professor Olszynski, you have painted a picture to us that the federal involvement in the environmental assessment process is minimal, that litigation risk is minimal, and I think you're kind of suggesting that everything is okay the way it is.

I want to ask you, this province, it should be no secret to you, is struggling environmentally, there's well over a hundred thousand people have lost — economically, over a hundred thousand people have lost their jobs. We heard from the Canadian Energy Pipeline Association in evidence that U.S. capital spending has increased 38 per cent from 2016 in the energy sector, while Canadian spending has decreased 19 per cent from 2016. There's a hundred billion dollars' worth of projects that have been cancelled in Canada in the energy field in recent years. Yet you're telling us everything is okay.

We've been impressed that the energy industry, the leadership of CAPP has come up with a recommended suite of amendments that has been widely endorsed by the industries that are suffering in this current climate, but you have said that one of their recommendations, the privative clause, is misguided and ill informed. Are you saying that the work done by this coalition of people who are active in the energy sector, and they've been supported by eminent Alberta law firms, that they're misguided and ill informed?

Mr. Olszynski: There's a lot in your question that I would like to unpack.

The first point is I'm not suggesting that everything is hunky-dory, and certainly not in Alberta. What I wanted to do is to provide some concrete facts and numbers for your consideration. It's very easy to claim the sky is falling when in fact, when we look at the numbers, they say something else. So when I say to you that less than 7 per cent of projects on the CEAA registry, now we're talking about 213 projects, that less than 7 per cent are being litigated, I'm providing you with that information. You can draw the conclusion from it that you want.

To me it suggests that this idea of an onslaught of litigation doesn't bear out. There is a handful of a dozen or so projects that have encountered strong litigation headwinds. What I'm suggesting to you, and I think others have also suggested, is that's going to be the case regardless of what you do. Note that

minière de Mount Polley et les inondations de 2013 à Calgary. Même si le projet de loi C-69 représente déjà un grand compromis, je vous exhorte à l'adopter et à ne pas l'affaiblir davantage. Merci.

La présidente : Merci beaucoup de vos témoignages.

Le sénateur Carignan a cédé son tour au sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Monsieur Olszynski, d'après ce que vous nous avez décrit, la participation du gouvernement fédéral au processus d'évaluation environnementale est minimale, tout comme l'est le risque de litige, et je crois que vous laissez entendre que tout va bien dans le régime actuel.

J'aimerais demander votre avis sur un point. Comme vous le savez sans aucun doute, cette province connaît des difficultés sur le plan environnemental. Du point de vue économique, plus d'une centaine de milliers de personnes ont perdu leur emploi. Selon le témoignage de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, les dépenses en capital aux États-Unis ont augmenté de 38 p. 100 dans le secteur de l'énergie par rapport à 2016, alors qu'elles ont baissé de 19 p. 100 au Canada. Des projets valant une centaine de milliards de dollars ont été annulés au Canada dans le domaine énergétique au cours des dernières années. Pourtant, vous nous dites que tout va pour le mieux.

Nous avons été impressionnés de voir que l'industrie énergétique, sous la direction de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, a recommandé un ensemble d'amendements qui ont été largement approuvés par les industries qui souffrent du contexte actuel, mais vous avez dit que l'une de leurs recommandations, à savoir la disposition privative, est malavisée et mal fondée. Est-ce bien ainsi que vous qualifiez le travail effectué par cette coalition de personnes qui participent activement au secteur énergétique et qui sont appuyées par de grands cabinets d'avocats de l'Alberta?

M. Olszynski : Il y a beaucoup d'éléments à décortiquer dans votre question.

Tout d'abord, je n'insinue pas que tout marche comme sur des roulettes, surtout pas en Alberta. Je voulais porter à votre attention quelques faits et chiffres concrets. Il est très facile d'affirmer que le ciel est en train de nous tomber sur la tête, mais, en réalité, quand nous examinons les chiffres, ce n'est pas le cas. Ainsi, lorsque je vous dis que moins de 7 p. 100 des projets dans le registre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale font l'objet de litiges — et nous parlons là de 213 projets —, je ne fais que vous fournir cette information. Vous pouvez en conclure ce que vous voulez.

C'est pourquoi, à mon sens, rien ne porte à croire qu'il y aura une avalanche de litiges. Seule une poignée de projets parmi une douzaine ont été fortement contestés devant les tribunaux. Là où je veux en venir — et je crois que d'autres vous ont dit la même chose —, c'est qu'il en sera ainsi, peu importe ce que vous ferez.

for the NGP assessment, for TMX, and for Bigstone, each of those had a privative clause that shielded them, and yet we still found ourselves in litigation.

More than anything I think I'm trying to help you find real solutions and not get sidetracked.

I understand absolutely that Alberta's energy industry is in a hard way. Lots of my relatives, especially from my wife's side, lost work in the downturn. I'm absolutely familiar with that.

At the same time, this is a federal environmental assessment regime. It will apply to all major resource projects in Canada. I am cautious, and I urge caution on your part as well, before you make changes to suit one particular sector and its problems. That's my first point.

The next point is that I think that a lot of these things will fundamentally undermine the thing that it is that you are seeking.

On this point I think there's the sense that we can think of the assessment process at two opposite ends on a spectrum, two versions. One is one that seeks to expedite and sort of rubber stamp these approvals as quickly as possible with a view that would somehow facilitate investment.

The other one says there are contentious policy issues at play that need to be resolved, and they need to be resolved in a context, in a space that allows all sides to feel like they've been heard and that gives legitimacy to the outcome.

In fact, I would suggest that your Senate hearings are a microcosm for environmental assessment. I think the fact that you chose to travel around Canada is proof positive that you understand the importance of giving people a chance to make their point, a chance to be heard. That's exactly what's happening here. It's going to increase the credibility and the legitimacy of whatever it is that you decide.

When I see the amendments being proposed by some in industry, I think they will fundamentally undermine the goal, which is to ensure that the public trusts the process and that the decisions have legitimacy.

Senator Patterson: If we should not be alarmists, would you explain what that sucking sound is of all the hundreds of millions of dollars of investment capital that is fleeing Canada and fleeing Alberta? If everything is okay and we shouldn't be alarmed, why is this happening?

Notez que, dans le cadre de l'évaluation des projets NGP, TMX et Bigstone, chacun d'entre eux était protégé par une disposition privative et, pourtant, nous nous sommes quand même retrouvés devant les tribunaux.

Par-dessus tout, je crois que j'essaie de vous aider à trouver de vraies solutions et à maintenir le cap.

Je comprends tout à fait que l'industrie énergétique de l'Alberta est mal en point. Beaucoup de membres de ma famille, surtout du côté de ma femme, ont perdu leur emploi durant le ralentissement économique. Je connais donc très bien la situation.

Parallèlement, il s'agit d'un régime d'évaluation environnementale fédéral qui s'appliquera à tous les grands projets d'exploitation des ressources naturelles au Canada. Je suis prudent, et je vous conseille vivement de l'être aussi avant de modifier le régime pour répondre aux problèmes d'un secteur en particulier. Voilà mon premier argument.

Ensuite, je pense que nombre de ces éléments mineront fondamentalement l'objectif que vous visez.

Sur ce point, je pense qu'on a l'impression qu'on peut percevoir le processus d'évaluation comme deux extrémités opposées, deux versions. La première cherche à hâter ces approbations et, en quelque sorte, à entériner ces décisions aussi rapidement que possible en vue de faciliter l'investissement d'une manière ou d'une autre.

La seconde fait valoir que certaines questions stratégiques litigieuses doivent être réglées, et ce, dans un contexte, un espace, qui permette à toutes les parties d'estimer qu'on les a entendues et qui confère une légitimité au résultat.

En fait, j'estime que les séances du Sénat sont un microcosme de l'évaluation environnementale. Je pense que le fait que vous ayez choisi de voyager partout au Canada démontre que vous comprenez l'importance de donner aux gens la chance de présenter leurs arguments, de se faire entendre. C'est exactement ce qui se passe ici. Cette démarche rehaussera la crédibilité et la légitimité de la décision que vous prendrez, quelle qu'elle soit.

Je pense que certains amendements que proposent des intervenants de l'industrie vont miner fondamentalement l'objectif de faire en sorte que le public fasse confiance au processus et qu'il estime que les décisions sont légitimes.

Le sénateur Patterson : On nous dit de ne pas être alarmistes, mais pourriez-vous expliquer le nuage de poussière que soulèvent les centaines de millions de dollars de capitaux d'investissements qui quittent précipitamment le Canada et l'Alberta? Si tout va bien et s'il n'y a pas lieu de s'alarmer, pourquoi cela se produit-il?

Mr. Olszynski: Right. I would suggest definitely you want to find the right answer. Right? You want to know what the answer is so you can come up with the solutions. I'm going to suggest to you that a law that has not passed is probably not the reason why investment is now fleeing.

I have suggested this in other contexts. It doesn't matter what assessment process we have. We have fundamental issues that — for instance, you know, you compared us to the United States. Yes, Texas, which has access to the coast and has a ton of oil resources, oil and gas resources, they seem to have an easier time moving that to market. That's not surprising.

We know that we are dealing with a unique geographic sort of reality, political reality, and wringing our hands and wishing that we were Texas I don't think is going to get us there. Finding easy scapegoats and ideas suggesting solutions that don't address the root problems I don't think is going to get us there either.

On this point, I might refer the committee to the last slide in my deck, which is really something that I would just encourage you to take forward generally in your thinking about this, is that there are no simple answers. I understand that's exactly what you would like, you would like there to be a simple answer. I'm going to suggest that there isn't. These are complex issues and we are trying to balance a lot of different things. We're talking about economic growth, jobs, resource revenues, but we are also talking about climate change, endangered species and the risk of oil spills. These are not simple things. They deserve careful consideration and a genuine interest in finding the root problems and then, in response, appropriate solutions.

Senator Cordy: Thank you both very much for being here and bringing forward some points of discussions. As a committee we're looking at balancing industry concerns, environmental concerns, and, of course, meaningful consultation with Indigenous nations. We're always appreciative when we have witnesses coming before us.

Ms. Jacob, thank you for the points you've made, your proposals. And decision making, I think it's really important that decisions, everything is open and transparent. That's why this bill in terms of CEAA 2012, if there were delays, then there was just a delay. At least according to this new legislation, C-69, if the minister is going to delay it, in fact the minister or Governor-in-Council has to put those reasons in public, which is a positive step.

My question is related to cumulative effects, which you spoke about. We had discussions about this yesterday with some of our witnesses. What we heard was it's very challenging to determine

M. Olszynski : D'accord. Il est clair que vous avez intérêt à trouver la bonne réponse, n'est-ce pas? Vous voulez connaître la réponse pour pouvoir trouver des solutions. Selon moi, si les investissements fuient, ce n'est probablement pas à cause d'une mesure législative qui n'a pas été adoptée.

Je l'ai suggéré dans d'autres contextes. Peu importe le processus d'évaluation, nous avons des problèmes fondamentaux — par exemple, vous nous avez comparés aux États-Unis. Oui, le Texas, qui a accès à la côte et qui possède une tonne de ressources pétrolières et gazières, semble avoir plus de facilité que nous à envoyer ses produits vers le marché. Ce n'est pas étonnant.

Nous savons que notre réalité géopolitique est unique, et je ne pense pas que c'est en nous tordant les mains et en souhaitant être à la place du Texas que nous réglerons le problème. Je ne pense pas que le fait de trouver des boucs émissaires faciles et des pistes de solution qui ne règlent pas les problèmes à la source nous soient non plus d'une grande utilité.

Sur ce point, je renvoie le comité à la dernière diapositive de mon document, qui est un argument que je vous encourage simplement à prendre en compte à l'avenir lorsque vous étudierez cette question, soit qu'il n'y a pas de réponses simples. Je crois comprendre qu'une réponse simple est exactement ce que vous aimeriez avoir. J'estime qu'il n'y en a pas. Il s'agit de questions complexes, et nous essayons de mettre en équilibre avec nombre de choses différentes, comme la croissance économique, les emplois, les revenus tirés des ressources, mais aussi les changements climatiques, les espèces en péril et les risques de déversements d'hydrocarbures. Ces questions ne sont pas simples. Elles méritent qu'on les étudie avec soin et qu'on s'attarde réellement à trouver la source des problèmes avant de dégager ensuite les solutions qui s'imposent.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup à vous deux d'être venus et d'avoir soulevé des points de discussion. Le comité cherche à tenir compte des préoccupations de l'industrie et des questions environnementales et, bien sûr, à mener des consultations significatives auprès des nations autochtones. Nous sommes toujours reconnaissants aux personnes qui viennent témoigner devant nous.

Madame Jacob, merci pour les arguments que vous avez soulevés et les propositions que vous avez faites. Je crois qu'il est primordial que le processus décisionnel soit tout à fait ouvert et transparent. Voilà pourquoi tout délai éventuel de ce projet de loi dans le contexte de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 n'était qu'un simple délai. En effet, en vertu du nouveau projet de loi C-69, en cas de délai, le ministre ou le gouverneur en conseil doit en justifier publiquement les raisons, ce qui est une étape positive.

Ma question se rapporte aux effets cumulatifs dont vous avez parlé. Nous en avons discuté hier avec certains de nos témoins. Ils nous ont dit qu'il était très difficile de déterminer ces effets,

the cumulative effects, what's going to happen in 10 years' time. If we're looking at the energy industry, with the ebbs and flows that we've seen over the years. It's very challenging to look at what the effects might be. There were some suggestions that perhaps we should change the wording to may likely happen, not things that will happen in the foreseeable future.

I know you mentioned it in some of your reflections, things to think about. I wonder if you could expand on how we are going to effectively look at cumulative effects.

Ms. Jacob: Thanks for the question. Cumulative effects is something that I think is extraordinarily important to consider. You mentioned transparency. I think that the aspect of transparency in cumulative effects together is really important too.

The one thing I want to emphasize is that although it's difficult to evaluate cumulative effects, people have been doing this for decades. Scientists have been studying this topic for decades. There is a huge amount of information that's known about the cumulative effects of development on the natural world, on people. Although there are complex methods that are used, the statistics will boggle your mind. They boggle my mind. There are people who do this, who are experts in it, who are in Canada.

A couple of examples that I'll give about the reason that it's important to evaluate cumulative effects, that also demonstrate we know how to do this. One is from Alberta and one is from British Columbia. They're both peer-reviewed research papers. That's important because it shows that the science has been evaluated by the scientific community and been found to be strong.

The first one is a paper that's written by Fisher and Burton. It was published in 2018. It shows that cumulative effects changed the mammal community in the oil sands region. The distribution of mammals, where animals live has been changed. In fact the amount of change that was caused by people was much greater than is found in the natural world. That includes species like white-tailed deer, that people hunt, and moose. It includes animals like wolves and coyotes — predators that are very important at regulating natural systems.

The second example is about cumulative effects in British Columbia. That research paper by Shackleford and colleagues in 2017 showed that cumulative effects have already affected a third of British Columbia's land mass. All of the species that they evaluated showed reduced ranges. The places that those animals exist is shrinking. We know that these things are already happening and they're very important to take into account.

ce qui se passera dans 10 ans. Si on prend par exemple le secteur de l'énergie, avec les fluctuations que nous avons observées au fil des ans, il est très difficile de déterminer les effets potentiels. On a suggéré que nous pourrions peut-être modifier le libellé pour parler des choses qui pourraient se produire et non celles qui se produiront dans un avenir prévisible.

Je sais que vous nous en avez fait part dans vos suggestions de questions auxquelles il faut réfléchir. Pourriez-vous nous parler davantage de la façon d'examiner efficacement les effets cumulatifs?

Mme Jacob : Merci d'avoir posé la question. Les effets cumulatifs sont, selon moi, des éléments extraordinairement importants à prendre en compte. Vous avez mentionné la transparence. Je pense que cet aspect est aussi primordial en ce qui concerne les effets cumulatifs.

Le point principal sur lequel je veux insister est que, bien que les effets cumulatifs soient difficiles à évaluer, les gens le font depuis des décennies. Il y a des dizaines d'années que les scientifiques se penchent sur cette question. On détient de vastes quantités de renseignements concernant les effets cumulatifs du développement sur la nature et les gens. Même si on utilise des méthodes complexes, les statistiques sont ahurissantes. Je les trouve époustouflantes. Des gens les étudient, des experts en la matière, qui se trouvent au Canada.

Je vais vous donner quelques exemples qui expliquent l'importance d'évaluer les effets cumulatifs et qui montrent aussi que nous savons comment le faire. Le premier est en Alberta et l'autre, en Colombie-Britannique. Il s'agit, dans les deux cas, de documents de recherche évalués par les pairs. C'est important puisque cela montre que les données scientifiques ont été évaluées par la communauté scientifique, qui a déterminé qu'elles étaient solides.

Le premier document est un article rédigé par Fisher et Burton et publié en 2018. Il montre que les effets cumulatifs ont modifié la population des mammifères dans la région des sables bitumineux. Les animaux ne vivent plus aux mêmes endroits. En fait, la quantité de changements causés par les humains dépassait nettement ce qu'on observait dans la nature. On pense notamment à des espèces comme le cerf de Virginie, que les gens chassent, et l'orignal, ainsi qu'à des animaux comme les loups et les coyotes, des prédateurs très importants pour réguler les systèmes naturels.

Le second article sur les effets cumulatifs nous vient de la Colombie-Britannique. Publié par Shackleford et ses collègues en 2017, il montre que les effets cumulatifs ont déjà touché un tiers de la masse territoriale de la Colombie-Britannique. La gamme de toutes les espèces évaluées était réduite, ainsi que leur habitat. Nous savons que ces choses se passent déjà et qu'il est primordial d'en tenir compte.

I think that one of the best aspects of having a stronger role of science in impact assessment is that we can see that transparently. We can evaluate how different types of evidence went into showing these overall changes, and that builds public trust and credibility in the process. It also helps us make decisions that we're not going to regret tomorrow, 20 years from now, or a hundred years from now.

The Chair: Dr. Jacob, it is true that we have heard from many witnesses that they don't know about cumulative effects. I agree completely with you that it's been decades that we — in science we've been measuring this.

Would it be possible for you to send to the clerk some of these examples, including the definition and methodology?

Ms. Jacob: I would be happy to. I will emphasize that many scientists are interested in providing this kind of information. I would be happy to discuss any of the finer details. Reading scientific papers is complicated. They're not designed to be easily understood. I encourage, senators, to reach out if you have questions. We want to be of assistance.

Senator Simons: Thank you very much to both of our witnesses.

Professor Olszynski, I want to start with you. I understand what you're saying about a privative clause. What would your analysis be of an amendment instead that said that any appeal of a regulator decision would have to go to the Court of Appeal and not to the Federal Court?

Mr. Olszynski: Yes. I mean, if you want to expedite the process a bit, I think that has some merit.

Other examples, frankly under the current framework you might even — if it appears that a litigant is vexatious, or whatever, then you always have that recourse.

There's also, of course, the potential for costs to be awarded against parties in the event that they lose.

These are the traditional rules that we have used in the past. Certainly appeals from the NEB go directly to the FCA, and as well I think from the CRTC. There's precedent for that. I just want to be clear about what's going on here.

It's the case right now that when you pick up a joint review panel or an agency assessment, oftentimes you will find things in there that will give you cause for pause from a scientific rigour perspective. Removing entirely the potential to challenge those kinds of things, I think, is really going to undermine the

Je pense qu'un des plus grands avantages de donner à la science un rôle plus marqué dans l'évaluation d'impact est celui de la transparence. Nous pouvons évaluer la façon dont on s'est servi de différents types d'éléments de preuve pour montrer ces changements globaux, ce qui donne de la crédibilité au processus et inspire la confiance du public. Cela nous aide aussi à prendre des décisions que nous ne regretterons pas demain, dans 20 ans ou dans un siècle.

La présidente : Madame Jacob, il est vrai que de nombreux témoins nous ont indiqué qu'ils ne connaissent pas les effets cumulatifs. Je conviens tout à fait avec vous que les scientifiques mesurent ces effets depuis des décennies.

Vous serait-il possible de faire parvenir certains de ces exemples à la greffière, notamment la définition et la méthode?

Mme Jacob : Je le ferai volontiers. Je soulignerais que de nombreux scientifiques souhaitent fournir ce genre de renseignements. Je me ferai un plaisir de traiter des détails de l'affaire. La lecture des documents scientifiques est complexe, car ils ne sont pas rédigés pour en faciliter la compréhension. J'encourage donc les sénateurs à faire appel à nous s'ils ont des questions. Nous voulons fournir de l'aide.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup à nos deux témoins.

Monsieur Olszynski, je veux commencer par vous. Je comprends ce que vous dites à propos d'une disposition privative. Que diriez-vous si nous apportions plutôt un amendement indiquant que tout appel relatif à une décision d'organisme de réglementation devrait être porté devant la Cour d'appel, et non devant la Cour fédérale?

M. Olszynski : Oui. Je veux dire que si vous souhaitez accélérer un peu le processus, je pense que c'est une bonne idée.

Pour vous donner d'autres exemples, dans le cadre actuel, vous disposez toujours de ce recours s'il semble qu'un plaignant soit quérelent ou autre chose.

Bien entendu, il est également possible d'imposer des frais aux parties advenant qu'elles perdent leur cause.

Ce sont les règles traditionnelles que nous avons utilisées par le passé. Chose certaine, les appels de l'Office national de l'énergie vont directement à la Cour d'appel fédérale, et il en va de même pour ceux du CRTC, il me semble. Il existe un précédent à ce sujet. Je voulais simplement être clair sur ce qui se passe ici.

À l'heure actuelle, quand on examine l'évaluation d'un comité d'examen mixte ou d'un organisme, on trouve souvent des choses qui font sourciller du point de vue de la rigueur scientifique. L'élimination complète du potentiel de contestation à cet égard affaiblira la rigueur scientifique et le processus, selon

scientific rigour and that process. At the same time I'm all for smart, targeted solutions that will move things along more quickly.

Senator Simons: Thank you, That's really helpful.

Dr. Jacob, every time I think I know this act inside, out and backwards, I learn something new. I didn't know that it had a scientific integrity clause. That sounds like a good thing for everybody to have. The bill also affords special protection to traditional Indigenous knowledge. It also says that knowledge can be kept secret. That seems to run counter to some of the, I think, excellent points that you've made in your presentation.

Is there a way to square a requirement that everyone who presents, presents with scientific integrity, with also the way that the bill gives special consideration to traditional Indigenous knowledge?

Ms. Jacob: Thank you. That's an excellent point.

I'll emphasize that I'm a scientist; I am not an Indigenous knowledge holder. I cannot and should not speak with authority about how knowledge in that very valid way of knowing is collected, passed down or the standards that people keep, except to say that I know that it is another valid form of evidence and that we should look to people who are experts in that to understand it. I'll focus more on as a scientist because that's my expertise.

One part about the scientific integrity clause, it only applies to government scientists. That is a big problem. I have been a consultant working for industry. Since I've been speaking up about this issue, I can tell you that dozens and dozens of consultants come to me when I give public talks, when I give talks at industry, send me emails, pull me aside in the bathroom and tell me about things that are happening that they are very concerned about. I think that the scientific integrity clause and my suggestion, when I was at the House of Commons committee, was that it applied to all scientists involved. I can give numerous examples, we could be here for another week, where I could explain some of the problems that I see.

Specific to the transparency involving different kinds of information, the young scientists open letter and many of the activities that scientists have been involved with since then have explained that there are limits to what should be open. Although we're proponents of something called open science, which is essentially show your work, and is a modern part of scientific practice. It is not the 1980s. We do not mail people, you know, a 5-inch floppy disk of data anymore. We share things online. We write reproducible code. That is how science is done. It's how I

moi. Je suis toutefois tout à fait en faveur de solutions ciblées et judicieuses qui permettront d'accélérer le processus.

La sénatrice Simons : Merci. Cette réponse est vraiment utile.

Madame Jacob, chaque fois que je pense avoir tout compris de cette mesure législative, j'apprends quelque chose de nouveau. J'ignorais qu'elle comprenait une disposition sur l'intégrité scientifique. Voilà qui semble bénéfique pour tous. Le projet de loi prévoit également des mesures de protection particulières pour le savoir autochtone traditionnel, précisant notamment qu'il peut être tenu secret. Cela semble aller à l'encontre de certaines des excellentes observations que vous avez faites dans votre exposé.

Y a-t-il un moyen d'ajouter au projet de loi une exigence stipulant que quiconque présente des informations doit faire preuve d'intégrité scientifique, notamment en raison de la manière dont le projet de loi accorde une attention spéciale au savoir autochtone traditionnel?

Mme Jacob : Merci. C'est une excellente remarque.

Sachez que je suis scientifique et non détentrice du savoir autochtone. Je ne peux et ne devrais donc pas dire avec une autorité quelconque comment ce savoir fort valide est recueilli et transmis ou quelles normes les gens appliquent, sauf pour indiquer que je sais qu'il existe une autre forme valable de preuve et que nous devrions nous fier aux experts pour comprendre ce qu'il en est. J'examinerai la question en qualité de scientifique, car c'est mon domaine d'expertise.

Quant à la disposition sur l'intégrité scientifique, elle s'applique exclusivement aux scientifiques du gouvernement. C'est un gros problème. J'ai travaillé pour l'industrie à titre de consultante. Je peux vous dire que depuis que je parle de cette question, des dizaines et des dizaines de consultants se sont adressés à moi quand je prends la parole en public ou devant l'industrie; ils m'envoient des courriels ou m'abordent dans les toilettes pour me dire qu'il se passe des choses qui les préoccupent fortement. Quand j'ai comparu devant le comité de la Chambre des communes, j'ai proposé que la disposition sur l'intégrité scientifique s'applique à tous les scientifiques. Je peux vous donner de nombreux exemples pendant encore une semaine afin de vous expliquer certains des problèmes que je vois.

En ce qui concerne la transparence relative aux divers genres de renseignements, les jeunes scientifiques, dans leur lettre ouverte, et les scientifiques, dans le cadre des nombreuses activités qu'ils ont entreprises depuis, ont expliqué qu'il existe des limites qui devraient être éliminées. Nous sommes toutefois promoteurs de ce qui s'appelle les sciences ouvertes, c'est-à-dire essentiellement une partie moderne des pratiques scientifiques qui consiste à montrer son travail. Nous ne sommes pas dans les années 1980; on n'envoie plus de disquettes souples de 5 pouces

taught students when I was at university and it is how people graduate today. It's what they know.

Although there is that culture of open science and transparency in a modern scientific practice, not everything should be shared. For example, locations of particular species at risk. If that information is shared, for instance, with COSEWIC, the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, it should be shared carefully so that it doesn't jeopardize those species, but it helps us to protect them.

Indigenous knowledge that is sensitive, that is identified by the community as being sensitive, that should be protected. I think that should be up to the knowledge holders. The people who know how it should be applied and know the constraints, it should be up to them to decide that.

I want to emphasize that dealing with this kind of sensitive information is absolutely part of an open science framework. There are ways that we can deal with that.

Senator Simons: And you would want scientific integrity from proponents and also from opponents?

Ms. Jacob: Yes.

Senator Simons: All right. Thank you very much. That's really helpful.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: Thank you. My question is for Mr. Olszynski. You mentioned the number of assessments and the number of cases that went to court. You seem to be saying that it's a small number, that it's only less than 7 per cent, and so on. However, have you also assessed the economic value of the projects in terms of percentages? If so, what is it?

Mr. Olszynski: Thank you for the question. I'm sorry. My document hasn't been translated into French yet. I worked hard last night to finish it. To answer your question, we've started the work. We've looked at the projects in each province, and we're trying to determine their economic value in order to make comparisons with the provincial amounts in relation to the GDP, and so on. We've started the work, but we haven't finished it yet. I'll continue in English now.

par la poste. L'information s'échange en ligne. Nous écrivons des codes reproductibles. C'est ainsi qu'on agit dans le domaine des sciences. C'est la pratique que j'ai inculquée aux étudiants quand j'étais à l'université et qu'ont appris les diplômés d'aujourd'hui. C'est la pratique qu'ils connaissent.

En dépit de cette culture de sciences ouvertes et de transparence dans les pratiques scientifiques modernes, ce ne sont pas tous les renseignements qui devraient être communiqués. Par exemple, il ne conviendrait pas de transmettre l'emplacement d'espèces menacées. Si on communique cette information au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, par exemple, il faudrait le faire avec soin afin d'éviter d'exposer ces espèces à un risque, mais de manière à nous aider à les protéger.

Le savoir autochtone de nature délicate et que la communauté a désigné comme tel devrait être protégé. Je pense que la décision devrait revenir aux détenteurs du savoir, à ceux qui savent comment il devrait être appliqué et qui connaissent les contraintes.

Je tiens à souligner que la gestion des renseignements de nature délicate s'inscrit indéniablement dans un cadre de sciences ouvertes. Il existe des manières de gérer ces renseignements.

La sénatrice Simons : Vous voudriez exiger l'intégrité scientifique de la part des promoteurs et des opposants?

Mme Jacob : Oui.

La sénatrice Simons : D'accord. Merci beaucoup. Cette réponse est vraiment utile.

La présidente : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Merci. Ma question s'adresse à Me Olszynski. Vous avez parlé du nombre d'évaluations, du nombre de cas qui sont allés devant les tribunaux. Vous semblez dire que c'est peu, que c'est seulement moins de 7 p. 100, et cetera. Toutefois, avez-vous évalué aussi en pourcentages la valeur économique des projets? Si oui, à quoi cela correspond-il?

M. Olszynski : Merci beaucoup de la question. Je m'excuse. Mon document n'est pas encore traduit en français. J'ai travaillé fort hier soir pour le terminer. Pour répondre à votre question, on a commencé ce travail. On a examiné les projets dans chaque province et on essaie de déterminer leur valeur économique afin d'établir des comparaisons avec les sommes provinciales en ce qui a trait au PIB, et cetera. C'est un travail qu'on a commencé, mais qui n'est pas encore terminé. Je vais poursuivre en anglais maintenant.

[English]

We have done research-a-thons at several universities across Canada. We encouraged our students to access the registry and look for economic considerations, jobs, revenues, those kinds of things.

Two things are very interesting. First, it was a dog's breakfast. It was incredibly hard for us to be able to pull consistent standardized information about the projected revenues, the basis upon which those revenues were determined.

On that point, I know that, Senator Black, you like to express concern that this current impact assessment act doesn't give enough credence to economic considerations. I would suggest that the current act is woefully underserved in that context. We have an incredibly hard time being able to compare apples to apples.

The short answer is I am endeavouring to prepare that work. I will be happy, when I submit my formal brief to the committee, to provide some of that information because we certainly are looking at it to be able to compare the resource activity that is captured by the impact assessment act, or what we presume will be captured, compared to the rest of the activity that's happening on a provincial scale.

[Translation]

Senator Carignan: My second question concerns some of the texts that you've published. You've raised the issue of adverse effects between the United States and Australia. When proponents are asked to control adverse effects to reduce risks — when the risk is uncertain, once a project has been approved — you noted that some proponents in Australia have been taking things a little too far in comparison with the United States. Have you also compared the other parts of the environmental assessment process that concern time, certainty, the minister's discretion, and the number of avenues of recourse? My question is very broad, but few witnesses have told us about specific experiences in other countries, and I'm particularly interested in this.

Mr. Olszynski: It's always encouraging to hear people make rather esoteric comments about adapted management, among other things. Again, I'll continue in English to make things clearer.

[English]

I have done some comparative work. I am constantly scanning the United States regime. There are certain things we can say for sure, and this might come as a bit of a surprise — first of all, the NEPA, the National Environmental Policy Act, passed in the United States in early 1970, I think, remains the governing federal environmental assessment legislation in the United

[Traduction]

Nous avons organisé des marathons de recherche dans plusieurs universités canadiennes, pour encourager nos étudiants à accéder au registre afin d'examiner les aspects économiques, les emplois, les revenus et ce genre de choses.

Deux points s'avèrent fort intéressants. D'abord, l'entreprise s'est révélée très complexe. Il nous a été incroyablement difficile de réunir des renseignements normalisés cohérents au sujet des revenus prévus et les fondements de leur calcul.

À ce sujet, je sais, sénateur Black, que vous aimez exprimer des préoccupations quant au fait que la Loi sur l'évaluation d'impact n'accorde pas suffisamment d'importance aux aspects économiques. Je dirais que dans ce contexte, la loi actuelle est terriblement mal servie. Nous peinons à comparer des pommes avec des pommes.

La réponse courte, c'est que je m'efforce de préparer ce travail. Quand je présenterai mon mémoire officiel au comité, je me ferai un plaisir de fournir une partie de ces renseignements, car nous nous penchons certainement sur la question afin de pouvoir comparer les activités d'exploitation des ressources qui sont assujetties au projet de loi, ou dont nous présumons qu'elles le seront, au reste des activités qui se déroulent à l'échelle provinciale.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma deuxième question est en lien avec certains textes que vous avez publiés. Vous avez abordé la question des effets préjudiciables entre les États-Unis et l'Australie. Lorsqu'on demande aux promoteurs de contrôler les effets préjudiciables pour réduire les risques — lorsque le risque est incertain, lorsqu'on a approuvé le projet —, vous avez noté qu'il y avait un peu d'abus de la part de promoteurs par rapport aux États-Unis en Australie. Avez-vous également comparé les autres éléments du processus d'évaluation environnementale qui concernent le temps, la certitude, la discrétion du ministre, le nombre de recours? Ma question est très large, mais peu de témoins nous ont parlé d'expériences spécifiques dans d'autres pays et cela m'intéresse particulièrement.

M. Olszynski : C'est toujours encourageant d'entendre des gens dire des choses assez ésotériques au sujet de l'« adapted management », entre autres. Encore une fois, je vais poursuivre en anglais pour que ce soit plus clair.

[Traduction]

J'ai réalisé quelques travaux comparatifs. J'étudie continuellement le régime des États-Unis. Il y a certaines choses que nous pouvons affirmer avec certitude, et cela peut être un peu étonnant. Tout d'abord, la National Environmental Policy Act — adoptée par les États-Unis au début des années 1970, il me semble — demeure la loi sur l'évaluation environnementale

States. It is more like our original CEAA 1992. It is triggered by any federal decision making that has the potential to have a significant adverse effect on the environment. That is more like CEAA 92. They don't have a major project regime like we have now.

As a general rule, it is regarded as more rigorous, and judicial supervision of that regime is more rigorous. That is partly a reflection of, I think, a culture in the United States that is generally maybe a bit more litigious. But their administrative law rules are different in the sense that they really encourage judges to take what they call a hard look at the analysis provided by government agencies and as part of the impact assessment process. When that hard look yields gaps, they will strike down those assessments and require them to be supplemented.

Whereas in Canada it is the opposite. Our courts seem to be very reluctant — even in the current context, they are very reluctant to engage in the science of environmental assessment. They have sometimes indicated that they will not sit as academies of science, in a famous case from the 1990s.

Where we have in the past been considered stronger is in the context of follow-up and monitoring. NEPA is fairly silent on those aspects. In some respects that, I think — you know, it was early assessments at the potential. I don't think we necessarily realized that potential.

[*Translation*]

Senator Carignan: And in Australia?

Mr. Olszynski: I don't know as much about it.

Senator Carignan: Thank you.

[*English*]

Senator Neufeld: Thank you both for being here and for the information you've provided.

My first question goes to Ms. Jacob. I understood you to say that you had lots of involvement in giving information in the three years prior to the bill being released. I think you said there were thousands of letters that went in from different organizations.

At the end of the day, when Bill C-69 finally hit the light of day, did it reflect what you folks wanted? I don't see any amendments coming from the scientific community — maybe I just haven't seen them, so you can correct me if I'm wrong — saying that this should be dramatically changed because it isn't correct.

applicable dans ce pays. Elle s'apparente à notre Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), car elle s'applique à chaque décision gouvernementale qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur l'environnement. Elle ressemble à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Les États-Unis ne disposent pas de régime comme celui que nous avons actuellement pour les grands projets.

En règle générale, ce régime et la supervision judiciaire qu'il prévoit sont considérés comme étant plus rigoureux. C'est en partie en raison du fait que la culture est un peu plus litigieuse aux États-Unis, à mon avis. Les règles de droit administratif américaines sont toutefois différentes, car elles encouragent vraiment les juges à poser un œil sévère sur les analyses fournies par les organismes gouvernementaux dans le cadre du processus d'évaluation d'impact. Quand cet examen sévère met au jour des lacunes, les juges rejettent les évaluations et exigent qu'elles soient étayées.

Au Canada, c'est le contraire. Les tribunaux semblent fort réticents à se pencher sur les aspects scientifiques de l'évaluation environnementale, même dans le contexte actuel. Ils ont parfois indiqué qu'ils ne sont pas membres d'académies des sciences, comme ils l'ont fait dans les années 1990 dans une affaire célèbre.

Par le passé, c'est au chapitre du suivi et de la surveillance que nous avons été considérés comme plus rigoureux. La National Environmental Policy Act est plutôt muette à ce sujet. À certains égards, vous savez, il s'agissait d'une évaluation précoce du potentiel. Or, je ne pense pas que nous ayons nécessairement concrétisé ce potentiel.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Et en Australie?

M. Olszynski : Je connais moins.

Le sénateur Carignan : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous les deux de témoigner et de nous fournir de l'information.

Ma première question d'adresse à Mme Jacob. Il me semble que vous avez indiqué avoir contribué à fournir de nombreux renseignements au cours des trois années qui ont précédé le dépôt du projet de loi. Je pense que vous avez affirmé que des milliers de lettres ont été envoyées par diverses organisations.

Au bout du compte, quand le projet de loi C-69 a finalement été déposé, correspondait-il à vos souhaits? Je ne vois aucun amendement proposé par le milieu scientifique indiquant que des modifications majeures devraient être apportées, car le projet de loi ne convient pas. Ces amendements m'ont peut-être échappé, donc corrigez-moi si je fais erreur.

We hear that from industry, there are some real concerns. I'm not sure I've heard that concern from the people that you represent, and it would tell me that you probably got what you wanted.

Ms. Jacob: Well, I'm glad for the question. I hope you don't regret what your email inbox looks like when I send you the various amendments that we have suggested. When the bill was —

Senator Neufeld: I have two addresses, one that goes one way and one that goes the other way.

Ms. Jacob: Okay. Well, I'll try and do my homework and find both. When the bill was introduced in the House of Commons, I submitted amendments, and they were numerous.

Did the bill reflect what we had advised? Some aspects are an improvement.

There are many, many gaps.

I want to emphasize that some of the aspects of science that need to be strengthened come in related policy and implementation. Some of the very nerdy nitty-gritty details, they happen on the ground, they happen in policy, they don't happen in the bill. However, if the bill doesn't get passed, we don't get those things.

Those are some of the improvements. That's where many in the scientific community found that they were able to be the most help, providing advice about that. We see some positive aspects in the policy.

Some of the strengths that are related to science in the bill are things like a commitment to sustainability. I mean, the idea of sustainability has been around for a long time. Some of the things that we support are in that. As far as some of the amendments that we want to see, I have a draft of the brief that I'm going to be sending to the committee, and they contain some amendments.

Senator Neufeld: I'm asking prior to when the bill was tabled. Did I understand you to say that you have a lot of people listen to you at governments? You made presentations to them before the bill was actually written, the three years prior? That's the part I'm asking about. I know you were in the House of Commons. I can see that list quite easily, but —

Ms. Jacob: Thanks for the clarification. Prior to February 2018 is your question; is that right?

Senator Neufeld: Yes.

L'industrie nous a fait part de graves préoccupations, mais je ne suis pas certain d'en avoir entendu de la part des gens que vous représentez. Voilà qui m'indiquerait que vous avez probablement obtenu ce que vous vouliez.

Mme Jacob : Eh bien, je suis heureuse que vous me posiez la question. J'espère que vous ne le regretterez pas quand vous verrez tous les amendements que nous proposons affluer dans votre boîte de réception. Quand le projet de loi a été...

Le sénateur Neufeld : J'ai deux adresses : l'une qui va par-ci et l'autre qui va par-là.

Mme Jacob : D'accord. Eh bien, j'essaierai de faire mes recherches et de trouver les deux. Quand le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes, j'ai proposé des amendements, et ils étaient nombreux.

Le projet de loi respectait-il nos conseils? À certains égards, il y a de l'amélioration.

Il contient toutefois bien des lacunes.

Je tiens à souligner que certains des aspects relatifs aux sciences qui doivent être renforcés concernent les politiques et la mise en œuvre. Il s'agit parfois de détails techniques qui touchent ce qui se passe sur le terrain et dans les politiques, mais pas dans le projet de loi. Cependant, si ce dernier n'est pas adopté, nous n'obtiendrons pas les mesures qu'il comprend.

Certaines mesures sont des améliorations. C'est à ce sujet que de nombreux scientifiques ont jugé qu'ils ont pu apporter le plus d'aide en prodiguant des conseils. Nous observons des aspects favorables au chapitre des politiques.

En ce qui concerne les facettes scientifiques du projet de loi, l'engagement en matière de durabilité constitue un point fort. Le concept de durabilité existe depuis longtemps. Certaines des mesures que nous appuyons concernent ce concept. Pour ce qui est des amendements que nous voulons faire apporter, certains figurent dans la version préliminaire du mémoire que je vais vous faire parvenir.

Le sénateur Neufeld : Ma question concerne la période précédant le dépôt du projet de loi. Vous ai-je entendue dire que vous aviez l'oreille de bien des gens au sein du gouvernement et que vous leur avez présenté des exposés avant même que le projet de loi ne soit rédigé, au cours des trois ans qui ont précédé son dépôt? C'est là l'objet de ma question. Je sais que vous êtes allée à la Chambre des communes. Je peux consulter la liste très aisément, mais...

Mme Jacob : Merci de cette précision. Votre question porte sur la période avant février 2018, n'est-ce pas?

Le sénateur Neufeld : Oui.

Ms. Jacob: My involvement was through the expert panel and providing written testimony, and what I submitted was cosigned by almost 2,000 scientists from across Canada. I think that's really important when scientists are speaking out about this, to evaluate the weight of that, and making an in-person presentation. So did a number of other scientists.

After that it was via meetings with senior members of the agency, public servants and politicians, a number of times.

Senator Neufeld: Okay. Thank you very much.

I have a question for Mr. Olszynski. Site C in British Columbia — and I'm sure you're well aware of Site C — went through literally years of environmental assessment and consultation for the whole length of the Peace River, from north of where Site C is to the Athabasca delta with First Nations. Over 23,000 pages of information were given to the federal environmental assessment process. They still faced nine judicial reviews since the construction started.

Is that realistic with what you were talking about earlier? I mean, I get that there are unhappy people and I get there are people who are happy, but after it's gone through rigorous hearings and that length of time and the studies that were done for everything you can imagine, don't you think nine judicial reviews — it's a good thing that it's the Crown building it, because they've got deep enough pockets to continue to do it.

Apply that to the oil and gas industry, if that was a plant or something. That's part of the hesitancy, I think, that these people have to invest money. That's private money. This is public money in the province of British Columbia, where they have a suite of lawyers hired all the time, obviously, to do all these kinds of things.

Those are some of the fears.

Mr. Olszynski: Yes. I think that's fair.

I think you could have named Muskrat Falls in Labrador and Newfoundland. That one is —

Senator Neufeld: I'm from British Columbia, so Muskrat Falls can deal with itself.

Mr. Olszynski: Right, but also probably 10 rounds of JRs.

I have a couple of points that hopefully will be useful to you. The first is that not all litigation is equal. Of course the really important litigation — and there has been work done by the C.D. Howe Institute on this point — the litigation that tends to stop

Mme Jacob : J'ai participé au processus par l'entremise du groupe d'experts et d'un témoignage écrit, et ce que j'ai soumis était cosigné par près de 2 000 scientifiques de diverses régions du Canada. Je pense que, quand les scientifiques s'expriment à ce sujet, il importe que l'on pèse leurs propos et que les gens fassent des exposés en personne. C'est ce qu'ont fait un certain nombre d'autres scientifiques.

Par la suite, je suis intervenue en rencontrant des membres de la haute direction de l'agence, des fonctionnaires et des politiciens à quelques reprises.

Le sénateur Neufeld : D'accord. Merci beaucoup.

J'ai une question pour Me Olszynski. Pendant littéralement des années, le site C, en Colombie-Britannique — que vous connaissez bien, j'en suis certain — a fait l'objet d'une évaluation environnementale et de consultations auprès des Premières Nations, tout le long de la rivière de la Paix, du nord du site C jusqu'au delta de l'Athabasca. Plus de 23 000 pages de renseignements ont été remises dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Or, le projet a quand même fait l'objet de neuf contrôles judiciaires depuis le début de la construction.

Les mesures dont vous avez parlé plus tôt sont-elles réalistes? Ce que je veux dire, c'est que je comprends qu'il y a des mécontents et des gens satisfaits, mais après avoir tenu des audiences rigoureuses, accordé énormément de temps au dossier et effectué des études sur tout ce qu'on peut imaginer, il y a eu neuf contrôles judiciaires. C'est une bonne chose que ce soit la Couronne qui réalise le projet, car elle a les moyens de continuer.

Transposez cette situation à l'industrie pétrolière et gazière qui construirait une usine ou autre chose. Je pense que cela explique en partie pourquoi les gens hésitent à investir. Il s'agit de fonds privés, alors que, en Colombie-Britannique, ce sont des fonds publics. Le gouvernement fait constamment appel à un bataillon d'avocats pour pouvoir mener ses projets à bien.

Voilà certaines craintes que soulève la situation.

M. Olszynski : Oui. Je pense que c'est juste.

Je pense que vous auriez pu évoquer le projet de Muskrat Falls, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui est...

Le sénateur Neufeld : Je suis originaire de la Colombie-Britannique. Muskrat Falls peut gérer ses affaires.

M. Olszynski : En effet, mais il y a probablement aussi 10 contrôles judiciaires.

J'aimerais formuler quelques observations qui, je l'espère, vous seront utiles. Sachez d'abord que tous les litiges ne sont pas égaux. Bien entendu, les litiges vraiment importants qui tendent à bloquer des projets concernent les droits des Autochtones et

projects is around Indigenous rights and the duty to consult. A lot of the litigation around Site C is involving the various First Nations in that area who are concerned about the impact to their Indigenous rights, their treaty rights.

On that point, that's a constitutional imperative. The only way we're going to deal with that is to get our house in order, both federally and provincially, and finally figure out how it is that we can move projects forward in a way that is also consistent with reconciliation. That's going to be the case under the first Canadian environmental assessment act, the current one, and under future impact assessment acts. There's nothing that can be done other than really to do the good work.

In terms of the kind of assessments and whether such assessments are being second guessed — what's interesting, of course, is that both Site C and Muskrat Falls have essentially been deemed economic boondoggles at this point and just barely — I mean, I think in the context of Site C it was just because so much had already been invested that the current premier decided that he would go ahead with it.

What's interesting is that in both cases those projects were shielded from a rigorous alternatives assessment. In the case of Site C, I think BC Hydro or the utilities commission was precluded from doing its own assessment on need. Similarly, things were sort of directed and misdirected in the context of Muskrat Falls.

If anything, it really just emphasizes the importance of rigorous assessment in ensuring that good projects are going forward.

Senator Mockler: The Council of Atlantic Premiers wrote a letter to the Prime Minister of Canada, in which they said:

Our assessment of Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.

Those are the four premiers in Atlantic Canada. They also say that the bill is also inconsistent with the joint management principles of the Atlantic Accord Implementation Act.

I am from Atlantic Canada, and we have the Point Lepreau Nuclear Generating Station. Other stakeholders have brought to our attention a key concern. They are concerned about the transfer of responsibility for the assessment of nuclear projects from the expertise of the Canadian Nuclear Safety Commission to the impact assessment agency, in addition to the requirements for nuclear expansion on a licensed facility to go through the

l'obligation de consulter, et l'Institut C.D. Howe a effectué des travaux à ce sujet. Un grand nombre de litiges relatifs au site C concernent les diverses Premières Nations de la région qui se préoccupent de l'impact du projet sur les droits que leur confèrent les traités.

À cet égard, il s'agit d'un impératif constitutionnel. La seule manière dont nous pourrions nous en sortir, c'est en montrant l'exemple à l'échelle fédérale et provinciale et en comprenant finalement comment on peut lancer des projets tout en respectant l'esprit de réconciliation. C'est ce que nous ferons en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale actuelle et des futures lois d'évaluation d'impact. On ne peut rien faire d'autre que d'accomplir vraiment du bon travail.

Pour ce qui est des évaluations et de leur remise en question, il est évidemment intéressant de constater que les projets du site C et de Muskrat Falls ont, jusqu'à maintenant, été essentiellement considérés comme des éléphants blancs économiques. Je pense que, dans le cas du site C, le projet a vu le jour seulement parce que le premier ministre a décidé d'aller de l'avant en raison des sommes qui avaient déjà été investies.

Ce qui est intéressant, c'est que, dans les deux cas, les projets ont évité une évaluation rigoureuse de rechange. Dans le cas du site C, je pense que BC Hydro ou la commission des services publics n'ont pu effectuer leur propre évaluation sur le besoin. De même, les choses se sont passées plus ou moins bien dans le cas du projet de Muskrat Falls.

Ces exemples font simplement ressortir le fait qu'il importe d'effectuer des évaluations rigoureuses afin d'assurer la mise en œuvre de bons projets.

Le sénateur Mockler : Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a fait parvenir au premier ministre du Canada une lettre dans laquelle on peut lire ce qui suit :

Selon notre examen du projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, les modifications importantes proposées à la portée et à l'échelle des évaluations environnementales fédérales au Canada ne permettront pas d'atteindre le double objectif de la protection de l'environnement et de la croissance économique.

Ce sont les quatre premiers ministres du Canada atlantique. Ils ont, en outre, affirmé que le projet de loi n'est pas conforme aux principes de gestion de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique.

Je viens du Canada atlantique; nous avons la Centrale nucléaire de Point Lepreau. D'autres intervenants ont attiré notre attention sur une importante préoccupation : la responsabilité de l'évaluation des projets nucléaires pourrait passer de la Commission canadienne de sûreté nucléaire à l'Agence d'évaluation des impacts. À cela s'ajoutent les exigences selon lesquelles les projets d'expansion d'une installation nucléaire

IAA process versus being assessed by the highly qualified life-cycle regulatory agency, the Canadian Nuclear Safety Commission.

My question to both of you is do you agree that reducing the role of the Canadian Nuclear Safety Commission, which has been cited many times as a leader in the world, reduces the role of scientific expertise in the assessment of Canadian projects?

Ms. Jacob: Thank you for the question. I don't have expertise in nuclear. I will be cautious in how I respond. I will try to respond in a more general way about the role of science and the independence that I think is necessary.

When we assess the potential impacts — the positives, negatives, and these are things that are for economic reasons, social, environmental — there are many ways to do that and there are various standards that people use. If it is done in a very open, rigorous, transparent, independent way, I think it has a potential to provide much better evidence for decision makers to base their information on. I'm cautious when the proponents or the people who stand to benefit are also the people who are either carrying out the assessments or who are directly paying for them and in many ways influencing what happens. I have many examples of how that happens in experiences people have told me about.

My caution is really about independence.

If the agency has the ability, if government scientists or others, other experts, have the knowledge to do this, have the capacity to do this, are allowed to give unbiased, truly scientific recommendations, evaluate the evidence that's before them, it stands to make an improvement. But I can't speak specifically about the nuclear issue.

Mr. Olszynski: I think it's important to clarify a couple of things. One is, of course, the impact assessment act is not taking away the CNSC's role, but it is forcing it to sort of participate in a joint review with the Impact Assessment Agency or with the panel members chosen by a roster or in a roster.

First of all, it's not about taking it away, it's about forcing some sharing.

That might not be pleasant or desirable for the CNSC or the NEB, but, frankly, it's a return to the pre-2012 status quo. Lots of projects prior to 2012 were being assessed at joint review panels. Northern Gateway started off as a joint review panel between the agency roster and the NEB.

autorisée doivent faire l'objet d'une évaluation en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact plutôt qu'une évaluation par la CCSN, un organisme de réglementation hautement qualifié pour toute la durée du cycle de vie.

Ma question s'adresse à vous deux. Convenez-vous que réduire le rôle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, souvent décrite comme un chef de file mondial, diminue l'importance de l'expertise scientifique dans l'évaluation de projets canadiens?

Mme Jacob : Je vous remercie de la question. Je ne suis pas spécialiste du nucléaire. Je serai donc prudente dans ma réponse et me contenterai de commentaires généraux sur le rôle de la science et d'une indépendance que je juge nécessaire.

Lorsque nous évaluons les impacts possibles — les impacts positifs ou négatifs, qui sont liés à des facteurs économiques, sociaux et environnementaux —, cela se fait de nombreuses façons et en fonction de divers critères. Des évaluations faites de façon très ouverte, rigoureuse, transparente et indépendante peuvent donner aux décideurs de meilleurs renseignements sur lesquels fonder leur décision. J'ai tendance à être sceptique lorsque les évaluations sont faites ou payées par les promoteurs et ceux qui pourraient en tirer un avantage, car ils ont une incidence sur le résultat, à bien des égards. Les expériences qui m'ont été racontées comprennent beaucoup d'exemples du genre.

Ma prudence est essentiellement liée à la question de l'indépendance.

Si l'agence avait la capacité requise, si les scientifiques du gouvernement ou d'autres experts avaient les connaissances et la capacité de faire des recommandations impartiales et véritablement fondées sur la science et d'évaluer les preuves qui leur sont présentées, ce serait une amélioration. Je ne peux toutefois parler précisément du nucléaire.

M. Olszynski : Je pense qu'il est important de clarifier quelques points. Le premier est, évidemment, que la Loi sur l'évaluation d'impact ne diminue en rien le rôle de la CCSN. Toutefois, elle force l'organisme à participer à une évaluation conjointe avec l'Agence d'évaluation d'impact ou avec les membres de la commission nommés à partir d'une liste.

Premièrement, il ne s'agit pas d'enlever une responsabilité, mais d'obliger le partage.

Ce n'est peut-être pas la préférence ou le souhait de la CCSN ou de l'ONE, mais en toute franchise, il s'agit de retour à la situation d'avant 2012, alors que beaucoup de projets étaient évalués par des commissions mixtes d'examen. C'est d'ailleurs le cas du projet Northern Gateway, qui a été examiné conjointement par l'agence et l'ONE.

It's not fair to characterize it as a taking away so much as it is a sharing of that responsibility.

Second, unfortunately, legislation doesn't happen in a vacuum. It doesn't arise in a vacuum. I think I would look at the expert panel report, the fact that it made a very strong recommendation that these two agencies in particular shouldn't be solely responsible for assessments anymore. I think that they provide a fairly clear rationale.

The last point, to come back to your intro and the question about the four Maritime provinces and the leaders of those provinces, are we all agreed, we're all on the same page that this bill and this regime contain no substantive constraints or limits on the kind of project that can be approved? Everyone is agreed on that?

When the minister said on TV at one point that TMX could be approved under this legislation, she was on absolutely solid legal footing. The only constraint is her or cabinet's assessment of the political wisdom of that decision? Because once we accept that — and I'm going to suggest to you that that is the reality — there is nowhere hidden in this bill any kind of substantive constraint on the kind of project that you can approve, then I have a really hard time understanding where these very strong positions come from. Because it is essentially a process that just requires a report, a consideration of effects and a decision at the end that is democratically accountable.

Senator Mockler: We have nine provinces in Canada that are concerned. They're the leaders of our communities, and that's democracy.

When you look at the Council of Atlantic Premiers and they say, "Give me your opinion on that," or "I would like to have your opinion on this," they say that the bill, as drafted, places final decision-making power in the hands of the minister or Governor-in-Council and provides the opportunity to veto the results of scientific assessment and a review of evidence. These are the premiers of our provinces saying that. What you're telling me is a little bit bizarre.

Mr. Olszynski: Well, I'm just telling you that under the current act, under the former act and under the future act that is all the same.

Ms. Jacob: Can I have a follow-up to that, senator?

The Chair: Okay.

Ms. Jacob: Senator, you mentioned democracy. I think that one of the very important things to remember here is that there has been a huge amount of consultation going into this. People have spoken up about what they want.

Il n'est pas juste de dire qu'on retire une responsabilité; c'est plutôt un partage de responsabilité.

Deuxièmement, une mesure législative ne se fait pas en vase clos, malheureusement. Ce n'est pas élaboré de façon isolée. Je regarderais du côté du rapport du groupe d'experts, qui a fortement recommandé que les évaluations ne relèvent plus uniquement de ces deux organismes précis. Je pense qu'ils ont fourni des explications plutôt claires à cet égard.

Le dernier point, qui nous ramène à votre introduction et à la question concernant les quatre provinces maritimes et leurs dirigeants, c'est la question de savoir si tout le monde s'entend pour dire que le projet de loi et le régime ne comprennent aucune contrainte ou limite importantes quant aux types de projets qui peuvent être approuvés. Tout le monde s'entend là-dessus?

Lorsque la ministre a affirmé, à la télévision, que le projet TMX pourrait être approuvé en vertu de cette mesure législative, elle avait tout à fait raison, sur le plan juridique. La seule contrainte est-elle vraiment l'évaluation de la ministre et du cabinet quant à la sagesse politique de cette décision? Parce que, une fois que nous aurons accepté cela — et je dirais que c'est la réalité —, il n'existe dans ce projet de loi aucune restriction importante concernant les types de projets qui peuvent être approuvés. Si c'est le cas, j'ai beaucoup de mal à comprendre les motifs de ces prises de position très fortes. Parce qu'il s'agit essentiellement d'un processus qui n'exige qu'un rapport, un examen des effets et, en fin de compte, une décision démocratiquement responsable.

Le sénateur Mockler : Il y a neuf provinces canadiennes qui sont préoccupées. Ce sont les dirigeants de nos communautés, et c'est la démocratie.

Prenons le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. On dit vouloir l'opinion des gens sur divers aspects. Le conseil considère que le projet de loi, tel qu'il est rédigé, accorde le pouvoir décisionnel à la ministre ou au gouverneur en conseil et permet le veto des résultats d'une évaluation scientifique et de l'examen des preuves. C'est ce que disent les premiers ministres de nos provinces. Ce que vous me dites est plutôt étrange.

M. Olszynski : Eh bien, je dis simplement qu'il n'y a aucune différence entre la loi actuelle, l'ancienne loi et la loi future.

Mme Jacob : Puis-je ajouter un commentaire, sénatrice?

La présidente : D'accord.

Mme Jacob : Sénateur, vous avez parlé de démocratie. Je pense que l'une des choses très importantes qu'il faut se rappeler, c'est qu'il y a eu énormément de consultations à ce sujet. Les gens ont indiqué ce qu'ils veulent.

A couple of examples are that in the 3,000 submissions that were made online about the EA experts' panel review, the number one thing that people identified that was important to them was basing decisions on science, facts, and evidence. That was even greater than public participation. It also showed a huge amount of support for considering cumulative effects more strongly.

Although I think it is very important we think about what people want, we need to think about what are the best interests in the long term and having really clear evidence that supports decisions that are made.

Senator MacDonald: I'll direct my question to Dr. Jacob. You describe yourself as a conservation scientist. I consider myself a conservationist. I like to maintain habitat, wetlands and contain urban sprawl, things of this nature. Of course, conserve is the root of the term conservative.

If we look at the world we live in, it took 200,000 years for mankind to reach 1 billion people. It took another 200 years for it to reach over 7.5 billion people. We're 37 million people in Canada in a world of 7.5 billion.

I believe science. I'm not a science denier. Just last week *Canada's Changing Climate Report* showed that Canada's warming choice is past the global average, three times as fast up north. The science is clear. Climate change is largely caused by human activities unless we reduce emissions, and we still can. I assume you're speaking about the world and not just Canada when you say "we." Correct?

Ms. Jacob: I'm speaking about both.

Senator MacDonald: Well, about both, yes. How much impact can we have on the world? And, of course, we want to show some leadership. We hear a lot about plastic. Plastic is a problem, particularly in the oceans. But 95 per cent of the plastic in the oceans comes from nine river systems, all in Southeast Asia, the Indian subcontinent, and Africa. We can't do anything about that over here.

What can we do to alleviate these issues, alleviate these problems in all these areas that are outside of Canada's purview and influence?

Ms. Jacob: I love the question: What can we do? I think a lot of people wonder what can I do. What can I do as an individual, what can we do as a group in the many different groups that we find ourselves in? The good news is we can do a huge amount. Individual choices play a role, but to make the kind of change we need to make on the time scale that we need to make it, we have

Voici quelques exemples. L'aspect le plus important qui ressort des 3 000 mémoires présentés en ligne au sujet de l'examen d'un groupe d'experts en évaluation environnementale, c'est que les décisions soient fondées sur des données scientifiques, des faits et des preuves. Cela devançait même la participation du public. On constate également un énorme appui en faveur d'une prise en compte plus forte des effets cumulatifs.

Il est certes très important de réfléchir à ce que les gens veulent, mais nous devons aussi considérer ce qui est dans notre intérêt supérieur à long terme et appuyer nos décisions en nous fondant sur des preuves vraiment claires.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse à Mme Jacob. Vous vous décrivez comme une scientifique de la conservation. Je me considère comme un défenseur de l'environnement. Mon objectif est d'assurer le maintien de l'habitat et des milieux humides, de contenir l'étalement urbain, et cetera. Bien sûr, « conserver » est la racine du terme « conservateur ».

Si nous regardons le monde dans lequel nous vivons, il a fallu 200 000 ans à l'humanité pour atteindre une population d'un milliard de personnes. Il lui a fallu 200 ans pour dépasser le cap des 7,5 milliards. Le Canada compte 37 millions d'habitants sur une population mondiale totale de 7,5 milliards.

Je crois en la science. Je ne la rejette pas. Pas plus tard que la semaine dernière, le *Rapport sur les changements climatiques au Canada* a montré que le Canada se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale, et que le réchauffement est trois fois plus rapide dans le Nord. La science est claire. Le changement climatique est en grande partie causé par les activités humaines, à moins que nous réduisions les émissions, ce qui est encore possible. Je suppose qu'avec l'emploi de « nous », vous parlez du monde et pas seulement du Canada, n'est-ce pas?

Mme Jacob : Je parle des deux.

Le sénateur MacDonald : Les deux; très bien. Quel impact pouvons-nous avoir sur le monde? Nous voulons évidemment faire preuve de leadership. On entend beaucoup parler du plastique. Le plastique est un problème, en particulier dans les océans. Or, 95 p. 100 du plastique des océans provient de neuf systèmes fluviaux, qui sont tous situés en Asie du Sud-Est, dans le sous-continent indien et en Afrique. On ne peut rien y faire ici.

Que pouvons-nous faire pour atténuer ces problèmes dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence et de l'influence du Canada?

Mme Jacob : J'adore la question : que pouvons-nous faire? Je pense que beaucoup de gens se demandent ce qu'ils peuvent faire. Que puis-je faire, personnellement? Que pouvons-nous faire en groupe, dans les nombreux groupes différents dont nous faisons partie? La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons faire énormément de choses. Les choix individuels jouent un rôle,

to have institutions play a role and governments need to play a very strong role.

You mentioned plastics. Although we hear a lot about plastics — and plastics are indeed a problem — plastics are not the most pressing problem for the oceans. Warming temperatures, ocean acidification, these are larger problems. Although plastics are a problem and we should do what we can about it, both as Canadians and collectively, it is not the number one problem.

You asked a question about what's the role for Canada to make change and what's the role for other countries. Essentially we all need to do something. We all share the planet. We all have a responsibility.

Canada is an extremely wealthy country. We have phenomenal science in this country. My education was all in Canada, paid for by taxpayers. We have a responsibility to use that information, training, and experience not only to improve the lives of Canadians and how we safeguard Canada, but also to improve other countries and help them meet the goals that they have for biodiversity and climate change targets. I think we have a moral responsibility to do that.

To say that Canada is a small country by population is true. We are a very large country by land mass. We have a huge coastline. We have a responsibility to the world to do something, to safeguard it.

Senator MacDonald: You mentioned earlier that Canada is a wealthy country. Of course, it's a little less wealthy if we don't have jobs. It's a little tougher then.

You talked earlier about the importance of Indigenous knowledge. You said you wouldn't deign to speak for Indigenous leadership when it comes to Indigenous knowledge. You asked me to accept the science and asked people to accept the science. When Indigenous knowledge comes in conflict with science, what's your response?

Ms. Jacob: I approach those opportunities with curiosity, an opportunity to learn more. Not as a way of shutting down a conversation, but being in it for the long haul that we both want to understand the natural world, and here are two conflicting pieces of information. I think it's an opportunity for people to sit down together and to talk about that. It doesn't mean that necessarily one is better than the other, but I think it shows that we should proceed carefully. That's an example where a precautionary principle I think would come into play, because one might suggest that something is going to happen, one might suggest that something else is going to happen. If one person

mais pour apporter les changements voulus dans les délais impartis, il faut que les institutions jouent un rôle et que les gouvernements jouent un rôle très important.

Vous avez parlé des plastiques. Bien que nous entendions beaucoup parler des plastiques — qui sont effectivement un problème —, ce n'est pas le problème le plus pressant pour les océans. Ce sont plutôt le réchauffement des températures et l'acidification des océans. Bien que le plastique soit un problème et que nous devrions faire notre possible, en tant que Canadiens et collectivement, ce n'est pas le principal problème.

Vous avez demandé quel était le rôle du Canada et celui des autres pays à l'égard des changements climatiques. Essentiellement, nous devons tous faire quelque chose. Nous partageons tous la planète. Nous avons tous une responsabilité.

Le Canada est un pays extrêmement riche. Nous avons des données scientifiques phénoménales dans ce pays. J'ai fait mes études au Canada, aux frais des contribuables. Nous avons la responsabilité d'utiliser cette information, cette formation et cette expérience, non seulement pour améliorer la vie des Canadiens et la façon dont nous protégeons le Canada, mais aussi pour améliorer les autres pays et les aider à atteindre leurs objectifs en matière de biodiversité et de changements climatiques. Je pense que nous avons la responsabilité morale de le faire.

Dire que le Canada est un petit pays par sa population, c'est vrai. Nous sommes un très grand pays par sa masse terrestre. Nous avons un immense littoral. Nous avons la responsabilité envers le monde de faire quelque chose, de le protéger.

Le sénateur MacDonald : Vous avez mentionné que le Canada est un pays riche. Il serait évidemment un peu moins riche si nous n'avions pas d'emplois. Ce serait alors plus difficile.

Vous avez parlé de l'importance du savoir autochtone. Vous avez dit que vous ne pouvez parler au nom des dirigeants autochtones pour les questions liées au savoir autochtone. Vous m'avez demandé d'accepter la science. Vous avez fait la même demande aux gens en général. Comment réagissez-vous lorsque le savoir autochtone contredit la science?

Mme Jacob : J'aborde ces occasions avec curiosité. C'est une occasion d'en apprendre davantage. L'idée n'est pas de mettre fin au dialogue, puisque c'est un travail à long terme. Nous voulons tous les deux comprendre le monde naturel, et nous avons des informations contradictoires. Je pense que cela représente une occasion d'en discuter. Cela ne signifie pas nécessairement que l'un est meilleur que l'autre, mais je pense que cela montre qu'il faut être prudents. C'est là qu'entre en jeu le principe de prudence, car l'un des deux pourrait anticiper une chose, et l'autre, une chose différente. Si quelqu'un vous dit que le pont va tomber et que l'autre vous dit qu'il tiendra, je pense

tells you the bridge is going to fall down and the other one tells you that it's fine, I think we need to be really cautious about whether we're going to cross it.

It doesn't mean that we shut down conversation. It means that we go to the people who have that information, who are the experts in those fields, and we ask them to understand it.

Senator MacDonald: In the science, you're the expert.

Ms. Jacob: Yes.

Senator MacDonald: When it comes to science, I thought we were supposed to listen to the science. You're telling us we have to listen to the science.

Ms. Jacob: I'm speaking as a scientist. When we — the broader we or the committee — need to consider multiple forms of evidence, it doesn't mean choosing one over the other. I can explain my science, I explain the science of other people whom I understand, but I can't talk about Indigenous knowledge with any authority. It's not something that I've been trained in. I think that we should listen very carefully to people who are experts in that field. How decision makers weigh that is not my call to make.

The Chair: Thank you very much.

That ends this panel. Thank you, professors, for your testimony.

We welcome our fourth panel of the morning. From Suits and Boots, Rick Peterson, Founder and President, and Brad Schell, Honourary Chair. From Young Women in Energy, Katie Smith, Executive Director. And from Pembina Pipeline Corporation, Michael Dilger, President and Chief Executive Officer, and Tanis Fiss, Government Relations.

I want to stress to the witness that we are studying Bill C-69 issues. Please refrain from discussing other bills or areas that are not covered by Bill C-69. This is in order to be as efficient as we can.

We will start with Mr. Peterson.

[*Translation*]

Rick Peterson, Founder and President, Suits and Boots: I want to thank Madam Chair, the honourable members of the committee and all the francophones and francophiles from Quebec and New Brunswick for coming to Calgary to discuss issues of vital importance to Canadians.

qu'il faut faire preuve d'une grande prudence avant de décider de le traverser.

Cela ne signifie pas que le dialogue est interrompu. Cela veut dire que nous communiquons avec ceux qui ont cette information — les experts dans ces domaines — et que nous leur demandons de la comprendre.

Le sénateur MacDonald : C'est vous l'experte scientifique.

Mme Jacob : Oui.

Le sénateur MacDonald : Je pensais que nous devions nous fier à la science. C'est ce que vous nous dites.

Mme Jacob : Je parle en tant que scientifique. Lorsque nous — nous au sens large, ou le comité — devons examiner de multiples formes de preuves, cela ne veut pas dire qu'il faut privilégier une forme plutôt qu'une autre. Je peux expliquer mes recherches scientifiques et celles d'autres personnes, puisque je les comprends, mais je ne peux parler du savoir autochtone avec une quelconque autorité. Je n'ai pas la formation nécessaire. Je pense que nous devrions écouter très attentivement ceux qui sont des experts dans ce domaine. Ce n'est pas à moi de déterminer comment les décideurs tiennent compte de cet aspect.

La présidente : Merci beaucoup.

Cela met fin à cette partie. Merci beaucoup de vos témoignages.

Nous accueillons maintenant le quatrième groupe de témoins de la matinée. Représentant Suits and Boots, nous accueillons M. Rick Peterson, son fondateur et président, ainsi que M. Brad Schell, son président honoraire. Nous accueillons aussi Mme Katie Smith, directrice générale de Young Women in Energy. Enfin, représentant la Pembina Pipeline Corporation, nous avons M. Michael Dilger, président et chef de la direction, et Mme Tanis Fiss, Relations gouvernementales.

Je tiens à rappeler aux témoins que nous étudions les enjeux liés au projet de loi C-69. Je demande aux témoins d'éviter de parler d'autres projets de loi ou d'enjeux qui ne sont pas liés au projet de loi C-69, question d'efficacité.

Nous commençons avec M. Peterson.

[*Français*]

Rick Peterson, fondateur et président, Suits and Boots : Madame la présidente, honorables membres du comité et tous les francophones et francophiles du Québec et du Nouveau-Brunswick, merci d'être venus à Calgary pour aborder des questions d'importance capitale pour les Canadiens et les Canadiennes.

[English]

My name is Rick Peterson. I'm the President of Peterson Capital. We are an advisory firm. I'm speaking before you today from the investment industry, but also as my role as the founder and president of a not-for-profit called Suits and Boots. I've spent 31 years in the investment industry working for a number of large companies: Merrill Lynch Canada, HSBC Securities, Midland Walwyn, CIBC Wood Gundy. Since 2003 Peterson Capital has helped finance companies across Canada. We have a staff of seven employees in Vancouver, Calgary, Toronto, Montreal, Halifax, and Geneva.

Suits and Boots is a not-for-profit. We have 3,700 people. We started a year ago, in April. I believe in the front and back rows we have some of our supporters. We are a true grassroots not-for-profit. We receive no financial backing from any company. We receive no financial backing from the resource sector.

Mr. Brad Schell is the chair. Mr. Schell will be speaking on behalf of the boots in our organization. We are in every single province and territory in more than 300 communities across Canada. I think you're going to find his testimony of interest.

As an investment banker and as somebody who works in the capital markets, I'm here today to simply reflect what my capital markets colleagues are saying and are hearing. Unanimously since that bill sailed through the house and landed on your desk, there is not one investment banker in Canada who has put up his or her hand and said this is a good bill. There is not one fund manager in Canada that has said this is a good bill. There is not one investment advisor who helps manage portfolios, TFSAs, RRSPs, who has put up his or her hand and said this is good for the resource sector and for Canada.

You don't have to believe me. What you have to believe are the people who are involved every single day of raising capital for our resource sector.

It was interesting, the speaker — scientific lady, and I apologize for not knowing her name, before ours. Our view of the capital markets is there's a fundamental flaw in the 2012 act, and you have an opportunity to correct that. That flaw was stripping the National Energy Board of its ability to make a final decision and making that go into cabinet. As the remark was said before, it was like letting the fox in the henhouse. That was so true. Bill C-69 adds about 10 more foxes in the henhouse. Bill C-69, and this is in the view of everybody in the capital markets, adds more risk. Investment decisions are being made across Canada, across the world every single day.

[Traduction]

Je m'appelle Rick Peterson. Je suis le président de Peterson Capital, une société de conseil. Aujourd'hui, je témoigne du point de vue de l'industrie des placements, mais aussi en tant que fondateur et président d'un organisme sans but lucratif appelé Suits and Boots. J'ai passé 31 ans dans l'industrie de l'investissement. J'ai travaillé pour diverses grandes entreprises, notamment Merrill Lynch Canada, Valeurs mobilières HSBC, Midland Walwyn et CIBC Wood Gundy. Depuis 2003, Peterson Capital aide à financer des entreprises partout au Canada. Nous comptons sept employés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal, Halifax et Genève.

Suits and Boots est un organisme sans but lucratif qui regroupe 3 700 personnes. Nous avons commencé il y a un an, en avril. Je crois que certains de nos partisans sont dans les première et dernière rangées. Nous sommes un véritable organisme communautaire sans but lucratif. Nous ne recevons aucun soutien financier d'entreprises ni aucun soutien financier du secteur des ressources naturelles.

M. Brad Schell est le président. Il parlera au nom des gens qui sont sur le terrain. Nous sommes présents dans chaque province et territoire dans plus de 300 collectivités du Canada. Je pense que vous allez trouver son témoignage intéressant.

En tant que banquier d'affaires et spécialiste des marchés financiers, je suis ici aujourd'hui pour refléter les propos de mes collègues des marchés financiers et ce qu'ils entendent. Depuis l'adoption rapide du projet de loi à la Chambre jusqu'au moment où vous en avez été saisis, aucun spécialiste des services de banque d'investissement au Canada ne s'est manifesté pour dire que c'était un bon projet de loi. Aucun administrateur de fonds au Canada n'a dit que c'était un bon projet de loi. Pas un seul conseiller en placement qui aide à gérer des portefeuilles, des CELI et des REER n'a levé la main et dit que c'était bon pour le secteur des ressources et pour le Canada.

Vous n'êtes pas obligés de me croire sur parole. Vous n'avez qu'à croire ceux dont le travail quotidien consiste à réunir des capitaux pour le secteur des ressources.

Quel exposé intéressant que celui du témoin précédent, la scientifique dont j'ignore le nom et ce pourquoi je lui présente mes excuses. Notre opinion des marchés financiers est que la loi de 2012 comporte une faille fondamentale que vous avez la possibilité de boucher. Cette faille dépouillait l'Office national de l'énergie de sa capacité de prendre une décision définitive et la confiait au Cabinet. Quelqu'un l'a dit, c'était laisser entrer le renard dans le poulailler. C'était tellement vrai. Le projet de loi C-69 en laisse entrer dix de plus. L'opinion unanime des acteurs des marchés financiers est qu'il aggrave les risques. Quotidiennement, il se prend des décisions d'investissement dans tout le Canada et le monde.

[*Translation*]

The most important factor is risk. What risk is associated with the capital that I'll invest in Canada?

[*English*]

What's the risk of getting your money back and making a reward? Well, the capital markets have spoken very clearly and very loudly. They're gone.

This evening, if you get a chance to walk around Calgary — and this is ground zero of the pain, ladies and gentlemen. This is ground zero of the flight of capital. This is ground zero of the results of poorly thought out policy of the oil and gas companies, of the oil and gas sector. When you walk around Calgary tonight for a break there will be some lights on at the top of the towers, but don't be mistaken. The lights are on, but there's nobody home. The official vacancy rate in downtown is 25 per cent. The real vacancy rate is probably 60 per cent. You can rent floors of downtown Calgary, commercial space, for operation costs and nothing more.

It's important to know that all of us in the capital markets want clarity and respect the need for Indigenous consultation and environmental concerns. We want that. We want that clarity. We want that clarity so that capital comes in and supports our resource sector and the young men and women in it.

The three Canadian banks reported their results last quarter last Thursday, and it was interesting. Every single one of these three banks, RBC, TD, and CIBC, all of them committed money to alternative energy, all of them committed money to green technologies. But every single one of them doubled down on their support for the resource sector, for the oil and gas sector. Not one of these gentlemen has come out in favour of Bill C-69.

Victor Dodig, the CEO, last Thursday, and I quote from *The Globe and Mail*, there is “. . . leakage in terms of revenue — tax revenues that support health-care spending and education spending and make our country a better place.”

Ladies and gentlemen, you have an opportunity to revisit a flawed bill and make this country a better place to invest. In conclusion, before I turn it to Mr. Schell, I'm going to ask you to do three things for us at Suits and Boots and for all of Canada.

Be focused. When you look at amendments on this bill, don't try to solve the planet's problems. Assess the pipeline, not the planet.

Number two, be honest. If you don't think we should be in the resource extraction business, write a bill that keeps the oil in the ground. Don't write a bill that pretends to want to exploit the oil,

[*Français*]

Le facteur le plus important, c'est le risque. Quel est le risque lié au capital que je vais investir au Canada?

[*Traduction*]

Quelle est la probabilité de rentrer dans son argent et de faire un profit? Eh bien, les marchés financiers ont répondu très haut et très fort. Ils sont partis.

Mesdames et messieurs, en vous promenant ce soir dans Calgary, vous verrez le théâtre même de la douleur, de la fuite des capitaux, les résultats d'une politique improvisée pour les entreprises et le secteur pétroliers et gaziers. Pendant ce moment de détente, ne vous méprenez pas sur les lumières brillant au sommet des tours. Elles éclairent des lieux qui sont déserts. Dans le centre-ville, le taux officiel d'inoccupation est de 25 p. 100. En réalité, il peut être de 60 p. 100. On peut y louer des étages entiers, des locaux commerciaux, pour pas plus que les coûts d'exploitation.

Il importe de savoir que nous tous, dans les marchés financiers, nous tenons à la clarté et que nous respectons le besoin de consulter les Autochtones et de se soucier de l'environnement. C'est ce que nous voulons. Nous voulons cette clarté. Nous la voulons pour attirer des capitaux que nécessitent notre secteur des ressources et les jeunes qui y travaillent.

Jeudi dernier, les trois banques canadiennes ont publié leurs résultats du dernier trimestre. C'était intéressant. Chacune, la Banque Royale, la Banque Toronto Dominion et la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a engagé de l'argent dans les énergies de remplacement, dans les technologies vertes. Toutefois, chacune d'elles a doublé son appui au secteur des ressources, au secteur du pétrole et du gaz. Aucune ne s'est prononcée pour le projet de loi C-69.

Jeudi dernier, le chef de la direction Victor Dodig a dit, d'après le *Globe and Mail* : il y a « [...] fuite des recettes fiscales subvenant aux soins de santé et à l'éducation qui font l'attrait de notre pays ».

Mesdames et messieurs, vous pouvez réparer un projet de loi défectueux et rendre notre pays plus accueillant pour les investissements. En guise de conclusion, avant de céder la parole à M. Schell, je vous demande de faire trois faveurs à Suits and Boots et à tout le Canada.

Focalisez votre attention. En examinant les amendements du projet de loi, n'essayez pas de résoudre les problèmes de la planète. Évaluez ceux du pipeline et non ceux de la planète.

Ensuite, soyez honnêtes. Si, d'après vous, notre place n'est pas dans l'extraction des ressources, rédigez un projet de loi qui conserve le pétrole dans le sol et non qui en préconise

but then do everything you can to keep it in the ground.

The last thing I'm going to ask you is be strong. I'm very encouraged by some very strong amendments that I've heard so far that go a long way towards satisfying all the different interests. If you forward amendments to the house and you all agree with them and the Senate passes them on third reading, if that comes back to you, you need to be strong and you need to support and stand up for your amendments.

It wasn't the case in Bill C-49. Eighteen amendments were sent by your Senate to the house; they came back with two, and the Senate caved. Don't cave on Bill C-69.

Be strong, be realistic, because it's the fabric of Canada, the fabric of our federation which is at risk.

Brad Schell, Honorary Chair, Suits and Boots: Senators, I just want to tell you I'm deeply honoured to be here and thank you very much for coming to Calgary, the oil capital of the world. I would like to give you a little of my history and background.

I started out at 17 years old driving a truck. I worked my way up through the ranks. I started a family-owned and operated heavy haul outfit. My wife counted the beans and paid the bills, my son came to work alongside me in the field, and when my daughter was going to university she came to work part-time in the office.

In our prime, we employed 40 people. We had top-shelf men and women. We paid them well and treated them like gold. We had quite a few long-term employees. They were key to our success.

About 12 years ago we sold out. I had a really hard time with that. I wanted to see my son and my grandkids take that company and run with it.

Today I'm very grateful we sold because I probably would be flat broke and pushing a shopping cart around downtown Calgary picking up bottles.

When I go to a Ritchie Bros. sale, I will see four or five trucks sitting in a line-up, all painted the same, good-looking rigging, and you'll hear people talking. Well, the bank called his loan, he's broke, he has no work. That's going on all through Alberta. Every small town where the oil patch operates, those key little companies are finished. Devastation in this province without access to these foreign markets for our oil is ruining this place.

It came to a point in this country where we're almost ashamed to say that we work in the oil and gas industry. Well, I'm here today on behalf of Canadians and the oil and gas industry and

l'exploitation en prenant tous les moyens pour le laisser dans le sol.

Enfin, soyez forts. Certains amendements très énergiques dont j'ai entendu jusqu'ici parler, qui font beaucoup pour concilier les intérêts divers, m'encouragent beaucoup. Si vous les communiquez à la Chambre et que vous êtes tous d'accord avec eux, si le Sénat les adopte à l'étape de la troisième lecture, vous devez, à leur retour, faire preuve de force et vous porter à la défense de vos amendements.

Ce n'est pas ce qui s'est produit avec le projet de loi C-49 : le Sénat a envoyé 18 amendements à la Chambre, 2 sont revenus et le Sénat a cédé. Ne cédez pas sur le projet de loi C-69.

Soyez forts, soyez réalistes, parce que c'est le tissu du Canada, celui de notre fédération qui est menacé.

Brad Schell, président honoraire, Suits and Boots : Mesdames et messieurs les sénateurs, je tiens seulement à vous dire que je suis extrêmement honoré d'être ici et je vous remercie de venir à Calgary, la capitale pétrolière du monde. Je vais dire quelques mots sur mes antécédents.

Quand j'ai commencé, à 17 ans, j'étais camionneur. J'ai gravi les échelons. J'ai fondé une entreprise familiale de transport lourd. Mon épouse s'occupait de comptabilité et payait les factures. Mon fils est venu travailler avec moi sur le terrain, puis ma fille, pendant ses études universitaires, est venue travailler dans notre bureau à temps partiel.

Dans notre période la plus faste, nos 40 employés, hommes et femmes, étaient les meilleurs de leur profession. Nous les rémunérions bien et nous les traitions aux petits oignons. Nos quelques employés à long terme ont été la clé de notre succès.

Il y a une douzaine d'années, j'ai vendu l'entreprise, une décision vraiment difficile. Je la destinais à mon fils et à mes petits-enfants.

Aujourd'hui, je remercie le sort de ma décision, parce que, sinon, je serais complètement fauché et je pousserais un panier d'épicerie, ici et là dans le centre-ville de Calgary, où je ramasserais des bouteilles.

Quand je vais à une vente de Ritchie Bros., j'y vois quatre ou cinq camions qui attendent, alignés, tous peints de la même façon, à la fière allure, et j'entends les commentaires dans l'assistance : « La banque lui a demandé de rembourser le prêt; il est fauché; il n'a pas de travail. » L'histoire se répète partout en Alberta. Dans chaque petite ville où l'industrie pétrolière est présente, ces petites entreprises indispensables sont en déroute. Privée de débouchés pour son pétrole, dévastée, de ce fait, la province va à vau-l'eau.

Les choses en sont venues au point où, dans notre pays, nous avons presque honte de dire que nous travaillons dans le pétrole ou le gaz. Eh bien, aujourd'hui, je viens parler au nom des

every Canadian who feels the same way I do. We should be proud of our oil and gas. There are pundits who oppose the oil and gas industry and pipelines. Without oil and gas in this world we're dead in the water. Look around. How did you get here? How did your groceries get here? It takes diesel fuel and gas.

Thank you.

The Chair: Thank you.

Ms. Smith.

Katie Smith, Executive Director, Young Women in Energy: Good morning, Madam Chair and honourable senators, and thank you so much for inviting me to speak to you all today. It's an incredible honour. I sincerely appreciate the opportunity to provide input on Bill C-69. My name is Katie Smith. I'm a 30-year-old woman working in the energy industry, which I started in when I was just 19, juggling being a full-time student and a young professional. For the past 10 years I've worked in various aspects of the energy industry, ranging from environmental consulting to my current role at Spartan Controls, a company specializing in industrial process automation.

In addition to my day job, I serve as the Executive Director for Young Women in Energy. For the past five years it has been our mandate to increase and provide female voice, presence, leadership, and development in the energy industry.

Young Women in Energy has more than 4,000 members, young women who are working in various disciplines across the industry. In engineering, geology, finance, reclamation, human resources, consulting, law, policy, and more.

As an active young professional in the industry and from my experience with Young Women in Energy, I am passionate about advancing the energy industry by encouraging investment in all people's potential. As a result, I am here to share my perspective as a representative of the industry's future. I view this bill as a critical piece of legislation that could define the role the energy industry plays in our national identity. According to PetroLMI, almost two thirds of the current Canadian energy industry is below the age of 45. We are not only concerned for the immediate challenges our industry is facing, but how these issues will affect the trajectories of our career over the next 20 to 30 years. Our stake in the future of the energy sector is substantial and cannot be ignored.

Canadiens et de cette industrie, ainsi que de tous les Canadiens qui partagent les mêmes sentiments que moi. Nous devrions être fiers de notre pétrole et de notre gaz. Des experts sont contre cette industrie et contre les pipelines. Sans ces ressources, nous sommes fichus. Regardez autour de vous. Comment êtes-vous venus ici? Comment vos articles d'épicerie sont-ils arrivés ici? Pour tout ça, il faut du carburant diesel et de l'essence.

Merci.

La présidente : Merci.

Madame Smith, à vous la parole.

Katie Smith, directrice générale, Young Women in Energy : Madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Je vous remercie de votre invitation à venir témoigner. C'est un honneur incroyable. J'apprécie sincèrement l'occasion d'exprimer mon point de vue sur le projet de loi C-69. Je m'appelle Katie Smith. Je travaille dans le secteur énergétique, où j'ai débuté quand j'avais 19 ans, en essayant de concilier mes études à temps plein et ma vie de jeune professionnelle. J'ai maintenant 30 ans. Ces 10 dernières années, j'ai travaillé à divers aspects de l'industrie énergétique, de la consultation écologique à mon rôle actuel chez Spartan Controls, une entreprise qui se spécialise dans l'automatisation des processus industriels.

En plus de mon travail qui m'occupe le jour, je suis directrice générale de Young Women in Energy. Ces cinq dernières années, notre mandat a été d'augmenter et d'assurer la présence, la direction, l'opinion et le perfectionnement des femmes dans le secteur énergétique.

Young Women in Energy compte plus de 4 000 membres, de jeunes femmes qui travaillent dans diverses disciplines du secteur : génie, géologie, finances, récupération, ressources humaines, services-conseils, droit, stratégie, et plus encore.

Jeune professionnelle active dans l'industrie et forte de l'expérience acquise chez Young Women in Energy, j'ai la passion de faire progresser le secteur énergétique en encourageant l'investissement dans le potentiel de tous. Je viens donc faire connaître mon point de vue de représentante de l'avenir de l'industrie. Je considère le projet de loi comme une loi capitale, qui pourrait définir le rôle du secteur énergétique dans notre identité nationale. D'après PetroLMI, près de deux tiers des effectifs de l'industrie énergétique canadienne ont moins de 45 ans. Nous ne sommes pas seulement préoccupés par les défis immédiats qu'affronte notre industrie, mais, également, par l'influence que ces enjeux exerceront sur le déroulement de nos carrières dans les 20 à 30 prochaines années. Notre intérêt

Let me be clear: Young professionals like myself absolutely support the government's intentions of this bill. We want to work for and contribute to an energy industry that has a modern environmental and regulatory system that protects the environment and the rights and dignity of Indigenous peoples, creates new jobs and economic opportunities for Canadians, and makes a positive impact not only on Canadian society, but on the rest of the world.

However, the current form of this bill does not achieve those intentions. In preparing for today I engaged with stakeholders of my own across industry, government, academia, and peers. Among many factors addressed by other witnesses today, young professionals are especially frustrated with the lack of clarity, certainty, and an increasingly politicized process that is proposed to govern our energy's future. Without clarity project reviews will continue to be long and complex with uncertain politicized outcomes that will likely be appealed or overturned. Canada and the rest of the world would then miss out on the economic and social benefits that projects offer, as well as the environmental leadership from Canada's energy industry.

In its current form, I believe Bill C-69 will jeopardize investment in Canada and, as a result, the ability of many of Canada's young professionals to pursue fulfilling careers. The stakes here are high. The energy industry is crucial for Canada's economy and development. Canada's energy industry is the sixth-largest producer in the world. We account for over 200 billion of our country's nominal GDP, and we help employ nearly 900,000 Canadians both directly and indirectly. Those would be 900,000 Canadians who are able to pay taxes, raise families, and contribute to the high quality of life Canadians enjoy.

Furthermore, these are not just jobs. These are well-respected careers for both women and men, they are technology-driven jobs, future facing, focusing on changing the industry for the better. They challenge us in a good way and are making a positive impact not only on society but the rest of the world.

If we get this wrong, investment capital will be spent, just not in Canada.

Energy will be developed, just not in Canada and likely not as responsibly. Most importantly, we will lose valuable human capital. Young people will not choose Canada. They will take their skills, ideas, and enthusiasm elsewhere. We risk losing momentum as thought leaders in the energy industry.

dans l'avenir du secteur énergétique est considérable et ne peut pas être ignoré.

Comprenez-moi bien : les jeunes professionnels comme moi appuient absolument les intentions exprimées par le gouvernement dans ce projet de loi. Nous voulons travailler, en y contribuant, pour un secteur énergétique doté d'un système réglementaire moderne qui protège l'environnement ainsi que les droits et la dignité des peuples autochtones, crée des emplois, offre des possibilités économiques aux Canadiens et profite non seulement à la société canadienne, mais, également, au reste du monde.

Cependant, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne répond pas à ces intentions. En me préparant pour mon intervention d'aujourd'hui, j'ai consulté des intéressés de mon industrie, des administrations publiques, des universités et de mon groupe démographique. Parmi les nombreux facteurs abordés aujourd'hui par d'autres témoins, les jeunes professionnels sont particulièrement déçus de l'absence de clarté, de certitude et de la politisation croissante qu'on propose pour gouverner l'avenir de notre énergie. Faute de clarté, l'examen des projets continuera d'être long et complexe, en aboutissant à des décisions politisées, incertaines, vraisemblablement destinées à être renversées ou à faire l'objet d'appels. Le Canada et le reste du monde rateraient ensuite les retombées socioéconomiques des projets et seraient privés de l'ascendant de l'industrie énergétique canadienne dans le domaine de l'environnement.

Je crois que le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, mettra en péril les investissements au Canada et, de ce fait, la capacité de nombreux jeunes professionnels canadiens de poursuivre des carrières épanouissantes. Les enjeux, dans les circonstances, sont élevés. Le secteur énergétique est indispensable à l'économie et au développement du Canada. Il vient au sixième rang parmi les producteurs mondiaux; 200 milliards de dollars du PIB nominal de notre pays lui sont attribuables, et il contribue, directement et indirectement, à près de 900 000 emplois au Canada. Ce sont autant de contribuables, de parents et de contributeurs au haut niveau de vie des Canadiens.

De plus, ce ne sont pas uniquement des emplois. Ce sont des carrières bien respectées pour les femmes et les hommes, des emplois découlant des technologies, orientés vers l'avenir, visant à changer l'industrie pour le mieux. Ils nous stimulent et influent positivement, non seulement sur la société, mais sur le reste du monde.

Si nous nous y prenons de la mauvaise manière, des capitaux iront ailleurs qu'au Canada.

Des ressources énergétiques seront mises en valeur, pas seulement au Canada, et, vraisemblablement, pas de manière aussi responsable. Le plus important, encore, nous perdrons un capital humain précieux. Des jeunes ne choisiront pas le Canada. Ils emporteront ailleurs leurs talents, leurs idées et leur

We must get this right. We cannot afford to lose this human capital. It's critical that we have the best possible minds and hands working to solve the energy industry's most crucial and most time-sensitive problems. We know that today's competitiveness and the future of the industry require nothing less. Young Women in Energy members specifically are highly skilled and wildly passionate about the Canadian energy industry. This is a once in a lifetime opportunity to set our country up for future success as we develop energy responsibly for the women and men who work in this industry.

The world needs more of Canada's energy, not less. Canada is the example of how to responsibly develop resources. Canada will continue to improve and lead in the future.

We support the Canadian Association of Petroleum Producers, or CAPP, and the Canadian Energy Pipeline Association, or CEPA's, proposed amendments as submitted previously to this committee. We believe they've undergone a thorough and comprehensive evaluation of the bill and have proposed productive amendments that make this bill workable and address our concerns of clarity, certainty, and politics.

On behalf of all the young professionals forming the future of your energy sector, together with the many Canadians our energy industry supports, I urge you to vote to amend Bill C-69. Let's work together to create the modern, environmental, and regulatory system we need to advance Canada's energy industry into the future. We believe with these proposed amendments young people and investors will continue to choose Canada.

Thank you. I am happy to answer any questions.

Michael (Mick) Dilger, President and Chief Executive Officer, Pembina Pipeline Corporation: Good morning, everyone. My name is Mick Dilger. I'm President and CEO of Pembina Pipeline Corporation. We're a \$35 billion company, located here in Calgary. You probably haven't heard of us because we tend to shy away from events like this and fly under the radar. We feel compelled to be here today because of the importance of this bill.

I thank you for having us, holding these important hearings. I thank you for your service to our country.

enthousiasme. Nous risquons de perdre notre élan de leaders d'opinion dans l'industrie énergétique.

Nous devons nous y prendre de la bonne manière. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre ce capital humain. Il est essentiel de disposer des meilleurs esprits et des meilleures mains possible pour travailler à la résolution des problèmes les plus cruciaux et les plus urgents de l'industrie énergétique. Nous savons que la compétitivité actuelle et l'avenir de l'industrie n'exigent pas moins. Les membres de Young Women in Energy sont particulièrement douées et passionnées par l'industrie énergétique canadienne. C'est une occasion qui ne se présente qu'une fois dans l'espace d'une vie pour préparer notre pays à la réussite alors que nous mettons l'énergie en valeur de manière responsable pour les femmes et les hommes qui travaillent dans cette industrie.

Le monde a besoin de plus d'énergie canadienne. Pas de moins. Le Canada est l'exemple de la mise en valeur des ressources de manière responsable. Il continuera de s'améliorer et de montrer la voie à suivre dans l'avenir.

Nous appuyons les amendements que l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne de pipelines d'énergie ont proposés à votre comité. Nous croyons qu'elles ont entrepris une évaluation complète et approfondie du projet de loi et proposé des amendements féconds, qui rendront le projet de loi efficace et qui répondront à nos soucis de clarté, de certitude et de dépolitisation.

Au nom de tous les jeunes professionnels qui constituent l'avenir de notre secteur énergétique, de concert avec les nombreux Canadiens que cette industrie fait vivre, je vous incite vivement à voter pour la modification du projet de loi C-69. Ensemble, collaborons à la création du système réglementaire moderne et écologique dont nous avons besoin pour faire entrer le secteur énergétique canadien dans l'avenir. Nous croyons que ces amendements proposés permettront aux jeunes et aux investisseurs de continuer à choisir le Canada.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Michael (Mick) Dilger, président et chef de la direction, Pembina Pipeline Corporation : Bonjour à tous. Je m'appelle Mick Dilger. Je suis président et chef de la direction de Pembina Pipeline Corporation, société basée ici même, à Calgary, d'une valeur de 35 milliards de dollars. C'est peut-être la première fois que vous entendez parler de nous. En effet, nous avons tendance à nous tenir à l'écart de manifestations comme celle d'aujourd'hui et à nous faire invisibles. Nous nous sentons obligés de nous manifester aujourd'hui, à cause de l'importance de ce projet de loi.

Je vous remercie de votre invitation et d'avoir organisé ces audiences importantes, un service que vous rendez à notre pays.

Pembina gathers about half of the oil and gas in Alberta to the centre for further export, about half of the natural gas liquids. We're the largest third-party gas processor, the largest storage owner, and the largest fractionator of natural gas liquids in the country. We are also diversifying into the petrochemical sector to add value to these hydrocarbons and also looking at the LNG business.

The focus for my speech today is the business of pipelines. First some background. Canada's energy sector has suffered dramatically. About a 50 per cent loss in the value of the energy sector since 2014. That's larger than the Royal Bank of Canada. That's larger than the entire telecommunications sector in the country. That's 30 times the size of SNC and Bombardier combined. It's been lost, evaporated; \$30 billion of infrastructure projects have not been constructed.

It's led to haemorrhaging in revenue of the oil and gas sector. Without egress prices drop and the cycle continues. We've had over a hundred thousand job losses in Alberta. When we read about manufacturing, engineering job losses, those are counted in the thousands. These are counted in the tens of thousands.

By contrast, the United States is flourishing. They've had a tenfold increase in exports, with another threefold increase projected. They're realizing world commodity prices, not made-in-Canada prices.

The Global Petroleum Survey says that nine out of 10 of the best jurisdictions on the globe are now in the United States. Alberta's forty-third and B.C. is fifty-eighth. In 2014 Alberta was third in the world and B.C. was seventeenth.

The Fraser Institute says between 2014 and 2017 the amount being invested in Canada by foreign companies has decreased 50 per cent, whereas the amount Canadians are investing outside of the country has increased by 75 per cent. This is called a flight of capital. Money is rushing out of our country at an alarming rate.

Why is it that when Canada has amongst the finest geology in the world, we may well have the single largest gas resource on the planet called Montney, highly economic; we have companies led by world-leading teams; we have world-leading environmental and ethical standards that nobody wants to invest here? It's about policy. What else could it be? It's about policy, and we're scaring everybody away. We have scared everyone away. Capital hates risk, and we've created risk. You don't put your own money into risky things. Why would others?

Pembina rassemble environ la moitié du pétrole et du gaz albertains dans le centre où ils sont destinés à l'exportation, environ la moitié des liquides du gaz naturel. Nous sommes, en importance, la première tierce partie qui transforme le gaz, le premier propriétaire de volumes de stockage et le premier fractionneur de liquides de gaz naturel du pays. Nous nous diversifions aussi dans la pétrochimie, pour valoriser ces hydrocarbures. Nous avons aussi le regard tourné vers le secteur du gaz naturel liquéfié.

Aujourd'hui, je consacrerai surtout mon intervention au secteur des pipelines. Un peu de contexte, pour commencer. Le secteur énergétique canadien a souffert énormément. Depuis 2014, sa valeur a diminué d'environ 50 p. 100. C'est plus que la valeur de la Banque Royale du Canada, plus que tout le secteur canadien des télécommunications, 30 fois la taille de SNC et de Bombardier pris ensemble. Elle est perdue, évaporée; ce sont 30 milliards de dollars de travaux non réalisés dans les infrastructures.

Cela a conduit à une hémorragie des revenus du secteur pétrolier et gazier. Faute d'issue, les prix chutent et le cycle se poursuit. L'Alberta a perdu plus de 100 000 emplois. On lit que, dans la fabrication, le génie, les pertes d'emplois se comptent en milliers. Celles dont je parle se comptent en dizaines de milliers.

En revanche, les États-Unis sont prospères. Leurs exportations se sont multipliées par dix, et on prévoit qu'elles se multiplieront encore par trois. Ils pratiquent les prix mondiaux pour cette matière première et non les prix faits au Canada.

D'après l'enquête sur le secteur mondial du pétrole, 9 des 10 meilleurs endroits dans le monde se trouvent actuellement aux États-Unis. L'Alberta occupe le 43^e rang; la Colombie-Britannique figure au 58^e rang. En 2014, elles occupaient respectivement le troisième et le dix-septième rang.

L'Institut Fraser dit que, de 2014 à 2017, le montant des investissements des entreprises étrangères au Canada a diminué de 50 p. 100, tandis que celui des investissements de Canadiens à l'étranger a augmenté de 75 p. 100. Cela s'appelle une fuite des capitaux. L'argent sort de notre pays à une vitesse alarmante.

Pourquoi personne ne veut investir ici même si notre pays possède l'une des géologies les plus favorables dans le monde? Qu'il détient peut-être la plus importante ressource gazière de la planète, très économique aussi, appelée Montney? Que nos entreprises sont dirigées par des équipes parmi les meilleures du monde? Que nos normes environnementales et éthiques sont les plus avancées du monde? De quelle autre cause pourrait-il s'agir? C'est la politique que nous avons adoptée et qui effraie et qui fait fuir tout le monde. Les capitaux détestent le risque et

Bill C-69. Politicization and the fear of Bill C-69 continue to artificially crush our sector. It's about that risk I talked about. We need to keep politics out of the process of identifying which projects are in the national interest for the same reason we need to keep politics out of the judiciary.

If we are hoping that federal, provincial, municipal, and Indigenous politics all line up at a time when the approach is to take four to six to eight years to create and construct, we're dreaming. We need a single truly empowered regulatory body, science-based to transcend the noise of politics and speak for what's in the long-term interest. The ability to nation build in our country needs to be retained.

There's no room for politics of the day for projects that require huge upfront capital investments and take half a decade or longer to get approved, unless the federal government is going to construct and own every major export pipeline in the future. That's where we're heading.

We're soon going to observe the impact on taxpayers of the federal government owning TMX, and we'll see how that works out. We'll see what their return on investment is. The silver lining though is that at least the federal government will learn what it's like to be a pipeliner for a while. That's going to be no fun for them.

Companies can't put billions of dollars at risk with a guessing game of who will form the government of the day when it comes time for approvals.

We also don't need a parallel process in Bill C-69 to consult with Aboriginal groups when this duty is already properly bestowed to federal and provincial governments. Imagine in the future deciding between three competing government groups and industry on who is going to best consult and how to do this. The courts are already figuring all of that out in parallel with the TMX project.

We also don't need everyone in Canada to have standing on pipeline projects that don't impact them. It's just a silly idea. You're building a garage in Nova Scotia. Why would an Albertan need to intervene? It makes no sense.

nous avons créé le risque. Si on n'investit pas dans des projets risqués, pourquoi les autres le feraient-ils?

Le projet de loi C-69 : la politisation et la crainte du projet de loi C-69 continuent de broyer artificiellement notre secteur. Il s'agit du risque dont j'ai parlé. Nous devons sortir la politique du processus qui vise à reconnaître les projets d'intérêt national pour la même raison que nous devons tenir la politique à l'extérieur du judiciaire.

Si nous espérons que les intérêts politiques fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones s'harmoniseront tous à un moment où la création et la construction nécessitent de quatre à huit années, nous rêvons. Nous avons besoin d'un seul organisme réglementaire qui possède vraiment les pouvoirs, qui se fonde sur la science pour transcender le bruit de la politique et pour parler de l'intérêt à long terme. Nous devons conserver la capacité de bâtir la nation dans notre pays.

Il n'y a pas de place pour le contexte politique du jour quand il s'agit de projets qui exigent d'investir d'avance d'énormes capitaux et qui prennent au moins 10 ans pour être approuvés, à moins que le gouvernement fédéral s'occupe de construire tous les futurs oléoducs d'exportation et qu'il en soit le propriétaire. C'est là que nous nous en allons.

Nous allons rapidement observer les effets que les contribuables ressentiront parce que le gouvernement fédéral est propriétaire du projet d'agrandissement du réseau pipelinier de Trans Mountain, et nous verrons bien ce qu'il en ressort. Nous verrons bien quel sera le rendement du capital investi. Le bon côté cependant, c'est qu'au moins le gouvernement fédéral saura ce que c'est qu'être propriétaire de pipeline pendant un certain temps. Cela ne sera pas une partie de plaisir pour eux.

Les sociétés peuvent risquer des milliards de dollars dans un jeu de devinette à savoir qui formera le gouvernement au moment des approbations.

Nous n'avons pas besoin non plus d'un processus parallèle de consultation des groupes autochtones, dans le projet de loi C-69, alors que cette obligation incombe déjà comme il se doit aux gouvernements fédéral et provinciaux. Imaginez qu'il soit nécessaire à l'avenir de déterminer qui, des gouvernements ou de l'industrie, sera le mieux placé pour mener des consultations et déterminer comment le faire. Les tribunaux sont déjà en train de déterminer tout cela parallèlement au projet d'agrandissement du réseau pipelinier de Trans Mountain.

Il n'est pas nécessaire non plus que tout le monde au Canada puisse se prononcer sur des projets pipeliniers qui ne les touchent pas. C'est tout simplement ridicule. Si vous construisez un garage en Nouvelle-Écosse, pourquoi un Albertain devrait-il intervenir? Cela n'a aucun sens.

Why will no new pipelines get built? Let's start with the basics, the business of pipelines. Regulated pipelines attract single digit, after-tax project returns. If you invested in a diversified portfolio in Canada, you could achieve, you know, high single digit, after-tax returns in your portfolio. That's about what a pipeline earns on a project. Start with that.

Take out millions or billions of dollars of upfront investment to do routing, capital cost estimates, which you need because otherwise you don't know what to charge your customer. You have to set fees. You have to do, you know, millions or billions of dollars of work upfront to set fees. You have lengthy customer negotiations. You're trying to share the risk with them. You have years of consultation with no certainty of outcome. Then you have different levels of government fighting about who has jurisdiction. We've all seen how that's going.

Then you have courts second-guessing governments and the national regulator. Everybody wants a veto. Everybody wants a veto on every project.

After all of these challenges, not to mention the stress on companies, their employees, shareholders, balance sheets, risk-adjusted returns don't work. It doesn't make sense for pipeline companies who earn single digit, after-tax rates of return to take on these risks.

Would you? If you can put your money anywhere in the world in a diversified portfolio and get high single digit, after-tax returns, would you put your money at risk with all these risks I've articulated and invest in this sector? Guess what, we're not either.

If you look at Enbridge, Pembina, TransCanada, we're sneaking up to a hundred billion dollars invested in the United States and elsewhere in the last number of years. We're investing more money outside of Canada than inside of Canada.

We wouldn't do it either, and we're not.

In closing, Bill C-69 will continue to drive away capital investment, will put downward pressure on Canadian hydrocarbon prices, destroy tens of thousands of middle-class jobs, lose royalty and tax revenue, rob Indigenous communities of countless opportunities, and eliminate all the environmental and social benefits from responsible energy development. Worst of all, it will favour foreign oil over Canadian oil. Oil that isn't accountable for all these standards that are being proposed in

Pourquoi n'y aura-t-il plus de construction de nouveaux pipelines? Commençons par la base, les activités liées aux pipelines. Les pipelines réglementés par le fédéral donnent des rendements après impôts qui sont inférieurs à 10 p. 100. Si vous investissez dans un portefeuille diversifié au Canada, vous pouvez obtenir des rendements après impôts assez élevés, quand même sous la barre des 10 p. 100. C'est à peu près ce que les pipelines donnent dans le cas d'un projet. Commençons par cela.

Prenez des millions ou des milliards de dollars en investissement initial pour l'acheminement, pour l'estimation des coûts d'immobilisations, ce qui est nécessaire parce que sans cela, vous ne saurez pas quoi exiger de vos clients. Vous devez fixer les droits. Vous devez consacrer des millions ou des milliards de dollars à faire le travail initial en vue de fixer les droits. Vous avez de très longues négociations avec les clients. Vous essayez de partager le risque avec eux. Vous avez 10 années de consultations sans aucune certitude quant au résultat. Puis, vous avez divers ordres de gouvernement qui se battent pour déterminer qui a la compétence. Nous avons tous vu comment cela se passe.

Vous avez aussi les tribunaux qui remettent en question les gouvernements et l'organisme national de réglementation. Tout le monde veut un droit de veto pour chaque projet.

Avec toutes ces embûches, sans parler du stress exercé sur les sociétés, leurs employés et les parties prenantes, les bilans et les rendements ajustés en fonction du risque ne fonctionnent pas. Assumer de tels risques n'a aucun sens pour les sociétés de pipeline qui obtiennent un rendement après impôts inférieurs à 10 p. 100.

Est-ce que vous le feriez? Si vous pouviez placer votre argent n'importe où dans le monde, dans un portefeuille diversifié, et obtenir des rendements assez élevés sous la barre des 10 p. 100, est-ce que vous investiriez votre argent dans ce secteur, compte tenu de tous les risques que j'ai décrits? Devinez quoi? Nous non plus.

Si vous regardez Enbridge, Pembina, TransCanada, nous avons tout doucement investi jusqu'à une centaine de milliards de dollars aux États-Unis et ailleurs dans les dernières années. Nous investissons plus d'argent à l'extérieur du Canada qu'au Canada.

Nous ne le ferions pas, et nous ne le faisons pas.

Je termine en vous disant que le projet de loi C-69 va continuer de faire fuir les investissements de capital, qu'il va exercer une pression à la baisse sur les prix des hydrocarbures canadiens, qu'il va faire disparaître des dizaines de milliers d'emplois pour la classe moyenne, qu'il va causer la perte de revenus en taxes et en redevances, qu'il va priver les collectivités autochtones d'innombrables occasions, et qu'il va éliminer tous les bienfaits environnementaux et sociaux qui viennent avec un

Bill C-69. No questions asked. Let's just import it from jurisdictions that our government openly condemns.

Thank you.

The Chair: Thank you very much.

We're going to a period of questions. I would appreciate it if senators keep their preambles short.

Senator MacDonald: I thank all of you for being here today.

I'll direct my questions to Pembina. You're one of the large and successful pipeline companies in this country. Your testimony is very sobering to hear, quite frankly.

We had a situation a few years ago with Energy East pipeline and the upstream and downstream emissions imposed on it, which basically killed the pipeline. That was the end result.

How does the imposition of these types of measures downstream and upstream give an advantage to foreign companies, foreign pipeline companies, as opposed to a Canadian company? I think Canadians have to hear that.

Mr. Dilger: What I've been trying to articulate here is that those same restrictions are in no way imposed on foreign oil. Many foreign jurisdictions don't have nearly the ethical or environmental standards that we already impose, let alone what Bill C-69 contemplates. They're transported from halfway around the world, which is causing even more greenhouse gases. They're imported down the St. Lawrence Seaway instead of matching Canadian supply with Canadian demand. I mean, it defies logic. It absolutely defies logic.

Senator MacDonald: Your company is obviously a large company, great expertise. You're not going to leave the pipeline business. Is it inevitable that all your investments in pipelines are going to be in other countries now or more likely?

Mr. Dilger: We're doing what we can with the hydrocarbons that exist.

We're trying to diversify into petrochemicals to add value to the hydrocarbons that we have, but the system is backing up. You know, it is backed up. The ultimate impact is it's backing right up to the producer who now can no longer make money. The producing community cannot raise equity anymore because

développement responsable de l'énergie. Cependant, il y a pire encore. Ce projet de loi va favoriser le pétrole étranger au détriment du pétrole canadien, alors que le pétrole étranger n'est pas soumis à toutes les normes qui sont proposées dans le projet de loi C-69. Aucune question n'est posée. Importons tout simplement du pétrole de pays que notre gouvernement condamne ouvertement.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Nous allons passer aux questions. Je vais demander aux sénateurs de limiter leurs préambules.

Le sénateur MacDonald : Merci à vous tous de votre présence.

Je vais adresser mes questions aux gens de Pembina. Votre entreprise compte parmi les grandes sociétés de pipelines prospères au pays. Bien franchement, votre témoignage donne beaucoup à réfléchir.

Il y a quelques années, les exigences relatives aux émissions en amont et en aval ont tué le projet d'oléoduc Énergie Est. C'est le résultat qu'on a obtenu au bout du compte.

En quoi est-ce que l'imposition d'exigences relatives aux émissions en amont et en aval représente un avantage pour les sociétés étrangères, les sociétés de pipelines étrangères, par opposition aux sociétés canadiennes? Je pense qu'il faut que les Canadiens entendent cela.

M. Dilger : Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que ces restrictions ne sont aucunement imposées au pétrole étranger. De nombreux pays étrangers n'ont pas les normes éthiques ou environnementales que nous imposons déjà, et encore moins les normes que le projet de loi C-69 envisage. Ces produits nous viennent de l'autre bout du monde, ce qui cause encore plus d'émissions de gaz à effet de serre. Ils nous arrivent par la Voie maritime du Saint-Laurent, alors qu'on pourrait faire correspondre l'offre canadienne à la demande canadienne. Cela défie toute logique. C'est absolument illogique.

Le sénateur MacDonald : Votre société est manifestement une importante société qui possède une formidable expertise. Vous n'allez pas quitter l'industrie des pipelines. Est-ce que vous allez inévitablement ou plus probablement faire tous vos investissements dans des pipelines à l'étranger?

M. Dilger : Nous faisons ce que nous pouvons avec les hydrocarbures qui existent.

Nous essayons de diversifier nos activités en nous tournant vers les produits pétrochimiques afin d'ajouter de la valeur aux hydrocarbures que nous avons, mais le système est bloqué. Au bout du compte, l'incidence, c'est que le producteur ne peut plus faire d'argent maintenant. Le milieu de la production ne peut

prices are so low they're having a difficult time making profits. It's leading to massive job loss.

The ripple effect to Canada is going to be astounding because, you know, we have a very successful banking sector, which, by the way, is also investing more outside of Canada than inside of Canada because they have nobody to lend money to anymore.

Mr. Peterson spoke of capital markets. The ripple effect of losing hydrocarbon investment, which used to be the largest capital investor in the country by a long shot, is going to be traumatic. Balance sheets are stressed and weakening and people are hanging on now. They're just hanging on. Another few years of this, it's going to be absolute chaos. We're going to see the real tragedy of a sector that was the envy of the world just brought to its knees.

Senator MacDonald: Thank you, sir.

Senator Cordy: Thank you very much. It's been a very interesting and informative panel. It makes me realize how the decision that we made to come to Western Canada, particularly Alberta, has been very positive for the committee members to learn more about the reactions and what's happening to your oil industry.

Being from Nova Scotia, of course, it's not really a surprise because so many Nova Scotians came to Alberta to work. Many have returned back to Nova Scotia and many have stayed here, but they're not working in the oil and gas industry any longer or they're unemployed or have found other jobs. Thank you very much for what you told us today.

My question is for Ms. Smith. You said you support the CAPP amendments. You spoke about the lack of clarity within Bill C-69, the lack of certainty, and that without the clarity and the certainty that the approval process will be long. We could probably also include that funding challenges as spoken by Mr. Dilger and Mr. Peterson would also come into play.

Specifically I wonder if you could just expand on that? If there are specific amendments related to gaining some of that certainty and clarity that you would highlight from within the — either the CAPP proposals or amendments that you yourself would think of?

plus obtenir du financement, car les prix sont si bas qu'ils ont de la difficulté à faire des profits. Cela cause des pertes d'emplois massives.

L'effet d'entraînement sera incroyable pour le Canada, car comme vous le savez, nous avons un secteur bancaire très prospère qui, en passant, investit également davantage à l'extérieur du Canada qu'au Canada parce qu'il n'a plus personne à qui prêter de l'argent.

M. Peterson a parlé des marchés de capitaux. La perte des investissements dans les hydrocarbures, là où il se faisait de loin le plus d'investissements de capital de risque au pays, aura un effet d'entraînement traumatique. Les bilans subissent les effets de la pression et s'affaiblissent, et les gens s'accrochent en ce moment. Ils ne font que s'accrocher. Encore quelques années de cela, et ce sera le chaos absolu. Nous allons être témoins d'une véritable tragédie quand un secteur qui faisait l'envie du monde entier va s'effondrer.

Le sénateur MacDonald : Merci, monsieur.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. C'est une discussion très intéressante et informative. Cela me permet de constater que notre décision de venir dans l'Ouest, particulièrement en Alberta, est très positive, car elle permet aux membres du comité d'en apprendre davantage sur les réactions et sur ce qui arrive à votre industrie pétrolière.

Je suis de la Nouvelle-Écosse, alors cela ne me surprend pas vraiment, car de nombreux Néo-Écossais sont venus en Alberta pour travailler. Beaucoup d'entre eux sont retournés en Nouvelle-Écosse, mais il en est resté beaucoup aussi. Cependant, ils ne travaillent plus dans le secteur pétrolier et gazier; ils sont en chômage ou ont trouvé d'autres emplois. Je vous remercie beaucoup de ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

Je veux poser une question à Mme Smith. Vous avez dit être d'accord avec les modifications que l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) a soumises. Vous avez parlé du manque de clarté du projet de loi C-69, du manque de certitude, et vous avez dit que sans cette clarté et cette certitude, le processus d'approbation sera long. Nous pourrions probablement ajouter à cela que les difficultés relatives au financement dont MM. Dilger et Peterson ont parlé entreraient également en jeu.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur cela en particulier. Pourriez-vous mettre en évidence des modifications particulières permettant d'améliorer la certitude et la clarté parmi les propositions ou les modifications soumises par l'Association canadienne des producteurs pétroliers ou proposer vous-même des modifications?

Ms. Smith: I am by no way a policy expert, but I have reviewed the CAPP amendments to the best of my understanding. I think what's really important from a clarity perspective is the language and what's expected of each process.

One thing to note, just even in the initial amendments of CAPP, they bring up the idea of the notice of commencement. When they talk about the notice of commencement, all the amendments that they're doing is what should be included in that notice of commencement.

When I say lack of clarity, if you just say notice of commencement, especially from someone with zero policy background, I don't know what that means. I think what they're looking for is a little more clarity on what each section of the bill would actually entail. We as an industry are happy to support a rigorous process, but we need to know what process that is going to be. I think that's what I meant by clarity and certainty.

Regarding timelines, because I know you've asked a couple of questions, again I'm not a policy expert, but they are implementing some maximums. You want some minimums and you want some maximums. It's, again, just to understand greater certainty of what kind of timelines are we actually looking at. I'll leave that to — CAPP can provide more actual information. I really appreciate the boundaries being at least offered to consider by the committee.

Senator Cordy: Mr. Dilger, you presented what I would call a pretty bleak picture of the pipeline industry. Is the bill saveable? Are there amendments that you would suggest?

Mr. Dilger: I think CEPA, the Canadian Energy Pipeline Association, has done a very good job of presenting a reasonable set of amendments. I talked about certainty in the regulatory process and certainty for capital markets. We had a world-leading regulatory process that attracted capital from around the globe, not just to infrastructure, but to the upstream sector as well. I personally would favour doing the small renovation in my house that I know will fix my house rather than building a whole new house and realizing I have a whole bunch of new renovations to do next. I think we had something perfectly good that needed some tweaking.

If the bill, which I don't think is needed, needs to be passed, then I think the amendments put forth by CEPA, as a basket, not one or the other, are very sensible.

Senator Cordy: Thank you very much.

Mme Smith : Je ne suis absolument pas une experte en politique, mais j'ai passé en revue les modifications proposées par l'ACPP au meilleur de mes connaissances. Je crois que ce qui est vraiment important, du point de vue de la clarté, c'est le libellé et ce qui est attendu de chaque processus.

Il faut souligner entre autres que dans les modifications initiales proposées par l'ACPP, on soulève l'idée de l'avis du début de l'évaluation d'impact. Quand ils parlent de l'avis du début de l'évaluation d'impact, toutes les modifications portent sur ce qui devrait être inclus dans cet avis.

Quand je parle de manque de clarté, si vous parlez de l'avis du début, pour quelqu'un qui ne sait rien des politiques, il est impossible de savoir ce que cela signifie. Je crois que ce qu'ils espèrent, c'est un peu plus de clarté sur ce que chaque partie du projet de loi comporte en réalité. En tant que membres de l'industrie, nous sommes ravis de donner notre appui à un processus rigoureux, mais nous devons savoir quel sera ce processus. Je crois que c'est ce que je voulais dire par la clarté et la certitude.

En ce qui concerne les échéanciers, je sais que vous avez posé quelques questions, et encore là, je ne suis pas une experte en politique, mais ils mettent en place des maximums. Il faut des minimums et des maximums. C'est encore une fois pour avoir une plus grande certitude quant aux échéanciers que nous envisageons. Je vais laisser... L'ACPP peut vous fournir plus d'information à jour. Je trouve vraiment utiles les limites qui sont du moins soumises à l'examen du comité.

La sénatrice Cordy : Monsieur Dilger, vous avez brossé un tableau que je dirais assez sombre de l'industrie des pipelines. Est-ce qu'il est possible de sauver le projet de loi? Est-ce que vous auriez des modifications à suggérer?

M. Dilger : Je crois que l'ACPE, l'Association canadienne de pipelines d'énergie, a présenté un excellent ensemble de modifications raisonnables. J'ai parlé de certitude dans le processus de réglementation et de certitude pour les marchés des capitaux. Nous avons un processus de réglementation de classe mondiale qui attirait des capitaux de partout dans le monde, non seulement pour l'infrastructure, mais également pour le secteur en amont. Personnellement, je préférerais exécuter de petits travaux de rénovation à ma maison, sachant que ma maison sera réparée, plutôt que de bâtir une toute nouvelle maison pour ensuite constater que je dois faire de nombreuses rénovations en plus. Je crois que nous avons quelque chose de parfaitement fonctionnel qui avait besoin de petits ajustements.

Si le projet de loi est adopté — bien que je ne le trouve pas nécessaire —, j'estime qu'il serait très sensé d'apporter l'ensemble des modifications soumises par l'ACPE, et pas seulement certaines d'entre elles.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair. I know we're not supposed to have a long preamble. I want to say what a privilege it was to have Mr. Schell and Ms. Smith here representing — I don't want to say the past — the legacy and the future of the industry. I mean, you both spoke with so much heart and so much intelligence and so much love for your field. I think that was really important for my colleagues who are not from Alberta to hear. I want to thank you both for just speaking so eloquently.

I'm going to ask my question of Mr. Peterson. I understand what you and Mr. Dilger are saying about the flight of capital in response to Bill C-69. The timeline you outline suggests that capital was leaving before C-69 came to the forefront of public attention. And obviously it's not the law now. What are some of the other factors that you think are driving that flight of capital? And if we can pass an amended C-69, how do we regain the confidence of international investors, that they can come and do business here and see a project come to fruition?

Mr. Peterson: The capital markets are a leading indicator. The capital markets look to the future. As Mr. Dilger eloquently pointed out, the issues that Pembina and others are facing are not new to the capital markets.

If a fund manager sees on the horizon the possibility or the probability of regulations coming in that could add risk to his or her investment portfolio, it's already built in. The flight of capital that we're seeing and the negative views on our market are built in because the expectation is that C-69 largely in its form is going to pass.

I'm not a legal expert. I think we had some very good testimony from Andrew Roman, a litigator out of Toronto. I think CAPP has done a good job.

Those of us in the capital markets, we simply want clarity. We would like to know where it's going to be going. We would like fewer potential triggers for litigation. My understanding is there are now 22 mandatory considerations on the review side of it instead of 12, as there were before.

What the capital markets are looking for is clarity, succinctability to understand what the cost to the capital is for the people on the ground, and what can be done is for the Senate to send back a very clear set of guidelines and amendments. I think it can be done. I've seen very strong amendments that have come forward, ideas that have come in these committees so far.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente. Je sais que nous sommes censés limiter nos préambules, mais je tiens à dire que c'était un privilège d'entendre les exposés de M. Schell et de Mme Smith, venus représenter — je ne veux pas dire le passé — l'héritage et l'avenir de l'industrie. Vous avez tous les deux parlé avec énormément de cœur, d'intelligence et d'amour pour votre domaine. Je crois qu'il était vraiment important que mes collègues qui ne sont pas de l'Alberta entendent cela. Je tiens à vous remercier tous les deux d'avoir parlé avec tant d'éloquence.

Je vais poser ma question à M. Peterson. Je comprends ce que vous et M. Dilger dites concernant la fuite des capitaux en réponse au projet de loi C-69. D'après ce que vous avez dit, les capitaux fuyaient déjà avant que le projet de loi C-69 retienne l'attention du public. Manifestement, ce n'est pas encore la loi. Quels sont certains des autres facteurs qui contribuent à cette fuite des capitaux? De plus, si nous pouvons adopter un projet de loi C-69 modifié, comment pouvons-nous rétablir la confiance des investisseurs étrangers, afin qu'ils viennent faire des affaires ici et qu'ils puissent voir un projet se réaliser?

M. Peterson : Les marchés de capitaux sont un indicateur précurseur. Les marchés de capitaux sont tournés vers l'avenir. Comme M. Dilger l'a souligné avec éloquence, les embûches que Pembina et d'autres sociétés rencontrent ne sont pas nouvelles pour les marchés de capitaux.

Si un gestionnaire de fonds voit à l'horizon la possibilité ou la probabilité de mesures réglementaires qui pourraient ajouter un risque à son portefeuille d'investissement, c'est déjà intégré. La fuite des capitaux que nous constatons et les perspectives négatives concernant notre marché sont intégrées parce qu'on s'attend à ce que le projet de loi C-69 soit adopté essentiellement dans sa forme actuelle.

Je ne suis pas un expert juridique. Je crois que nous avons entendu un excellent témoignage de la part d'Andrew Roman, avocat plaideur de Toronto. Je crois que l'ACPP a fait du bon travail.

Pour nous qui sommes dans les marchés de capitaux, nous voulons simplement de la clarté. Nous voulons savoir ce qui va se passer. Nous aimerions qu'il y ait moins de déclencheurs potentiels de litiges. Selon ce que je comprends, il y a en ce moment 22 considérations obligatoires pour l'évaluation, au lieu de 12 comme avant.

Ce que les marchés de capitaux souhaitent, c'est la clarté et la concision qui permettent de comprendre les capitaux requis par les gens sur le terrain, et ce que le Sénat peut faire, c'est de revenir avec un ensemble très clair de lignes directrices et d'amendements. Je crois que c'est possible. J'ai vu ces comités présenter des amendements très fermes et d'excellentes idées à ce jour.

Have you invited a fund manager here to speak to you?

Senator Simons: I don't think we have somebody coming here, but I know that —

Mr. Peterson: Do you have a fund manager?

Senator Simons: Our colleague Howard Wetston was looking —

Mr. Peterson: I'm an intermediary between Pembina and the fund managers, but I would strongly suggest, senator, that you ask that question of the men and women who are pulling the trigger on investments in Canada. That answer will be the clarity that you seek.

Senator Simons: Thank you. I know that we are looking for someone.

The Chair: Yes.

Mr. Peterson: You are looking, or do you have someone?

The Chair: No. We have a panel on finance.

Mr. Peterson: You have a fund manager? You have an institutional —

The Chair: We have a panel on finance.

Mr. Peterson: Okay. That's very good news. Please ask that question to that person.

Senator Simons: I shall. Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for the Pembina representatives. With regard to your company's investments, can you provide an example of a different investment or an investment that you've changed by going abroad? Take the example of your Jordan project in Oregon. Are you planning to invest in the United States in order to export the natural gas that you normally could have or should have produced in Canada, since you need to make this type of investment abroad?

[*English*]

Mr. Dilger: To this point we are looking more aggressively into the United States because that's where the growth is in oil and gas. If you look at the Marcellus, Permian, different areas, that's where the growth is.

Avez-vous invité un gestionnaire de fonds à venir témoigner devant vous?

La sénatrice Simons : Je ne crois pas que nous ayons quelqu'un qui va venir ici, mais je sais que...

M. Peterson : Avez-vous un gestionnaire de fonds?

La sénatrice Simons : Notre collègue, Howard Wetston, regardait...

M. Peterson : Je sers d'intermédiaire entre Pembina et les gestionnaires de fonds, mais je vous recommanderais fortement, sénatrice, de poser la question aux hommes et aux femmes qui ont le doigt sur la détente quant aux investissements au Canada. Cela vous donnera la clarté que vous souhaitez.

La sénatrice Simons : Merci. Je sais que nous cherchons quelqu'un.

La présidente : Oui.

M. Peterson : Vous cherchez quelqu'un, ou vous avez quelqu'un?

La présidente : Non. Nous avons un groupe de témoins du domaine des finances.

M. Peterson : Vous avez un gestionnaire de fonds? Vous avez, au niveau institution...

La présidente : Nous avons un groupe de témoins du domaine des finances.

M. Peterson : D'accord. C'est une excellente nouvelle. Veuillez poser cette question à cette personne.

La sénatrice Simons : Je le ferai. Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse aux représentants de Pembina. Pouvez-vous nous donner un exemple de votre entreprise au niveau des investissements qui est différent ou que vous avez changé en allant à l'étranger? Je prends l'exemple de votre projet Jordan, en Oregon. Comptez-vous investir aux États-Unis pour exporter le gaz naturel que vous auriez pu ou dû faire normalement au Canada, puisque c'est un genre d'investissement que vous devez faire à l'extérieur?

[*Traduction*]

M. Dilger : À cette fin, nous regardons plus vigoureusement du côté des États-Unis, car c'est là que se produit la croissance dans le secteur pétrolier et gazier. C'est dans les bassins de Marcellus et de Permian, entre autres, qu'il y a de la croissance.

You know, we will proudly remain in Canada and serve our existing customers, but capital markets expect a company like ours to grow. When there's no growth in oil and gas, you can't grow in Canada. To build new processing plants, new petrochemical plants, new pipelines, you have to go where the growth is.

With no egress there's no processing required, there's no gathering required, there's no services required. We will be forced to grow outside of the country, and we're backed up. The pipelines are full. They remain full. There can't be any growth.

[*Translation*]

Senator Carignan: I've put this question to a few witnesses, but I'll ask you the question because you work in the gas industry. You've already heard statements regarding the importance of exporting gas as a transitional energy source. Do you think that the greenhouse gas reduction effect should be added as a criterion from a global perspective? The natural gas that you're exploiting here — which you export to Japan or Asia, for example — will eliminate coal-fired plants. This will help reduce greenhouse gases globally. Should this type of criterion be included in a bill such as Bill C-69?

[*English*]

Mr. Dilger: When we export natural gas, we are displacing coal. The customers that we're looking for our Oregon-based Jordan Cove Project, the 7.5 million tonnes of natural gas that we will export will displace all the GHG emissions in the State of Oregon, by way of example.

My personal belief, and I'm far from a climate scientist, is the only way to meet Paris and other objectives is to displace coal with natural gas. That's the only way. Renewables, you can't get there. There's not enough money in the world. The technology isn't quite ready. We need transition fuels, and that's the only way to accomplish that objective.

I really believe with a gas resource like the Montney, which some people believe is the largest natural gas field in the world, that Alberta and British Columbia can be part of the solution, much more than part of the problem. We should be proud of that. We should be exporting and be proud of exporting clean Canadian ethical energy to the rest of the world that are lining up to buy it, but we're snatching defeat from the jaws of victory. That's what we are doing.

Vous savez, nous allons demeurer au Canada avec fierté et servir nos clients existants, mais les marchés de capitaux s'attendent à ce qu'une société comme la nôtre prenne de l'expansion. Quand il n'y a pas de croissance dans le secteur pétrolier et gazier, la croissance au Canada n'est pas possible. Pour construire de nouvelles usines de transformation, de nouvelles usines pétrochimiques, de nouveaux pipelines, vous devez aller là où il y a de la croissance.

S'il n'y a pas de porte de sortie, il est inutile de faire du traitement, de faire de l'extraction et d'offrir des services. Nous allons devoir croître à l'extérieur du pays, et nous sommes bloqués. Les pipelines sont pleins et ils demeurent pleins. Aucune croissance n'est possible.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai posé la question à quelques témoins, mais je vais vous la poser parce que vous êtes dans l'industrie du gaz. Vous avez déjà eu des déclarations quant à l'importance d'exporter le gaz comme énergie de transition. Croyez-vous que l'on devrait ajouter comme critère l'effet de réduction des gaz à effet de serre d'un point de vue mondial? Le gaz naturel que vous exploitez ici — que vous exportez par exemple au Japon ou en Asie — enlèvera des centrales au charbon. Cela contribuera à réduire les gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Est-ce le genre de critère qui devrait se retrouver dans un projet de loi comme le projet de loi C-69?

[*Traduction*]

M. Dilger : Quand nous exportons du gaz naturel, nous remplaçons le charbon. Par exemple, en ce qui concerne les clients de notre projet Jordan Cove, en Oregon, les 7,5 millions de tonnes de gaz naturel que nous exporterons vont remplacer toutes les émissions de gaz à effet de serre de l'État de l'Oregon.

Je crois personnellement — même si je suis loin d'être climatologue — que la seule façon d'atteindre les divers objectifs, dont celui de Paris, est de remplacer le charbon par le gaz naturel. C'est la seule façon. Avec les ressources renouvelables, vous n'y arriverez pas. Il n'y a pas assez d'argent dans le monde. La technologie n'est pas tout à fait prête. Nous avons besoin de combustibles de transition, et c'est la seule façon d'atteindre cet objectif.

Je crois fermement que, avec une ressource gazière comme le bassin de Montney, que certaines personnes estiment être le plus important champ de gaz naturel dans le monde, l'Alberta et la Colombie-Britannique peuvent faire partie de la solution bien plus que du problème. Nous devrions être fiers de cela. Nous devrions exporter et être fiers d'exporter l'énergie propre et éthique du Canada vers le reste du monde, qui est prêt à l'acheter. Au lieu de cela, nous transformons en défaite une victoire annoncée. C'est ce que nous faisons.

Senator Richards: Thank you very much for being here. It was asked before. What amendment would help? This bill to me is such a — for lack of a better word — disaster. I don't know what amendment would help on the consultation or the oversight or the veto. What amendment might help this bill that we would see in the process of litigation diminished?

I don't know. Every time I read it, it gets more convoluted. If one of you could tell me that there would be an amendment that would really help, that would actually pass through the Senate and through the other place, then please tell me, because I don't know.

Mr. Peterson: I'm venturing onto territory where I'm not an expert, but Andrew Roman put out a very interesting piece. You can see it on his blog. He talks about the use of the word "must" versus the use of the word "may."

Senator Richards: Yes, I know that.

Mr. Peterson: From a layman's viewpoint, from a capital markets viewpoint, it seems obvious to me that there will always be potential litigants who can find issue with something that must be done but maybe isn't done in the full scope of what they would wish.

As Mr. Dilger pointed out, the fact that there's no more standing, the fact that thousands of people can come and make a presentation — those two together is a fiery pool of octane ready to go off to blow off a project.

Was the mandatory work done and did it hear from a wide enough scope of people? The lack of standing and making it a narrow definition of what must be done is probably a retirement dream for many litigators in Canada. We have to stop that.

Senator Richards: You mentioned that we're getting our oil from all other sources, and I know this amendment will never pass, but it seems to stop the government's sleight of hand. We might have an amendment that says that every barrel we refuse to take out of the ground of Alberta we take off a ship coming into the St. Lawrence. That might smarten them up a bit.

Thank you very much.

Senator Neufeld: I thank all of you for being here and giving us the information you did. I live in northeastern B.C. and spent my life in the oil patch before I got into politics. I have a strong feeling about it, the same as Mr. Schell.

People wonder why money is leaving Canada. I mean, Northern Gateway got cancelled. How long has TMX been in the process? Energy East got sabotaged. It doesn't take long to figure out it's not working. I'm not saying that it worked

Le sénateur Richards : Merci beaucoup d'être ici. On l'a déjà demandé. Quel amendement serait utile? Pour moi, ce projet de loi est toute une catastrophe — faute d'un meilleur terme. Je ne sais pas quel amendement serait utile pour ce qui est de la consultation, de la surveillance ou du veto. Quel amendement au projet de loi serait utile pour diminuer le nombre de litiges?

Je ne sais pas. Chaque fois que je le lis, il devient plus compliqué. Si l'un de vous connaît un amendement qui serait vraiment utile, qui serait adopté par le Sénat et la Chambre des communes, je vous prie de me le dire, car je ne sais pas.

M. Peterson : Je ne suis pas expert en la matière, mais Andrew Roman a écrit un billet très intéressant. Vous pouvez le voir sur son blogue. Il parle de l'utilisation du mot « doit » par rapport au mot « peut ».

Le sénateur Richards : Oui, je suis au courant.

M. Peterson : Du point de vue d'un profane, des marchés financiers, il me semble évident qu'il y aura toujours d'éventuels plaignants en désaccord avec quelque chose qui doit être fait, mais qui n'est peut-être pas fait autant qu'ils le souhaitent.

Comme M. Dilger l'a souligné, le fait qu'il n'y a plus de critère de participation et que des milliers de personnes peuvent présenter une demande se traduit par un mélange hautement explosif pouvant compromettre un projet.

Le travail obligatoire a-t-il été fait, et a-t-on entendu suffisamment de personnes? Le manque de critères liés au droit de participation et le recours à une définition étroite de ce qui doit être fait semblent probablement trop beaux pour être vrais pour beaucoup de plaideurs au Canada. Nous devons mettre un terme à cela.

Le sénateur Richards : Vous avez dit que nous obtenons notre pétrole ailleurs, et je sais que cet amendement ne sera jamais adopté, mais il semble éliminer le tour de passe-passe du gouvernement. Nous pourrions avoir un amendement qui dit que pour chaque baril que nous refusons d'extraire du sol en Alberta, nous refusons l'accès à un bateau dans le Saint-Laurent. Cela pourrait raviser un peu les gens.

Merci beaucoup.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous de votre présence et de l'information que vous nous avez donnée. Je vis dans le nord-est de la Colombie-Britannique et j'ai passé ma vie dans le secteur pétrolier avant de me lancer en politique. Tout comme M. Schell, la question me tient à cœur.

Les gens se demandent pourquoi le Canada perd de l'argent. On a abandonné le projet d'oléoduc Northern Gateway. Et depuis quand parle-t-on du projet TMX? On a aussi saboté le projet Énergie Est. On se rend rapidement compte que cela ne va pas.

perfectly before. I think the industry has been clear about that and has said that and they're willing to look at something that will be better. We're hoping for something better. Obviously we didn't get it.

There was talk from the Prime Minister during the election that people had lost trust in the NEB. In my life, I never received a letter from anyone that said, "I lost trust in the NEB," or from any industry. That doesn't mean the NEB was perfect. It's got a heck of a good record around the world.

Senator MacDonald: Hear, hear.

Senator Neufeld: It always bothers me that we in Canada seem to say our stuff is bad and that someplace else is good. I think it's time we stuck our hand up for Canada, and that's exactly what I heard from all of you. I'm glad the younger generation is here, because I'm soon going to be out of it.

The Prime Minister went around and said the people had lost trust and this new bill would bring trust back. We've lost a hundred thousand jobs in Alberta. If you bring this back, from all the information that we've had, we could lose another hundred thousand jobs. Do you think that's going to bring trust back to the process, or will people say, "I don't trust anything that government is doing"? I would just like your viewpoint, each one of you who presented. What do you think? If we're trying to get trust back, how do we do that by destroying what we're trying to get going better?

The Chair: Can we have short answers, because we still have a question from Senator Black? We want to get to his question.

Mr. Dilger: I think it will be irrelevant by then, to be honest with you.

The question that Senator Simons asked about, given Bill C-69 is just coming up, is a lot of this flight of capital happened before. I think the NEB was being undermined long before Bill C-69 was talked about — understaffed, under-resourced, and overrun in an energy boom. I mean, we had \$100 oil in 2014, up from \$50, and they were under-resourced. It happened long ago.

Changing. If we bring in this bill and then we change it again, how is that going to help investor confidence? It's going to be too late.

Je ne dis pas que cela fonctionnait parfaitement avant. Je pense que l'industrie l'a clairement énoncé et qu'elle est disposée à envisager quelque chose de mieux. Nous espérons qu'il y aura quelque chose de mieux. De toute évidence, nous ne l'avons pas obtenu.

Pendant les élections, le premier ministre a mentionné que les gens ne faisaient plus confiance à l'Office national de l'énergie. Personnellement, je n'ai jamais reçu une lettre de quelqu'un ou de représentants d'un secteur qui disaient ne plus faire confiance à l'office. Cela ne veut pas dire que l'office était parfait. Il a un sacré bon bilan partout dans le monde.

Le sénateur MacDonald : Bravo!

Le sénateur Neufeld : J'ai toujours trouvé énervant que nous disions au pays que notre produit est mauvais et qu'il est bon ailleurs. Je pense qu'il est temps de donner un coup de pouce au Canada, et c'est exactement ce que vous avez tous dit. Je suis heureux que la nouvelle génération soit ici, car je vais partir bientôt.

Dans ses déplacements, le premier ministre disait que les gens n'avaient plus confiance et que le nouveau projet de loi allait la restaurer. Nous avons perdu des centaines de milliers d'emplois en Alberta. Si nous revenons en arrière, d'après tout ce que nous avons entendu, nous pourrions en perdre encore des centaines de milliers. Pensez-vous que la confiance dans le processus serait ainsi restaurée, ou les gens diront-ils qu'ils se méfient de tout ce que le gouvernement fait? J'aimerais tout simplement connaître votre point de vue, vous qui avez fait un exposé. Qu'en pensez-vous? Si nous essayons de restaurer la confiance, comment est-ce possible en détruisant ce que nous tentons d'améliorer?

La présidente : Auriez-vous l'obligeance de répondre brièvement, car nous n'avons toujours pas entendu la question du sénateur Black? Nous voulons y venir.

M. Dilger : Pour être honnête avec vous, je crois que cela n'aura plus d'importance.

La question de la sénatrice Simons, étant donné que le projet de loi C-69 fait son entrée en scène, portait sur cette fuite de capitaux qui a déjà eu lieu en grande partie avant. Je pense qu'on compromettrait l'Office national de l'énergie — en raison d'un manque de personnel et de ressources, et en le submergeant pendant la forte expansion du secteur énergétique — bien avant que le projet de loi C-69 soit déposé. Le baril de pétrole, qui valait 50 \$, était passé à 100 \$ en 2014, et l'office manquait de ressources. Cela s'est produit il y a longtemps.

Si nous amendons et adoptons ce projet de loi, en quoi aidera-t-il à restaurer la confiance des investisseurs? Il sera trop tard.

Ms. Smith: I think the one thing about the NEB is not a lot of people know about it. I've worked in the industry for 10 years and it's taken the last six months to better understand what this process really looks like. I think that's one piece.

Again, I think it's the intention, versus what this bill in this current form actually says. I think it is still missing that certainty. I don't think by changing it without actually fixing any of the issues, I don't think we'll keep any of the trust.

Mr. Peterson: As part of our Suits and Boots brief, we sent in, I think, too many letters. We sent in 37 pages of letters. My apologies to Maxime Fortin.

I would urge senators to read these letters. We're talking about policy today, but if you read these letters, these aren't canned emails from a lobby group. These are heartfelt, endearing, tearful, frustrated letters that I think reflect the tearing of the social fabric in Canada. We're tearing Canada's social fabric apart. I mean, people from Nova Scotia write to us, from Quebec, from Newfoundland, from Nunavut. They're writing to us and saying, "What's happening to the Canada that I know?"

We need more companies like Mr. Dilger's. We need more young people coming into the business. We need more people like Brad who can say to their grandchildren there's a future.

Read those letters, reflect that in your amendments, and we'll be fine.

Thank you.

The Chair: Senator Black, Senator Mockler, very short questions, please.

Senator D. Black: Thank you very much, Madam Chair.

I don't have a question. I just simply want to thank Mr. Schell and Mr. Peterson, Ms. Smith and Mr. Dilger for your incredible testimony today. As we see in this room, I see nothing but faces of people who love Canada and care deeply and know we're doing something wrong here. Your testimony today has helped us coalesce around that view. I'm deeply indebted.

Senator Mockler: You said it so well. I have two little questions.

I am not happy with what happened to Energy East, and I live in Atlantic Canada and in New Brunswick. When you ask the proper question or you ask a question, they play the blame game. They blame the industry. In the meantime, we have Obama on the other side that killed the Keystone pipeline, but at the same

Mme Smith : Je crois qu'une chose à mentionner à propos de l'office, c'est que peu de personnes le connaissent. J'ai travaillé 10 ans dans l'industrie, et il m'a fallu les 6 derniers mois pour mieux comprendre à quoi ressemble vraiment le processus. Je pense que c'est un aspect du problème.

Encore une fois, je pense que cela renvoie à l'objet du projet de loi, à ce qu'il dit dans sa forme actuelle. Je crois qu'il n'offre toujours pas cette certitude. Je ne pense pas que nous préserverons partiellement la confiance en le modifiant sans remédier à certains des problèmes.

M. Peterson : Pour exposer le point de vue de Suits and Boots, nous avons envoyé, je crois, beaucoup trop de lettres : 37 pages de lettres. Je m'excuse auprès de Maxime Fortin.

J'exhorte les sénateurs à lire ces lettres. Nous parlons aujourd'hui de politiques, mais si vous lisez ces lettres, vous verrez qu'il ne s'agit pas de courriels préfabriqués d'un groupe de pression. Il s'en dégage de la sincérité, de l'attachement, du chagrin et de la frustration, ce qui reflète selon moi la destruction du tissu social au Canada. Nous détruisons le tissu social du Canada. Des gens de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de Terre-Neuve et du Nunavut nous écrivent pour nous demander ce qui arrive au Canada qu'ils connaissent.

Nous avons besoin d'entreprises comme celle de M. Dilger. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de jeunes dans le secteur. Il nous faut plus de personnes comme Brad, qui peuvent dire à leurs petits-enfants que leur avenir est assuré.

Tout ira bien si vous lisez ces lettres et que vous en tenez compte dans vos amendements.

Merci.

La présidente : Sénateur Black, sénateur Mockler, je vous prie d'être très brefs dans vos questions.

Le sénateur D. Black : Merci beaucoup, madame la présidente.

Je n'ai pas de question. Je veux tout simplement remercier M. Schell et M. Peterson, Mme Smith et M. Dilger de leurs remarquables témoignages. Dans la salle, je ne vois que le visage de personnes qui aiment le Canada, qui s'en préoccupent vivement et qui savent que nous commettons une erreur. Vos témoignages d'aujourd'hui nous ont aidés à nous rallier autour de ce point de vue. Je vous en suis profondément reconnaissant.

Le sénateur Mockler : Vous l'avez très bien dit. J'ai deux petites questions.

Je suis insatisfait du dénouement du projet Énergie Est, et je vis au Canada atlantique, au Nouveau-Brunswick. Quand on pose la bonne question ou que vous en posez une, on jette le blâme sur les autres, sur l'industrie. Pendant ce temps, nous avons eu Obama de l'autre côté qui a torpillé le pipeline

time, following what happened, he built the equivalent of eight Keystone pipelines in the United States. In Canada, we're idle.

Mr. Dilger, how could we have saved Energy East? Could we have saved Energy East as a nation-building project from coast to coast to coast with an energy corridor?

Mr. Dilger: Energy East was a no-brainer. We're matching existing supply with existing demand in a reutilized pipeline that was existing for most of the distance. A gas pipeline converted to oil. We let a single jurisdiction have a veto over a nation-building project.

You know, where does the veto stop? Does it stop at the province? Does it stop at the city? Does it stop at the community? Does it stop with the single landowner? If everyone has a veto, linear assets, nation-building assets cannot succeed. It was a no-brainer.

The Chair: Witnesses, thank you very much for your testimony.

Senators, thank you for your questions and this very important and interesting conversation.

(The committee adjourned.)

Keystone, mais, au même moment, après ce qui s'est produit, il a construit l'équivalent de huit pipelines Keystone aux États-Unis. Au Canada, l'oisiveté règne.

Monsieur Dilger, comment aurions-nous pu sauver le projet Énergie Est? Aurions-nous pu le sauver en tant que projet d'édification nationale d'un bout à l'autre du pays au moyen d'un corridor énergétique?

M. Dilger : Le projet Énergie Est n'était pas sorcier. Il était question de faire concorder l'offre avec la demande à l'aide d'un pipeline qui existait déjà en majeure partie. Un gazoduc aurait été converti en oléoduc. Nous avons laissé une seule province avoir un droit de veto sur un projet d'édification nationale.

Vous savez, jusqu'où va le droit de veto? Doit-on l'accorder aux provinces, aux municipalités, aux collectivités? Peut-on laisser un seul propriétaire foncier opposer un veto? Si tout le monde a un droit de veto, les projets de biens linéaires et d'édification nationale vont échouer. Ce n'est pas sorcier.

La présidente : Mesdames et messieurs les témoins, merci beaucoup de votre comparution.

Mesdames et messieurs les sénateurs, merci de vos questions et de votre contribution à cette discussion très importante et intéressante.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

CALGARY, Tuesday, April 9, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 1:02 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, and welcome to this meeting on the Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I'm senator from Quebec and I'm the chair of this committee.

I will ask senators around the table to introduce themselves, starting with my left with Senator Richards.

Senator Richards: Dave Richards from New Brunswick.

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

Senator Neufeld: Richard Neufeld from British Columbia.

Senator Cordy: I'm Jane Cordy, another Atlantic Canadian from Nova Scotia.

Senator MacDonald: Michael McDonald.

The Chair: Colleagues, today we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

On panel number one of this afternoon, we invite, from the C.D. Howe Institute, Grant Sprague, Senior Fellow, together with Grant Bishop, Associate Director of Research. And from TransCanada, Patrick Keys, Senior Vice-President, Legal.

Each one of the groups will have five minutes for a statement. Would you like to start, Mr. Sprague?

Grant Sprague, Senior Fellow, C.D. Howe Institute: Thank you very much, senator. Good afternoon, ladies and gentlemen. My name is Grant Sprague. I'm a senior fellow, and my colleague Grant Bishop is the Associate Director of Research at

TÉMOIGNAGES

CALGARY, le mardi 9 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, pour étudier le projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour, et bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Rosa Galvez, sénatrice du Québec et présidente du comité.

Je demanderais aux sénateurs réunis autour de la table de se présenter, en commençant à ma gauche, avec le sénateur Richards.

Le sénateur Richards : Je suis Dave Richards, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Neufeld : Je suis Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Cordy : Je suis Jane Cordy, et je suis une autre Canadienne de l'Atlantique, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald.

La présidente : Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Notre premier groupe de témoins de cet après-midi est constitué de Grant Sprague, agrégé supérieur de recherche, ainsi que de Grant Bishop, directeur associé de la recherche, tous les deux de l'Institut C.D. Howe. Nous entendrons également Patrick Keys, premier vice-président des services juridiques de TransCanada.

Chaque groupe disposera de cinq minutes pour faire une déclaration. Voulez-vous commencer, monsieur Sprague?

Grant Sprague, agrégé supérieur de recherche, Institut C.D. Howe : Merci beaucoup, madame la sénatrice. Mesdames et messieurs, bonjour. Je m'appelle Grant Sprague. Moi et mon collègue, Grant Bishop, représentons l'Institut C.D. Howe en nos

the C.D. Howe Institute. In our roles with our non-partisan policy think tank we jointly authored a paper entitled: *A Crisis of Our Own Making: Prospects For Major Natural Resource Projects in Canada*. A copy of that report is available should any of the senators wish to have it at the end of our presentation.

I should also add we have a slide deck that we have prepared, and I believe it has been distributed, that we may refer to in questions, but we won't refer to as part of our presentation.

The focus of our paper was the current investment climate for natural resource projects across Canada in both the mining and oil and gas sectors, together with the potential implications of Bill C-69.

We very much appreciate the committee's invitation to appear today and hope that our paper and our comments will be of assistance to you in your work.

Our message today is that Canada's resource sector is viewed increasingly negatively by investors relative to other countries and Canadian developers are increasingly unable to access new capital for projects. This relative unattractiveness of Canada is because of perception of significant political and regulatory risk around approvals of projects and for oil and gas projects, pipelines to get product to market.

Our paper underscored the plunge in prospects for our resource sector and flagged the likelihood that Bill C-69 in its present form will further scare off investment. We believe the bill before you amplifies the political risk facing project approval and the turndown in planned new projects reflects investors' unwillingness to roll the dice on politics with this uncertainty on the horizon.

To briefly summarize our paper, announcements of new energy and mining projects slowed after 2015 and between 2017 and 2018 the planned investment value of major resource sector projects has decreased by \$100 billion, equivalent to roughly 4.5 per cent of Canada's gross domestic product. Since 2012 projects in Canada on average face federal environmental assessments that take much longer than in comparator jurisdictions, mining projects are substantially longer than Australia, and Canadian pipeline approvals are longer than those in the United States.

qualités respectives d'agrégé supérieur et de directeur associé de la recherche. Dans le cadre de nos fonctions au sein de notre groupe de réflexion non partisan sur la politique, nous avons rédigé conjointement un document intitulé *A Crisis of Our Own Making : Prospects For Major Natural Resource Projects in Canada*. Nous avons un exemplaire du rapport si les sénateurs souhaitent le consulter à la fin de notre déclaration.

J'ajouterai également que nous avons préparé des diapositives, et je crois qu'on vous les a distribuées. Il se peut que l'on s'y réfère lors de la période de questions, mais nous ne nous en servons pas pendant notre déclaration.

Notre document porte sur le climat actuel pour les investissements dans les projets d'exploitation des ressources naturelles au Canada dans le secteur minier et le secteur pétrolier et gazier, ainsi que sur l'incidence potentielle du projet de loi C-69.

Nous remercions le comité de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui, et nous espérons que notre document et nos observations vous seront utiles dans vos travaux.

Nous sommes venus aujourd'hui vous dire que le secteur des ressources du Canada est perçu de façon de plus en plus négative par les investisseurs par rapport aux autres pays et que les promoteurs canadiens ont de plus en plus de mal à attirer de nouveaux capitaux pour des projets. L'attractivité réduite du Canada découle des perceptions quant aux risques considérables sur le plan politique et réglementaire pour ce qui est de l'approbation des projets, notamment des projets d'exploitation pétrolière et gazière ou de construction de pipelines afin d'acheminer la marchandise aux marchés.

Notre document souligne la conjoncture bien ternie de notre secteur des ressources naturelles et évoque la probabilité que le projet de loi C-69, dans son incarnation actuelle, décourage encore plus les investissements. Nous croyons que le projet de loi à l'étude augmente le risque politique associé à l'approbation des projets, et la baisse du nombre de nouveaux projets en perspective exprime bien l'absence de volonté de la part des investisseurs de se mouiller en raison des jeux politiques et de l'incertitude à l'horizon.

Pour résumer brièvement notre document, l'annonce de nouveaux projets miniers et énergétiques a ralenti après 2015, et entre 2017 et 2018, la valeur des investissements dans les projets d'exploitation du secteur des ressources naturelles a baissé de 100 milliards de dollars, ce qui correspond à environ 4,5 p. 100 du PIB du Canada. Depuis 2012, les projets au Canada doivent faire l'objet d'évaluations environnementales fédérales qui prennent en moyenne beaucoup plus longtemps que dans d'autres pays comparables; les projets d'exploitation minière prennent beaucoup plus de temps qu'en Australie, et

We emphasize that environmental assessments play a critical role in mitigating negative effects on the environment and people and in resolving information differences between proponents and affected stakeholders. Assessment processes, however, should not discourage beneficial projects by imposing high regulatory costs, protracted review timelines, and substantial uncertainty around the process and finality of approvals and their process.

Again, we believe that C-69 will broaden the scope for political discretion to approve or reject process, diminish the decision-making role of technical and scientific expertise of independent agencies, and increase uncertainty about what is required for an approval. The increased political risk heighten uncertainty for potential investors and thereby hinder further investment in our broader, natural resource sector.

Grant Bishop, Associate Director of Research, C.D. Howe Institute: So we see heightened political risk in four main deficiencies of the present legislation.

First, the legislation imposes a public interest test that will practically apply to every project. This is because Bill C-69 removes the significant threshold for effects that exists under CEAA 2012 and effectively delimits those projects on which a political balancing is appropriate.

Second, the legislation introduces new nebulous mandatory considerations capable of practically boundless interpretive discretion for a political decision maker. That is the minister or cabinet.

Third, many new factors invite wider matters of public policy into what should be a project-specific assessment on known criteria. Indeed, the mandatory considerations are factors like climate change, sustainability, and gender and identity raise major division of power concerns under Canada's Constitution. For example, can the federal government reject a mine because of its assessment of labour market impacts. Clearly an area of local concern within provincial jurisdiction.

Combined with any lack on standing for participation in hearings, Bill C-69 risks contorting review panel hearings into forums for political grandstanding and crowding out directly affected stakeholders.

l'approbation des pipelines au Canada prend plus longtemps qu'aux États-Unis.

Nous rappelons que les évaluations environnementales jouent un rôle critique pour ce qui est de pallier les effets négatifs sur l'environnement et les gens et de voir juste dans les propos des promoteurs et ceux des intervenants concernés. Toutefois, les processus d'évaluation ne devraient pas décourager les projets aux répercussions positives en imposant des coûts réglementaires élevés, de longues périodes d'évaluation et une grande incertitude quant au processus et aux approbations et étapes connexes.

Je le répète, nous croyons que le projet de loi C-69 accordera davantage de discrétion politique pour approuver ou rejeter les projets, minimisera l'expertise technique et scientifique des organismes indépendants dans le processus décisionnel et accroîtra l'incertitude quant aux critères d'approbation. Le risque politique accru contribue à l'incertitude des investisseurs potentiels et ainsi freine les investissements dans notre secteur élargi des ressources naturelles.

Grant Bishop, directeur associé de la recherche, Institut C.D. Howe : Nous voyons un risque politique accru en raison des quatre grandes lacunes du projet de loi actuel.

Tout d'abord, le projet de loi impose une exigence quant à l'intérêt public qui s'appliquera à presque tous les projets. Le projet de loi C-69 élimine le seuil significatif des effets prévu par la LCEE de 2012 et délimite les projets pour lesquels il faut trouver un équilibre politique.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit de nouvelles considérations obligatoires nébuleuses qui accordent une discrétion quasi illimitée aux décideurs politiques, soit le ministre ou le Cabinet, quant à l'interprétation.

Troisièmement, de nombreux nouveaux facteurs font intervenir de grandes considérations en matière de politique publique alors qu'il devrait s'agir d'une évaluation du projet à la lumière des critères connus. Les considérations obligatoires sont des facteurs comme le changement climatique, la durabilité et le sexe et les facteurs identitaires, ce qui soulève de grandes préoccupations quant à la répartition des pouvoirs aux termes de la Constitution du Canada. Par exemple, le gouvernement fédéral peut-il rejeter un projet minier en raison de son évaluation de l'incidence sur le marché du travail, alors qu'il est évident qu'il s'agit d'une question d'intérêt local qui est de compétence provinciale?

De plus, il n'y a aucune précision quant aux critères pour la participation aux audiences, ce qui fait que le projet de loi C-69 risque de transformer les audiences du groupe d'examen en tribune pour faire de l'esbroufe politique et évincer les intervenants qui sont directement touchés.

Fourth, much remains unknown about the legislation. The federal government has promised that more will be clear with draft regulations for a project list and strategic policy statements on climate change. On these issues, it is Parliament's proper place to limit the discretion of the executive. The definition of considerations and the basis for designating projects for assessment should be spelled out in the legislation. Looking forward, Canada's aim should be an assessment that appropriately addresses the environmental and social impacts of a project with an efficient, certain, and comprehensible process that balances environmental risk and economic development.

We look forward to your questions.

The Chair: Thank you.

Mr. Keys.

Patrick Keys, Senior Vice-President, Legal, TransCanada: Thank you, Madam Chair. Hello, and good afternoon, senators. Thank you for taking the time to come to Calgary, which I want to acknowledge, is within the traditional territories of the people of the Treaty 7 region in southern Alberta.

We recognize the important work that this committee is doing, to seek out and listen to a wide range of perspectives on Bill C-69, and we at TransCanada appreciate the opportunity to share TransCanada's views with you.

I'll start my substantive remarks by clearly and unequivocally stating TransCanada's position. TransCanada is not supportive of Bill C-69. We don't see how any new major linear energy infrastructure can reasonably move forward under these provisions. To explain the basis for this position I'll start with some background on TransCanada and its experiences that provide some useful context and informs our views. I'll then turn to talk briefly about certain concepts that are in the bill.

As you may know, TransCanada has a long history and extensive expertise in building and operating pipelines and other large linear infrastructure that safely and reliably delivers the energy that millions of people across Canada and elsewhere in North America need every day. Our portfolio of almost 93,000 kilometres of natural gas pipelines transports more than 25 per cent of the daily North American demand and our roughly 5,000-kilometre liquids pipeline systems transports about 20 per cent of all Canadian production.

Quatrièmement, beaucoup d'éléments du projet de loi sont encore inconnus. Le gouvernement fédéral a promis des précisions avec l'ébauche du règlement et une liste des projets ainsi que des déclarations stratégiques en matière de politique sur le changement climatique. Dans ces domaines, il incombe au Parlement de limiter la discrétion de l'organe exécutif. La définition des considérations et les critères utilisés pour retenir les projets devant faire l'objet d'une évaluation devraient être précisés dans le libellé de la loi. À l'avenir, le Canada devrait viser une évaluation qui fait la juste part des répercussions environnementales et sociales d'un projet dans le cadre d'un processus efficace, sûr et compréhensible pour trouver le juste équilibre entre les risques pour l'environnement et le développement économique.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci.

Monsieur Keys, à vous la parole.

Patrick Keys, premier vice-président, Services juridiques, TransCanada : Merci, madame la présidente. Bonjour à tous les sénateurs. Je vous remercie de prendre le temps de venir à Calgary, qui, je tiens à le souligner, se trouve sur les territoires traditionnels du peuple visé par le traité n° 7, dans le Sud de l'Alberta.

Nous reconnaissons le travail important du comité pour entendre un vaste éventail de perspectives sur le projet de loi C-69. Nous apprécions cette occasion de vous faire part du point de vue de TransCanada.

J'amorcerai l'essence de mon exposé en affirmant clairement et sans équivoque la position de TransCanada. TransCanada n'appuie pas le projet de loi C-69. Nous ne voyons pas comment un grand projet d'infrastructure énergétique linéaire pourrait raisonnablement voir le jour en vertu de ce régime. Pour vous expliquer sur quoi s'appuie cette position, je commencerai par dresser un bref historique des expériences de TransCanada pour vous mettre en contexte. J'aborderai ensuite rapidement quelques concepts qu'on trouve dans le projet de loi.

Comme vous le savez, TransCanada compte une longue expertise approfondie de la construction et de l'exploitation de pipelines et d'autres grandes infrastructures linéaires pour transporter de façon sûre et fiable les ressources énergétiques dont des millions de personnes au Canada et ailleurs en Amérique du Nord ont besoin chaque jour. Notre réseau de presque 93 000 kilomètres de gazoducs transporte plus de 25 p. 100 du gaz nécessaire pour répondre à la demande nord-américaine chaque jour, tandis que nos quelque 5 000 kilomètres

Our experience goes back more than 65 years with the development of the original Canadian mainline pipeline, which transports clean burning abundant natural gas that's produced here in Western Canada to markets in Eastern Canada and into the U.S. When it was constructed many decades ago, the mainline was a critical piece of energy infrastructure in Canada, and it remains so today.

In our view, an effective regulatory regime balances a wide range of viewpoints ensuring any negative impacts on people and the environment are managed appropriately while meeting the public need for safe, reliable energy infrastructure. It should also follow established and well-articulated federal policies and have certainty of process, review criteria, and timelines. And in recent years our federal regulatory process has not been effective in achieving this mandate for major energy infrastructure and it's become increasingly challenging to navigate it.

What was historically a stable regulatory regime in Canada has become unstable, due to changing standards, political engagement, and increasing uncertainty in the scope of assessments and timelines.

Surprisingly, perhaps to us, pipelines have become a very divisive subject in our country, making media headlines almost every day and our industry has become the focal point for interests that go far beyond the basic purpose and the science of safely delivering the energy that's critical to Canadians' lives. Important projects have stalled or been cancelled due to delays or uncertainty in the regulatory process, and increasingly, legal challenges follow the decisions that were made by the regulator or the federal government after a lengthy and detailed analysis. And as you have heard from many other presenters before me, this climate has had a chilling effect on investment in Canada and it's reducing Canadian competitiveness and now, we believe, is seriously threatening national economic interests.

It has also stranded our natural resources in Canada, denying not just our own citizens' access to energy that's produced in a sustainable and socially responsible manner, but it's also limiting our ability to be an energy supplier of choice internationally for countries that are transitioning to less carbon-intensive energy systems, or they're otherwise striving to maintain our quality and standards of life.

Now, in this context, others before me have talked to you about TransCanada's Energy East project, and I'll spend a moment discussing our experience with it because it's a well-documented example we believe of the risks and the challenges pipeline companies have recently faced.

de pipelines de liquides transportent environ 20 p. 100 de toute la production canadienne.

Nous comptons plus de 65 ans d'expérience, depuis la construction du réseau principal canadien d'origine pour transporter le gaz naturel à combustion sans résidus produit en abondance dans l'Ouest canadien vers les marchés de l'Est du Canada et des États-Unis. Ce réseau construit il y a des dizaines d'années demeure un élément d'infrastructure énergétique primordial pour le Canada encore aujourd'hui.

À notre avis, pour être efficace, un régime réglementaire doit présenter un équilibre entre les divers points de vue pour bien gérer tout effet négatif potentiel sur les personnes et l'environnement tout en assurant la sécurité du public et l'accès à une infrastructure énergétique fiable. Il doit également suivre des politiques fédérales bien articulées et comporter une bonne dose de certitude, en plus de prescrire des critères d'examen et un échéancier. Ces dernières années, le processus réglementaire fédéral n'a pas été efficace pour les grandes infrastructures énergétiques, et il est de plus en plus difficile de s'y retrouver.

Le régime réglementaire, qui a longtemps été stable au Canada, a perdu sa stabilité avec l'évolution des normes, l'engagement politique et l'incertitude grandissante quant à la portée des évaluations et aux échéances.

Étonnamment, pour nous à tout le moins, les pipelines sont devenus une grande source de division au Canada, ils font les manchettes presque tous les jours, et notre industrie est devenue une cible allant bien au-delà de son mandat de base et de ce que dit la science sur la façon la plus sûre de transporter l'énergie essentielle pour la vie des Canadiens. Des projets importants stagnent ou ont été annulés à cause des délais ou de l'incertitude associés au processus réglementaire, et il y a de plus en plus de décisions rendues par l'organisme de réglementation ou le gouvernement fédéral après une longue analyse détaillée qui sont contestées devant les tribunaux. Comme d'autres témoins vous l'ont dit avant moi, ce climat refroidit les investisseurs au Canada et réduit notre compétitivité, ce qui, selon nous, nuit gravement à nos intérêts économiques nationaux.

Tout cela bloque l'accès aux ressources naturelles canadiennes, ce qui a pour effet non seulement de priver nos propres citoyens de ressources énergétiques produites de manière durable et socialement responsable, mais aussi de nous empêcher de fournir des ressources énergétiques de choix aux pays en transition pour s'affranchir du carbone ou qui cherchent à conserver leur qualité et leur niveau de vie.

Dans ce contexte, d'autres avant moi vous ont parlé du projet de TransCanada Énergie Est, et j'aimerais à mon tour prendre un moment pour vous parler de notre expérience, parce que nous croyons que c'est un exemple bien documenté des risques et des défis auxquels les constructeurs de pipelines sont confrontés depuis quelque temps.

Energy East, as you may know, is the largest project TransCanada had ever undertaken. It was a proposed 4,600-kilometre oil pipeline from Alberta to New Brunswick at a proposed cost of more than \$12 billion. It was based on an innovative concept that then underutilized capacity on the Canadian mainline, that's the natural gas pipeline I talked about, could be used in conjunction with new-build clauses to ship more than 1 million barrels of oil a day from Western Canada to refineries and markets in eastern Canada, but today rely in part on imports from other countries. It also would have reached tidewater on the east coast of New Brunswick, providing access to new international markets and fair prices for Canadian crude oil.

We filed our application with the National Energy Board in October of 2014. It consisted of more than 30,000 pages that detailed two years of work that TransCanada did on engineering and environmental planning, socio-economic studies, and an unprecedented level of community engagement and consultation.

However, three years later, in 2017, we were still only in the early stages of the review process. Many new factors and changed circumstances arose that broadened the scope of the overall assessment process, including the never-before imposed requirement to assess upstream and downstream GHG emissions. And it was these factors that created significant additional risk and uncertainty for TransCanada. And it was at that point, in late 2017, that TransCanada made the very difficult decision to cancel the project. And we did so because we determined there was too much uncertainty about the assessment's scope, the regulatory timing, the potential additional and ultimate costs that could be incurred for the project, and we could not confidentially move forward. Terminating Energy East resulted in about \$1 billion in sunk costs for TransCanada and its shareholders. The shareholders include Canadian pension plans and individual Canadians, but it also represented many other lost opportunities, from thousands of jobs the project would have supported to billions of dollars in additional tax revenues, economic spinoffs that communities across the country would have realized.

Building new large linear infrastructure is a significant financial undertaking for a proponent to originate and to develop and to bring it forward to and through a regulatory review process, let alone to construct and operate it. Regulatory uncertainty, lack of clarity, and changing expectations, such as we experienced on Energy East, are like poison to those who are considering whether and where to invest billions of dollars in large-scale, long-term projects. When these conditions exist, proponents and their shareholders are unlikely to bring these projects forward. In our view, it's critical that any regulatory assessment regime provide a clearly defined and transparent

Comme vous le savez peut-être, le projet Énergie Est est le plus grand que TransCanada ait jamais entrepris. La proposition était de construire un oléoduc de 4 600 kilomètres de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick, au coût de plus de 12 milliards de dollars. Elle se fondait sur un concept novateur, selon lequel la capacité sous-utilisée du réseau principal de gazoducs canadiens dont je vous ai parlé pourrait servir conjointement à de nouvelles canalisations pour transporter plus d'un million de barils de pétrole par jour de l'Ouest canadien jusqu'aux raffineries et aux marchés de l'Est canadien, puisque nous dépendons à l'heure actuelle en partie d'importations d'autres pays. Il se serait étendu jusqu'aux voies maritimes de la côte est du Nouveau-Brunswick, ce qui nous aurait ouvert la porte à de nouveaux marchés internationaux et à des prix plus justes pour le pétrole brut canadien.

Nous avons présenté notre demande à l'Office national de l'énergie en octobre 2014. Celle-ci comprenait plus de 30 000 pages décrivant deux années de travail à TransCanada en matière d'ingénierie et de planification environnementale, des études socioéconomiques et les résultats de consultations et d'activités de mobilisation sans précédent.

Cependant, trois ans plus tard, en 2017, nous n'en étions encore qu'aux premières étapes du processus d'examen. Beaucoup de nouveaux facteurs et de nouvelles circonstances sont venus élargir la portée de l'évaluation générale, notamment l'obligation jamais imposée auparavant d'évaluer les émissions de GES en amont et en aval. Ce sont ces facteurs qui ont fait grossir le risque et l'incertitude pour TransCanada. C'est à ce moment, à la fin de 2017, que TransCanada a pris la décision très difficile d'annuler le projet. Nous l'avons fait parce que nous avons déterminé qu'il y avait trop d'incertitude quant à la portée de l'évaluation, au calendrier réglementaire, aux coûts supplémentaires qu'il pourrait falloir déboursier pour la réalisation du projet, si bien que nous ne pouvions plus aller de l'avant en toute confiance. L'annulation du projet Énergie Est a fait perdre environ un milliard de dollars à TransCanada et à ses actionnaires. Parmi ses actionnaires, notons des régimes de retraite canadiens et des particuliers, mais cela représente aussi beaucoup d'occasions perdues, dont les milliers d'emplois que le projet aurait permis de créer, les milliards de dollars supplémentaires en revenus fiscaux et toutes les retombées économiques potentielles pour les collectivités du pays.

La construction d'une nouvelle grande infrastructure linéaire est une entreprise financière importante pour un promoteur, qui doit concevoir et planifier le projet, s'assujettir au processus réglementaire, sans compter tout ce que représente la construction et l'exploitation du réseau. L'incertitude réglementaire, le manque de clarté, la fluctuation des attentes comme celles que nous avons connues dans le cadre du projet Énergie Est sont de véritables poisons pour quiconque envisage d'investir des milliards dans un projet d'envergure à long terme et se demande où le faire. Dans de telles circonstances, les promoteurs et les actionnaires hésiteront beaucoup à proposer ce

framework for assessment and decision making according to realistic and predictable timelines. Proponents must be able to see that there's a viable path to get project reviews completed and assuming stated requirements are met to get them approved.

The regulatory process should not be a venue, in our view, to establish or debate government policy, not on a project-specific basis, and it should not be used as a political tool, subject to radically different approaches under different or changing political philosophies. Unfortunately TransCanada has serious concerns that Bill C-69 does not provide these improvements and in fact, in the current form, likely further exacerbates the problems we face today. Consequently, TransCanada does not support Bill C-69.

We recognize, however, that the federal government has the ability and presumably the intent to move forward with this bill, and in this context we join with CEPA and others to advance a suite of proposed amendments to address key concerns, which taken collectively may reduce some of what we believe to be the more troublesome provisions of the bill. We've submitted in advance a full package of recommendations that we're making and detailed amendments for your later review and consideration. And I'll just spend one moment before I conclude on a few of those important points.

First, we recognize that determining that Canada's approach to addressing issues such as climate change, sustainability, and Indigenous reconciliation is extremely important, but the development of national policies on these issues needs to be undertaken outside of the assessment process for individual energy projects.

Project assessment processes should not be used as forums for fundamental policy debates.

Second, we're concerned that Bill C-69 introduces a new, often unclear, and largely untested regulatory process for major projects that includes, among other things, the potential for greatly expanded participation by parties and groups whose individual interests are not directly or negatively affected by the projects, but whose interest may instead be focused on broader political and policy objectives or other individual independent interests.

Appropriate scoping of participation rights we believe is necessary to ensure that the voices of the stakeholders, including Indigenous groups who are directly affected and have legitimate and relevant views, are not lost, not drowned out, or not otherwise misunderstood, resulting in more complex proceedings, longer timelines, increased costs, and increased exposure to judicial reviews and legal appeals.

genre de projet. À notre avis, il est essentiel que le régime d'évaluation réglementaire comporte un cadre clairement défini et transparent pour l'évaluation et la prise de décisions, s'appuyant sur un échéancier réaliste et prévisible. Les promoteurs doivent avoir l'assurance que l'examen du projet sera mené à terme et que le projet sera approuvé si les exigences prescrites sont respectées.

Le processus réglementaire ne devrait pas, selon nous, servir à établir la politique du gouvernement ni à en débattre sur la base d'un projet, et il ne devrait pas s'agir d'un outil politique dont l'approche peut changer du tout au tout dès que la philosophie politique change. Malheureusement, TransCanada craint vivement que le projet de loi C-69 ne permette pas de l'améliorer comme voulu et même, nous craignons que ce projet de loi, dans sa forme actuelle, exacerbe les problèmes auxquels nous sommes déjà confrontés. Par conséquent, TransCanada n'appuie pas le projet de loi C-69.

Nous reconnaissons toutefois que le gouvernement fédéral a le pouvoir, et probablement l'intention, d'adopter ce projet de loi, et dans ce contexte, nous joignons notre voix à celles des représentants de la CEPA et d'autres pour proposer une série d'amendements afin de régler les principaux problèmes que pose le projet de loi, d'après nous. Nous avons soumis à l'avance toute une liste de recommandations et d'amendements détaillés que vous pourrez examiner plus tard. Je prendrai simplement quelques minutes avec vous maintenant pour conclure sur quelques éléments importants.

Premièrement, nous reconnaissons qu'il est extrêmement important d'établir la stratégie du Canada sur des enjeux comme le changement climatique, la durabilité et la réconciliation avec les Autochtones, mais l'établissement de politiques nationales sur ces enjeux doit rester hors du processus d'évaluation d'un projet énergétique.

Les processus d'évaluation de projets ne devraient pas servir de tribune aux grands débats politiques.

Deuxièmement, nous avons peur que le projet de loi C-69 crée un nouveau processus réglementaire souvent flou, qui n'a pas fait ses preuves pour les grands projets et qui risquerait, entre autres choses, de favoriser une participation accrue de groupes dont les intérêts individuels ne sont pas directement ou négativement touchés par le projet, mais qui chercheraient plutôt à influencer les grands objectifs politiques et stratégiques ou à défendre d'autres intérêts indépendants.

Nous jugeons essentiel d'établir clairement la portée des droits de participation à ce processus pour que les voix des diverses parties, dont celles des groupes autochtones directement touchés par le projet et ayant des points de vue légitimes à faire valoir, ne soient pas étouffées ou mal comprises, ce qui ne ferait que complexifier la démarche, allonger les délais, augmenter les coûts et aggraver le risque de révision ou de recours judiciaires.

Third, we have significant concerns about how major projects will be defined.

We've not seen the proposed project list and we're concerned that relatively smaller scale projects, and even pipeline maintenance activities and minor expansion projects on existing systems, may be required to submit to the highest level of review under Bill C-69.

Fourth, we're concerned about the multiple opportunities in the bill for politicization of the process, from exercises of apparently unbounded discretion and opportunity to extend timelines to a final political decision at the end.

To conclude, the regulatory process plays a very critical role in ensuring that safe, reliable, and economic transportation of energy occurs in Canada. It's in the best interests we believe of all Canadians to have an efficient and an effective regulatory system to ensure both a clean environment and a strong economy, and we think these objectives are not mutually exclusive. In our view, Bill C-69 does not provide the process clarity and timing certainly required for the Canadian energy sector to attract necessary investment and to remain competitive on the international stage, and, consequently, we cannot support it.

Thank you for the opportunity to provide TransCanada's perspective, and I'll be glad to address any questions you may have at the appropriate time.

Senator MacDonald: Thank you all for being here. I think I'll direct my first question to you, Mr. Keys. One of the arguments we keep hearing in favour of the bill from the proponents is that there's shorter timelines. But you rightly pointed out, and many people have pointed out, that the ability to stall or to belly up to the microphone in any public hearing could delay this stuff indefinitely.

In your amendments you talked about safeguarding against legal challenges, and of course legal challenges can be very time consuming. I'm wondering if you could elaborate more on what you would put in place to safeguard against legal challenges.

Mr. Keys: Thank you, senator. We start from the observation that these are expert panels that are undertaking these reviews, and we think as a consequence of that expertise that their decisions should be afforded an appropriate level of deference on determinations particularly of facts and their reasonable exercise of judgment. As a consequence, we're suggesting, as you'll see and read in our proposed amendments, a privative clause be added to the provisions to limit any judicial review to narrowly focus on matters of law and of jurisdiction and that we don't get back in through the courts to re-litigating the basic facts or the

Troisièmement, nous nous inquiétons beaucoup de la façon dont les grands projets seront définis.

Nous n'avons pas vu la liste des projets proposés, mais nous avons peur que des projets de relativement petite envergure et même des activités d'entretien du réseau ou des petits projets d'expansion du réseau existant doivent faire l'objet d'un examen approfondi en vertu du projet de loi C-69.

Quatrièmement, nous craignons que le projet de loi ne multiplie les occasions de politiser le processus, notamment par l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire supposément non contraignant et par la possibilité de repousser les décisions jusqu'à ce qu'une décision politique soit prise, finalement.

Pour conclure, le processus réglementaire est fondamental pour garantir le transport sûr, fiable et économique des ressources énergétiques au Canada. Nous croyons que c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens de nous doter d'un régime réglementaire efficace, à la fois pour protéger l'environnement et renforcer notre économie, des objectifs que nous ne considérons pas mutuellement exclusifs. Selon nous, le projet de loi C-69 ne clarifie pas le processus ni ne permet qu'il suive son cours assez vite pour permettre au secteur énergétique canadien d'attirer les investissements nécessaires pour rester concurrentiel sur la scène internationale. Par conséquent, nous ne pouvons pas l'appuyer.

Je vous remercie de nous avoir permis de vous présenter la perspective de TransCanada; je serai heureux de répondre à toutes vos questions en temps et lieu.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie tous d'être ici. J'adresserai ma première question à M. Keys. L'un des arguments qu'on entend constamment de la bouche des tenants du projet de loi, c'est qu'il accélérera le processus. Vous soulignez toutefois à juste titre, comme beaucoup d'autres avant vous, que la possibilité de faire stagner les choses ou de fermer le microphone lors des audiences publiques pourrait les retarder indéfiniment.

Dans vos amendements, vous proposez des mesures pour éviter les contestations judiciaires, parce qu'évidemment, celles-ci peuvent être très énergivores. Je me demande si vous pouvez nous parler un peu plus des mesures que vous recommanderiez pour nous prémunir contre les contestations judiciaires.

M. Keys : Merci, sénateur. Nous partons de l'observation que ce sont des comités d'experts qui mènent ces examens et, par conséquent, nous croyons qu'il conviendrait d'avoir un peu plus de déférence pour leurs décisions, particulièrement sur les faits exposés et l'exercice de leur jugement raisonnable et compétent. Nous recommandons donc, comme vous le verrez dans notre liste d'amendements proposés, l'ajout d'un article pour limiter les révisions judiciaires et vraiment cibler les questions de droit et de compétences, pour éviter qu'on se retrouve devant les tribunaux à réévaluer les faits de base ou l'exercice du jugement

exercise of the judgment of an expert tribunal in applying those facts.

Senator MacDonald: Thank you.

I'll put my next question to the C.D. Howe Institute. As you have correctly identified, there is quite a crisis in the energy sector, in the resource sector in this country, and you've done some comparisons. Of course most of the Western countries, I believe, Australia, the United States, have fairly good regulatory regimes. Are there things that they are doing that we're not doing that we could be doing to make it easier to sell our projects politically in these countries?

Mr. Sprague: Thank you, senator. Perhaps just as an opening comment, I think one of the things that when we look at other regulatory systems is that there is a well understood process and there is some tried and tested rules that are in place.

I think, from my perspective, one of the most important things that we can do, as many people have told you, is set out a process that is going to be certain, that's understandable, and to a certain degree has been tried and tested. You can't get tried and tested all the time, but certainly in your process it should be straightforward and there should be as much certainty on a go-forward basis as to what the steps will be and what are then the methodologies or the tests that need to be met.

I think, as you've heard from Mr. Keys, a problem really exists if you embark on one of these large processes and sort of in midstream you're told to add in a different review or a different aspect or to change your methodology. These are very, very difficult things for folks to do in midstream.

So for me the importance is having the clarity upfront of what the process is going to be, what are the steps that need to be taken, what are the issues to be considered, and, importantly, how are they going to be considered.

Mr. Bishop: I will just add to that, for your reference, on page 9 of the deck that we provided, you will find the so-called clock-stop time faced by the roster of projects in the last six years, pointing to a substantial amount of the review time that is consumed by proponents responding to information requests.

Now, that burden is on the proponents to respond in a timely way. Certainly, we hear anecdotally about proponents changing scope midstream, and that blows out many of those clock-stop timelines; uncertainty about the level of information that will be required; and back to the drawing board continued information requests that add to the burden. Proponents have every incentive to anticipate before they embark on a project the scrutiny that will be required. Our worry about this bill is that it creates great uncertainty in the new factors being imposed on proponents,

d'un tribunal expert à l'égard de ces faits.

Le sénateur MacDonald : Merci.

J'adresserai ma prochaine question aux représentants de l'Institut C.D. Howe. Comme vous l'avez dit, à juste titre, le secteur énergétique, le secteur des ressources de notre pays traverse une grande crise, et vous avez fait des comparaisons. Bien sûr, la plupart des pays occidentaux dont l'Australie et les États-Unis, je crois, ont d'assez bons régimes réglementaires. Y a-t-il des choses qu'ils font que nous ne faisons pas et dont nous pourrions nous inspirer pour mieux vendre nos projets politiquement là-bas?

M. Sprague : Merci, sénateur. Je dirais peut-être, pour commencer, que l'une des choses que l'on remarque dans les autres systèmes réglementaires, c'est que la démarche est bien comprise et qu'il y a des règles éprouvées en place.

De mon point de vue, l'une des choses les plus importantes que nous pourrions faire, comme beaucoup d'autres personnes vous l'ont déjà dit, serait d'établir un processus qui comporterait une grande dose de certitude, qui serait bien compris et qui serait éprouvé dans une certaine mesure. Tout peut toujours être mis à l'épreuve, mais ce processus devrait indéniablement être bien défini et comprendre le plus de certitude possible quant aux étapes, puis aux méthodologies et aux tests à respecter.

Je pense, comme vous l'a dit M. Keys, qu'il y a vraiment un problème si, quand on se lance dans ce genre de grande démarche, on se fait dire en cours de route qu'un autre examen s'ajoute, qu'il y a de nouvelles choses à prendre en considération ou qu'il faut changer sa méthodologie. C'est très, très difficile à faire à mi-chemin.

Donc pour moi, le plus important, c'est d'établir clairement d'entrée de jeu quel sera le processus, quelles seront les étapes, quels seront les critères examinés et surtout, comment ils seront examinés.

M. Bishop : J'ajouterais, pour votre information, que, à la page 9 de la présentation que nous vous avons remise, vous trouverez un tableau présentant les temps d'arrêt de tous les projets menés au cours des six dernières années. Vous constaterez qu'une grande partie du temps sert à permettre aux promoteurs de répondre aux demandes d'information.

Les promoteurs ont donc le fardeau d'y répondre rapidement. Il peut arriver, bien sûr, qu'on entende parler de promoteurs qui ont modifié la portée de leur projet à mi-parcours et que cela a fait exploser le temps d'arrêt de l'examen, mais on nous parle aussi de l'incertitude quant aux renseignements qui seront demandés et de la nécessité de constamment retourner à la planche à dessin pour répondre à des demandes d'information, ce qui ajoute au fardeau. Avant de s'embarquer dans un projet, les promoteurs sont invités à prévoir tout ce qui fera l'objet d'un

factors in many cases that have practically boundless interpretation.

Senator MacDonald: Thank you, Madam Chair.

Senator Cordy: Thank you very much for being here this afternoon. If you were here this morning you would know that we are hearing a lot of the same kinds of concerns being raised.

When the committee did the consultation before the bill was drafted or was made public, one of the things that they said was that Canadians overall felt that approvals and extensions should be made by the minister or the Governor-in-Council rather than some committee because there is more accountability to the public, the public knows who has made the decision, and with this bill the reasons have to be given, unlike CEEA 2012, decisions have to be made public or the reasoning behind it.

What do you think about that? I mean, that's what Canadians have said, number one.

Number two, Mr. Keys, in one of your amendments you reference three ministers — natural resources, energy, and finance. We have heard in testimony previous that it shouldn't be just the environment minister making these decisions, that in fact if we're talking about industry and environment, then we should be talking about those three ministers that you mentioned. By the way, thank you for the amendments that you've put forward, and it's clear to read where you've written things in and scratched things out. It's easy to see, to follow it.

Mr. Keys: Thank you, senator. I'm glad that that submission is helpful to you.

Maybe I'll start with the latter part of your question. The context in which we suggested those amendments to add in the Ministers of Finance, Natural Resources Canada, and Environment and Climate Change Canada is in the context of an early ministerial notification in particular as well. So we suggested as TransCanada that proponents should have an opportunity to actually seek out or request that early ministerial notification, not that it may be something only that comes as a discretionary component from the government, but proponents can come forward and say at the front end, "We're asking you now directly do you see any yellow flags or show stoppers that we should know about at the front end of this process, and if so please advise us of that now before we embark on what we would expect would be a multi-year process and expend significant dollars to advance through the regulatory realm." So that's the context in which we suggested those amendments.

examen minutieux. Nous craignons que ce projet de loi ne fasse que rajouter à l'incertitude quant aux nouveaux facteurs qui seront imposés aux promoteurs, des facteurs qui bien souvent, peuvent pratiquement être interprétés sans limite.

Le sénateur MacDonald : Merci, madame la présidente.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie beaucoup d'être ici cet après-midi. Si vous étiez là ce matin, vous savez que nous entendons beaucoup les mêmes préoccupations à répétition.

Quand le comité a mené ses consultations, avant que le projet de loi ne soit déposé ou rendu public, les Canadiens en général avaient l'impression que c'était le ministre ou le gouverneur en conseil qui devrait approuver les projets et les expansions, plutôt qu'un quelconque comité, parce qu'un ministre est plus imputable envers le public et que le public sait alors qui a pris la décision. Sous le régime de ce projet de loi, les raisons justifiant une décision doivent être divulguées, ce qui n'était pas le cas sous le régime de la LCEE de 2012.

Qu'en pensez-vous? C'est la première chose que les Canadiens nous ont dite.

Deuxièmement, monsieur Keys, dans l'un de vos amendements, vous mentionnez trois ministres, soit ceux des Ressources naturelles, de l'Énergie et des Finances. Nous avons entendu lors de témoignages précédents que ce n'est pas que le ministre de l'Environnement qui devrait prendre ce genre de décisions, que dans les projets qui relèvent à la fois de l'industrie et de l'environnement, les trois ministres que vous mentionnez devraient avoir leur mot à dire. Soit dit en passant, je vous remercie des amendements que vous avez préparés, on voit clairement où ils s'insèrent, ce qu'ils ajoutent ou ce qu'ils enlèvent. C'est facile à suivre.

M. Keys : Merci, sénatrice. Je suis heureux que ce mémoire vous soit utile.

Je peux peut-être commencer par répondre à la dernière partie de votre question. Nous avons proposé d'ajouter les ministres des Finances, de Ressources naturelles Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada dans le contexte particulier d'un avis ministériel préalable. TransCanada recommande donc que les promoteurs aient l'occasion de demander un avis préalable au ministre, pour lui demander en amont : « Pouvez-vous nous dire directement si vous voyez des écueils ou des obstacles que nous devrions connaître dès le début et le cas échéant, veuillez nous en aviser avant que nous ne nous lancions dans un processus qui pourrait prendre de nombreuses années et représenter des dépenses importantes pour respecter le processus réglementaire. » Le gouvernement devrait alors leur fournir cet avis. C'est le contexte dans lequel nous recommandons ces amendements.

Mr. Sprague: Thank you, senator. To the first part of your question, I think there's always a tension between this desire for accountability and at the same time a desire to ensure that we are bringing expert, evidence-based decision making to the fore. I think the challenge is that that tension is palpable.

From my perspective, the important part is that we actually have an evidence-based and expert process put in place. We have several cradle-to-grave regulators. They undertake and they have institutional knowledge and understanding of many of these areas, and we think it's important that they be allowed to discharge their function.

How do you balance then, if that is so, that question of accountability? There are two ways to do that. One is that ultimately the government is, of course, accountable, answerable anyways, for the decisions, and if there are problems with decisions, then the government has the opportunity to go in and fix, if I could use that word, the regulator and make different choices.

At the same time, one of the most important things for government to do is to set the policy construct within which the regulators are going to operate. Mr. Keys in his comments made some important points in that regard, about how do we have the policy debate where the policy debate should be, which I would argue is for our parliamentarians to sort out, as opposed to having that in the context of a project-specific review, where unfortunately a proponent is then caught up in these political winds and is ill suited and unable really to respond to them.

So, from my perspective, I would urge that we be clear that accountability lies with the government — they can discharge that through the creation of their policy — and we leave the experts to hear the actual issues and the evidence and make their determinations thereon. That's how I would set it up, senator.

Mr. Bishop: Senator, I think your question was specific to reasons being given for timeline extensions, and I also interpreted your question about adding reasons for the public interest determination, which does not exist now for the significant determination, at least in CEAA 2012. Parenthetically I will say it exists for pipelines by virtue of the reasons requirement in the National Energy Board Act, clause 52. So pipelines effectively require reasons.

We would see that as a desirable improvement on accountability for ultimate decision making. Reasons being given provides transparency of why a decision was made. However, with regard to both the public interest determination and the time extension, you are crowding in many more factors under Bill C-69 that impart again nearly limitless political

M. Sprague : Merci, sénateur. Pour répondre à la première partie de votre question, je pense qu'il y a toujours une tension entre le désir d'imputabilité et celui de favoriser une prise de décisions compétente, fondée sur des faits. Je pense que la difficulté vient du fait que la tension est palpable.

Selon moi, le plus important, c'est qu'on mette en place un processus fondé sur la compétence et les faits. Il y a plusieurs organismes de réglementation du début à la fin du parcours. Ils ont beaucoup de connaissances institutionnelles, et nous estimons important qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions comme il se doit.

Alors, comment tenir compte de cette question d'imputabilité? Il y a deux pistes de solutions. Premièrement, c'est toujours le gouvernement, bien sûr, qui est responsable des décisions prises et qui doit en rendre compte, et en cas de problème, c'est lui qui a le pouvoir d'intervenir pour corriger, si vous me permettez ce mot, l'organisme de réglementation et le pousser à faire d'autres choix.

Par ailleurs, l'une des tâches les plus importantes pour le gouvernement consiste à mettre en place la structure stratégique nécessaire pour que les instances réglementaires puissent faire leur travail. Dans ses observations, M. Keys a fait valoir des arguments primordiaux quant à la nécessité de débattre des politiques sur les tribunes qui conviennent. Je dirais que cela devrait se faire dans le contexte de votre rôle de parlementaires, plutôt que dans le cadre d'un examen portant sur un projet particulier, car le proposant se retrouve alors malheureusement ballotté au gré de différents courants politiques sans être équipé adéquatement pour y réagir.

J'estime donc pour ma part qu'il est essentiel d'indiquer clairement que la responsabilité incombe au gouvernement — peu importe les politiques qu'il choisira de mettre en place — et que nous devons laisser les experts entendre les différents arguments de part et d'autre et rendre leur décision en conséquence. C'est ma façon de voir les choses, madame la sénatrice.

M. Bishop : Je crois que votre question portait expressément sur les raisons fournies pour justifier un délai, et je pense que vous voulez savoir également s'il faudrait aussi exiger des raisons au titre du critère de l'intérêt public, ce qui n'est pas prévu actuellement lorsqu'il est déterminé que les effets sont importants, tout au moins dans la LCEE de 2012. Soit dit en passant, une telle exigence s'applique dans le cas des pipelines en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui stipule qu'une recommandation doit être motivée.

Nous y verrions une amélioration tout à fait souhaitable quant à la responsabilisation à l'égard de la décision prise en fin de compte. En exigeant que les motifs d'une décision soient communiqués, on assure un maximum de transparence. Cependant, aussi bien pour le critère d'intérêt public que pour les délais, vous ajoutez dans le cadre du projet de loi C-69 bien

discretion, particularly since the significant standard has been removed. All decision making is now polycentric, public interest decision making. That is dangerous for the reasons that Grant spoke to. No longer do you have a separation between the significant determination by an independent agency or regulator. Everything is political.

I would push with timelines as well: We should not expect, despite the prescribed timelines in the legislation, that those will be met, given the additional factors for consideration and the ability, albeit with reasons, to expand timelines by ministerial and cabinet order.

I hope that addresses your question.

Senator Cordy: You said in your comments, in effect, that industry should come — you didn't say first, but that is what I'm hearing in my head, that industry should come first and we shouldn't look at environment, social issues or Indigenous issues, that there should be a little bit more of a priority given to industry. Did I mishear that?

Mr. Bishop: With respect, senator, yes, that was not our intention to convey.

In fact, our report sets out the economic importance of environmental assessment, impact assessment as a means to ensure that proponents internalize the otherwise externalized risks and costs that a project might pose.

Put tangibly, if a mine imposes risks on stakeholders, a proponent might not internalize those costs.

An environmental assessment ensures that all stakeholders are playing on a level playing field with respect to information. It reveals that information that the proponent has differential access to. It also ensures that we put conditions on projects so that they don't cause those risks to broader stakeholders. That is sort of an economic view of the purpose of environmental assessment.

However, one doesn't want to impose excess costs or timelines that crowd out good projects. Those projects that you would like to see come forward may not come forward if they price the net present value in the negative, because they perceive a risk of being rejected that is inaccurate or face extensive costs for running through a regulatory process. I think the Energy East

d'autres facteurs faisant intervenir un pouvoir discrétionnaire presque sans limite, d'autant plus que la norme quant à l'importance des effets a été supprimée. Toutes les décisions sont désormais prises dans une perspective polycentrique visant l'intérêt public. C'est une façon de faire périlleuse pour les motifs que M. Sprague vous a déjà exposés. On ne bénéficie plus de l'indépendance que procure une décision fondée sur des effets jugés importants qui est prise par une agence autonome ou une instance réglementaire. Tout devient politique.

Il en va de même des échéanciers. Malgré ce que prescrit la loi, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que ces échéanciers soient respectés étant donné les facteurs additionnels à prendre en compte et la possibilité d'accorder des délais supplémentaires, bien que des motifs doivent être invoqués, par voie d'arrêté ministériel ou d'ordonnance du Cabinet.

J'espère avoir répondu à votre question.

La sénatrice Cordy : Vous avez indiqué dans vos observations — c'est tout au moins l'impression que j'ai eue — que l'industrie devrait avoir la priorité au détriment des enjeux touchant l'environnement, les questions sociales ou les Autochtones. Est-ce que je vous ai bien compris?

M. Bishop : Cela dit très respectueusement, madame la sénatrice, ce n'est pas le message que nous souhaitons transmettre.

En fait, notre rapport traite de l'importance économique des évaluations des impacts environnementaux qui permettent de s'assurer que les proposants assument eux-mêmes les risques et les coûts associés à un projet alors que ces risques et ces coûts pourraient sans cela devenir la responsabilité d'autres parties prenantes.

Plus concrètement, si un projet minier fait courir des risques à différentes entités, le promoteur ne va pas nécessairement éponger les coûts qui y sont associés.

Une évaluation environnementale permet de s'assurer que tous les intéressés ont accès aux mêmes informations. Elle met en effet au jour les renseignements que le proposant est normalement le seul à connaître. De plus, elle fait en sorte qu'il nous est possible d'imposer des conditions pour certains projets de manière à limiter la portée des risques encourus par d'autres entités. C'est un aperçu des avantages économiques d'une évaluation environnementale.

Personne ne souhaite toutefois imposer des coûts ou des délais déraisonnables pouvant empêcher un projet intéressant d'aller de l'avant. Ces projets que vous voudriez voir se réaliser pourraient fort bien mourir dans l'œuf si on leur attribue une valeur nette actuelle négative parce que l'on croit à tort qu'ils pourraient être rejetés ou parce que le promoteur devra assumer des coûts

project may provide some glimpse of the extent of those costs and the risk of blowout of timelines.

Senator Simons: Thank you very much. Mr. Keys, I want to thank you for that quite grim autopsy of the death of the Energy East pipeline, and I want to thank Mr. Bishop for that sort of graphic picture. I'm now imagining what it would mean for a cabinet minister to have to approve every exploratory drilling permit and every bridge over a river. That can't be a logical way to structure a regulatory regime.

But I had a question I wanted to ask first to the two Grants and then to Mr. Keys.

Mr. Sprague and Mr. Bishop, I don't know whether you have had a chance to go through the CEPA, CAPP suite of amendments — Mr. Keys has a version of them. If so, do you feel that were those amendments made it would address some of the key concerns that you've raised about a competitive regulatory regime?

Mr. Keys, if we were able to successfully amend C-69 along the lines that you outline, can you imagine that we could create a regulatory regime where a version of Energy East might be viable? Clearly, the status quo is not working or we would have Energy East and TMX.

Mr. Sprague: Senator Simons, thank you for your question. We have not had the opportunity to go through those CEPA and CAPP-proposed amendments, and our papers sort of to look at that broader piece of Bill C-69.

What I would say is that we remain very concerned that there are fundamental tenets of the proposed bill rather that are highly problematic. So our anticipation is there would need to be some significant amendments to the bill in order to decrease the concern to investors about the certainty of Canada's process on a go-forward basis.

Mr. Keys: Senator, I wish I was sitting here today telling you something different about Energy East than I was required to, but unfortunately that's the circumstances that we're in. I do agree with you, that they are critical circumstances in terms of trying to advance long, linear energy infrastructure right now in Canada. We're critically constrained, as I think all the senators are aware, for transportation capacity, whether it's oil or gas, and trying to

considérables liés au processus réglementaire. Je crois que le projet Énergie Est peut nous donner une assez bonne idée de l'ampleur de ces coûts et des risques que les délais ne soient absolument pas respectés.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. Monsieur Keys, je tiens à vous remercier de cette autopsy peu réjouissante du projet Énergie Est, et je veux remercier également M. Bishop pour ce portrait saisissant de la problématique. Je m'imagine mieux maintenant la situation dans laquelle pourrait se retrouver un ministre obligé d'approuver chaque permis de forage exploratoire et chaque pont devant traverser une rivière. Ce n'est sûrement pas la façon logique de structurer un régime de réglementation.

J'avais une question que je souhaitais poser d'abord aux deux Grant, et puis à M. Keys.

Messieurs Sprague et Bishop, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de prendre connaissance des amendements proposés par l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et par l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA). Estimez-vous que ces amendements dont M. Keys a une copie permettraient d'atténuer quelques-unes des principales préoccupations que vous avez soulevées quant à la nécessité d'avoir un régime de réglementation concurrentiel?

Monsieur Keys, s'il nous était possible de modifier le projet de loi C-69 dans le sens de ce que vous proposez, pensez-vous que nous pourrions ainsi mettre en place un régime de réglementation dans le cadre duquel une nouvelle version de l'oléoduc Énergie Est pourrait devenir viable? Il est bien évident que la situation actuelle ne permet pas d'atteindre les résultats souhaités comme le démontre l'impossibilité d'aller de l'avant avec les projets Énergie Est et Trans Mountain.

M. Sprague : Merci pour votre question, madame la sénatrice. Nous n'avons pas eu l'occasion de prendre connaissance des amendements proposés par l'ACPP et la CEPA, et notre mémoire aborde la question du projet de loi C-69 dans une perspective plus générale.

Je vous dirais donc plutôt que nous demeurons très inquiets du fait que certains principes fondamentaux qui sous-tendent le projet de loi nous apparaissent vraiment problématiques. Nous sommes donc d'avis qu'il faudra apporter des modifications importantes au projet de loi pour réduire une fois pour toutes l'incertitude qui risque d'effrayer les investisseurs relativement au processus en place au Canada.

M. Keys : J'aurais bien aimé pouvoir vous raconter aujourd'hui une histoire totalement différente au sujet d'Énergie Est, mais je devais malheureusement m'en tenir aux circonstances difficiles que nous connaissons. Je conviens avec vous qu'il est particulièrement ardu de tenter de faire progresser actuellement au Canada un projet d'infrastructure linéaire de transport de l'énergie sur une longue distance. Comme tous les

move our abundant natural resources within Canada, to the United States or offshore through tidewater.

You asked if enactment of the revisions that TransCanada and/or CEPA have proposed would solve the problems. From our perspective they'll certainly reduce some of the concerns we have, but they're not going to eliminate them. We looked at them in part, and forgive the colloquialism, but they are little more than a rounding off of some of the sharpest edges. Our perspective is based on a project like Energy East, and it takes a billion dollars just to get to the front end of that regulatory process.

A brand new regime, even with these revisions, is going to be new, it's going to be untested. A lot of unknowns will continue to remain in terms of the factors to be scoped in and assessed and how they're going to be applied, what the right timelines are going to be. We don't know what the project list is going to look like today, which from TransCanada's perspective is critically important because it will define which of our linear infrastructure projects are actually going to fall into this extensive, expansive impact assessment regime. We understand what the process is today. We don't understand what it's going to be going forward.

Frankly, I'll be blunt: We marvel in some respects how legislation can get to this point and potentially pass without knowing a critical defining feature of it from a pipeline perspective.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Patterson: Just to follow up, how is the project list as important in the pipeline world, Mr. Keys?

Mr. Keys: Well, in this case, if the project list designates infrastructure that is, for example, of a short linear length, our understanding is that will move it into the IAA and subject it to what we consider to be the highest level and most rigorous environmental assessment and socio-economic assessment out there.

A lot of what we as TransCanada construct even today, in Canada certainly, and in Alberta in particular, is expansions and extensions and looping of existing systems in disturbed right-of-way. These are not greenfield projects. In fact, we have several billion dollars' worth of sanctioned projects here in Western Canada moving forward on some of our systems, and none of them right now fall into new, greenfield rights-of-way.

sénateurs le savent très bien, la capacité actuelle de transport entrave considérablement nos efforts pour expédier nos abondantes ressources naturelles, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz, ailleurs au Canada, aux États-Unis ou outre-mer.

Vous vouliez savoir si la mise en œuvre des changements proposés par TransCanada et la CEPA régleraient ces problèmes. Nous croyions pour notre part que quelques-unes de nos préoccupations seraient atténuées, mais qu'elles ne disparaîtraient pas pour autant. À la lumière de notre examen de quelques-unes de ces propositions, il semblerait que tout cela se limite en grande partie à un effort pour éliminer les principaux irritants. Nous pensons de notre côté à un projet comme Énergie Est pour lequel il faut investir 1 milliard de dollars simplement pour se rendre jusqu'à l'amorce du processus réglementaire.

Même si ces changements sont apportés, il en résultera un tout nouveau régime qui, par définition, n'aura pas encore fait ses preuves. Un grand nombre d'inconnues demeureront quant aux facteurs à prendre en compte et à évaluer et relativement à la façon dont ils seront mis en application, notamment pour ce qui est des échéanciers appropriés. Nous ne savons pas pour l'instant quels projets figureront sur la liste, un élément qui revêt une importance capitale pour TransCanada, car c'est ce qui déterminera lesquels de nos projets d'infrastructures linéaires vont devoir être soumis au processus détaillé d'évaluation des impacts. Nous comprenons en quoi consiste le processus maintenant en place. Nous ne savons toutefois pas ce que l'avenir nous réserve.

Pour dire les choses bien franchement, nous comprenons difficilement comment un projet de loi a pu progresser jusqu'à ce point et pourrait même être adopté sans qu'une caractéristique aussi essentielle ne soit connue du point de vue des pipelines.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : J'aimerais poursuivre un peu dans le même sens. En quoi la liste des projets est-elle si importante pour le secteur des pipelines, monsieur Keys?

M. Keys : Eh bien, si l'on retrouvait par exemple dans la liste un projet d'infrastructure linéaire de faible longueur, celui-ci serait soumis d'après ce que nous pouvons comprendre à la Loi sur l'évaluation d'impact et ferait donc l'objet de l'évaluation la plus rigoureuse qui soit à notre avis pour ce qui est de ses répercussions sur l'environnement et la situation socioéconomique.

Encore aujourd'hui, une grande partie des projets de construction de TransCanada, au Canada assurément et en Alberta tout particulièrement, visent le prolongement ou le détournement d'un pipeline existant lorsqu'un problème se pose avec l'emprise. Il ne s'agit pas de projets concernant de nouvelles installations. De fait, nous avons pour certains de nos systèmes dans l'Ouest du Canada des projets approuvés pour une

As a consequence, we would propose and want to see those types of projects, which is the majority of the work that most pipeline companies do, fall into the purview of the CER and not be subjected to the assessment regime under the IAA.

In our amendments, we're proposing actually for the project list a demarcation of 500 kilometres of new right-of-way associated with the project in order to move it into that extensive assessment regime. From our perspective that will catch all of the major new long linear infrastructure in Canada. It would catch a Northern Gateway. It will catch an Energy East. It will catch a Trans Mountain pipeline. Those are the ones that should only be subject to that highest level of assessment.

Senator Patterson: Thank you. You refer to it in your proposed amendments.

Would those amendments be complementary with and in addition to the amendments that have been developed by CAPP and other related natural resource industries?

Mr. Keys: Just to be clear, TransCanada as a member of CEPA, the Canadian Energy Pipeline Association, worked closely with them for some time and the other members in deriving and ultimately aligning on the proposed amendments. So TransCanada's amendments, I would say, are entirely consistent with the amendments that you have received from CEPA and largely consistent with the amendments that you've seen from CAPP.

Senator Patterson: To the C.D. Howe Institute, thank you so much for the chilling details that you've provided about slumping investment in our natural resource economy, the lifeblood, the engine that pays for the social programs we all care about in this country.

You talked about the project announcements slowing after 2015, but you focused on Bill C-69. I'm just wondering, some people say, "Well, C-69 is not so relevant to this problem, it originated before C-69." Can you just comment on what factors have led to this investment chill that is of such worry today beginning in 2015? What were the factors and how does C-69 play into that now?

Mr. Sprague: I think it is important that we understand that there's a number of factors that have had an impact with respect to that decrease within our natural resource sector, not the least of which would be commodity prices. But for us it was critically important that we turn our mind to that view of investment and

valeur totale de plusieurs milliards de dollars, mais aucun d'entre eux ne vise une nouvelle installation sur une emprise différente.

En conséquence, nous voudrions proposer que les projets de ce type, qui comptent pour la majorité du travail accompli par la plupart des entreprises exploitant des pipelines, relèvent de la Régie canadienne de l'énergie et ne soient pas assujettis au régime d'évaluation prévu dans la Loi sur l'évaluation d'impact.

Dans nos amendements, nous proposons pour la liste de projets un seuil de 500 kilomètres d'emprise nouvelle pour qu'un projet fasse l'objet d'une évaluation complète. À notre avis, on pourrait ainsi évaluer tous les grands projets de nouvelles infrastructures linéaires réalisés au pays. Ce serait le cas aussi bien pour Northern Gateway que pour Énergie Est et Trans Mountain. Ce sont seulement les projets de cette envergure qui devraient être soumis à l'évaluation la plus rigoureuse prévue.

Le sénateur Patterson : Merci. Vous en avez en effet parlé en nous présentant vos amendements.

Est-ce que ces amendements seraient complémentaires à ceux mis de l'avant par l'ACPP et par d'autres associations du secteur des ressources naturelles?

M. Keys : Pour que les choses soient bien claires, TransCanada a travaillé en étroite collaboration avec l'Association canadienne de pipelines d'énergie dont nous faisons partie ainsi qu'avec d'autres membres de manière à harmoniser les différents amendements proposés. Je dirais donc que les amendements de TransCanada sont tout à fait conformes à ceux que vous avez reçus de la CEPA et vont en grande partie dans le sens des propositions de l'ACPP.

Le sénateur Patterson : Je veux remercier les représentants de l'Institut C.D. Howe pour tous ces détails troublants au sujet de la chute des investissements dans notre secteur des ressources naturelles, véritable moteur économique qui assure le financement des programmes sociaux qui nous tiennent tant à cœur au Canada.

Vous avez parlé d'un ralentissement des annonces de nouveaux projets après 2015, mais vous avez surtout mis l'accent sur le projet de loi C-69. Certains font valoir que le problème ne vient pas vraiment du projet de loi C-69, car il existait déjà auparavant. Pourriez-vous nous dire un mot des facteurs à l'origine de cette prudence observée depuis 2015 chez les investisseurs, un phénomène qui a tout lieu de nous inquiéter aujourd'hui? Quels sont ces facteurs, et en quoi le projet de loi C-69 y contribue-t-il maintenant?

M. Sprague : Il est important que nous comprenions bien que différents facteurs ont contribué à cette baisse des investissements dans notre secteur des ressources naturelles. Le prix des produits de base n'est pas le moindre de ces éléments. Il était vraiment essentiel que nous nous penchions sur cette

how do we, as you described it, maintain that flow of lifeblood in the Canadian natural resource system.

We talked about commodity prices. We also need to be mindful of the increased competitiveness of the rest of the world and how that has fundamentally shifted, certainly in the oil and gas context, of which I'm sure you've heard much. What we as Canadians need to remind ourselves about all along is, regardless of whether it's oil and gas or mining, that we are competing in that global sphere, and we need to effectively keep our heads up and be mindful of what other changes are happening there.

While there's many important things that we need to address as Canadians, if you wish, within our own borders, we need to be incredibly mindful that the majority of our investment capital is coming in competition with all of those other countries.

So when we embark on a review to improve our environmental assessment process, something we think is important, something we think needs to be done, we need to do that, though, in the context of this global competitiveness.

When don't want to embark on a system, with respect, that is not mindful of how we are going to compete with other jurisdictions, the United States, for example, but many others around the world — especially when thinking about mining — so we need to construct in that context. Yes, we should always look to improve. Yes, we should make sure that we're doing world-class work. I would submit that we are doing world-class work. So we need to understand where we're starting from, as opposed to thinking that we're inventing a brand new system never thought of before.

In summary, there are a number of factors we need to take into account, the most important of which, in my view, is thinking about our competitiveness and ensuring that we are achieving the goals that Canadians want within that context.

The Chair: I have a quick question.

Mr. Keys, are you saying that you prefer to keep the status quo, the present regime, despite the fact that you couldn't build pipelines under it?

To Mr. Sprague, some polls have shown that the NEB had the trust of the public and that there were no indications of lack of trust. Your group also did a document on recuperating the trust on the NEB.

problématique des investissements pour chercher à maintenir à flot ce moteur économique que représente, comme vous l'avez indiqué, le secteur canadien des ressources naturelles.

Nous avons discuté du prix des produits de base. Nous devons garder également à l'esprit la concurrence accrue en provenance du reste de la planète et les transformations en profondeur qui se sont opérées à ce niveau, assurément en tout cas dans le contexte des hydrocarbures, comme vous en avez sans doute amplement entendu parler. Nous ne devons jamais perdre de vue le fait que les entreprises canadiennes, qu'elles soient pétrolières, gazières ou minières, doivent livrer concurrence sur le marché mondial et demeurer par conséquent à l'affût des changements qui peuvent intervenir dans cette conjoncture.

Il y a de nombreuses questions importantes que nous devons régler à l'intérieur de nos frontières, mais nous devons demeurer bien conscients que la majorité des investissements dont nous avons besoin doivent être obtenus dans le contexte d'une concurrence que nous livrons à tous ces autres pays.

Lorsque vient le temps de procéder à un examen en vue d'améliorer notre processus d'évaluation environnementale, une démarche que nous estimons essentielle, nous devons nous assurer de le faire en tenant compte de cette concurrence planétaire.

Nous ne voulons pas nous retrouver avec un régime qui ne jauge pas les moyens à prendre pour soutenir la concurrence d'autres pays, comme les États-Unis et bien d'autres encore, surtout dans le secteur minier. Nous devons donc travailler dans cette optique. Il est vrai que nous devons toujours chercher à nous améliorer. Il est vrai également que nous devons nous assurer que la qualité de notre travail est à la hauteur de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Je vous dirais d'ailleurs que c'est déjà le cas. Nous devons donc comprendre à partir de quelles bases nous pouvons travailler, plutôt que de nous imaginer que nous sommes en train d'inventer un tout nouveau système auquel personne n'a jamais pensé auparavant.

Bref, il y a différents facteurs que nous devons prendre en considération, le plus important étant à mon avis notre capacité concurrentielle, de telle sorte que nous puissions atteindre les objectifs que les Canadiens ont à cœur.

La présidente : J'ai une brève question.

Monsieur Keys, est-ce que vous nous avez bien dit que vous préféreriez le statu quo, même si le régime actuel ne vous a pas permis de construire de nouveaux pipelines?

Monsieur Sprague, certains sondages révèlent que l'Office national de l'énergie bénéficie de la confiance de la population. Rien n'indique qu'il y ait une perte de confiance, mais votre groupe a tout de même également produit un document sur les moyens à mettre en œuvre pour rétablir ce lien de confiance.

Could you please elaborate on these points? Mr. Keys and then Mr. Sprague.

Mr. Keys: Madam Chair, to come directly to your question, we prefer the existing regulatory regime over the provisions of Bill C-69. We recognize that the existing regime is not perfect, that it has problems with it, problems that need to be legitimately addressed in a number of different areas. We saw what some of those problems were, and I described some of them in my recounting of the journey of Energy East, where new assessment factors, upstream, downstream, greenhouse gas emissions, came in for the very first time in Canada through the NEB-assessment process into that project. So there was a form of political involvement in the project at the time.

So the existing regime is not perfect, but it is understood. It has a long history associated with it of how some of the provisions will be applied, and it certainly has a long history of judicial review and consideration as to what some of those provisions mean.

Part of our concern with the existing regime could be addressed even without legislative amendments simply by what we call “honouring the process,” whereby what’s black and white on the pages in the legislation is followed faithfully and honestly by all of the parties involved, the original intents and purposes of those provisions. Move forward through the regulatory process on timelines that were originally envisioned. Don’t have multiple timeouts. Don’t utilize inappropriately delays in the process for ancillary purposes. If the parties that were involved, including the regulator and government, honoured that process, then it is a workable regime. It was a stable regime for decades in Canada.

Mr. Bishop: I’ll speak to the previous C.D. Howe research that you cite. We have done a great amount of research over the years about the design of regulatory processes, particularly in the pipeline context. The report that you cite dug into, I think, discreet changes that could be needed in NEB processes to improve its relationships with stakeholders, its efficiency, its application of science. That report did not advocate displacing it from its primary lead role in doing the environmental assessments for which it is technically experienced and appropriately placed to do.

Indeed, that report highlighted the importance of the NEB as life cycle regulator in monitoring and enforcing conditions, informing those conditions at the outset during the clause 54

Pourriez-vous nous en dire un peu plus long sur ces deux questions? M. Keys, puis M. Sprague.

M. Keys : Pour répondre directement à votre question, madame la présidente, nous préconisons effectivement le maintien du régime réglementaire actuel, de préférence à ce que prévoit le projet de loi C-69. Nous reconnaissons que le régime en place est loin d’être parfait et comporte différentes lacunes qu’il convient de combler. Nous avons pu voir en quoi consistaient certains de ces problèmes et j’en ai moi-même décrit quelques-uns en vous relatant l’aventure d’Énergie Est, tout premier projet au Canada pour lequel on a appliqué les nouveaux facteurs, en amont et en aval, touchant notamment les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre du processus de l’ONE. On peut ainsi dire qu’il y a eu une certaine forme d’ingérence politique dans le projet à ce moment-là.

Le régime en place n’est donc pas parfait, mais tout le monde le comprend bien. On sait depuis longtemps déjà comment certaines de ses dispositions vont être appliquées, et la signification d’une partie d’entre elles a été bien établie par la jurisprudence et le travail des tribunaux.

Nos préoccupations quant au régime en place pourraient être atténuées en partie même en l’absence de modifications législatives. Il suffirait simplement que l’on s’en tienne à la marche à suivre telle qu’établie noir sur blanc dans la loi. Il faut que toutes les parties en cause respectent fidèlement l’intention et les objectifs de ces dispositions. On doit aller de l’avant avec le processus réglementaire en fonction des échéanciers établis au départ. Il faut éviter les interruptions qui se multiplient et les délais inappropriés visant des fins accessoires. Si les différentes parties, y compris l’instance réglementaire et le gouvernement, s’en tenaient au processus prévu, le régime pourrait encore bien fonctionner. Il l’a fait de façon stable pendant des décennies au Canada.

M. Bishop : Je vais vous parler de cet autre rapport de l’Institut C.D. Howe que vous avez mentionné. Au fil des ans, nous avons mené de nombreuses recherches portant sur la conception des processus de réglementation, surtout dans le contexte des pipelines. Ce rapport que vous citez traite de légers changements qu’il pourrait être nécessaire d’apporter aux processus de l’ONE pour améliorer ses relations avec les différentes parties prenantes, accroître son efficacité et lui permettre de mieux appliquer les connaissances scientifiques. Ce rapport ne préconise pas que l’on retire à l’Office la responsabilité principale à l’égard des évaluations environnementales, car il possède les compétences techniques qui en font l’instance appropriée à cette fin.

Le rapport en question souligne plutôt l’importance de l’ONE à titre de régulateur du cycle de vie pour le suivi et la mise en application des conditions établies au départ via le processus de

recommendation process and the complementary CEAA 2012 process.

I think it's also relevant to point out that the NEB has a strong record of doing robust environmental assessments and to highlight that the judicial tripwires to projects, what has resulted in the quashing of projects, are primarily, in fact almost exclusively owed to failures in the duty to consult, and the duty to consult at the cabinet approval stage after the NEB, or joint review panel in the case of Northern Gateway, completed its review.

For the reference, we have the scorecard on court challenges, which you'll find at page 11 of your deck, and the detailed court challenges that have related to CEAA 2012 at page 19 of your deck. Again, the source of projects being squashed overturned has been a failure of cabinet to fulfil the duty to consult.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: I have two questions. The first is for the C.D. Howe Institute. You provided a document in French, and I want to say that it is very appreciated. Non-profit organizations seem to produce their documents in both languages, unlike for-profit organizations, and I am not sure why. I would like to get a clarification. On page 10, you have a table on the length of environmental assessments in Canada, Australia and the United States, but I am having difficulty understanding it. I don't know whether the figures are erroneous or they mean something else. Can you explain to us that part of the presentation?

[English]

Mr. Bishop: My pleasure, senator. This figure you will find more thoroughly explained in our report *Crisis of Our Own Making*, I believe, at page 31. This report shows the comparison of average, maximum, and minimum times over the period since 2012 for Canadian, Australian, and U.S. Federal Energy Regulatory Commission project reviews.

So going from left to right, we have divided these up between the relevant sectors. All of the triangles represent the mean duration, all of the dashes represent the median duration, and the bars show the maximum and the minimum duration of projects within that basket.

recommandations prévu à l'article 54 et les mesures complémentaires découlant de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012.

J'estime également important de rappeler que l'Office national de l'énergie a déjà amplement démontré son efficacité en matière d'évaluation environnementale et de souligner que les pièges judiciaires qui ont sonné le glas de certains projets sont principalement, et presque exclusivement en fait, attribuables à des manquements au devoir de consulter à l'étape de l'approbation par le Cabinet une fois que l'ONE, ou la Commission mixte d'examen dans le cas de Northern Gateway, a terminé son travail.

Si la chose vous intéresse, nous avons un tableau de bord des contestations judiciaires que vous trouverez à la page 11 de notre document, et tous les détails sur les contestations relatives à la LCEE de 2012 à la page 19. On constate encore là que la plupart des projets qui ne sont pas allés de l'avant ont été tués dans l'œuf en raison d'un manquement du Cabinet à l'égard de son devoir de consulter.

La présidente : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'ai deux questions à poser. La première s'adresse à l'Institut C.D. Howe. Vous avez produit un document en français et je tiens à souligner que c'est très apprécié. Les organismes sans but lucratif semblent produire leurs documents dans les deux langues contrairement aux organismes à but lucratif, et je ne sais pas pourquoi. J'aimerais obtenir une précision. À la page 10, vous avez fait un tableau sur la durée de l'évaluation environnementale au Canada, en Australie et aux États-Unis, mais j'ai de la difficulté à le comprendre. Je ne sais pas s'il y a des erreurs au niveau des chiffres ou si ceux-ci signifient autre chose. Pourriez-vous nous expliquer cette partie de la présentation?

[Traduction]

M. Bishop : Avec plaisir, sénateur. Vous trouverez des explications détaillées au sujet de ce tableau dans notre rapport intitulé *Crisis of Our Own Making*. Je crois que c'est à la page 31. On y établit une comparaison entre les durées moyennes, maximales et minimales des évaluations menées par les instances de réglementation énergétiques nationales du Canada, de l'Australie et des États-Unis à l'égard de projets réalisés depuis 2012.

De gauche à droite, nous avons fait une ventilation en fonction des différents secteurs concernés. Les triangles représentent la durée moyenne, les traits la durée médiane et les barres les durées maximum et minimum pour l'évaluation des projets.

For Canadian pipelines the project that you see at the maximum, 11 years, is Northern Gateway. The average of all pipeline projects in Canada, the mean duration, is roughly 3.5 years, and the median duration, so 50 per cent of the projects, were at 1.86 years duration.

[*Translation*]

Senator Carignan: I understand.

[*English*]

Mr. Bishop: So that is how you read the plot. I hope that is helpful.

The takeaway from this plot is that mining projects in Canada take much longer to get approved than in Australia. Pipelines take markedly longer on average in Canada and some take a really long time relative to comparator jurisdictions. Similarly, oil and gas extraction relative to Australia is also significantly protracted.

I hope that's helpful.

[*Translation*]

Senator Carignan: Thank you.

My other question is for TransCanada. Given Quebec's uniqueness in terms of consultations, do you think the substitution process set out in Bill C-69 would facilitate or complicate environmental studies in Quebec's case?

[*English*]

Mr. Keys: That's an excellent question. Going forward, I guess time will tell if we find ourselves in that situation. I'm reminded of how we approached Energy East in that context, you may be familiar with that, where there was some disagreement over whether or not the provincial process in Quebec needed to be followed and approvals obtained in addition to the federal process.

In order to address and resolve that, of course, TransCanada voluntarily submitted to that provincial process in Quebec.

Having the opportunity for substitution may help to address some of those differing views, those distinct views, as to which process applies and which doesn't.

Senator Mockler: You're not permitting me to ask five questions?

Dans le cas des pipelines canadiens, la durée maximale indiquée, soit 11 ans, était pour le projet Northern Gateway. Pour tous les projets d'oléoduc au Canada, la durée moyenne de l'évaluation est d'environ 3,5 ans, alors que la durée médiane, soit celle pour 50 p. 100 des projets, est de 1,86 ans.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je comprends.

[*Traduction*]

M. Bishop : C'est donc ainsi que l'on peut interpréter ce graphique.

On doit comprendre notamment qu'il faut beaucoup plus de temps pour faire approuver un projet d'exploitation minière au Canada qu'en Australie. La durée moyenne pour l'évaluation des projets de pipeline est nettement plus longue au Canada et certains d'entre eux exigent des délais dépassant de beaucoup ce qu'on peut observer dans les pays ayant servi de base de comparaison. De même, nos projets d'exploitation des hydrocarbures sont considérablement retardés si l'on compare avec la situation en Australie.

J'espère que cela vous permet de vous faire une meilleure idée de l'état des choses.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Merci.

Mon autre question s'adresse à TransCanada. Compte tenu de la particularité du Québec par rapport à la consultation, croyez-vous que le processus de substitution prévu dans le projet de loi C-69 faciliterait ou compliquerait l'étude environnementale pour ce qui est du Québec?

[*Traduction*]

M. Keys : C'est une excellente question. Je présume que le temps nous le dira si nous nous retrouvons dans cette situation. Cela me rappelle l'approche que nous avons utilisée pour le projet Énergie Est dans ce contexte — vous êtes peut-être au courant —, car on ne s'entendait pas sur la question de savoir s'il fallait suivre le processus provincial et obtenir les approbations nécessaires au Québec en plus du processus fédéral.

Afin de résoudre ce problème, TransCanada a évidemment accepté de se soumettre au processus provincial du Québec.

La possibilité d'avoir recours à un processus de substitution pourrait aider à réconcilier les points de vue opposés quant aux processus qui s'appliquent et ceux qui ne s'appliquent pas.

Le sénateur Mockler : Vous ne me permettez pas de poser cinq questions?

The Chair: No, sorry. Nice try.

Senator Mockler: To the witnesses, well done, a job well done.

The Council of Atlantic Premiers, the four premiers of Atlantic Canada, wrote a letter to the Prime Minister of Canada February 14, 2019, and they say, and I quote: “Our assessment of Bill 69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessment in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth.”

Senator Simons talked about the topsy/turvey that was well described by Mr. Keys on Energy East. I have a question for you on Energy East, and I don’t think it’s a project that will disappear from the moving targets. It’s important as a nation-building project for Canada. I have a question for you on the basis of questions asked of the Government Representative in the Senate and also of the former Minister of Natural Resources. They had mentioned that Energy East was cancelled for two reasons: The price of oil declined and other pipelines like Trans Mountain were approved.

Is that accurate? From what I’ve heard from you, Mr. Keys, there’s contradiction with what was told us in the Senate of Canada.

Mr. Keys: Senator, I don’t believe, with due respect to the minister, that explains the entire story. I think TransCanada, when it took that very difficult decision in late 2017 to cancel the project, was fairly explicit when it sent a letter to the National Energy Board. And I’ll read perhaps a passage from that to assist in clarifying the direct reasons why TransCanada decided to terminate the project.

After recognizing some of the changes to the project assessment that occurred TransCanada stated, and I quote: “There remains substantial uncertainty around the scope, timing, and costs associated with the regulatory review of the projects. There’s also a question of jurisdiction that arises from the NEB’s decision. After completing its careful review of these factors, the existing and the likely future delays resulting from the regulatory process, the associated cost implications, and the increasingly challenging issues and obstacles facing the projects, the applicants will not be proceeding further.”

That gives you, I’ll call it, an extrapolation, an insight into the multiple factors that TransCanada was considering at the time. It wasn’t driven by the existence of other pipeline proposals. At that time, and even today, we know that multiple additional

La présidente : Non, désolée, mais je ne vous blâme pas d’essayer.

Le sénateur Mockler : J’aimerais remercier les témoins. Ils ont fait du très bon travail.

Le 14 février 2019, les quatre premiers ministres des provinces de l’Atlantique, dans le cadre du Conseil des premiers ministres de l’Atlantique, ont écrit une lettre au premier ministre du Canada dans laquelle ils indiquent ceci — et je cite — : « Selon notre évaluation du libellé actuel du projet de loi C-69, les changements importants qu’on propose d’apporter à la portée et à l’échelle du processus d’évaluation environnementale au Canada ne permettront pas d’atteindre les objectifs liés à la protection de l’environnement et à la croissance économique ».

La sénatrice Simons a parlé du chamboulement qui a bien été décrit par M. Keys en ce qui concerne Énergie Est. J’aimerais vous poser une question au sujet d’Énergie Est, et je ne pense pas que ce projet disparaîtra des cibles mobiles. C’est un projet d’édification de la nation important pour le Canada. J’aimerais vous poser une question fondée sur les questions qui ont été posées au représentant du gouvernement au Sénat et à l’ancien ministre des Ressources naturelles. En effet, ils avaient mentionné qu’Énergie Est avait été annulé pour deux raisons, à savoir la baisse du prix du pétrole et l’approbation d’autres pipelines, par exemple Trans Mountain.

Est-ce exact? Ce que je vous ai entendu dire, monsieur Keys, ne correspond pas à ce qu’on nous a dit au Sénat du Canada.

M. Keys : Sénateur, avec tout le respect que je dois au ministre, je ne crois pas que cela explique toute l’histoire. Je crois que les intervenants de TransCanada, lorsqu’ils ont pris la décision très difficile d’annuler le projet à la fin de 2017, ont expliqué clairement leurs raisons dans la lettre qu’ils ont envoyée à l’Office national de l’énergie. Je lirai peut-être un extrait de cette lettre pour aider à préciser les raisons pour lesquelles TransCanada a décidé de mettre fin au projet.

Après avoir pris connaissance de certains des changements apportés au processus d’évaluation des projets, les intervenants de TransCanada ont déclaré — et je cite — : « Une grande incertitude plane toujours sur la portée, l’échéancier et les coûts liés à l’examen réglementaire des projets. La décision de l’ONE soulève également une question de compétence. Après avoir examiné attentivement ces facteurs, les retards actuels et futurs qui pourraient être causés par le processus de réglementation, les répercussions sur les coûts connexes et les problèmes et les obstacles de plus en plus difficiles auxquels font face les projets, les demandeurs n’iront pas plus loin. »

Cela vous donne, par l’entremise de ce que j’appellerais une extrapolation, un aperçu des multiples facteurs pris en compte par TransCanada à l’époque. Cette décision n’était pas motivée par l’existence d’autres propositions de projets de pipeline. À

pipelines are required to realize the production potential of Canadian resources, and right now investment in upstream is becoming severely constrained in Canada because of the inability to actually transport that product.

Senator Mockler: My guess is that there are more Canadians working in the energy sector in Texas and elsewhere than anywhere in Canada, if I look at what has happened. Being from a border town, I remember working with governors from the States of Vermont, Maine, New Hampshire, and even down to Massachusetts, and there was an integrated North America energy sector grid. When we looked at North America, companies like yours and others were given a chance to participate.

So there was this integrated North American energy sector. Right now the sector is booming in the U.S. and it's completely dead in Canada. My question to both of you is: Why?

Mr. Keys: I'll make some observations, senators, first, and then perhaps Mr. Sprague and Mr. Bishop will have comments as well.

So an initial observation I would make is that the United States used to be one of our biggest customers for energy oil and gas resources produced in Canada, and, quite frankly, they're now one of our biggest competitors as they've moved forward in the last half a dozen years to begin to capitalize on and realize the potential of their energy resources. They are pushing natural gas into Canada, whereas they used to be takers of natural gas all across our southern border. They're developing oil at an astonishing rate. Some of the submissions you've seen from other parties have demonstrated and quantified that. Quite frankly, they're beating us in that energy space. In that context the regulatory regime plays a very important part in decisions that investors and proponents of energy infrastructure must make.

As you'll recognize, capital is fluid. It will go where the opportunities are for the lowest risk investment. Right now Canada is not, from our perspective, or from that of many other Canadian companies or external international investors, seen as a receptive climate, particularly when you consider the regulatory challenges that we've been having in constructing and moving forward with large energy infrastructure.

For example, more than half of our earnings at TransCanada now come from outside of Canada and probably half of our current \$36 billion sanctioned investment portfolio is now

l'époque, et même aujourd'hui, nous savons qu'il faudra plusieurs pipelines supplémentaires pour exploiter le potentiel de production des ressources canadiennes et à l'heure actuelle, les investissements en amont sont de plus en plus limités au Canada en raison de l'incapacité de transporter le produit.

Le sénateur Mockler : Si je me fonde sur les événements, je présume qu'il y a plus de Canadiens qui travaillent dans le secteur de l'énergie au Texas et ailleurs qu'au Canada. Comme je viens d'une ville située à la frontière, je me souviens d'avoir travaillé avec des gouverneurs du Vermont, du Maine, du New Hampshire et même du Massachusetts, et il y avait un réseau énergétique nord-américain intégré. Lorsque nous avons considéré l'Amérique du Nord, des entreprises comme la vôtre et d'autres entreprises ont eu la chance de participer.

Il existait donc un secteur énergétique nord-américain intégré. Actuellement, ce secteur est en plein essor aux États-Unis et il est complètement stagnant au Canada. J'aimerais donc demander aux deux témoins s'ils peuvent m'expliquer les raisons de cette situation.

M. Keys : Sénateurs, je ferai d'abord quelques observations, et M. Sprague et M. Bishop auront peut-être ensuite des commentaires à formuler.

J'aimerais donc tout d'abord souligner que les États-Unis étaient autrefois l'un de nos clients les plus importants en ce qui concerne les ressources pétrolières et gazières produites au Canada et, honnêtement, ce pays est maintenant l'un de nos concurrents les plus redoutables, car au cours des six dernières années, il a commencé à tirer parti du potentiel de ses ressources énergétiques. Les Américains vendent maintenant du gaz naturel au Canada, alors qu'ils achetaient autrefois du gaz naturel tout le long de notre frontière sud. Ils développent leur industrie pétrolière à un rythme effréné. Certains mémoires présentés par d'autres témoins ont démontré et quantifié cette information. Honnêtement, ils réussissent beaucoup mieux que nous dans ce secteur énergétique. Dans ce contexte, le régime de réglementation joue un rôle très important dans le cadre des décisions que doivent prendre les investisseurs et les promoteurs en matière d'infrastructure énergétique.

Vous reconnaîtrez que les capitaux sont fluides. Ils suivront les occasions d'investissement qui présentent les risques les moins élevés. Actuellement, selon nous et selon de nombreuses autres entreprises canadiennes ou de nombreux investisseurs internationaux externes, le Canada n'est pas considéré comme étant un climat réceptif, surtout lorsqu'on tient compte des défis liés à la réglementation auxquels nous avons dû faire face dans la construction et la mise en place de grands projets d'infrastructure énergétique.

Par exemple, plus de la moitié des revenus de TransCanada proviennent maintenant de l'extérieur du Canada et il est probable que la moitié de notre portefeuille actuel de

focused outside of Canada as we consider what opportunities are available for ongoing investments for our shareholders.

I think those are some of the factors that combined have led to the current environment and state of affairs that we have in Canada, compared to the United States.

The Chair: We have exhausted our time, unless you have a very short comment to add.

Mr. Sprague: Senator, just the smallest of comments, a very fulsome answer. I think it reflects our inability to respond quickly enough to the global competitiveness that is the reality for our natural resource sectors.

The Chair: Thank you very much for your testimony and the conversation.

Now, we welcome our second panel. From Osler Hoskin & Harcourt LLP, we have Martin Ignasiak, Partner; Sander Duncanson, Partner; and Jessica Kennedy, Associate.

As an individual, we have with us the Honourable Nick Taylor, former senator, Former Member of the Alberta Legislative Assembly, Member of the Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, in oil and gas business since 1949.

You have five minutes for your introductory statement, after which we will proceed with questions and answers.

Hon. Nick Taylor, former senator, Former Member of the Alberta Legislative Assembly, Member of the Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, as an individual: Honourable senators, welcome to the home of the 2019 Stanley Cup winners. Thank you for taking the committee travelling and allowing me to speak to you. As you may have seen in my intro, I have served 10 years in the Alberta legislature in opposition and seven years in the Parliament of Canada as senator. As well, during my 70 years since graduating I was a farmer, oil and gas person, and mining prospector.

As a former chairman of this committee 20 years ago, I realize how much reading and listening you have to do to prepare a report to your fellow senators.

First, without beating around the bush, after reading the Bill C-69 twice and calling on a number of people whose opinions I respect, I think this bill should be passed without any amendments. I believe the bill is part of the natural evolution from when all mineral and energy developments were a good, controlled by science only. This was so when I worked on

36 milliards de dollars en investissements approuvés soit axée sur l'extérieur du Canada dans le cadre de notre examen des possibilités d'investissements continus pour nos actionnaires.

Je crois que ce sont certains des facteurs qui, en combinaison, ont créé l'environnement et la situation qui prévalent actuellement au Canada comparativement aux États-Unis.

La présidente : Le temps est écoulé, à moins que vous souhaitiez ajouter un très bref commentaire.

M. Sprague : Sénatrice, j'aimerais seulement faire un tout petit commentaire : c'était une réponse très complète. Je pense qu'elle reflète notre incapacité à réagir assez rapidement à la concurrence mondiale qui représente la réalité de nos secteurs des ressources naturelles.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de vos témoignages et de votre participation à cette discussion.

Nous entendrons maintenant le deuxième groupe de témoins. Nous accueillons donc, d'Osler, Hoskin & Harcourt, Martin Ignasiak, associé, Sander Duncanson, associé et Jessica Kennedy, avocate.

À titre personnel, nous accueillons l'honorable Nick Taylor, ancien sénateur, ancien député à l'Assemblée législative de l'Alberta, membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, qui œuvre dans le secteur du pétrole et du gaz depuis 1949.

Vous avez cinq minutes pour faire une déclaration. Nous passerons ensuite aux questions.

L'honorable Nick Taylor, ancien sénateur, ancien député à l'Assemblée législative de l'Alberta, membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, à titre personnel : Honorables sénateurs, bienvenue dans la ville des gagnants de la Coupe Stanley de 2019. Je vous remercie d'avoir pris le temps de vous déplacer et de me donner l'occasion de vous parler. Comme vous l'avez peut-être entendu dans ma présentation, j'ai fait partie de l'opposition pendant 10 ans à l'assemblée législative, et j'ai été sénateur pendant sept ans au Parlement du Canada. De plus, au cours des 70 années suivant la fin de mes études, j'ai été agriculteur, j'ai travaillé dans le secteur pétrolier et gazier et j'ai été prospecteur minier.

À titre d'ancien président de ce comité il y a 20 ans, je sais que vous devez faire énormément de lecture et écouter de nombreuses personnes afin de rédiger un rapport pour vos collègues sénateurs.

Tout d'abord, pour aller droit au but, après avoir lu le projet de loi C-69 à deux reprises et avoir consulté plusieurs personnes dont je respecte l'opinion, je crois que le projet de loi devrait être adopté sans amendement. Je pense que le projet de loi suit l'évolution naturelle de la notion selon laquelle tous les projets d'exploitation d'énergie et de minéraux étaient considérés

projects as a young geologist or engineer after the war in the late 40s. In those days, possibly because of the war scares, the public demanded a reserve of metals and energy and were willing to overlook all sorts of things. They were amenable to a little tweaking of the environment or Indigenous rights in order to be ready for any coming conflict or war. “Who cares for a little sulphur in the air, a few chemicals in the water. We have plenty of fresh air and plenty of fresh water” my fellow hewers of wood and water carriers would say.

I well remember in 1950 my first brush with the public and environmentalists as an eager geologist and engineer in what was called the tar sands then, being sent down to Almagordo, New Mexico as part of a team to acquire an atom bomb to plant under the sand, which hopefully when exploded would refine the oil in place. My job of explaining this to Alberta politicians and the media was, thank God, a failure.

Bill C-69 does not take away from any innovations of science, it just ensures that each advances are subject to acceptance by the average citizen. Isn't that what democracy is all about? Isn't it incumbent for a project initiator to get the support of the public, as well as those affected? I know they are much maligned words, but shouldn't major projects have a social licence? Social licence is the new wave in both the U.S. and Canada. Alberta media is fond of blaming Ottawa for delays in getting pipelines built, ignoring that south of the border, Trump, who is no friend of the environmentalists, is being challenged on building the pipelines we need to get our heavy oil to refineries in the Gulf of Mexico. Being born and raised in Alberta, I was taught when I was young that if the cows don't milk and the hens don't lay, blame Ottawa.

South of the border in an energy-rich Colorado — and this is interesting — nobody seems to have mentioned it — in the last month — like Alberta, Colorado is snuggled up to the Rocky Mountains — legislators approved a bill that prioritizes public health and safety over oil and gas industry development, and even stronger than C-69 in that municipal governments will have a veto.

comme étant de bons projets contrôlés uniquement par la science. C'était l'opinion générale qui prévalait lorsque j'ai travaillé à certains projets comme jeune géologue ou ingénieur après la guerre, à la fin des années 1940. À l'époque, probablement à cause des cicatrices laissées par la guerre, la population exigeait la constitution d'une réserve de métaux et d'énergie et était prête à fermer les yeux sur toutes sortes de choses. Les gens étaient prêts à accepter qu'on apporte certaines modifications aux droits liés à l'environnement ou aux droits des Autochtones pour préparer le pays à affronter tout conflit ou guerre à venir. « Pourquoi se soucier d'un peu de soufre dans l'air ou de quelques produits chimiques dans l'eau? Nous avons de l'air frais et de l'eau douce en abondance », se disaient mes collègues bûcherons et porteurs d'eau.

Je me souviens très bien de mes premiers démêlés avec le public et les écologistes, en 1950, lorsque j'étais un géologue et un ingénieur ambitieux dans le secteur de ce qu'on appelait à l'époque les sables bitumineux, et qu'on m'avait envoyé à Almagordo, au Nouveau-Mexique, au sein d'une équipe chargée d'acquiescer une bombe atomique qui serait enfouie dans les sables afin que son explosion, on l'espérait, raffine le pétrole qui s'y trouvait. Dieu merci, je n'ai pas réussi à convaincre les politiciens et les médias de l'Alberta.

Le projet de loi C-69 ne rejette aucune innovation scientifique; il veille seulement à ce que chaque percée soit soumise à l'approbation des citoyens ordinaires. N'est-ce pas le fondement de la démocratie? N'incombe-t-il pas au promoteur d'un projet d'obtenir l'appui du public, ainsi que des personnes qui seront touchées par le projet? Je sais que ce sont des mots calomniés, mais les grands projets ne devraient-ils pas obtenir l'approbation sociale? L'approbation sociale est la nouvelle tendance aux États-Unis et au Canada. Les médias de l'Alberta aiment beaucoup blâmer Ottawa pour les retards dans la construction des pipelines, tout en ne tenant pas compte du fait qu'au sud de la frontière, M. Trump, qui n'est pas l'ami des écologistes, fait face à une certaine opposition en ce qui concerne la construction des pipelines dont nous avons besoin pour acheminer notre pétrole lourd jusqu'aux raffineries du golfe du Mexique. Je suis né et j'ai grandi en Alberta, où l'on m'a appris que lorsque les vaches ne donnaient pas de lait et que les poules ne poussaient pas d'œufs, il fallait blâmer Ottawa.

Au sud de la frontière, au Colorado, un État riche en énergie — et c'est intéressant, car personne ne semble l'avoir mentionné —, les législateurs de cet État qui, comme l'Alberta, est situé tout près des montagnes Rocheuses, ont approuvé, au cours du mois dernier, un projet de loi qui accorde la priorité à la santé et à la sécurité du public plutôt qu'au développement de l'industrie pétrolière et gazière, et ce projet de loi est encore plus

Bill C-69 broadens what we have now to cover marine and Indigenous problems and puts a limit on each stage of hearings, which may or may not be the right length, but that can be amended in the future if need be.

As an former politician who has served mostly in opposition, I'm quite aware that the most effective way to kill a bill is to delay it by suggesting amendment after amendment, by calling for more study and amendments. I ask, that you not let it happen here.

In conclusion, Bill C-69 is a good bill. Thank you.

Senator Patterson: That's the first time we've ever heard that.

Martin Ignasiak, Partner, Osler, Hoskin & Harcourt LLP: Good afternoon, senators. My name is Martin Ignasiak, and I'm the co-chair of Osler, Hoskin & Harcourt's national regulatory, environmental, Aboriginal, and land group. With me today are my partners, Sander Duncanson, and a senior associate in our group, Jessica Kennedy. We together have extensive experience in advising clients on large-scale industrial projects across Canada, including oil sands facilities, various types of mines, pipelines, and renewable projects, including wind, solar, and hydro projects. We have appeared before joint review panels established under CEAA 1992 and CEAA 2012, as well as the NEB and the Canadian Nuclear Safety Commission.

We have also on behalf of our clients negotiated over a hundred impact benefit agreements with various Indigenous groups across all parts of the country.

Before Mr. Duncanson and Ms. Kennedy address some of the specific issues with Bill C-69, I want to provide some context for your deliberations on this very important piece of legislation. Over the past 20 years, three fundamental shifts have occurred in the regulatory review of major projects. Together these shifts have made regulatory reviews in Canada more complex and time consuming, but have not resulted in better environmental outcomes for our country.

musclé que le projet de loi C-69, car les gouvernements municipaux auront un droit de veto.

Le projet de loi C-69 élargit la portée de ce que nous avons maintenant pour traiter les enjeux liés à l'environnement maritime et aux Autochtones et il fixe une limite aux audiences de chaque étape — cette limite peut être adéquate ou non, mais elle pourra être modifiée au besoin.

À titre d'ancien politicien qui a surtout fait partie de l'opposition, je sais parfaitement bien que le meilleur moyen de détruire un projet de loi est de le retarder en proposant un amendement après l'autre, et en suggérant de faire d'autres études et d'autres amendements. Je vous demande donc de ne pas laisser cela se produire cette fois-ci.

En terminant, le projet de loi C-69 est un bon projet de loi. Merci.

Le sénateur Patterson : C'est la première fois que nous entendons cela.

Martin Ignasiak, associé, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. : Bonjour, sénateurs. Je m'appelle Martin Ignasiak, et je suis coprésident du groupe national d'Osler, Hoskin & Harcourt sur la réglementation, l'environnement, les Autochtones et le territoire. Aujourd'hui, je suis accompagné de mes associés Sander Duncanson et Jessica Kennedy. Mme Kennedy est une associée principale au sein de notre groupe. Nous avons une vaste expérience combinée en matière de conseils aux clients dans le cadre de projets industriels à grande échelle d'un bout à l'autre du Canada, notamment en ce qui concerne les installations d'exploitation de sables bitumineux, divers types de mines, les pipelines et les projets d'énergie renouvelable, notamment des projets éoliens, solaires et hydroélectriques. Nous avons comparu devant des commissions d'examen conjoint créées en vertu de la LCEE 1992 et de la LCEE 2012, ainsi que devant l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Au nom de nos clients, nous avons également négocié plus d'une centaine d'ententes sur les répercussions et les avantages avec divers groupes d'Autochtones de partout au pays.

Avant de laisser M. Duncanson et Mme Kennedy vous parler de certains enjeux spécifiquement liés au projet de loi C-69, j'aimerais vous fournir un peu de contexte pour vos délibérations sur ce projet de loi très important. Au cours des 20 dernières années, trois changements fondamentaux ont été apportés au processus d'examen réglementaire des grands projets. En raison de la combinaison de ces changements, les examens réglementaires menés au Canada sont maintenant plus complexes

First, developments in Canadian jurisprudence regarding a Crown's duty to consult with Indigenous groups have resulted in a situation today where many Indigenous groups use the regulatory process for purposes unrelated to the environmental assessment, such as exerting leverage over the proponent for the purposes of negotiating benefits or raising issues with the government that go beyond the scope of the project in question, which cannot be meaningfully addressed by the proponent or the regulator.

Second, there has been a dramatic increase in the participation of non-governmental organizations in the regulatory process. Many of these groups participate for the purposes of increasing their public exposure in order to enhance their fundraising. The concerns raised by these groups are often not relevant to the specific project being considered, but instead are focused on overall government policy and the impacts of industrial developments generally.

Third, the Government of Canada, when it enacted CEAA 2012, significantly expanded its jurisdiction by moving away from a trigger-based approach to include projects even in cases where the project under review did not require any federal approvals or permits. In our view, the old trigger-based approach was more appropriate and helped focus the assessment on the purpose of federal EA, which Mr. Duncanson will speak to. The government must take these trends into account and ensure that any reforms do not exacerbate existing problems in the legislation.

Sander Duncanson, Partner, Osler, Hoskin & Harcourt LLP: Senators, the reason why governments conduct environmental assessments, or EAs, is to ensure that before the government makes a decision allowing a major project to proceed the government informs itself of the environmental consequences of that decision. EAs should therefore consist of a technical assessment of the proposed project's merits performed by specialized experts who review all relevant evidence. That approach is in line with the current government's commitment to science-based decision making.

The current process under CEAA 2012 has become a forum to debate national policy issues that go far beyond the scope of a given project. The current version of Bill C-69, in our view, exacerbates this problem by requiring a consideration of a number of factors that are beyond the ability of any individual proponent or regulator to remedy. In addition, the trend toward using environmental assessment as the primary forum to debate

et plus longs, mais cela n'a pas permis d'améliorer les résultats de notre pays en matière de protection de l'environnement.

Tout d'abord, des développements dans la jurisprudence canadienne en ce qui concerne l'obligation de la Couronne de consulter les groupes autochtones ont engendré la situation actuelle dans laquelle de nombreux groupes autochtones utilisent le processus de réglementation pour des raisons non liées à l'évaluation environnementale, par exemple pour convaincre le promoteur de négocier des avantages ou pour soumettre au gouvernement des questions qui dépassent la portée du projet concerné, et qui ne peuvent pas être réglées de façon satisfaisante par le promoteur ou l'organisme responsable de la réglementation.

Deuxièmement, on a observé une hausse spectaculaire de la participation d'organisations non gouvernementales au processus de réglementation. Un grand nombre de ces organisations y participent afin d'accroître leur exposition médiatique, ce qui leur permettra d'améliorer leurs collectes de fonds. Les préoccupations soulevées par ces organisations sont souvent non pertinentes dans le cadre du projet à l'étude, et elles visent plutôt le cadre stratégique général du gouvernement et les répercussions générales des développements industriels.

Troisièmement, lorsqu'il a mis en œuvre la LCEE 2012, le gouvernement du Canada a élargi grandement son cadre de compétence en délaissant l'approche fondée sur un facteur déclencheur pour inclure des projets en cours d'examen qui n'exigeaient pas l'obtention d'approbations ou de permis fédéraux. À notre avis, l'ancienne approche fondée sur un facteur déclencheur était plus appropriée et contribuait à concentrer l'évaluation sur l'objectif de l'évaluation environnementale à l'échelon fédéral. M. Duncanson vous en parlera. Le gouvernement doit tenir compte de ces tendances et veiller à ce qu'aucune réforme n'aggrave les problèmes déjà présents dans la loi.

Sander Duncanson, associé, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. : Mesdames et messieurs, les gouvernements font faire des évaluations environnementales pour, avant d'autoriser de grands travaux, s'informer des conséquences de leur décision pour l'environnement. L'évaluation environnementale doit donc comprendre une évaluation technique des mérites du projet, faite par des spécialistes qui examineront tous les faits utiles. Cette façon de faire correspond à l'engagement actuel des gouvernements de prendre des décisions scientifiquement fondées.

Le processus actuellement mené sous le régime de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 est devenu un lieu de débats d'enjeux stratégiques nationaux qui débordent amplement la portée d'un projet donné. La version actuelle du projet de loi C-69, d'après nous, exacerbe ce problème en exigeant la prise en considération d'un certain nombre de facteurs qui dépassent la capacité d'y remédier de

national policy issues has led to these processes becoming highly politicized, which has made project approvals subject to significant political risk and uncertainty. Refocusing the assessment on the merits of the specific project will depoliticize the process and allow the regulators to concentrate on the issues that are specific to that project, resulting in better environmental outcomes.

Jessica Kennedy, Associate, Osler, Hoskin & Harcourt LLP: Senators, we urge this committee to recommend more robust provisions regarding timelines and participation. The proposed assessment framework makes it very easy for project opponents to hijack the process and drag it out unnecessarily. If you focus the assessment on what it needs to be and take steps to depoliticize the process, shorter and firmer timelines are achievable.

For example, we see no reason why the process for a typical impact assessment should take more than two years once the documents are deemed to be complete. To achieve this, a scope of public participation should be narrowed through some form of standing test, which is in line with the practices of other regulators in Canada.

Finally, we urge the committee to consider the matter of efficiency. The vast majority of the projects we work on are comprehensively assessed by the provinces or territories. Bill C-69, in our view, fails to adequately take this into account. If Canada is to remain competitive in the global fight for capital, the Government of Canada must recognize that the assessments carried out by the provinces and territories are valid and that duplicating or overriding those processes through a federal review does not result in better outcomes for anyone.

We look forward to addressing your questions, and, on behalf of all of us, thank you very much for the invitation to appear today.

The Chair: Thank you and now we go to questions. Senator MacDonald has given his spot to Senator Carignan.

[*Translation*]

Senator Carignan: First, I want to commend you on your testimony because it is rare for lawyers to speak against a piece of legislation that will increase the number of litigations. It is encouraging for the profession. As for recourse, according to what I understand of your testimony, the criteria, added to the notion of standing for participating in the consultation, are so broad that individuals or groups will use that power or that right to consultation to slow down or deviate the main objective of the

chaque promoteur ou de la régie. De plus, la tendance voulant que l'évaluation environnementale serve de principal lieu de débats des enjeux stratégiques nationaux a contribué à politiser fortement ces processus, ce qui expose les approbations de projets à un risque et à une incertitude politiques considérables. En recentrant les évaluations sur les qualités du projet, on dépolitiserait le processus et on permettrait à la régie de se concentrer sur les enjeux particuliers du projet, ce qui aboutirait à de meilleurs résultats pour l'environnement.

Jessica Kennedy, avocate, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous encourageons vivement votre comité à recommander des dispositions plus étoffées pour les échéanciers et la participation. Le cadre proposé pour l'évaluation facilite beaucoup le détournement du processus par les opposants au projet, qui peuvent aussi le faire traîner inutilement en longueur. La focalisation de l'évaluation sur les conditions qu'elle doit remplir et la prise de mesures pour dépolitiser le processus peuvent écourter les délais et permettre d'en fixer de plus fermes.

Par exemple, rien n'oblige une évaluation ordinaire à prendre plus de deux ans, une fois que les documents sont considérés comme complets. À cette fin, il faudrait réduire la participation du public à la faveur d'un critère de détermination de la qualité pour participer, conformément à l'usage chez d'autres organismes de régie au Canada.

Enfin, nous recommandons vivement à votre comité de prendre en considération la question de l'efficacité. L'immense majorité des projets auxquels nous travaillons font l'objet d'une évaluation exhaustive par les provinces ou les territoires. D'après nous, le projet de loi C-69 n'en tient pas assez compte. Si le Canada doit demeurer concurrentiel dans la lutte mondiale pour attirer des capitaux, son gouvernement doit reconnaître que les évaluations réalisées par les provinces et les territoires sont valides et que la répétition ou l'annulation de ces processus par un examen fédéral n'aboutit à de meilleurs résultats pour personne.

Nous sommes impatients de répondre à vos questions et, au nom de tous mes collègues, je vous remercie de nous avoir invités.

La présidente : Merci. Passons maintenant aux questions. Le sénateur MacDonald a cédé sa place au sénateur Carignan.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Premièrement, je tiens à saluer votre témoignage, parce qu'il est rare que des avocats parlent contre une loi qui augmentera le nombre de litiges. C'est encourageant pour la profession. Pour ce qui est des recours, d'après ce que je comprends de votre témoignage, les critères, ajoutés à la notion d'intérêt ou de « standing » pour participer à la consultation, sont tellement larges que des individus ou des groupes utiliseront ce pouvoir ou ce droit de consultation pour retarder ou dévier

consultation. They may even demand things that have nothing to do with — so, something of a catch-all forum is being created where the entrepreneur has to respond to issues that should be handled by the government in other forums. Is that correct?

[English]

Mr. Ignasiak: First, I know it's rare to see lawyers concerned about additional process.

Senator Carignan: I'm a lawyer, so I want to salute you.

Mr. Ignasiak: No offence taken. Our concern, however, is that the process is such that too often we hear, and you heard this earlier today, that people aren't going to pursue projects here because they have no certainty on the timelines. When we view this legislation, we do not view it as something that is really geared toward delivering better outcomes at the end of the process. It's really about creating additional process that we don't think is merited because it won't result in those better outcomes. That's primarily one of our concerns as regulatory lawyers.

Our clients don't typically complain about the environmental standards in Canada or the requirements, they complain about the uncertainty of the process and the timelines.

Going to your issue about standing, we think standing is critical. We have been in many hearings over the last several years, and this is an issue already under CEAA 2012, which does contain a looser form of standing but does require some in that it provides the agency specifically some authority to determine standing. We are seeing in many hearings now that numerous regional issues are being discussed that don't relate specifically to the project. In other words, those regional issues exist and are a problem for the communities we're dealing with in the hearing whether or not the project being proposed goes ahead. That is something that we think needs to be addressed and isn't addressed in the current legislation.

[Translation]

Senator Carignan: Do you have specific amendments to regulate the criteria to be considered in this environmental assessment? What about reducing the notion of standing to individuals who are directly affected by a project?

l'objectif principal de la consultation. Ils pourraient même revendiquer des choses qui n'ont rien à voir avec le... Donc, on crée une espèce de forum fourre-tout où l'entrepreneur est pris à répondre sur des sujets qui devraient être traités par le gouvernement dans d'autres forums. Est-ce exact?

[Traduction]

M. Ignasiak : Tout d'abord, je sais qu'il est rare de voir des avocats préoccupés par l'augmentation du nombre de litiges.

Le sénateur Carignan : Je suis avocat. Je tiens donc à vous saluer.

M. Ignasiak : Il n'y a pas de mal. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que le processus, maintenant, comme nous l'entendons dire trop souvent et comme vous l'avez vous-même entendu, aujourd'hui, fait abandonner des projets, dans notre pays, par les promoteurs, à cause de l'incertitude des échéanciers. D'après nous, le projet de loi n'est pas vraiment adapté à l'obtention de meilleurs résultats au bout du processus. Il vise vraiment à gonfler le processus, d'après nous sans justification, parce que ça ne donnera pas de meilleurs résultats. C'est principalement l'un de nos sujets de préoccupation, à nous qui sommes spécialistes du droit réglementaire.

D'ordinaire, nos clients ne se plaignent pas des normes environnementales canadiennes ni des exigences en vigueur dans notre pays, mais ils se plaignent de l'incertitude du processus et des échéanciers.

En ce qui concerne votre questionnement sur la qualité pour participer à la consultation, nous croyons que ce critère est essentiel. Ayant participé à de nombreuses audiences, ces dernières années, je peux dire que c'était déjà un problème sous le régime de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, qui prévoit un critère moins rigide pour déterminer la qualité pour participer, tout en prévoyant certaines exigences, en conférant à la régie une autorité précise pour déterminer cette qualité. Nous constatons maintenant que dans de nombreuses audiences, on discute d'enjeux régionaux qui ne touchent pas précisément le projet. Autrement dit, ces enjeux régionaux existent, et il y a un problème pour les communautés avec qui nous discutons au cours de l'audience, que le projet reçoive ou non le feu vert. D'après nous, il faudra s'en occuper, et ce n'est pas prévu dans la version actuelle de la loi.

[Français]

Le sénateur Carignan : Avez-vous des amendements précis pour encadrer les critères à prendre en compte dans le cadre de cette évaluation environnementale? Qu'en est-il de la réduction de la notion d'intérêt de « standing » aux personnes qui sont directement touchées par un projet?

[English]

Mr. Duncanson: A few points in response.

We did submit on behalf of our firm, and I think it was also a little unprecedented, a submission to the House committee that was considering Bill C-69, some specific amendments, including taking the policy considerations out of clause 22.

I've reviewed some of the proposals from CAPP and CEPA, and they do similar things as well. That's critical, taking the policy out.

Even if you take the policy factors out as they exist under the current legislation today, without parameters around who can participate and how the process is implemented, it can be abused by parties. It's more than just taking the policy factors out. The standing tests, as Martin said, are very important, in our view.

In terms of standing, it doesn't need to be limited to parties that are directly affected. There can be parties who are not directly affected and who do have relevant information for the regulator, and those are the two key prongs of the test as it exists today.

The converse of that is if you want to participate in a process for a project that won't affect you in any way and you have no relevant information to provide to the decision maker, to me you shouldn't have the same rights of participation as everyone else.

Senator Cordy: Thank you very much to the witnesses for being with us this afternoon, and it's great to see you again, Senator Taylor. You were chair of this Energy Committee, I believe, when you were on the Senate.

You said that major projects should have a social conscience. I wonder if you could expand on that. We did hear testimony from the Native Women's Association, and they spoke about how they were pleased with this bill and the process because, they said, it was inclusive and that it included First Nations, and they also spoke about it being an opportunity for women's voices to be heard. They said that this bill is the first bill that contains gender-based analysis, and they explained the importance of looking at how various projects will affect the women in the community. They also said that it's better to work together with First Nations than to be litigating. Those I think are some of the things that you would consider in the social licence.

Mr. Taylor: I would agree with that 100 per cent.

[Traduction]

M. Duncanson : Ma réponse comportera quelques observations.

Nous avons présenté au nom de notre firme, et je pense qu'il y avait également peu de précédents, un mémoire au comité de la Chambre qui examinait le projet de loi C-69, assorti d'amendements précis, notamment pour la dépolitisation de l'article 22.

J'ai examiné certaines des propositions de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, qui concourent aussi dans certains de leurs objectifs. Il est essentiel de dépolitiser la loi.

Même après la suppression des facteurs de politisation des lois en vigueur, les participants, sans balises sur la qualité pour participer au processus et sans renseignements sur les modalités de la mise en œuvre du processus, peuvent abuser de la situation. La dépolitisation ne suffit pas. D'après nous et comme Martin l'a dit, les critères qui déterminent qui a qualité pour participer sont très importants.

Cette qualité pour participer n'a pas besoin de se limiter aux parties directement touchées. Des parties qui ne sont pas directement touchées peuvent posséder des renseignements utiles à la régie et ce sont les deux aspects essentiels du critère actuellement en vigueur.

Inversement, la personne qui veut participer à un processus concernant un projet qui ne la touchera aucunement et qui ne possède aucun renseignement utile à communiquer au décideur ne devrait pas, d'après moi, avoir autant le droit d'y participer que la personne touchée ou en mesure de renseigner le décideur.

La sénatrice Cordy : Je remercie les témoins d'être ici. Sénateur Taylor, je suis heureuse de vous revoir. Quand vous étiez sénateur, vous avez présidé notre Comité de l'énergie, je crois.

Vous avez dit que les responsables des grands travaux devaient avoir une conscience sociale. Je me demande si vous pouvez en dire un peu plus à ce sujet. Nous avons entendu l'Association des femmes autochtones du Canada. Elle s'est dite heureuse du projet de loi et du processus, parce qu'ils étaient inclusifs, notamment pour les Premières Nations, et qu'ils donnaient une voix aux femmes autochtones. Elle a dit que le projet de loi était le premier à prescrire l'analyse comparative entre les sexes et elle a expliqué l'importance de l'examen de l'effet de divers projets sur les femmes dans la communauté. Elle a aussi dit qu'il était mieux de travailler avec les Premières Nations que de saisir les tribunaux. Voilà des éléments que, je pense, vous prendriez en considération pour l'acceptabilité sociale.

M. Taylor : Je suis absolument d'accord.

I noticed after sitting here since this morning everybody complained that they had submitted or knew of a good thing that didn't go through, the lawyers didn't get their pipelines through, the pipelines didn't get their markets. The point is somebody has to decide sometimes that these projects are no good, sometimes they are doomed to fail. They should fail. Just because the scientists and geologists and engineers say they're wonderful doesn't mean they are. I can't agree more with the idea that if Indigenous people, and women in general want to make a presentation, okay. I know with bills the process may be longer than it has been and maybe some amendments are necessary to shorten periods in time, but in all my years in politics I've never seen a perfect bill. There's always going to be somebody who is going to want to amend it as time goes on.

As you just said, the process has to be broadened. Just don't listen to the lawyers who want to get it nice and narrow, just to us engineers.

Senator Cordy: Our chair is an engineer. So we've got engineers and lawyers around the table here as well.

To the three lawyers, I'm concerned about your take on standing and who determines who would be allowed to appear before the hearings or before the process and who would not be able to. Sometimes though you might not be on the doorstep of a project you're certainly affected by it. For example, the *Winnipeg Free Press* recently put out an article about the Fox Lake Cree Nation and the power dam that affected them with flooding. There are things that you might not think of, like the caribou changing their migration patterns so that they weren't there for the Indigenous peoples to hunt.

We might look at the face value of something and say, "Well, you're 100 kilometres away so you can't be affected by it." But when you look at issues like flooding or caribou changing their path, which affects the hunting of the Indigenous peoples, they should indeed, I would say, be privy to standing.

Mr. Ignasiak: That's a great question, senator. I think that it's really the regulator at the end of the day who has to make the decision on standing, taking into account the project.

For instance, I think one of the bizarre scenarios we're in with the current legislation, and I think this legislation will exacerbate, is that there's no difference taken into account between a linear project, such as a pipeline that may go 5, 6, 700 kilometres, and a mine that's in one community.

Depuis le début de la matinée, je remarque que tous se plaignent d'avoir communiqué un rapport ou un bon élément d'information qui ne se serait pas rendu à bon port. Les avocats n'ont pas obtenu leurs pipelines; les pipelines n'ont pas trouvé leurs marchés. Toutefois, quelqu'un doit parfois décider que ces projets n'ont pas de mérite, que parfois ils sont condamnés à l'échec. C'est leur sort. Simplement parce que les scientifiques, les géologues et les ingénieurs prétendent qu'ils sont magnifiques ne signifie pas qu'ils le soient. Je ne saurais être plus d'accord avec l'idée que si un peuple autochtone ou si les femmes en général veulent s'exprimer, c'est d'accord. Je sais que les projets de loi risquent d'étirer le processus et que, peut-être, des amendements sont nécessaires pour comprimer les délais, mais, pendant toutes mes années de vie politique, je n'ai jamais vu de projet de loi parfait. Il y aura toujours quelqu'un pour vouloir l'amender un jour.

Comme vous venez de le dire, il faut élargir le processus. Il ne faut pas seulement écouter les avocats qui veulent qu'il soit beau et précis, pas seulement nous, les ingénieurs, non plus.

La sénatrice Cordy : Notre présidente est ingénieure. Nous sommes donc entourés d'ingénieurs et d'avocats.

Je m'adresse aux trois avocats. Je suis préoccupée par votre opinion sur la qualité pour participer et sur l'identité de celui qui doit déterminer qui serait autorisé à comparaître devant la régie. Parfois, même si on n'est pas dans le voisinage immédiat d'un chantier, on est certainement touché. Par exemple, le *Winnipeg Free Press* a récemment publié un article sur la nation crie de Fox Lake et sur le barrage hydroélectrique qui en a submergé les terres. Il y a des conséquences auxquelles on ne songerait jamais, comme la modification des voies migratoires du caribou, qui échappe ainsi aux chasseurs autochtones.

Seulement d'après les apparences, on pourrait dire que, à 100 kilomètres de distance, impossible d'être touchés par des travaux. Toutefois, quand on constate des problèmes comme la submersion des terres ou la modification des voies migratoires qui touche les chasseurs autochtones, voilà, bien sûr, des intervenants qualifiés.

M. Ignasiak : C'est une excellente question. Je crois qu'il revient vraiment à la régie, en fin de compte, de prendre la décision sur la qualité pour participer, compte tenu de la nature du projet.

Par exemple, je pense que l'un des scénarios bizarres dans lequel nous nous retrouvons à cause de la loi en vigueur, et je pense que le projet de loi ne fera qu'empirer les choses, c'est qu'on ne tient absolument aucun compte de la différence entre un projet linéaire, comme un pipeline, qui peut s'étendre sur

The regulator should be able to look at the impacts of those projects. One has impacts on groundwater, the mine, one might have impacts on vegetation over a vast area, the mine; and then the pipeline, which, you know, if put next to a roadway really doesn't change the landscape at all pre and post pipeline. The regulator has to be able to look at the actual impacts of the project and then make a determination on standing, taking all those factors into account, including what the process will look like going forward.

I think one of the ways that the current legislation has ill served us and that this legislation will ill serve us is that linear projects, such as a pipeline or a transmission line, extend over a vast area, and it's even more important that the people actually affected by that project have a good opportunity to participate in the process. Potentially, there are hundreds of people or hundreds of communities affected due to the length of it. Whereas a mine in one area may affect three communities that surround it, as well as Indigenous and other groups that will want to participate in the process.

So at the end of the day, it has to be a regulator who's got expertise and who is able to look at the nature of the project and come to a determination of how you're going to balance all those interests.

Ms. Kennedy: If I may just follow up on that, to answer your point about Indigenous communities, in our experience, the directly and adversely affected component of a standing test, in addition to the relevant experience and knowledge, has been used to include the voices of Indigenous groups that have traditional territory that may be impacted by a given project.

The standing test, as we would propose it, does allow for potentially affected Indigenous groups to participate, which should address those issues as you mentioned.

Senator Cordy: You mentioned NGOs, meaning environmental groups, I think, from the way that you said it. So are we not to hear environmentalists because you said that they might highjack the project? I think what this bill is trying to do is balance between industry, environment, and the rights of the Indigenous nations. So how can you exclude one group and have a balance?

Mr. Duncanson: So I would say it depends. Just because a group puts their hand up and says "We're concerned about the environment" shouldn't be enough to get a seat at the table like everyone else.

cinq, six ou sept cents kilomètres et une mine localisée dans une communauté.

La régie devrait pouvoir examiner les répercussions de ces projets. L'un, la mine, touche les eaux souterraines, ou pourrait toucher la végétation d'un vaste territoire, la mine encore; puis le pipeline, vous le savez, s'il longe une route, ne change pas vraiment le paysage après sa pose. La régie doit pouvoir examiner les répercussions réelles de la réalisation du projet, puis déterminer qui a qualité pour participer aux audiences, en tenant compte de tous ces facteurs, notamment de ce à quoi le processus ressemblera à l'avenir.

Je pense que l'une des manières par lesquelles la loi en vigueur nous a été préjudiciable et que le projet de loi le sera aussi est que les projets linéaires, comme la construction d'un pipeline ou d'une ligne de transport de l'électricité, sont d'une grande longueur, et il est même plus important que les personnes effectivement touchées par leur réalisation puissent bien participer au processus. Des centaines de personnes ou de communautés sont susceptibles d'être touchées, à cause de la longueur parcourue. Tandis qu'une mine, localisée, peut toucher trois communautés voisines ainsi que les Autochtones et d'autres groupes intéressés.

En fin de compte, il revient à la régie, qui possède les compétences et qui est en mesure d'examiner la nature du projet, de déterminer comment concilier tous ces intérêts.

Mme Kennedy : Si vous me permettez de répondre à votre question sur les communautés autochtones, d'après notre expérience, le critère pour déterminer la qualité pour participer, qui repose sur le fait qu'on est directement touché et pénalisé, outre l'expérience et les connaissances utiles qu'on peut transmettre, a servi à englober les groupes autochtones possédant un territoire traditionnel qui risque d'être touché par la réalisation d'un projet donné.

Le critère que nous proposons autorise la participation des groupes autochtones susceptibles d'être touchés, ce qui devrait répondre aux questions que vous avez soulevées.

La sénatrice Cordy : Vous avez parlé des organisations non gouvernementales en voulant peut-être dire les groupes écologistes, si je me fie à la façon dont vous l'avez dit. Devons-nous donc exclure les écologistes qui, d'après vous, pourraient faire dérailler le projet? Je pense que l'objectif du projet de loi est de concilier les intérêts de l'industrie, de l'environnement et les droits des nations autochtones. Comment, sans déséquilibrer le processus, exclure un groupe?

M. Duncanson : Je répondrais que ça dépend. Il ne suffit pas qu'un groupe se manifeste et se prétende inquiet pour l'environnement pour avoir le droit de participer comme les autres.

In our view, environmental groups may have a place in the process, depending on the project, but they would need to demonstrate how they intended to participate in the process and what useful knowledge or experience they could contribute to the regulator to assist the regulator in making a better informed decision. As long as they can assist the process, they can participate.

If their goal is simply to, as Mr. Ignasiak said, identify concerns that everyone knows are concerns and won't really be affected one way or the other by the project in question, if that doesn't help the regulator make a decision, then they should not be allowed to participate to deal with those issues.

Senator Cordy: I personally have received thousands of online contributions by Canadians. So that's one way to do it. I've certainly received lots of mail and phone calls at my office. That would all be part of public participation, in addition to the work that we do in Ottawa and travelling across the country, hearing from witnesses. So participation doesn't necessarily mean that you're going to sit at the table and present and have questions and answers, but there are many ways of participating.

Should we close all that off?

Mr. Duncanson: No, and that's an excellent question. To clarify, we're not suggesting that any member of the public shouldn't have the ability to make that type of an online submission if they want to. Currently under the process, under CEAA 2012, it's typically quite open ended and allows for that as well.

There is a challenge with how to deal with the volume at times, when you get literally tens of thousands of submissions that need to be considered and responded to.

But our concern is when you're in a formal hearing process and you need to consider the project and move through the process in an efficient way, there needs to be some sort of tiered participation to do that effectively. That's what we're talking about, tiered participation. It's not excluding anyone from the process overall.

Senator Cordy: So it is good standing but tiered. Senator Taylor.

Mr. Taylor: I disagree. I think the regulator should only be concerned with whether the one who wants to make a presentation is repeating something, not whether it's good or bad. That's not his business or her business. It's just whether they're repeating something that's already heard.

D'après nous, les écologistes peuvent participer au processus, selon la nature du projet, mais ils devraient montrer comment ils ont l'intention d'y participer et quelles connaissances ou quelle expérience utiles ils pourraient apporter à la régie pour l'aider à prendre une décision en meilleure connaissance de cause. Tant qu'ils sont utiles au processus, ils peuvent participer.

Si leur objectif est seulement, comme l'a dit M. Ignasiak, de cerner des motifs de préoccupation connus de tout le monde et s'ils ne sont pas vraiment touchés d'une façon ou d'une autre par la réalisation du projet, si ça n'aide pas la régie dans sa décision, ils ne devraient pas être autorisés à participer à l'examen de ces problèmes.

La sénatrice Cordy : Des Canadiens m'ont personnellement envoyé des milliers de contributions en ligne. C'est une façon de le faire. J'ai certainement reçu beaucoup de lettres et d'appels téléphoniques à mon bureau. Tout ça fait partie de la participation du public, en plus de notre travail à Ottawa et de nos déplacements dans notre pays, pour entendre des témoins. Participer ne signifie donc pas nécessairement s'asseoir à une table, faire un exposé et poser des questions ou y répondre. Cela peut prendre plusieurs formes.

Est-ce que toutes ces façons devraient être exclues?

M. Duncanson : Non, et vous posez une excellente question. Pour être plus précis, nous ne proposons pas d'empêcher le simple citoyen d'envoyer un mémoire en ligne s'il le désire. Dans le processus sous le régime de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, il n'y a pas de véritable limite, et c'est aussi permis.

Une difficulté découle parfois du volume de renseignements, quand on reçoit littéralement des dizaines de milliers de mémoires qu'il faut lire et auxquels il faut répondre.

Nous sommes toutefois conscients de la nécessité, dans les processus d'audiences officielles, où il faut examiner le projet et suivre le processus efficacement, de hiérarchiser la participation. Il s'agit bien de la hiérarchiser, et non d'exclusions générales.

La sénatrice Cordy : C'est donc une qualité pour participer, mais hiérarchisée. Qu'en pensez-vous, monsieur Taylor?

M. Taylor : Je ne suis pas d'accord. Je pense que la régie devrait seulement se préoccuper de savoir si celui qui veut faire un exposé répète quelque chose qu'on a déjà entendu et non de savoir si c'est bon ou mauvais. Ce n'est pas ses affaires. C'est simplement éviter les répétitions.

I'm not worried about the whole pile of people coming into the thing and delaying it by going on and on. They're going to try to do that. That's natural. People against the measure will try to delay it. But I think it's up to the regulator to decide whether or not they're repeating something.

Something like your chairman has to do now.

The Chair: Yes, thank you. Exactly.

Senator Simons: Thank you, Madam Chair.

I have to say my life is sort of flashing before my eyes, because as a journalist I covered Mr. Ignasiak when he was crusading against corruption as chair of the Edmonton Police Commission, and I covered Mr. Taylor when he was an MLA, the very iconoclastic leader of the Liberal Party of Alberta, and I know well that he has never been one to shy away from saying something that might be unpopular in Alberta if he feels it's right.

I very much take to heart your caution, Mr. Taylor, about not letting the bill die just by arguing over amendments and amendments and amendments until it dies on the Order Paper because given that the status quo is dysfunctional, I don't think that's a very good solution.

I wanted to ask Mr. Ignasiak and your colleagues a question. CEPA and CAPP have presented us with a suite of amendments, including one that is sort of what I might call a "soft standing test." I don't know if you've seen the text of it, but the way they have proposed that we amend clause 27 is to say that the agency has a discretion to determine the manner in which a member of the public may participate in an impact assessment of a designated project conducted by the agency, taking into account the degree to which the member of the public is directly affected by the designated project or whether in the opinion of the agency the member of the public has relevant information or expertise regarding the matters to be decided. It's not a hard and fast standing test. It leaves it to the discretion of the committee who could certainly broaden the scope of who they would hear from.

Would that answer some of your concerns?

Mr. Ignasiak: Yes, thank you, senator. And you can imagine how nervous I am appearing with Senator Taylor, who is well known for his wit and eviscerating people in the legislature.

Je ne m'inquiète pas de l'afflux de témoins, qui en parlant sans arrêt retardent le processus. C'est ce qu'ils essaieront de faire. C'est naturel. C'est ce que les opposants tenteront de faire. Je pense qu'il revient à la régie de décider s'ils se répètent.

Comme ce que doit faire maintenant votre présidente.

La présidente : Oui. Merci. Exactement.

La sénatrice Simons : Je vous remercie, madame la présidente.

Je dois dire que je revois un peu dans ma tête ma vie précédente, car lorsque j'exerçais le métier de journaliste, j'ai couvert la croisade de M. Ignasiak contre la corruption alors qu'il était président de l'Edmonton Police Commission, et j'ai aussi couvert la carrière de M. Taylor lorsqu'il était député de l'assemblée législative et le chef très iconoclaste du Parti libéral de l'Alberta, alors je sais bien qu'il n'a jamais hésité à faire des déclarations qui pouvaient être mal reçues en Alberta s'il estimait qu'il devait le faire.

Je prends très à cœur votre mise en garde, monsieur Taylor, à savoir qu'il faut veiller à ne pas laisser le projet de loi mourir au Feuilleton en s'obstinant sans cesse sur des amendements, car étant donné que le statu quo ne fonctionne pas, je ne crois pas que ce soit une très bonne idée.

J'aimerais poser une question à M. Ignasiak et à ses collègues. L'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Association canadienne des producteurs pétroliers nous ont présenté une série d'amendements. L'un de ces amendements porte sur ce que j'appellerais un « critère de participation souple ». Je ne sais pas si vous avez vu le libellé, mais il vise à modifier l'article 27 de façon à préciser qu'il appartient à l'agence de déterminer la manière dont un membre du public peut participer à une évaluation d'impact d'un projet précis effectuée par l'agence, en tenant compte de la mesure dans laquelle ce membre du public est directement touché par le projet en question ou du fait que, de l'avis de l'agence, ce membre du public possède des renseignements pertinents ou une expertise en ce qui concerne les enjeux. Ce n'est pas un critère strict. La décision appartient au comité, qui peut certes élargir la gamme des personnes qu'il voudrait entendre.

Est-ce que cet amendement répondrait à certaines de vos préoccupations?

M. Ignasiak : Oui, je vous remercie, madame la sénatrice. Vous pouvez imaginer à quel point je suis nerveux de comparaître aux côtés du sénateur Taylor, qui est bien connu

Yeah, I think that test is excellent. I mean, it's very consistent with the point I made before when a regulator has a project to get through approval. We have worked on projects that very few people have heard of that had environmental challenges that were major works and caused major disruption to certain disciplines of the environment. We've worked on those, and they've received little public attention and we got through a regulatory process.

We've seen other projects that by most objective measures from an environmental perspective are far more benign but end up on the front page of newspapers and end up in very elaborate or lengthy regulatory processes where the project is only discussed about 10 per cent of the time. So we've seen the gamut of these. I think the amendment you've referred to, which we've seen and discussed actively in our office, is the right way to go. The regulator has to be able to look at the nature of the project, take into account timelines, take into account the profile of the project, and determine the best way to determine who's directly affected, who has standing and then if there's really a need for a tiered level of standing.

If people want to submit papers, submissions saying no, don't let this go, that's fine. We understand that there is more. As Mr. Taylor said, this is more than just having engineers and geologists in a room. We get that, but there's another thing we're trying to accomplish here.

Our main concern with Bill C-69, it has numerous references to public participation, but it does not explicitly give the agency or the review panels any explicit authority on whether or not to allow someone into the process or to exclude someone from the process. If our client says we've got 10,000 people who want to participate in a process, it's very difficult for us to say, "Well, okay, we'll argue these people shouldn't participate." because there's no legislative provision right now expressly giving the regulator the power to make that determination, and that creates some of the risk you've heard about.

Senator Simons: It just seems to me that part of the problem here, which is especially clear to me after spending yesterday in Vancouver, is that we have a whole project of reconciliation that we have not completed. Most First Nations in British Columbia have no settled right to their traditional territory, and we're kind of using Bill C-69's provisions as a proxy for dealing with the more serious question of how we reconcile the colonial project in

pour sa vivacité d'esprit et les effets dévastateurs sur les gens de ses propos au Parlement.

Je crois que ce critère est excellent. Il concorde tout à fait avec le point que j'ai fait valoir tout à l'heure relativement à l'approbation d'un projet par un organisme de réglementation. Nous avons travaillé sur des projets dont très peu de gens ont entendu parler, qui étaient des projets de grande ampleur qui posaient des problèmes sur le plan de l'environnement et qui ont causé des perturbations importantes à l'environnement. Nous avons travaillé sur de tels projets, qui ont très peu attiré l'attention du public, et ils ont été approuvés au terme d'un processus réglementaire.

D'autres projets, qui posent beaucoup moins de problèmes pour l'environnement, font la une des journaux et finissent par être assujettis à des processus réglementaires très complexes ou très longs, dans le cadre desquels on discute de ces projets comme tels environ seulement 10 p. 100 du temps. Nous avons vu toute la gamme des projets. Je crois que l'amendement dont vous avez parlé, dont nous avons pris connaissance et qui a fait l'objet de discussions dans notre bureau, constitue la voie à suivre. L'organisme de réglementation doit être en mesure de se pencher sur la nature du projet, de tenir compte des échéances et du profil du projet et de décider de la meilleure façon de déterminer qui est directement touché, qui a qualité pour comparaître et s'il doit véritablement y avoir différents niveaux de participation.

Si des gens veulent présenter des mémoires pour faire valoir qu'un projet ne devrait pas aller de l'avant, c'est très bien. Nous comprenons cela. Comme M. Taylor l'a dit, il faut plus que des discussions entre ingénieurs et géologues. Nous comprenons cela, mais il y a un point que nous essayons de faire valoir.

Ce qui nous préoccupe le plus à propos du projet de loi C-69, c'est qu'on y mentionne à de nombreuses reprises la participation du public, mais on ne donne pas le pouvoir explicite à l'agence ou aux comités d'examen de permettre la participation d'une personne au processus ou d'exclure quelqu'un du processus. Si notre client nous dit que 10 000 personnes souhaitent participer au processus, il est très difficile pour nous de dire que ces personnes ne devraient pas participer, car il n'existe aucune disposition dans la loi actuellement qui autorise expressément l'organisme de réglementation à prendre une telle décision, ce qui entraîne certains des risques dont on a parlé.

La sénatrice Simons : Il me semble qu'une partie du problème, et c'est particulièrement clair à mes yeux depuis la journée d'hier, que j'ai passée à Vancouver, tient au fait que tout ce projet de réconciliation n'est pas terminé. La plupart des Premières Nations en Colombie-Britannique ne détiennent pas un droit sur leur territoire traditionnel, alors nous utilisons en quelque sorte les dispositions du projet de loi C-69 pour régler le

British Columbia.

Mr. Ignasiak: You heard me say that's one of the big trends over the past 20 years. When I started doing this, Aboriginal law wasn't really viewed as part of the regulatory world, and now you can't do what we do without having a firm understanding of Aboriginal law. The landscape has switched.

There's no doubt reconciliation is one of the great challenges that exists in Canada right now. My concern is that people who think we can accomplish a significant degree of that through the environmental assessment process are not understanding the environmental assessment process, the limits of the proponent, and the limits of the regulator when reviewing an individual project. That's not what we're going to address all of these issues with.

Senator Neufeld: Thank you for being here. I also had a question on standing, but I think we've heard a lot of information about that so I'll just ask one about timelines.

Senator Mitchell from Alberta is the sponsor of this bill, to take it through the Senate, and he consistently argues that the timelines that are presented in C-69 will actually get to decision a lot faster than what we have in CEAA 2012. I would like you folks to comment on that and tell me whether, in your estimation and working with this process before, is that in fact true.

Mr. Ignasiak: We're all going to give the same answer.

Mr. Taylor: I really don't know. I mean, my fellow panelists here have mentioned Indigenous rights. They have become a lot more than looking after the hunting and the water and the environment. Many of the Indigenous people might want to participate business-wise. You have to look at both sides. I just really don't know. That's why I say pass it as it is, and as time goes on you may have to amend the bill. Who knows?

Senator Neufeld: Or amend it and then later on amend it again.

Mr. Taylor: Exactly. That's what democracy is all about.

Ms. Kennedy: From our perspective, I think as a matter of simple math the numbers may add up to smaller numbers. I think it will depend partly on how the early consultation phase plays out in terms of whether any timeline efficiencies are gained, but the large issue, and I think that you've probably heard a lot from people here in Calgary, is the certainty around those timelines.

problème plus sérieux que nous avons, à savoir déterminer comment justifier le projet colonial en Colombie-Britannique.

M. Ignasiak : Je vous ai déjà dit qu'il s'agit de l'une des grandes tendances des 20 dernières années. Lorsque j'ai commencé ma carrière, on ne tenait pas vraiment compte du droit autochtone, et maintenant, il est impossible de ne pas avoir une excellente compréhension du droit autochtone. La situation a changé.

Il ne fait aucun doute que la réconciliation est l'un des plus grands défis au Canada en ce moment. Ce qui me préoccupe, c'est que les gens qui pensent que nous pouvons arriver à une certaine réconciliation par l'intermédiaire du processus d'évaluation environnementale ne comprennent pas ce processus, les limites auxquelles le promoteur fait face et les limites auxquelles l'organisme de réglementation fait face lorsqu'il doit étudier un projet en particulier. Nous n'allons pas régler tous les problèmes avec le processus d'évaluation environnementale.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie pour votre présence. J'avais aussi une question à poser au sujet de la participation, mais je crois que nous en avons beaucoup parlé, alors je vais simplement poser une question au sujet des échéances.

Le sénateur Mitchell, de l'Alberta, est le parrain du projet de loi au Sénat, et il fait constamment valoir que les échéances précisées dans le projet de loi C-69 permettront d'aboutir à une décision beaucoup plus rapidement que dans le cadre de la LCEE de 2012. J'aimerais que vous me disiez, d'après votre estimation et votre expérience du processus, si ce sera bel et bien le cas.

M. Ignasiak : Nous allons tous vous donner la même réponse.

M. Taylor : Je ne le sais vraiment pas. Mes collègues ici ont parlé des droits des Autochtones. Ils vont bien au-delà maintenant de la chasse, de l'eau et de l'environnement. Bien des peuples autochtones voudront peut-être participer à l'aspect commercial. Il faut examiner les deux côtés. Je ne le sais vraiment pas. C'est pourquoi j'ai proposé que le projet de loi soit adopté tel quel, et plus tard, il faudra peut-être le modifier, qui sait?

Le sénateur Neufeld : Ou bien le modifier maintenant, et le modifier de nouveau plus tard.

M. Taylor : Exactement. C'est cela, la démocratie.

Mme Kennedy : Selon nous, d'un point de vue simplement mathématique, il se pourrait que ce soit plus court. Je crois que cela dépendra en partie du déroulement des consultations menées au début, c'est-à-dire si des échéances sont raccourcies, mais le principal enjeu, et je crois que bien des gens ici à Calgary vous l'ont probablement dit, c'est la certitude en ce qui concerne les échéances.

So if we had a client come to us and say, “When do you really think we could get a decision on our project?” Looking at Bill C-69, we would have huge caveats around when we would expect a decision because there’s just so many opportunities for discretion on those timelines.

Again to the point of depoliticizing, I think the level of ministerial discretion creates opportunities for public pressure to influence timelines, which makes proponents very nervous and makes it difficult for us to evaluate likely timelines.

Senator Neufeld: So how would you compare that to CEAA 2012? Use the same scenario and tell me what you think there.

Ms. Kennedy: Certainly there are problems with CEAA 2012 in terms of timelines. The same types of issues are there in terms of opportunities to delay, to pause the clock, particularly in relation to the information request process, which we’ve seen significantly expand the timelines of impact assessments.

Mr. Ignasiak: Senator, if I could on that point, there’s one thing that’s been missed on this discussion of timelines, and that’s the practical reality of environmental assessment. The legislation talks about 180 days for the preplanning phase. There’s then a clause that says at that point, once the final notification is issued the proponent has up to three years to prepare and file the environmental assessment or the impact assessment. That starts the second phase.

It’s important for people to recognize that these 10,000-, 20,000-, 30,000-page reports or maybe sometimes 5,000-page reports aren’t prepared overnight. They involve seasons of baseline work, people going out in the field, counting birds, assessing vegetation, counting trees, measuring water flows, water quality. All of that’s done in that time. So what we have created by this legislation is the preplanning phase where we’re supposed to be discussing a project in extremely high level, and then it’s supposed to be put to bed for potentially a year or two or three while the proponent prepares all of that work to file the environmental assessment.

Our concern is it’s just not a practical approach when you look at how companies operate, the fact they have to retain people to do this work, the fact that they’ve got disclosure obligations about what their future plans are and they have to be careful what they release when. There’s a lot of things we think haven’t been thought through in that regard.

Senator Neufeld: Thank you.

Si un client nous demandait quand nous pensons qu’il pourra obtenir une décision à propos de son projet, compte tenu du projet de loi C-69, nous aurions d’importantes réserves à ce sujet, car cette mesure législative offre un large pouvoir discrétionnaire relativement aux échéances.

Pour ce qui est de la dépoliticisation, je crois que l’ampleur du pouvoir discrétionnaire du ministre offre l’occasion au public d’exercer des pressions pour influencer les échéances, et cela rend les promoteurs très nerveux et fait en sorte qu’il est difficile pour nous d’évaluer les échéances probables.

Le sénateur Neufeld : Quelle comparaison feriez-vous avec la LCEE de 2012? Vous pouvez utiliser le même scénario, et me dire ce que vous pensez.

Mme Kennedy : Il est évident que la LCEE de 2012 pose des problèmes en ce qui concerne les échéances. Les mêmes problèmes existent ici en ce qui concerne les possibilités de retarder ou de stopper le processus, surtout le processus de demande de renseignements, qui, nous l’avons vu, a contribué à repousser considérablement les échéances des évaluations d’impact.

M. Ignasiak : Sénateur, si je puis me permettre, je dois dire qu’on a oublié quelque chose dans cette discussion sur les échéances, et c’est la réalité pratique de l’évaluation environnementale. La loi prévoit environ 180 jours pour l’étape de la planification préalable. Il y a aussi une disposition qui précise qu’une fois que l’avis final est délivré, le promoteur dispose d’au plus trois ans pour préparer et déposer l’évaluation environnementale ou l’évaluation d’impact. C’est là que commence la deuxième étape.

Il est important que les gens comprennent que ces rapports de 10 000, 20 000 ou 30 000 pages, ou peut-être parfois 5 000 pages, ne se préparent pas en criant ciseau. Ils nécessitent du travail pendant plusieurs saisons, du travail sur le terrain, qui consiste à dénombrer des oiseaux, évaluer la végétation, dénombrer des arbres, mesurer les débits d’eau et évaluer la qualité de l’eau. Tout cela doit être fait durant cette période. Nous avons donc prévu dans cette loi l’étape de la planification préalable, durant laquelle nous sommes censés avoir une discussion très approfondie sur un projet, et ensuite, nous sommes censés mettre le dossier de côté pendant un an ou deux, ou bien trois ans, pendant que le promoteur effectue tout ce travail pour préparer l’évaluation environnementale.

Selon nous, ce n’est pas une approche pratique, car ces entreprises en question doivent embaucher des gens pour effectuer ce travail, respecter l’obligation de divulguer leurs plans futurs et faire preuve de prudence relativement à la nature de l’information qu’elles divulguent et au choix du moment pour le faire. Nous sommes d’avis qu’il y a beaucoup de choses auxquelles on n’a pas suffisamment réfléchi.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie.

Senator Mockler: I have a question for Senator Taylor. Your father and grandfather being from Miramichi, there's no doubt that you can answer those questions.

Mr. Taylor: I'll poach a little salmon first.

Senator Mockler: Get the right salmon.

With your experience — there is a difference when you're in opposition and on the government side, and I've been there with seven elections under my belt in the Legislative Assembly of New Brunswick, how do you define social licence?

Mr. Taylor: That's a good question. Actually, the term "social licence" was first used by an acquaintance of mine. He was a dyed-in-the-wool Tory, a guy by the name of Morgan. He was trying to get a pipeline through here in Alberta, and in the hearing he said that we realize we have to have social licence. He meant — and I take it to mean — and that's why I apply it here — it's a dirty word in Alberta now, a four-letter word — that social licence means nothing more than you have to have all of society behind what you're trying to do. You can't put anything through if society doesn't agree with it. And if society doesn't agree with it, it's because you haven't done a good enough selling job, number one; or, number two, maybe the thing is truly no good.

Senator Mockler: You having been an elected official serving in the legislative assembly here. You're the first one to tell us that we should give Royal Assent to this particular bill and do the amendments later down the road. I don't buy that as a parliamentarian.

However, I would like to have your opinion on the assessment of the Council of Atlantic Premiers, who said, "Our assessment of Bill C-69 as it is currently drafted is that the significant changes being proposed to the scope and scale of federal environmental assessments in Canada will not meet the dual objectives of environmental protection and economic growth." That sentence was in a letter to the Prime Minister of Canada, and I was informed last week that they're still awaiting an answer. It was sent to the Prime Minister of Canada February 14, 2019, and signed by the four premiers.

My question to you regarding this bill is: Have you talked to Senator Mitchell about it?

Mr. Taylor: Yes, I have, and a few other senators. I don't want to go to confession just in case they don't want their names heard. I've also talked to a number of people involved because I've kept an interest in politics. I must admit, being mostly in opposition, 10 years, one of the tricks used is getting so-called experts to come in and say that something is wrong with the bill.

Le sénateur Mockler : J'ai une question à poser au sénateur Taylor. Il ne fait aucun doute que vous pourrez me répondre, car votre père et votre grand-père sont originaires de Miramichi.

M. Taylor : Je vais d'abord me faire cuire un petit saumon.

Le sénateur Mockler : Choisissez le bon saumon.

Votre expérience vous a enseigné que la situation est différente selon qu'on se trouve dans l'opposition ou du côté du gouvernement. Je le sais aussi, car j'ai vécu sept élections de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comment définissez-vous l'acceptabilité sociale?

M. Taylor : C'est une bonne question. En fait, le terme « acceptabilité sociale » a été utilisé pour la première fois par une de mes connaissances. Il s'agissait d'un conservateur pure laine du nom de Morgan. Il souhaitait la construction d'un pipeline ici, en Alberta, et lors des audiences, il a dit être conscient que l'acceptabilité sociale était nécessaire. Il voulait dire — c'est ce que je crois et c'est pourquoi je le mentionne — c'est un vilain mot en Alberta maintenant — que l'acceptabilité sociale ne signifie rien de plus que d'obtenir l'accord de l'ensemble de la société. On ne peut pas aller de l'avant avec quoi que ce soit si la société n'est pas d'accord. Si la société n'est pas d'accord, c'est parce que vous n'avez pas assez bien su vendre le projet, ou peut-être que le projet n'est véritablement pas bon.

Le sénateur Mockler : Vous avez été député de l'Assemblée législative de l'Alberta. Vous êtes le premier à nous dire que ce projet de loi devrait obtenir la sanction royale et qu'il devrait être modifié plus tard. En tant que parlementaire, je ne suis pas d'accord.

Toutefois, j'aimerais avoir votre opinion sur le point de vue du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, qui a dit ceci : « Selon notre examen du projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, les modifications importantes proposées à la portée et à l'échelle des évaluations environnementales fédérales au Canada ne permettront pas d'atteindre le double objectif de la protection de l'environnement et de la croissance économique. » Cette phrase figure dans une lettre adressée au premier ministre du Canada, et on m'a informé la semaine dernière que le conseil attendait toujours une réponse. La lettre a été envoyée au premier ministre du Canada le 14 février 2019, et elle est signée par les quatre premiers ministres.

Ma question au sujet du projet de loi est la suivante : avez-vous parlé de cela avec le sénateur Mitchell?

M. Taylor : Oui, et j'en ai parlé aussi avec quelques autres sénateurs. Je ne vais pas les nommer juste au cas où ils ne souhaitent pas que je le fasse. J'ai aussi parlé à un certain nombre de personnes concernées, car je continue de m'intéresser à la politique. Je dois avouer que, dans l'opposition, où j'ai passé une dizaine d'années, l'un des trucs qu'on utilise, c'est amener

That's one of the ways of defeating a bill, taking time out and waiting for the next session of parliament or the next session of the legislature. So I realize that goes on.

However, I think that this bill is nothing more than a natural evolution. When I first came out of school, every project was good because we needed it for the war effort. It's evolved now to where more and more people are involved. My friends on my right are saying, maybe they don't know anything about it, but how do you know they don't know anything about it? How do you know that what they're bringing up might be important, especially if it's environment or Indigenous rights. It could affect something quite wide, much wider.

So I think this is a natural evolution. I have operated in, for instance, many countries around the world, I think 20 countries all totalled, and England and Denmark are the worst. That was 20 years ago. They had Bill C-69 types going early on. Then there are countries like Namibia, where I operated. They gave me great cheers and marched me down the street with flowers and everything else. They didn't care what the project was because they needed it.

Senator MacDonald: I'll direct my questions to Mr. Ignasiak and his team. It's great to see you here.

The elusive designated project list, the government seems very reluctant to share it. They haven't given any information on it. It certainly has not been shared with our committee and we hear concerns that offshore exploratory drilling, in situ oil sands projects, and potash mines will be placed on this project list.

Based on your experience and reading of the government's consultation documents, do you expect these project types to be placed on the designated list, and are there some that I haven't mentioned that you also expect to be on the list?

Mr. Duncanson: Thank you for the question, senator. We don't have any more specific information than any of the rest of the people in this room, I don't think. Certainly the early consultation from the government indicated that those types of projects would be included. Presumably there's been some work behind the scenes to discuss whether or not that's appropriate. We don't know where that's landed.

We mentioned earlier that one of the challenges that we have as regulatory lawyers in assessing this legislation and giving advice to our clients about what it means, is that so many of the details about how this bill is actually going to be implemented we don't have yet. Legislation is only so good as it's actually implemented. Without those details, it's very difficult to understand exactly the implications.

des soi-disant experts à affirmer qu'il y a un problème avec le projet de loi. C'est l'un des moyens qu'on utilise pour rejeter un projet de loi, en attendant la prochaine session ou la prochaine législature. Je me rends compte que cela se fait encore.

Cependant, je crois que ce projet de loi procède d'une évolution naturelle. Lorsque j'ai terminé mes études, tous les projets étaient jugés bons parce que nous en avions besoin pour l'effort de guerre. Maintenant, de plus en plus de gens interviennent. Mes collègues à ma droite affirment qu'ils n'en savent peut-être rien, mais comment peut-on savoir qu'ils n'en savent rien? Comment sait-on que ce qu'ils font valoir peut être important, surtout s'il s'agit de l'environnement ou des droits des Autochtones. Il pourrait y avoir une incidence beaucoup plus large.

Je crois donc qu'il s'agit d'une évolution naturelle. J'ai travaillé dans de nombreux pays dans le monde; une vingtaine au total, je crois, et je peux vous dire que l'Angleterre et le Danemark sont les pires. C'était il y a 20 ans. Il y a eu très tôt des projets de loi semblables à celui-ci. Ensuite, il y a des pays comme la Namibie, où j'ai aussi travaillé. Ils m'ont acclamé et m'ont donné des fleurs et tout le reste. Ils n'avaient aucune préoccupation à propos des projets parce qu'ils en avaient besoin.

Le sénateur MacDonald : Mes questions s'adressent à M. Ignasiak et son équipe. C'est un plaisir de vous voir.

Parlons de l'insaisissable liste de projets désignés. Le gouvernement semble très réticent à la communiquer. Il n'a donné aucune information à ce sujet et n'a certainement pas fourni la liste au comité. Certains ont dit craindre que les forages de prospection extracôtiers, les projets d'exploitation des sables bitumineux in situ et les mines de potasse soient inscrits sur cette liste de projets.

Selon votre expérience et après avoir lu les documents de consultation du gouvernement, pensez-vous que ces projets et d'autres types de projets que je n'ai pas mentionnés figureront sur la liste de projets désignés?

M. Duncanson : Merci de la question, sénateur. Je ne pense pas que nous ayons des informations plus précises que celles dont disposent tous ceux qui sont ici. Cela dit, les premières consultations avec le gouvernement laissaient entendre que ces types de projets seraient inclus. On suppose qu'il y a eu des discussions en coulisses pour déterminer si c'était acceptable ou non, mais nous en ignorons le résultat.

Nous avons déjà indiqué qu'il nous est difficile, en tant qu'avocats spécialistes de la réglementation, d'évaluer cette mesure législative et de conseiller nos clients sur la portée du projet de loi parce que nous ignorons encore beaucoup de détails sur sa mise en œuvre. Une mesure législative n'est bonne que dans la mesure où elle est réellement mise en œuvre. Sans ces détails, il est très difficile d'en connaître les effets exacts.

Senator MacDonald: We've heard a lot of testimony on the expanded list of factors to be considered in the IAA in clause 22 and clause 23. Do you believe these clauses will insert more policy debate in the project reviews, and do you think these clauses will increase in uncertainty for the proponents of projects?

Mr. Ignasiak: Yes. Currently we have the main test, that being whether there's a potential for significant adverse effects, and over decades we have developed a better understanding about what that means. How do you consider reversibility, magnitude; all of those things are taken into account when environmental scientists and different disciplines are trying to determine whether we're likely to see significant adverse effects.

I think it actually goes back to some of the exchange that occurred with Mr. Taylor about amend, amend, amend. This is very important legislation. It comes from the EARP guidelines that pre-existed the original CEAA, where we had some tweaks, and we then had CEAA 2012, which had some more tweaks, some of which were significant. We've talked about moving away from the trigger-based approach.

Here we are seeing a wholesale starting over on the impact assessment.

There's no doubt in our mind that the criteria here will result in increased politicization. You can read those factors in either of those clauses, and you're going to have a policy debate on many of them as people try to determine the final answer. For us, to advise our clients on whether they've met that test and what happens in either case becomes very difficult.

Senator Patterson: Senator Taylor, we're honoured by your presence here and your experience, but I was quite shocked to hear you say that opposition members employ a trick by inviting experts to give evidence, if I heard you correctly. I would like to ask you, do you believe then that people who have appeared before our committee — respected industry stakeholders like the Canadian Energy Pipeline Association, the Canadian Association of Petroleum Producers, the Canadian Electricity Association, we heard from Chief Roy Fox today and the protesters who took time out of their day to come here condemning this bill — are they a trick, those people, that we should dismiss?

Mr. Taylor: No. I think you should listen to them. They are saying what you said, that they can see their own living affected. I think part of the problem in Alberta is exaggerated a bit. There's been a depression in two things. One, geologically, horizontal light oil has been discovered in Texas and Oklahoma. That put our type of geology out of business. So they get a lot

Le sénateur MacDonald : Nous avons entendu beaucoup de témoignages sur la liste élargie de facteurs à prendre en considération aux articles 22 et 23 de la Loi sur l'évaluation d'impact. Selon vous, ces articles susciteront-ils plus de débats sur les politiques lors des évaluations des projets, et croyez-vous qu'ils accroîtront l'incertitude chez les promoteurs?

M. Ignasiak : Oui. Actuellement, le critère principal est la détermination du risque d'effets négatifs importants, et nous avons acquis une meilleure compréhension de ce que cela signifie au fil des décennies. Il s'agit d'examiner la réversibilité, la magnitude, et cetera. Toutes ces choses sont prises en compte lorsque les spécialistes de l'environnement et ceux d'autres disciplines cherchent à déterminer s'il y a des risques d'effets négatifs importants.

Je pense que cela nous ramène à la discussion avec M. Taylor concernant les amendements successifs. Il s'agit d'une mesure législative très importante qui découle des lignes directrices du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement qui étaient en place avant la LCEE originale. Il y a eu des ajustements, puis la LCEE de 2012, elle aussi modifiée, parfois de façon importante. Nous avons parlé de s'éloigner de l'approche fondée sur un facteur déclencheur.

Dans le cas présent, il s'agit d'une refonte générale de l'évaluation d'impact.

Nous sommes absolument convaincus que le critère utilisé ici entraînera une politisation accrue. Il suffit de lire les facteurs énumérés dans l'un ou l'autre de ces articles pour constater que les politiques feront souvent l'objet de débats, alors que les gens tenteront de déterminer l'issue. Dans les deux cas, il nous est difficile de dire à nos clients s'ils satisfont à ce critère.

Le sénateur Patterson : Sénateur Taylor, nous sommes honorés de votre présence et ravis de pouvoir miser sur votre expérience, mais j'ai été plutôt surpris de vous entendre dire que les membres de l'opposition font preuve de ruse en invitant des experts à témoigner, si j'ai bien compris. Ma question est donc la suivante : pensez-vous que les personnes qui ont comparu devant le comité — je parle d'intervenants respectés de l'industrie, comme les représentants de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, de l'Association canadienne de l'électricité, du chef Roy Fox, que nous avons entendus aujourd'hui et des manifestants qui ont pris la peine de venir ici pour dénoncer ce projet de loi — participent à une ruse et que nous devrions rejeter leur témoignage?

M. Taylor : Non. Je pense que vous devriez les écouter. Ce qu'ils disent, c'est que cela a une incidence sur leur gagne-pain, comme vous l'avez indiqué. Je pense qu'on a un peu exagéré certains problèmes de l'Alberta. Deux secteurs ont connu une dépression. Premièrement, sur le plan géologique, une nappe de pétrole léger a été découverte au Texas et en Oklahoma, ce qui

more oil income.

The second thing I would like to get across is that we, in the last 10, 20 years, have had a boom. Don't forget I'm a lot older than they are, and I remember when it was hard to get money. They've had very good times, and really what we have now is we're back to normal. It's not that we're depressed that much, but the big boom has dropped down.

There are a lot of people, unfortunately, unemployed and it's taken a lot to adjust, but it is coming back. I am part of an engineering firm. We've had a number of clients and in the last six months they have doubled. In other words, once the engineering and energy start figures increase, it will show up in the field. We've had a big boom and now we've crashed. That's the nature of the oil business. You've got to get used to it going up and down.

Senator Patterson: To the Osler firm, I just want to say that we've heard over and over again about these serious problems with the bill: No certainty on the project list or even the guidelines, there's no certainty on substitution — provinces don't know whether they're going to be substituted or not— no certainty on timelines, wide open standings — exacerbated by shocking evidence we heard yesterday about ambitious foreign funded support to environmental organizations and even Indigenous groups.

There was a day when there was a mantra: one project, one review. When I look at this bill, I see basically a trifurcated process. You've got the impact assessment, the licensing, and then the regulatory process, all with potentially different panels composed of different people.

Is this a perversion of the one-project-one-review goal that seemed to be commonplace in recent years?

Mr. Ignasiak: Our view is that it is a major problem with the legislation. It started becoming a major problem under CEAA 2012, and even with the previous CEAA. What we saw more and more was, even if there was a completely competent provincial regulator or territorial regulator dealing with a project, the insistence of a full-blown federal review of that very same project. It doesn't produce better outcomes, but it certainly increases the costs and the length of the process. You know, there are some who say CEAA 2012 was a step back in terms of federal involvement in the environment. From our perspective, we are seeing projects now that require no federal permits or approvals whatsoever. All of their permits or approvals are coming from the provincial government. Yet, despite that, they have to file a project description with the agency and undergo a

génère beaucoup plus de revenus pétroliers pour eux, mais cela a signifié la fin des activités de ce type au Canada.

Le deuxième aspect que je tiens à souligner est qu'il y a eu un boom au Canada au cours des 10 ou 20 dernières années. N'oubliez pas que je suis plus âgé qu'eux. Je me souviens de l'époque où l'argent était difficilement gagné. Ils ont connu de très bonnes périodes et la situation actuelle n'est qu'un retour à la normale. Donc, ce n'est pas tant une dépression qu'un ralentissement.

Malheureusement, beaucoup de personnes sont sans emploi et il a fallu beaucoup d'ajustements, mais il y a une reprise. Je travaille pour une firme d'ingénierie. Au cours des six derniers mois, notre clientèle a doublé. Cela signifie qu'une hausse des effectifs dans les secteurs du génie et de l'énergie se traduira éventuellement sur le terrain. Nous avons connu un essor considérable, puis une chute. C'est la nature du secteur pétrolier; il faut s'habituer aux fluctuations.

Le sénateur Patterson : Je veux simplement dire aux représentants de la société Osler que nous entendons continuellement parler des lacunes graves du projet de loi, notamment l'incertitude entourant la liste de projets et même les lignes directrices; l'incertitude concernant la substitution, puisque les provinces ne savent pas si elles seront visées par le processus de substitution, l'incertitude quant aux délais ou les critères ouverts. Tout cela est exacerbé par les témoignages troublants que nous avons entendus hier au sujet des appuis financiers ambitieux d'entités étrangères aux organismes environnementaux et même aux groupes autochtones.

Une certaine époque, il y avait un mantra : un projet, une évaluation. Lorsque je regarde ce projet de loi, je vois essentiellement un processus trifurqué : l'évaluation d'impact, la délivrance des permis et le processus réglementaire, qui pourraient tous relever d'instances distinctes composées de personnes différentes.

Est-ce une perversion de l'objectif d'un examen par projet qui semblait si courant ces dernières années?

M. Ignasiak : Nous considérons que c'est une grave lacune de la mesure législative. Le problème s'est aggravé avec la LCEE de 2012, et même avec la version précédente de la LCEE. Il est devenu de plus en plus fréquent qu'une évaluation fédérale exhaustive soit exigée pour un projet alors que cela avait déjà été fait par un organisme de réglementation provincial ou territorial totalement compétente en la matière. Cela ne donne pas de meilleurs résultats, mais il est certain que cela augmente les coûts et la durée du processus. Vous savez, certains disent que la LCEE de 2012 représente une érosion du rôle du gouvernement fédéral en environnement. De notre côté, nous voyons que certains projets ne nécessitent aucun permis ou aucune approbation du gouvernement fédéral. Or, malgré tout, les promoteurs doivent fournir une description de projet à l'agence

federal review because of the existing legislation, and this legislation just goes a step further in that regard.

So you heard me refer to the old trigger approach that we have used since the EARP guidelines and the original CEAA. I think that would go quite a ways toward helping us streamline that and trying to keep as much as possible to a one-window review.

The Chair: Thank you, witnesses, for your testimony.

Thank you, colleagues, for the questions and the discussion and debate.

We now continue our study of Bill C-69 with panel 3. We host, as an individual, Arlene Kwasniak, Professor Emerita of Law, University of Calgary; and from Young Pipeliners Association of Canada, Sarah Vandaiyar, President and Chief Executive Officer.

Arlene Kwasniak, Professor Emerita of Law, University of Calgary, as an individual: Thank you very much, everyone, and thank you for inviting me to speak on this very important bill. As I say in my brief, I'm a Professor Emerita of Law at the University of Calgary, and I've been involved in environmental assessment for over 25 years. I write on it and I publish on it. I also was a member of the Regulatory Advisory Committee under CEAA 1992 for about 11 years. I have been a member of the Canadian Environmental Network, environmental assessment caucus as well.

I'm going to start by making a few comments on the Senate's very important role in review of legislation, and then just go over a few points in my brief. I know you all have it. Then I will respond to some comments made in the testimony that was given last week that didn't make it into my brief.

With respect to the role of the Senate and reviewing legislation, I make these comments certainly not to advise this committee or the Senate of their role because they know that, of course, and it's not my place. But, on the contrary, these comments are just, I guess, in a broader context, because so much has been brought to the committee with expectations that the committee will make certain recommendations to the Senate and will be doing all kinds of things.

One of the things that the Senate committee has been asked to do is kill the bill, which I take to mean either delay it so much that it won't be passed by the end of this legislative period — I'm sure that there's no intention to do that — and the other would be to defeat the bill, which is sometimes called the absolute veto, which is rarely exercised. In fact, I've read of only

et se soumettre à un examen du fédéral en raison de la loi existante, et cette mesure législative ne fait que pousser cela un peu plus loin.

Donc, vous m'avez entendu parler de l'ancienne approche fondée sur des éléments déclencheurs que nous utilisons depuis l'adoption des lignes directrices du PEEE et de la LCEE originale. Je pense qu'il serait très utile de simplifier le processus et de tendre le plus possible vers une évaluation unique.

La présidente : Je remercie nos invités de leurs témoignages.

Chers collègues, merci pour ces questions, ces discussions et ce débat.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69 avec le troisième groupe de témoins. Nous accueillons Mme Arlene Kwasniak, professeure émérite de droit à l'Université de Calgary, qui témoigne à titre personnel. Nous accueillons également Mme Sarah Vandaiyar, présidente et chef de la direction de la Young Pipeliners Association of Canada.

Arlene Kwasniak, professeure émérite de droit, Université de Calgary, à titre personnel : Merci beaucoup à tous et merci de m'avoir invitée à parler de ce projet de loi très important. Comme je l'ai indiqué dans mon mémoire, je suis professeure émérite de droit à l'Université de Calgary et j'œuvre dans le domaine de l'évaluation environnementale depuis plus de 25 ans. J'ai rédigé et publié des articles à ce sujet. J'ai aussi siégé pendant environ 11 ans au Comité consultatif de la réglementation mis sur pied en vertu de la LCEE de 1992. J'ai également été membre du caucus de planification et d'évaluation environnementale du Réseau canadien de l'environnement.

J'aimerais commencer par quelques commentaires sur le rôle très important du Sénat dans l'examen de la mesure législative, puis passer en revue quelques points abordés dans mon mémoire. Je sais que vous l'avez tous reçu. Je répondrai ensuite à certains commentaires qui ont été faits dans les témoignages que vous avez entendus la semaine dernière. Je n'ai pas eu l'occasion d'inclure ces réponses dans mon mémoire.

En ce qui concerne le rôle du Sénat et l'examen de la loi, je n'ai aucunement la prétention d'informer le comité ou le Sénat de leur rôle, puisque vous le savez très bien, évidemment, mais aussi parce qu'il ne m'appartient pas de le faire. Au contraire, ces commentaires s'inscrivent simplement dans un contexte général, car les présentations faites à ce comité s'accompagnent d'attentes selon lesquelles le comité fera des recommandations au Sénat, entre autres choses.

Il a notamment été demandé au comité sénatorial de torpiller le projet de loi, ce qui signifie, d'après ce que je comprends, soit de retarder l'examen du projet de loi pour qu'il ne puisse être adopté avant la fin de cette législature — je suis certaine que ce n'est aucunement votre intention —, soit de rejeter le projet de loi, ce qu'on appelle parfois le veto absolu, un pouvoir rarement

four times since World War II and only in really extreme and exigent circumstances, and I would submit this Bill C-69 is certainly not one of those. Some of the proposed amendments to the bill would help to clarify it, make it more certain, better reflect its policy, but some would undermine its policy or present some completely different policy. So I think it's a good question to ask what really is the role of Senate.

Obviously that role is evolving with an independent Senate and I'm not even sure exactly where it is right now. Amendments are certainly within the Senate's purview.

I want to read something by Senator Harder from an April 12, 2018 publication, because it certainly rings true to me. He says:

When the Government, with full political accountability and the assent of the confidence chamber, has made its policy choice, one that is legitimate and reasonable, it is not enough to argue that it would be *preferable* for the Government to adopt an entirely different public policy. If within the range of reasonable policy options available to it to meet its objectives, the Government has selected one policy over another as reflected in its bill, its policy choice should in most cases be left intact. The Senate is not designed to be a rival to the House of Commons, and it is not the role of senators to govern from the relative comfort (and electoral safety) of the Red Chamber. To be blunt, amendments to government bills are not cheaper by the dozen.

I know it's going to be very difficult, if you choose, to amend the bill. I personally was very happy to hear the Honourable Nick Taylor say just leave it as it is and amend it on an as-need basis, but I do sort of understand that there may be amendments.

I guess it's my hope that, reflecting Senator Harder's statement, the underlying policy is respected and that amendments that tend to undermine that policy are carefully looked at because it could be, possibly, even improper to go that route.

Now, with respect to my brief, I'm going to talk a little about three things, plus review amendments. Part of my brief gives reasons why the reasons given to kill the bill actually benefit the detractors. I mention that Bill C-69 does not radically change federal assessment and that the claims that it does are truly not accurate. It's predominantly based on 2012. I, like Mr. Ignasiak, would have been really tickled to see triggers back. I think they do better reflect federal jurisdiction. But the major project list is still there and substitution is still there. Then by adding sustainability factors, I think it makes the bill even more beneficial for industry. It will make projects more socially acceptable to the communities where they're being carried out

exercé. En fait, j'ai appris que ce n'est arrivé que quatre fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, et seulement dans des circonstances extrêmes et urgentes. Je dirais que le projet de loi C-69 n'est pas l'une de ces occasions. Certains amendements proposés permettraient de clarifier le projet de loi, d'accroître la certitude et de mieux refléter sa politique, tandis que d'autres la mineraient ou la modifieraient complètement. Je pense donc qu'il est pertinent de se demander quel est le rôle exact du Sénat.

De toute évidence, ce rôle évolue, étant donné que le Sénat est indépendant. Je ne sais même pas vraiment où il en est actuellement. Le Sénat peut certainement faire des amendements.

J'aimerais lire une citation du sénateur Harder datée du 12 avril 2018, car elle me semble tomber à point. Il a dit ce qui suit :

Lorsque le gouvernement, avec la pleine responsabilité politique et l'assentiment de la Chambre, fait un choix politique qui est légitime et raisonnable, il ne suffit pas de soutenir qu'il serait *préférable* que le gouvernement adopte une politique publique complètement différente. Si, dans la gamme d'options politiques raisonnables permettant de remplir ses objectifs, le gouvernement a choisi une politique plutôt qu'une autre, son choix de politique devrait dans la plupart des cas ne pas être remplacé et primé. Le Sénat n'a pas pour but de rivaliser avec la Chambre des communes, et ce n'est pas le rôle des sénateurs de gouverner à partir du confort relatif (électoralement sécuritaire!) de la Chambre rouge. Pour dire les choses franchement, les amendements aux projets de loi du gouvernement ne sont pas moins chers la douzaine.

Je sais que ce sera très difficile d'amender ce projet de loi, si vous décidez de le faire. J'étais personnellement très heureuse d'entendre l'ancien sénateur Nick Taylor demander qu'on laisse tout tel quel pour ensuite apporter des modifications au besoin, mais je peux concevoir qu'on propose des amendements.

J'espère que, à la lumière de la déclaration du sénateur Harder, la politique sous-jacente sera respectée et que les amendements qui ont tendance à nuire à cette politique seront minutieusement étudiés, car il pourrait même s'avérer inapproprié de procéder de la sorte.

Maintenant, en ce qui a trait à mon mémoire, je vais aborder brièvement trois choses en plus de revoir les amendements. Une partie de mon mémoire explique pourquoi les raisons fournies pour empêcher l'adoption du projet de loi avantagent essentiellement ses détracteurs. J'y précise que le projet de loi C-69 ne modifie pas en profondeur l'évaluation fédérale et que les affirmations à cet effet sont tout simplement fausses. Le projet de loi est essentiellement fondé sur la LCEE de 2012. Tout comme M. Ignasiak, j'aurais été très agacée de constater le retour des déclencheurs. Je crois qu'ils illustrent mieux les compétences fédérales. Toutefois, la mention des ouvrages majeurs est toujours là, tout comme la substitution. Puis, l'ajout

and for Canada, and also it will make the federal legislation more consistent with the provincial and territorial legislation.

My brief has a super long footnote where I go over all the provincial legislation and all the territorial legislation and demonstrate how environmental factors are only one of the many factors that are required to be taken into account throughout Canada.

Restoring public participation rights is a key underlying policy in the bill and should not be changed. We had over 20 years with open participation and it was not a big deal. It would certainly lend more credibility to the bill.

Mr. Roman's name was mentioned earlier today as supporting a limitation on public participation. I certainly haven't seen anything that Andrew Roman has said like that. In fact, when he testified before this committee, he said it's generally a waste of time to put in standing rules as well as privative clauses and it's better just to go ahead with an assumption of open participation.

Also, adding GBA+ as a factor will facilitate the proponent's social licence to operate, but I would certainly strongly recommend that the agency provide guidelines as to how those will be implemented: what the proponent and who is overseeing the assessment needs to do in order to do that.

With respect to improvements on the bill, in my brief, I echo and support Senator Éric Forest's recommendations that municipalities be given a larger role. I'm not going to go over these, but I do add one, which is that municipalities be considered jurisdictions for some very limited purposes of the act.

I also make some recommendations on how perhaps the relationship between clause 22 and clause 63 might be clarified. This has been raised often enough. And I agree there may be some questions as to how those two relate to each other. I suggest that the statutory review be reduced to five years from 10 years. I think we will have a lot to learn over the next five years, and we might want to have an extensive review of the legislation.

I recommend reinstating the original wording for subclause 22(1)(f), which concerns alternatives to the project. I recommend that you take out the words "are technically and economically feasible and directly related to the designated project." They were added in this flurry of House of Commons' amendments. I think that if that was thought through a little

d'éléments relatifs à la durabilité rend selon moi le projet de loi encore plus profitable pour l'industrie. De cette façon, les projets seront plus acceptables pour les collectivités concernées de même que pour le reste de la population canadienne, en plus d'aligner davantage la législation fédérale sur celle des provinces et territoires.

Mon mémoire contient une note de bas de page très longue où j'énumère toute la législation provinciale et territoriale pertinente, et où j'illustre que beaucoup d'autres éléments en plus de ceux relatifs à l'environnement doivent être pris en compte partout au pays.

Rétablir le droit du public à participer au processus est une politique clé qui sous-tend ce projet de loi et elle ne devrait pas être modifiée. Pendant plus de 20 ans, il y a eu pleine participation du public et personne n'en a fait de cas. Cet aspect ne peut que rendre le projet de loi plus crédible.

Un peu plus tôt aujourd'hui, on a fait référence à M. Roman, qui se serait dit favorable à une participation limitée du public. Je n'ai absolument rien vu dans les propos d'Andrew Roman qui allait en ce sens. En fait, quand il a témoigné devant le comité, il a déclaré que l'inclusion de règles permanentes et de clauses restrictives était habituellement une perte de temps et qu'il serait préférable de simplement aller de l'avant en présumant qu'il y a pleine participation du public.

De plus, l'ajout de l'analyse comparative entre les sexes plus favorisera l'acceptabilité sociale du projet proposé, quoique je recommande fortement à l'agence de préciser de quelle façon cette analyse sera mise en œuvre : ce que le promoteur doit faire et qui la supervise, entre autres.

Pour ce qui est des améliorations à apporter au projet de loi, mon mémoire reprend et étaye les recommandations du sénateur Éric Forest sur la nécessité de donner un plus grand rôle aux municipalités. Je ne vais pas les énumérer, mais je souhaite en ajouter une : que les municipalités soient vues comme des instances à certaines fins très strictes de la loi.

Mon mémoire comprend également des recommandations qui permettraient sans doute de préciser le lien entre les articles 22 et 63. Ce problème a déjà été soulevé bien des fois. De plus, je conviens que l'on peut s'interroger sur la façon dont ces deux articles sont liés. Je propose que l'examen de la loi ait lieu après 5 ans plutôt que 10 ans. Je pense que nous en apprendrons beaucoup au cours des cinq années à venir, et que nous voudrions peut-être procéder à un examen approfondi de la loi.

Je recommande de revenir au libellé d'origine de l'alinéa 22(1)(f), qui porte sur les solutions de rechange. Je retirerais le segment « qui sont réalisables sur les plans technique et économique et qui sont directement liées au projet », qui a été ajouté dans la déferlante d'amendements adoptés à la Chambre des communes. Je suis d'avis que, si on y avait réfléchi un peu

more, it might not have been passed. I think that the original wording was correct. I'm happy to discuss this.

With respect to my comments on some of the testimony from last week, I want to comment on something Aaron Henry said for the Chamber of Commerce. That was last Thursday. It was the inclusion of what he called a "federal backstop." As I understand him, the federal backstop would be a statutory requirement that the federal Crown compensate the proponent and possibly Indigenous groups and communities if Crown consultation and duty to consult and accommodate doesn't turn out in such a way that a project goes ahead. His brief wasn't available yet. At least I couldn't find it. I have expressed a lot of concerns about it. One is that it seems to be an extraordinary way to use the word "backstop," but that's perhaps not so important. I think it's also demeaning to Indigenous communities to presuppose that all projects should go ahead when there's a duty to consult and accommodate because sometimes exercising that duty will lead to the conclusion that a project shouldn't go ahead. That should always be a possibility and there should not be compensation in such a situation.

Also, I think it's demeaning to Indigenous communities to presuppose that we know everything that there is to know about consultation and accommodation. In fact, our courts are clarifying this as time goes on. Sometimes it's not the Crown that is actually doing its own consultation. It may be the NEB or even the proponent. I mean, the whole idea of compensation in such a situation would get very complex, to say the least. It opens the door to all kinds of projects just being put forward, even though they may not have a lot of merit, but with the knowledge that there might be compensation. Most important, there's really no place for such a thing in environmental impact legislation, because environmental impact legislation is not the place to put these kinds of pressures with respect to constitutional duties, which are a different thing. Environmental impact legislation can assist in carrying out these constitutional duties, but it's not the place to put them so squarely.

There's so much talk about the politicization of clause 22 factors.

The Chair: Professor, you need to wrap up.

Ms. Kwasniak: Okay.

I don't think that is the case. We just need a lot of guidance as to how those would be carried out.

With respect to privative clause, I will just agree with Professor Olszynski's comments of this morning, that there shouldn't be one.

plus, cet amendement n'aurait pas été adopté. Selon moi, le libellé d'origine était correct. Je serais heureuse d'en discuter avec vous si vous le souhaitez.

J'aimerais aussi formuler quelques commentaires sur les témoignages de la semaine dernière, en particulier sur ce qu'a dit Aaron Henry au nom de la chambre de commerce. C'était jeudi dernier. Il a parlé d'inclure ce qu'il a appelé un « filet de sécurité fédéral ». Si je l'ai bien compris, le filet de sécurité fédéral serait une disposition légale qui permettrait au promoteur, voire à des groupes et à des communautés autochtones, d'être dédommagé par la Couronne si les résultats de ses consultations, de son obligation de consulter les Autochtones et de celle de prendre des mesures d'adaptation ne permettraient pas d'aller de l'avant. Son mémoire n'était pas encore disponible. Ou, à tout le moins, je ne l'ai pas trouvé. J'ai de vives préoccupations sur ce point. D'abord, cela me paraît un emploi fort inusité du terme « filet de sécurité », mais ce n'est probablement pas le plus important. J'estime ensuite que de présumer que tous les projets devraient aller de l'avant quand il y a obligation de consulter et de prendre des mesures d'adaptation est insultant pour les communautés autochtones, car le respect de ces obligations peut parfois montrer que la concrétisation du projet visé n'est pas souhaitable. Ce devrait toujours être une possibilité et il ne devrait pas y avoir d'indemnisation dans de telles circonstances.

Aussi, je trouve insultant pour les communautés autochtones de présumer que nous savons tout ce qu'il y a à savoir sur la consultation et la prise de mesures d'adaptation. En fait, nos tribunaux clarifient la question au fil du temps. Parfois, ce n'est pas la Couronne qui mène des consultations. Ce peut être l'Office national de l'énergie ou même le promoteur. Enfin, le concept même d'indemnisation dans une telle situation deviendrait très complexe, et c'est peu dire. On ouvrirait la voie à toutes sortes de projets qui, même sans avoir de véritable mérite, seraient proposés dans l'espoir de toucher une indemnité. Surtout, il n'y a pas vraiment de place pour ce genre de choses dans une loi sur les répercussions environnementales. Les lois sur les répercussions environnementales ne sont pas là pour insister sur les obligations constitutionnelles. C'est complètement autre chose. Les lois sur les répercussions environnementales peuvent favoriser le respect de ces obligations, sans nécessairement les encadrer de la sorte.

Il y a beaucoup à dire sur la politisation des éléments de l'article 22.

La présidente : Madame Kwasniak, nous devons conclure.

Mme Kwasniak : Très bien.

Je ne crois pas que ce soit le cas. Nous avons simplement besoin de bien encadrer leur déroulement.

En ce qui a trait aux clauses restrictives, je dirai simplement que j'abonde dans le même sens que M. Olszynski, qui disait ce matin qu'il ne devrait pas y en avoir.

Thank you.

Sarah Vandaiyar, President and Chief Executive Officer, Young Pipeliners Association of Canada: Good afternoon. Thank you for the opportunity to speak about the impact of Bill C-69 on young professionals in the industry.

My name is Sarah Vandaiyar. I'm the President and CEO of a non-profit called the Young Pipeliners Association of Canada. I represent over 1400 young professionals across the country that work in the pipeline industry, including professionals in engineering, communications, business development, and academia.

YPAC's vision is to ensure the sustainable future of the pipeline industry and we provide access to educational events, networking, and opportunities to engage with senior professionals. YPAC is proud to be the next generation of leaders in the Canadian pipeline industry, working alongside organizations, including the Canadian Energy Pipeline Association, the Canadian Standards Association, and the Canadian Gas Association; in addition to our international pipeline counterparts in the U.S., Brazil, Australia, and Europe.

YPAC is aware of the concerns raised about the bill, and I am here to speak about implications that it could have on young people hoping to get into the pipeline industry. YPAC echoes concerns expressed by CEPA and its member companies regarding the lack of clarity and certainty in Bill C-69. Canada's resources are landlocked due to lack of pipelines and the economy misses out on revenue which contributes to our declining competitiveness. This in turn hinders growth in the industry and the attraction and development of talent that drives progress. Simply put, improvements to Bill C-69 are required to ensure the long-term sustainability of the Canadian energy sector, with this being especially critical to the young professional members of YPAC, who are looking for long-term careers.

What may not be apparent is that today's pipeline industry possesses incredible creativity and talent that drives innovation. Every two years Calgary hosts an international technical conference on pipelines and world-renowned experts discuss pipeline integrity, welding, construction best practices, among many other things. Young pipeliners are heavily involved in events such as these and are part of conversations that drive environmental stewardship and safety.

I can tell you that when I graduated from the University of Waterloo 10 years ago, the oil and gas industry was the place to be, to be part of exciting projects and solve interesting problems.

Merci.

Sarah Vandaiyar, présidente et chef de la direction, Young Pipeliners Association of Canada : Bonjour et merci de nous avoir invités à témoigner sur l'incidence du projet de loi C-69 sur les jeunes professionnels du secteur.

Je m'appelle Sarah Vandaiyar et je suis présidente-directrice générale d'un organisme à but non lucratif appelé Young Pipeliners Association of Canada. Je représente plus de 1 400 jeunes professionnels de partout au pays qui travaillent dans le secteur des pipelines, entre autres dans les volets de l'ingénierie, des communications, du développement commercial et de la recherche.

Notre organisme a pour vision d'assurer un avenir viable au secteur des pipelines et d'offrir à ses membres diverses activités de formation, de réseautage et d'autres occasions de côtoyer des professionnels chevronnés. Young Pipeliners est fier de représenter la prochaine génération de chefs de file dans le secteur canadien des pipelines et collabore avec divers organismes, comme l'Association canadienne de pipelines d'énergie, l'Association canadienne de normalisation et l'Association canadienne du gaz, sans compter ses homologues aux États-Unis, au Brésil, en Australie et en Europe.

Young Pipeliners est au fait des préoccupations suscitées par le projet de loi, et je suis ici pour traiter des incidences qu'il pourrait avoir sur les jeunes qui souhaitent œuvrer au sein du secteur des pipelines. Young Pipeliners a les mêmes préoccupations que l'Association canadienne de pipelines d'énergie et ses membres quant au manque de clarté et de certitude entourant le projet de loi C-69. Les ressources naturelles du Canada ne peuvent pas être exploitées en raison du nombre insuffisant de pipelines, ce qui empêche l'injection de revenus dans l'économie et contribue à réduire notre compétitivité. Cela freine donc la croissance du secteur ainsi que le recrutement et la formation d'employés, véritable moteur de notre évolution. Bref, des améliorations au projet de loi C-69 sont nécessaires pour assurer la viabilité à long terme du secteur canadien de l'énergie, ce qui est crucial pour les membres de Young Pipeliners qui souhaitent y faire carrière.

La créativité et le talent incroyables au sein du secteur des pipelines est un vecteur d'innovation, ce qui n'est peut-être pas évident vu de l'extérieur. Tous les deux ans, Calgary accueille une conférence internationale sur les pipelines où des spécialistes de renommée mondiale traitent de l'intégrité des pipelines, de la soudure, des pratiques exemplaires en construction, et j'en passe. Young Pipeliners est très actif dans des manifestations du genre et participe aux discussions au cœur de l'intendance de l'environnement et de sa protection.

Je peux vous confirmer que, lorsque j'ai obtenu mon diplôme de l'Université de Waterloo il y a 10 ans, l'industrie pétrolière et gazière était le milieu professionnel par excellence, riche en

Many of my classmates moved to Alberta and have made this province their home.

Legislation, such as Bill C-69, reduces the competitiveness of the industry, which in turn diminishes the entrepreneurship, passion, and drive that exists in young Canadians to continue to make the industry better. In addition, the uncertainty in the regulatory process creates roadblocks to realizing opportunities to develop Canadian resources, the revenue from which will support a transition to a low carbon future.

The uncertainty created by Bill C-69 impedes Canada's ability to move our oil and gas resources. YPAC is concerned that less regulated countries are not only increasing their production to meet world demand, but are also increasing their deliveries to Canada's coasts and, as a result, the Canadian economy misses out on billions in long-term revenue.

YPAC recognizes that the energy landscape will shift to a low carbon future, and this shift requires significant capital and investment and research to get there. Building out our pipeline infrastructure to obtain the maximum value for our resources provides value that supports this transition.

What does the pipeline industry represent for many young professionals?

I would like to close my statement with a personal account of my experience. I am proud of the industry that I work in. Over the last five years as an engineer at TransCanada I've been on pipeline rights-of-way during construction, worked with engineering contractors, among other things. Very recently I was seconded to CEPA, the Canadian Energy Pipeline Association, where I could learn more about industry initiatives that drive continuous improvement.

So what does it say about an individual like me that's an engineer seconded to CEPA that runs the Young Pipeliners Association of Canada? Hopefully it conveys to this committee that young pipeliners bring a great deal of passion, creativity, and are personally invested in ensuring that there is a sustainable future for the industry.

Is industry listening to its young professionals? Absolutely. YPAC has a position on an industry board which shows a real commitment to new ideas. Let's continue to work together to ensure that the Canadian energy industry remains competitive to ensure a bright future for young pipeliners across the country.

projets stimulants et en occasions de résoudre des questions intéressantes. Beaucoup de mes condisciples se sont établis en Alberta.

La législation, comme le projet de loi C-69, rend l'industrie moins concurrentielle et, par le fait même, jugule l'esprit d'entreprise, la passion et les élans des jeunes canadiens dont elle a besoin pour progresser. De plus, l'incertitude du processus réglementaire vient mettre des bâtons dans les roues du développement des ressources naturelles canadiennes, dont les revenus permettraient d'appuyer une transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.

L'incertitude engendrée par le projet de loi C-69 empêche le Canada d'acheminer son pétrole et son gaz aux marchés. Ce qui préoccupe Young Pipeliners, c'est que non seulement des pays à la réglementation plus souple augmentent leur production pour répondre à la demande mondiale, mais ils augmentent aussi leurs livraisons sur les côtes canadiennes, ce qui se traduit par des milliards de dollars de pertes à long terme pour l'économie nationale.

Young Pipeliners est conscient que le paysage énergétique tend vers un avenir à faibles émissions de carbone, et que cette transition demande des investissements, des capitaux et des travaux de recherche importants. Aménager nos pipelines de façon à tirer le maximum de nos ressources naturelles apporte de l'eau au moulin de cette transition.

Qu'est-ce que le secteur des pipelines représente pour beaucoup de jeunes professionnels?

J'aimerais conclure sur une note personnelle. Je suis fière du secteur au sein duquel je travaille. Je suis ingénieure pour TransCanada depuis cinq ans et, à ce titre, j'ai travaillé sur l'emprise de pipelines pendant des travaux de construction et collaboré avec des entrepreneurs d'ingénierie, entre autres. Tout dernièrement, j'ai été détachée auprès de l'Association canadienne de pipelines d'énergie où j'ai pu en apprendre davantage sur les initiatives mises en œuvre pour assurer l'amélioration constante du secteur.

Donc, que doit-on penser d'une personne comme moi, une ingénieure détachée auprès de l'Association canadienne de pipelines d'énergie et qui dirige la Young Pipeliners Association of Canada? J'espère que le comité voit en moi beaucoup de passion et de créativité, ainsi que le désir concret de veiller à un avenir viable pour le secteur.

Est-ce que le secteur est à l'écoute de ses jeunes professionnels? Tout à fait. Young Pipeliners a un représentant au sein d'un des conseils du secteur, ce qui témoigne d'un véritable intérêt pour le sang neuf. Continuons à travailler ensemble pour veiller à ce que le secteur canadien de l'énergie

Thank you, and I look forward to your questions.

Senator MacDonald: Thank you both for being here.

Professor Kwasniak, in your brief you said in your opinion that the IAA was strongly influenced by the energy industry and the provinces.

The Premier of Alberta and the leader of the opposition in Alberta have both condemned Bill C-69. The Manitoba, Ontario, New Brunswick governments are also extremely critical of the bill. If the provinces and the energy industry influence the IAA so strongly, how do you explain their intense opposition to the bill?

Ms. Kwasniak: I honestly can't explain that because I think the status quo, and I think a lot of the industry would agree, is worse.

It could have gone quite differently. I know that environmental communities were pushing for a return to triggers — I was kind of surprised to hear Mr. Ignasiak wants triggers again — and to have totally independent decisions being made, and more environmental considerations. Most of that was not accepted. A lot of the expert panels' recommendations weren't accepted. I think what we ended up with in Bill C-69 was a compromise, but I think a compromise mainly that favours the energy industry. That they would complain I suppose is not surprising because they would like it even more favourable to themselves, which is understandable.

I think that's all I have to say in response.

Senator MacDonald: Well, I just have to respond to that. Mr. Ignasiak is an experienced lawyer in this field and has spent years working on these projects. With respect, I do defer to his judgment on this stuff because —

Ms. Kwasniak: I'm saying I agree with him with respect to triggers. I am in agreement with him. In fact, I think a lot of the things that he said made sense. I think there are some things in the bill that people who are meant to administrate the act will have some problem figuring out as to what they're supposed to do. That's why in my brief I suggest that there be clear agency guidance, at least, and maybe some amendments to clarify — for example, the relationship between clauses 22 and 63. I think that's really important.

Senator MacDonald: Thank you.

demeure concurrentiel et à ce que ses jeunes professionnels aient un avenir brillant devant eux.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le sénateur MacDonald : Merci à vous deux d'être présentes.

Madame Kwasniak, dans votre mémoire, vous avez indiqué que la Loi sur l'évaluation d'impact était, selon vous, fortement influencée par l'industrie de l'énergie et les provinces.

La première ministre et le chef de l'opposition de l'Alberta ont tous deux dénoncé le projet de loi C-69. Le Manitoba, l'Ontario, et le Nouveau-Brunswick l'ont également fortement critiqué. Si les provinces et l'industrie de l'énergie ont une si grande influence sur la Loi sur l'évaluation d'impact, pourquoi, selon vous, s'opposent-elles si vivement au projet de loi?

Mme Kwasniak : Je ne peux honnêtement pas vous donner de réponse, parce que j'estime que le statu quo est pire, et je pense qu'une grande partie de l'industrie est de mon avis.

Les choses auraient pu se passer de façon très différente. Je sais que les groupes environnementaux souhaitent que l'on revienne aux déclencheurs — j'ai été assez surprise d'entendre M. Ignasiak dire qu'il souhaitait que l'on ait de nouveau recours aux déclencheurs —, que l'on assure une prise de décisions totalement indépendante, et que l'on tienne davantage compte des considérations environnementales. La plupart de ces demandes ont été rejetées. Un grand nombre des recommandations du groupe d'experts ont été refusées. Je pense qu'en fin de compte, le projet de loi C-69 constitue un compromis, mais un compromis qui, selon moi, favorise principalement l'industrie de l'énergie. J'imagine qu'il n'est pas surprenant que l'industrie se plaigne, car elle aimerait que le projet de loi lui soit encore plus favorable, ce qui est compréhensible.

Je pense que c'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Le sénateur MacDonald : Je suis obligé de répondre à cela. M. Ignasiak est un avocat chevronné dans son domaine et a passé des années à travailler sur ces projets. En toute déférence, je m'en remets à son avis à ce sujet parce que...

Mme Kwasniak : Ce que je dis, c'est que je suis d'accord avec lui au sujet des déclencheurs. Je suis d'accord. D'ailleurs, je pense qu'une grande partie de ce qu'il a dit était pertinente. J'estime que certains des éléments du projet de loi créeront de la confusion chez les personnes chargées d'appliquer la loi quant à ce qu'elles doivent faire. C'est pourquoi, dans mon mémoire, je suggère que l'agence fournisse au minimum des directives claires, et peut-être quelques amendements visant à préciser, par exemple, le lien entre les articles 22 et 63. J'estime que c'est très important.

Le sénateur MacDonald : Merci.

Ms. Vandaiyar, it's great to have you here today. It's not so much a question. I just want to say that I have great faith in engineers and people who can do things with their hands and create things. I also have great faith in young people like yourself, and I'm so glad to see you here at the table.

Years ago when they were trying to exploit the oil sands, we never had the technology to get it out of the ground efficiently or economically, but today we do because we worked with it for decades. I just want to make the point that young people like you in the engineering field have to be allowed to work with the industry, to advance the industry, to take it to the next level to improve it. We're not going to be able to get those things done unless young people like yourself are going to be allowed to work and keep working at the industry so you can make those improvements and make our industry safer and cleaner and more efficient.

It's great to have you here speaking on behalf of the young pipeliners, and thank you for taking the time and having the courage to come.

Ms. Vandaiyar: Thank you, senator.

Senator Cordy: Thank you to both for bringing your perspectives on C-69 to the committee.

When I'm speaking at events, I'm always thinking please don't let me be the last panel of the day, but you've certainly jogged our interest. Thank you very much for that.

Ms. Vandaiyar, you spoke about some of the things like lack of clarity in the bills, the kinds of things that we have heard before. You said you worked for CEPA for a while. You didn't mention any specific amendments today. Are you happy with the amendments brought forward by CEPA?

Ms. Vandaiyar: So YPAC is aware of the concerns that have been brought forth by CEPA. We work extensively with CEPA. As an organization we partner with them on various volunteer initiatives.

What I would say is that we echo their concerns regarding competitiveness. We haven't put forward any amendments however.

Senator Cordy: Ms. Kwasniak, I was interested when you spoke about municipalities being considered as participants in assessments, but then you said in a limited manner. If we had every municipality in Canada involved it might be cumbersome, but you've made a caveat that it be in a limited manner. Could you just expand on that.

Madame Vandaiyar, c'est un plaisir de vous avoir parmi nous. Ceci n'est pas vraiment une question. J'aimerais simplement vous dire que j'ai foi dans les ingénieurs et les personnes qui sont habiles de leurs mains et peuvent créer des choses. J'ai également foi dans les jeunes comme vous, et je suis très heureux que vous soyez présente aujourd'hui.

Il y a des années, quand on essayait d'exploiter les sables bitumineux, nous n'avions pas la technologie pour le faire de façon efficace et économique. Aujourd'hui, nous la possédons, parce que cela fait des décennies que nous y travaillons. J'aimerais simplement faire valoir que les jeunes du domaine du génie comme vous doivent pouvoir travailler avec l'industrie pour la faire progresser, pour la faire passer à l'étape suivante en vue de l'améliorer. Nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs si nous ne permettons pas aux jeunes comme vous de travailler avec l'industrie et de continuer à le faire pour y apporter ces changements et la rendre plus sûre, plus propre et plus efficace.

Nous sommes très heureux que vous soyez venue parler au nom des jeunes professionnels, et nous vous remercions d'avoir pris le temps de le faire, et d'avoir eu le courage de venir.

Mme Vandaiyar : Merci, sénateur.

La sénatrice Cordy : Merci à vous deux d'avoir fait part de votre point de vue sur le projet de loi C-69 à ce comité.

Lorsque je prononce des allocutions dans le cadre d'événements, je pense toujours : j'espère que je ne serai pas le dernier intervenant de la journée, mais vous avez réellement captivé notre intérêt. Merci beaucoup.

Madame Vandaiyar, vous avez notamment parlé du manque de clarté des projets de loi, le genre de choses dont nous avons déjà entendu parler. Vous avez dit que vous aviez travaillé pour la CEPA pendant un certain temps. Vous n'avez mentionné aucun amendement particulier. Êtes-vous satisfaite de ceux apportés par la CEPA?

Mme Vandaiyar : Young Pipeliners est au fait des inquiétudes qui ont été soulevées par la CEPA. Nous travaillons beaucoup avec cette dernière. À titre d'organisme, nous travaillons en partenariat avec elle à diverses initiatives bénévoles.

Je dirais que nous partageons leurs inquiétudes au sujet de la compétitivité. Nous n'avons toutefois proposé aucun amendement.

La sénatrice Cordy : Madame Kwasniak, j'ai été intéressée quand vous avez parlé de considérer les municipalités comme des participantes aux évaluations, mais vous avez ensuite dit que cette participation devait être limitée. Si toutes les municipalités du Canada participaient, le processus pourrait être fastidieux, mais vous avez insisté sur le fait que leur participation devait être limitée. Pourriez-vous préciser?

Ms. Kwasniak: Yes, thank you for your question. I guess, like I said, I was somewhat echoing Senator Forest's remarks. He had three ways in which municipalities could be included. He prefaced his remarks, and I agree, that municipalities are governments. They are accountable to their people. They have regional plans, land use plans, environmental plans. They have industrial development plans. They have all these things in place within their own ambit.

Moreover, they bear the brunt of climate change. They have emergency response issues, they have to take care of the people, floods, and all this. Yet, throughout its history in Canada, federal environmental assessment legislation hasn't given municipalities any more of a role really than the public and, with CEAA 2012, the directly affected. One of my areas is municipal law, and I've always been amazed how this level of government is neglected. They have special participation rights and they have to be given notice of things.

Municipalities should be considered jurisdictions for limited purposes, and that would be just for the purposes of participating in regional assessments and strategic assessments where they may be relevant. Their municipal plans could be part of an IAA regional plan.

Also, the municipal plans would have to be included as part of the proponent's project description. Therefore, when the proponent does its project description, if there's a municipal plan in place that is relevant to the project, it would somehow be front and centre in the assessment.

I don't think we're quite ready for municipalities to be jurisdictions for all purposes in the act, although there is in the literature a lot of talk about federal assessments that are cooperative assessments with municipalities, just like we would have with provinces. Municipalities have impact assessments as well and sometimes they may involve matters that are under federal authority.

Senator Cordy: You also spoke about a statutory review after five years instead of 10 years. The industry has changed significantly. Senator Taylor was here earlier and he talked about what it was like in the 1950s, but even now changes are just being made so quickly. So is that why you suggested five years instead of 10 for a statutory review?

Ms. Kwasniak: Yes, and it's new legislation. The first review of the Canadian Environmental Assessment Act was a five-year review. I participated in that. I think it was really good to have

Mme Kwasniak : Oui, merci pour votre question. Comme je l'ai dit, je reprenais en quelque sorte les remarques du sénateur Forest. Il a indiqué trois façons dont les municipalités pourraient participer. Au début de ses remarques, il a dit, et je suis d'accord avec lui, que les municipalités étaient des gouvernements. Elles rendent des comptes à leur population. Elles ont des plans régionaux, des plans d'utilisation des terres, des plans environnementaux. Elles ont des plans de développement industriel. Tout cela relève de leur contrôle.

En outre, ce sont elles qui portent le poids du changement climatique. Elles répondent aux situations d'urgence, elles doivent prendre soin des personnes, intervenir en cas d'inondations, et cetera. Pourtant, depuis sa création, au Canada, la loi fédérale sur l'évaluation environnementale ne donne pas aux municipalités un rôle plus important que celui qu'elle accorde au public et, avec la LCEE de 2012, aux personnes directement touchées. L'un de mes domaines est le droit municipal, et j'ai toujours été étonnée de la mesure dans laquelle cet ordre de gouvernement est négligé. Les municipalités ont un droit de participation spécial et doivent être avisées de ce qui se passe.

Elles devraient être traitées comme des administrations à certaines fins, et cela serait juste pour les évaluations régionales et stratégiques dans lesquelles leur participation pourrait être pertinente. Leurs plans municipaux pourraient être intégrés à un plan régional de la Loi sur l'évaluation d'impact.

De même, les plans municipaux devraient être intégrés à la description du projet du promoteur. De cette façon, lorsque le promoteur rédige la description de son projet, si un plan municipal pertinent est en place, il serait, en quelque sorte, au cœur de l'évaluation.

Je ne pense pas que nous soyons tout à fait prêts pour que les municipalités soient considérées comme des administrations à toutes les fins prévues dans la loi, même si, dans la documentation, on parle beaucoup d'évaluations fédérales qui sont des évaluations coopératives avec les municipalités, comme ce serait le cas avec les provinces. Les municipalités réalisent également des évaluations de l'impact, et celles-ci pourraient parfois couvrir des questions qui relèvent de la compétence fédérale.

La sénatrice Cordy : Vous avez également parlé de la réalisation d'un examen de la loi tous les 5 ans plutôt que tous les 10 ans. L'industrie a beaucoup changé. Le sénateur Taylor était ici un peu plus tôt. Il a parlé de ce qui se passait dans les années 1950. Aujourd'hui encore, les changements sont apportés tellement rapidement. Est-ce pour cette raison que vous avez suggéré que l'on réalise un examen quinquennal plutôt que décennal?

Mme Kwasniak : Oui, et il s'agit d'une nouvelle loi. Le premier examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était un examen quinquennal. J'y ai participé.

that kind of navel-gazing to see what has happened and what we should change and what shouldn't be changed.

The next review was going to be in seven years because we had learned some things, but then that was ended by an omnibus bill. We ended up with CEAA 2012.

But it seems to me, especially with this new legislation that has given rise to so much discussion and concern, it would make a lot more sense.

I also suggest that a quality assurance program be developed by the agency, or whoever is the proper person, group or body, to track the implementation of the act to see if everything is working so that when it comes to a five-year review or the need for consequential amendments these are all well informed.

Senator Cordy: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Ms. Kwasniak. I was not expecting Senator Harder's comment to be used. I just want to remind you that, when you quote Senator Harder, you have to mention that he is a government representative in the Senate. That is important, as he speaks on the government's behalf. You have to understand that, when the government speaks, it does not want amendments to the bill to take the legislation too far from the intentions. You said that amendments must be developed to rebuild public trust. People who were in front of the hotel this morning to tell us to kill Bill C-69 are the public in my opinion. With everything I have heard here — and what we have heard since the beginning of these hearings — if this bill is not amended substantially, I am worried about losing public trust. Do you think the expression "public trust" is being used — it has been somewhat adopted by groups, by opponents — to justify not amending this bill or not increasing the number of environmental consultations? In this kind of a situation, people want economic interests to be taken into account — and those are their interests, as well — and they want us to play our constitutional role by either amending or killing the bill. What do you think about that?

[*English*]

Ms. Kwasniak: Thank you for your question. The bill should not be killed. I take it that would mean voting against it. From what I've heard, and I've listened to most of the testimony before this committee, there hasn't been a resounding request to kill the bill, though there have been requests for many amendments. There has been much criticism of CEAA 2012. A lot of the economic downturn, the problems with the court cases

Je pense que ce type de nombrilisme était vraiment utile pour voir ce qui s'était produit et ce qui devait changer ou rester tel quel.

L'examen suivant devait avoir lieu sept ans plus tard, parce que nous avons tiré des leçons, mais un projet de loi omnibus y a mis fin. Cela a abouti à la LCEE de 2012.

Toutefois, il me semble, en particulier avec cette nouvelle loi, qui a donné lieu à tellement de discussions et d'inquiétudes, que cela serait beaucoup plus logique.

Je suggère également que l'agence ou la personne, le groupe ou l'organisme pertinent crée un programme d'assurance de la qualité en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la loi pour vérifier que tout fonctionne, pour que l'examen quinquennal ou les amendements qui en découlent soient bien éclairés.

La sénatrice Cordy : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Me Kwasniak. Je ne m'attendais pas à ce qu'on reprenne les propos du sénateur Harder. Je tiens juste à vous rappeler que lorsque vous citez le sénateur Harder, vous devez mentionner qu'il est le représentant du gouvernement au Sénat. C'est très important, car il parle au nom du gouvernement. Vous comprenez que lorsque le gouvernement parle, il ne veut pas que son projet de loi soit trop amendé par rapport aux intentions. Vous avez dit que les amendements devraient être élaborés de façon à rebâtir la confiance du public. Les gens qui étaient devant l'hôtel ce matin pour nous dire de tuer le projet de loi C-69, pour moi, ça, c'est le public. Avec tout ce que j'ai entendu ici — et ce qu'on a entendu depuis le début de ces auditions — si on n'amende pas ce projet de loi de façon substantielle, j'ai peur de perdre la confiance du public. Trouvez-vous que l'on utilise l'expression « confiance du public » — cela a été en quelque sorte capté par des groupes, par des opposants — pour justifier le fait de ne pas amender ce projet de loi ou de ne pas augmenter le nombre de consultations en matière environnementale? Dans une situation comme ici, les gens veulent que les intérêts économiques soient pris en compte — et c'est leurs intérêts à eux aussi — et que l'on joue notre rôle constitutionnel, soit d'amender ou de tuer le projet de loi. Qu'en pensez-vous?

[*Traduction*]

Mme Kwasniak : Je vous remercie de poser la question. Le projet de loi ne devrait pas être tué. Cela voudrait dire, je pense, voter contre. Selon ce que j'ai entendu, et j'ai écouté la plupart des témoignages des gens qui ont comparu devant le comité, on ne réclame pas sa mort à hauts cris, même si on demande que de nombreux amendements soient apportés. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 a beaucoup été critiquée.

and the pipelines not going through were under CEAA 2012, not under a bill that hasn't been made into law yet.

I think a lot about the problems and frustration. Some of them have to do with environmental assessment and some are broader than that. Some have to do with pipelines being objected to by other provinces or by cities. It's just a lot of frustration that does not necessarily relate directly to Bill C-69 or CEAA 2012 or environmental assessment really at all.

It's going to be a difficult job for the committee to sort everything out and figure out what problems are truly inherent in Bill C-69 and what are just more general problems.

I agree completely that the people who were out in front of the building today are part of the public — and their voices need to be heard as well.

[*Translation*]

Senator Carignan: Thank you.

[*English*]

Senator Neufeld: I thank both of you for being here and making your presentations.

I want to ask Ms. Vandaiyar a few questions. You represent the Young Pipeliners Association. We listened to Ms. Smith from the Young Women in Energy earlier. I think it's wonderful when we have women coming in and talking about how they're participating in these kinds of jobs, these kinds of careers, and that are long-term. I think that's something we need to hear and something that the public needs to hear, that there are young people and females who want to work in this industry, and they should have the opportunity.

You also said that you worked in the field, stayed in camps, I imagine, did all the work on the pipeline. Just so you know, my background is the oil and gas industry and I have built a few pipelines, but a long time ago, a long time ago. My neighbour, a lady, she's worked in the pipeline industry for probably over 20 years, and still is.

We've heard from some people that there are problems with the camps and those kind of things and somehow we have to review that in this legislation. Can you tell me, what were the impediments to staying in camp? Did you feel frightened to be there? Was there something that you didn't like, or is there something that we should know that maybe could be adjudicated?

Une bonne part du ralentissement économique, des contestations juridiques et des projets de pipeline qui n'ont pas abouti se sont produits sous la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, et non pas sous un projet de loi qui n'a même pas encore été adopté.

Je m'interroge beaucoup sur la source des problèmes et des frustrations. Dans certains cas, ils sont liés à l'évaluation environnementale, mais dans d'autres, ils sont d'ordre beaucoup plus général. Ils sont parfois liés au fait que certaines provinces ou villes s'opposent aux pipelines. Bien souvent, les frustrations n'ont rien à voir avec le projet de loi C-69 ou la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, ou même avec les évaluations environnementales comme telles.

Il ne sera pas facile pour le comité de démêler les problèmes qui sont vraiment liés au projet de loi C-69 de ceux qui sont d'ordre plus général.

Je suis totalement convaincue moi aussi que les gens qui manifestaient devant l'édifice aujourd'hui font partie du grand public et que leur voix doit être entendue.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous les deux de votre présence et de vos exposés.

J'aimerais poser quelques questions à Mme Vandaiyar. Vous représentez la Young Pipeliners Association. Nous avons entendu plus tôt le témoignage de Mme Smith, de la Young Women in Energy. Je trouve formidable que des femmes viennent nous parler de leur travail, de leur carrière dans l'industrie, et que cela s'inscrive dans le long terme. Je pense que le comité et la population doivent savoir que des jeunes gens et des jeunes femmes veulent travailler dans cette industrie et qu'ils doivent avoir la possibilité de le faire.

Vous avez aussi mentionné avoir travaillé sur le terrain, avoir logé dans des camps, et j'imagine que vous avez fait un peu de tout. Je mentionne, pour que vous le sachiez, que j'ai aussi travaillé dans l'industrie pétrolière et gazière et que j'ai travaillé à la construction de quelques pipelines, mais c'était il y a longtemps, très longtemps. Ma voisine travaille dans l'industrie depuis plus de 20 ans sans doute, et elle y travaille encore.

Certains nous ont dit qu'il y avait des problèmes dans les camps, entre autres, et que le projet de loi devrait en traiter. Pouvez-vous me dire ce qui aurait pu vous empêcher de demeurer dans un camp? Aviez-vous peur d'y loger? Y a-t-il des choses que vous n'aimiez pas ou des problèmes dont nous devrions être au courant et qui pourraient être réglés?

Ms. Vandaiyar: I'm happy to share my experience. So one of my first roles was as a field engineer a pipeline job just north of Grande Prairie. I have to be honest, I did not have any issues with any of the inspectors and fieldworkers. I had a great deal of support from the construction manager I worked with. I was well supported and in my experience I was never made to feel uncomfortable in camps. I know that there have been issues with other individuals, but my experience has been one of great learning, and I've always been treated respectfully.

Senator Neufeld: That's good to hear. In fact, just to put it on the record, my neighbour, the lady who works on the pipeline is with a large company out of Fort St. John, they're installing 42-inch pipe as we speak for the Coastal GasLink. A labourer on those jobs starts at \$32 an hour. You only go up from there. It's obviously a place where you can make some fairly good money.

But can you tell me, what are the barriers to young women getting into the industry? Is there something that we should be looking at to help reduce those barriers, if there are any?

Ms. Vandaiyar: You might have heard from Katie Smith this morning that one of the things that young women especially benefit from is mentorship. I know a lot of large companies are moving to have more integrated mentorship programs so that when young women like myself go out into the field they have someone they can talk to and bounce ideas off of. But I think that's being taken care of very well within the industry.

Senator Neufeld: Thank you very much for your presentation.

The Chair: I have a quick question for you, Ms. Vandaiyar. I am very happy to hear that women are in engineering and that you are receptacles of creativity and innovation and that you also promote sustainability as one of the pillars or objectives in the future development of the oil and gas industry.

Can you give us some examples of innovation in the industry with respect to climate change and the production, destruction and remediation of residues in the oil patch?

Ms. Vandaiyar: What I can speak to very generally is what I've seen in my experience as an engineer and as part of the Young Pipeliners Association. YPAC works very closely with a group out of the U.S. called the Pipeline Research Council International. They are at the leading edge in different types of research related to pipeline integrity. They even have a component now that looks at artificial intelligence and that looks at copious amounts of data that come in from tools that are used to assess pipelines. I would say that those are the major themes

Mme Vandaiyar : Je suis ravie de pouvoir vous parler de mon expérience. J'ai travaillé comme ingénieure de chantier, un de mes premiers emplois, un peu au nord de Grande Prairie. Pour être honnête, je n'ai jamais eu de problèmes avec les inspecteurs et les travailleurs. J'ai eu beaucoup de soutien du directeur des travaux avec qui j'ai travaillé. J'ai eu un bon soutien, et on ne m'a jamais fait sentir mal à l'aise dans les camps. Je sais que certaines personnes ont eu des problèmes, mais dans mon cas, j'ai beaucoup appris et j'ai toujours été traitée avec respect.

Le sénateur Neufeld : Je suis content d'entendre cela. En fait, et je veux le mentionner pour le compte rendu, la dame dont j'ai parlé travaille pour une grande entreprise de Fort Saint John qui installe, en ce moment même, des tuyaux de 42 pouces pour la Coastal GasLink. Un journalier gagne 32 \$ de l'heure en commençant, et son salaire ne fait qu'augmenter. De toute évidence, on peut y gagner d'assez bons salaires.

Pourriez-vous me parler des obstacles auxquels se heurtent les jeunes femmes qui veulent travailler dans cette industrie? Devrions-nous en examiner certains aspects pour tenter de les éliminer, si c'est le cas?

Mme Vandaiyar : Katie Smith vous a sans doute dit ce matin que le mentorat est un des éléments qui aident beaucoup les jeunes femmes. Je sais que beaucoup de grandes entreprises veulent mettre en place des programmes de mentorat mieux intégrés, afin que les jeunes femmes comme moi qui vont travailler dans un chantier aient quelqu'un à qui parler et avec qui discuter de leurs idées. Je pense que l'industrie s'occupe très bien de cet élément.

Le sénateur Neufeld : Merci beaucoup de votre témoignage.

La présidente : Madame Vandaiyar, j'ai une petite question pour vous. Je suis heureuse de vous entendre dire que des femmes travaillent en ingénierie, que la créativité et l'innovation les passionnent, et que la durabilité constitue pour elles un des piliers ou des objectifs pour assurer le développement futur de l'industrie pétrolière et gazière.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'innovation dans l'industrie qui sont liés au changement climatique, à la production et l'élimination des résidus dans les champs pétroliers et à la revitalisation des sites?

Mme Vandaiyar : Je peux vous parler de façon très générale de ce que j'ai pu observer dans le cadre de mon travail d'ingénieure et au sein de la Young Pipeliners Association, qui collabore très étroitement avec un groupe aux États-Unis appelé le Pipeline Research Council International. Il s'agit d'un organisme à la fine pointe de la recherche dans différents domaines liés à l'intégrité des pipelines. Il compte même une équipe maintenant qui s'intéresse à l'intelligence artificielle et qui analyse une foule de données provenant d'outils utilisés pour

right now. All those in aggregate contribute to more efficient pipelines and safer pipelines.

Senator Simons: I have a question for each of you, if I may. For Ms. Vandaiyar, I think people in Alberta understand that pipelines are a safe way to transport fuel, safer than rail, safer than lots of other potential options, and that doesn't matter whether they're transporting dilbit or oil or liquified natural gas. However, there has grown up around pipelines this kind of fear and loathing that people are not so much afraid of the carbon intensity of what comes out, but of the pipelines themselves. If you're speaking to other millennials that you encounter, what does the industry have to do? What do people like the Young Pipeliners have to do to convince people that pipelines themselves are a safe piece of technology?

Ms. Vandaiyar: I'll speak to one of the programs that YPAC is working on right now in conjunction with Queen's University. We went into one of the engineering classes, and I think we had about 10 students who came out to Alberta, went onto a right-of-way and looked at how pipelines were constructed. We got some really interesting questions, you know, related to how construction is completed, inspection tools and that type of thing. I think being able to see some of that or actually have professionals go out and talk to young people is really important.

I think you're right, for a lot of individuals who are not in the pipeline industry, the technology and all the work that really goes into making pipelines safe and reliable is very foreign.

Senator Simons: Taking one Queen's class is nice, but how do you get that message out to a larger audience?

Ms. Vandaiyar: What we're trying to do is expand that program to other universities, particularly in Ontario, and that's the way that we're approaching it right now.

Senator Simons: I have a question for Professor Kwasniak.

You mentioned in your presentation the idea of treating municipalities as jurisdictions in some instances. Yesterday when we were in Vancouver we heard from Indigenous leaders who wanted to have First Nations treated as jurisdictions. What do you think of that and does that present any complications that you can think of?

Ms. Kwasniak: Under Bill C-69, First Nations will be treated as jurisdictions for some purposes, like for substitution and for cooperation. And I believe that they would also be treated as jurisdictions for the purposes of regional assessment. So I'm not

évaluer les pipelines. Je dirais que ce sont les grands thèmes à l'heure actuelle, et que tout cela contribue à accroître l'efficacité et la sécurité des pipelines.

La sénatrice Simons : J'ai une question pour chacun de vous, si je peux me permettre. Madame Vandaiyar, je pense que les gens en Alberta savent que les pipelines sont un mode de transport sécuritaire pour le carburant, et que c'est un mode de transport plus sécuritaire que le rail et que bien d'autres options, peu importe qu'ils soient utilisés pour le transport du bitume, du pétrole ou du gaz naturel liquéfié. Toutefois, il semble de plus en plus que ce que les gens craignent et n'aiment pas au sujet des pipelines, ce n'est pas tant l'intensité des émissions de carbone produites par l'industrie que les pipelines eux-mêmes. Selon les gens de votre génération à qui vous parlez, que doit faire l'industrie? Que doivent faire des gens comme les jeunes pipeliniers pour convaincre la population que les pipelines sont, en fait, une technologie sécuritaire?

Mme Vandaiyar : Je vais vous parler d'un des programmes sur lesquels travaille la Young Pipeliners Association à l'heure actuelle en collaboration avec l'Université Queen's. Nous sommes allés rencontrer des étudiants en ingénierie, et je pense qu'environ une dizaine se sont rendus en Alberta dans une emprise pour voir comment sont construits les pipelines. Ils nous ont posé des questions très intéressantes, vous savez, sur la construction même, sur les outils d'inspection, et cetera. Je pense qu'il est très important de voir cela ou d'avoir des professionnels qui vont rencontrer les jeunes pour leur parler.

Je pense que vous avez tout à fait raison de dire que les gens qui ne travaillent pas dans l'industrie n'ont aucune idée de la technologie utilisée et de tout le travail qui est effectué pour faire en sorte que les pipelines soient sécuritaires et fiables.

La sénatrice Simons : C'est bien de se rendre sur place à Queen's, mais comment faire pour joindre un vaste auditoire?

Mme Vandaiyar : Nous voulons que le programme soit offert dans d'autres universités, particulièrement en Ontario, et c'est notre approche en ce moment.

La sénatrice Simons : J'ai une question qui s'adresse à Mme Kwasniak.

Dans votre exposé, vous avez parlé de l'idée de considérer les municipalités comme des instances dans certains cas. Lorsque nous étions à Vancouver hier, des chefs autochtones nous ont dit vouloir que les Premières Nations soient considérées comme des instances. Qu'en pensez-vous, et y voyez-vous des problèmes?

Mme Kwasniak : Aux termes du projet de loi C-69, les Premières Nations seront considérées comme des instances dans certains cas, notamment pour la substitution et la collaboration. Je pense qu'elles seront également considérées comme des

sure what additional ways they had in mind.

Senator Simons: One group wanted substitution to be mandatory, that if a First Nation asked for substitution powers, those should be assigned to them so that they could carry out their own environmental impact assessment.

Ms. Kwasniak: That was a problem with the current legislation; that is, if a province asked the federal government that an assessment be substituted, it had to be granted provided that certain conditions were met, and for an Indigenous jurisdiction, it was discretionary.

That's been changed under Bill C-69 and both provinces and Indigenous jurisdictions are on the same footing.

Senator Patterson: Professor Kwasniak, thank you for your work outlining the approach to impacts across Canada. I found that very interesting in that long footnote.

You say that the federal impact assessment should be consistent with all of the provincial and territorial regimes, but I would like to challenge you on that. I mean, these guidelines in provincial and territorial regimes are, at most, a couple of lines. They set out generic guidelines. I like the one in Nunavut, ecosystemic or socio-economic impacts. That's four words. Most of them are fairly short. Whereas in clause 22 we have, off the top of my head, over 20 different criteria which, it's been pointed out, have not been defined and are therefore ripe for litigation and court challenge.

If you're holding up the provincial and territorial regimes as examples of being consistent with C-69, you've got to admit that they have used much fewer words and, therefore, are exposed to much less risk. You know, the generic guidelines will allow a focus on the unique character of each different project.

Would you agree that we could have a lot more economy of words in C-69, compared to the regimes you've outlined in the provinces and territories? It's a much fuller list, ripe for challenge.

Ms. Kwasniak: Thank you very much for your question.

The list that I provided summarized the purposes for an assessment. So it would be the same as the purposes for federal assessment, which is to assess the economic, the environmental, the social, and the health impacts. Alberta assesses most of those things, the economic, the environmental, and maybe the health.

instances dans le cadre des évaluations régionales. Je ne sais donc pas ce qu'elles envisagent de plus.

La sénatrice Simons : Un groupe voulait que la substitution soit obligatoire, c'est-à-dire que si une Première Nation demande un pouvoir de substitution, ce pouvoir doit lui être accordé afin qu'elle puisse procéder à sa propre évaluation d'impact environnemental.

Mme Kwasniak : C'était un problème dans la loi actuelle, c'est-à-dire que si une province demandait au gouvernement fédéral une substitution, cela devait lui être accordé lorsque certaines conditions étaient remplies, mais dans le cas des instances autochtones, le pouvoir était discrétionnaire.

Le projet de loi C-69 modifie cela, de façon à ce que les provinces et les instances autochtones soient traitées de la même façon.

Le sénateur Patterson : Madame Kwasniak, je vous remercie d'avoir décrit les diverses approches d'évaluation des impacts utilisées au Canada. J'ai trouvé que votre longue note de bas de page était très intéressante.

Vous dites que l'évaluation d'impact fédérale devrait cadrer avec tous les régimes provinciaux et territoriaux, mais j'aimerais remettre cela en question. Dans les régimes provinciaux et territoriaux, les lignes directrices tiennent, tout au plus, sur quelques lignes. Ce sont des lignes directrices génériques. J'aime l'approche du Nunavut, qui parle des impacts écosystémiques ou socioéconomiques, soit quatre mots. Dans la plupart des cas, c'est très court. L'article 22, si je me souviens bien, contient plus de 20 critères différents qui, comme on l'a souligné, n'ont pas été définis et peuvent donc facilement donner lieu à des poursuites et des contestations judiciaires.

Si vous dites que les régimes territoriaux et provinciaux cadrent avec le projet de loi C-69, vous devez admettre qu'ils utilisent beaucoup moins de mots, et qu'ils comportent beaucoup moins de risques. Les lignes directrices génériques permettront, vous savez, de se concentrer sur le caractère unique de chaque projet.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'il pourrait y avoir beaucoup moins de mots dans le projet de loi C-69, comme c'est le cas dans les régimes provinciaux et territoriaux? La liste est beaucoup plus détaillée, ce qui peut facilement donner lieu à des contestations.

Mme Kwasniak : Je vous remercie beaucoup de poser la question.

La liste que j'ai fournie résume les objectifs d'une évaluation. Il faudrait donc les comparer à ceux de l'évaluation fédérale, qui consiste à évaluer les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires. Celle de l'Alberta porte sur la plupart de ces éléments, soit les impacts économiques, environnementaux,

Some other jurisdiction will assess for other purposes, but it's always more than environment.

I think the right comparison there is the purposes for assessment. Under Bill C-69, the purposes of assessment will change from CEAA 2012, where we're just assessing environmental effects. Now we're assessing environmental, social, economic, and health. So just like in the other provinces and territories, you're assessing for all these various things.

Now the factors described in clause 22 are a different kind of thing. Those are the factors you consider in trying to determine what the economic, environmental, health, and social impacts are. I didn't go through all the legislation to determine all the factors that had to be examined to assess whatever the assessment is assessing for, whether it's environmental and health, environmental and social, or whatever. I think it's a bit of apples and oranges there because the factors are different from the purposes of the assessment.

You also had a question as to whether I think that clause 22 is clear. Some parts of it are. I think there could be more clarity in clause 22, and I would really recommend that the agency set out guidelines as to what a proponent should be supplying in order to provide evidence under a factor.

These will be factors as scoped by the minister or the agency, and so there will be some narrowing of them. The intention behind the legislation is that the entity that's carrying out the assessment will provide the proponent with the framework — the terms of reference — as to what kind of information is meant to be provided.

I think the minister and the agency should be given more guidance as well. GBA+ factors is one of these. I think it's a really great inclusion, but it's such a new field of study that it definitely needs some guidance. It's just not clear enough to be just put out there in the blue.

Senator Patterson: I have got to challenge you, Professor Kwasniak, on your quote of Senator Harder, who lectures us on a lot of things and probably doesn't believe in the Westminster model of having an official opposition.

You said the government's policy choice should be mostly accepted. Well, that may be fine, but is that a guarantee that the legislation will be well drafted? I think it's our duty in addition to representing regions and protecting minorities, which is historic from the Fathers of Confederation, to also make sure bad legislation is made better.

et peut-être sanitaires. Ailleurs, les objectifs peuvent être différents, mais ils ne se limitent jamais à l'environnement.

Je pense que ce qu'il faut comparer, ce sont les objectifs de l'évaluation. Les objectifs dans le projet de loi C-69 seront différents de ceux de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, où il n'est question que des impacts environnementaux. Nous évaluerons maintenant, en plus des impacts environnementaux, les impacts sociaux, économiques et sanitaires. On évalue donc tous ces éléments, comme on le fait dans les autres provinces et territoires.

Les facteurs énumérés à l'article 22 sont tout autre chose. Ce sont les facteurs qu'on utilise pour tenter de déterminer quels sont les impacts économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux. Je n'ai pas examiné toutes les lois pour savoir quels sont les facteurs qui doivent être analysés pour évaluer les impacts environnementaux et sanitaires, les impacts environnementaux et sociaux, ou quoi que ce soit. Je pense que l'on compare un peu des pommes et des oranges, parce que les facteurs ne sont pas la même chose que les objectifs de l'évaluation.

Vous m'avez aussi demandé si, à mon avis, l'article 22 était clair. Certains éléments le sont. Je pense toutefois qu'on pourrait apporter des précisions, et je recommanderais fortement que l'agence établisse des lignes directrices pour que les promoteurs sachent de quelles preuves ils ont besoin pour chaque facteur.

Les facteurs seront établis par le ministre ou l'agence, ce qui veut dire que leur nombre sera réduit. L'intention derrière le projet de loi est de faire en sorte que l'entité qui procède à l'évaluation fournisse au promoteur le cadre — les paramètres — au sujet des renseignements qu'il devra fournir.

Je pense que le ministre et l'agence devraient aussi avoir plus de directives, notamment dans le cas des facteurs d'analyse comparative entre les sexes plus. C'est une excellente initiative, mais ce champ d'études est tellement nouveau qu'il nécessite clairement des directives. On ne peut pas plaquer cela ainsi sans plus.

Le sénateur Patterson : Je ne suis pas d'accord avec vous, madame Kwasniak, au sujet de votre citation du sénateur Harder, qui nous a fait la morale sur beaucoup de choses et qui ne croit probablement pas au rôle de l'opposition officielle dans le modèle de Westminster.

Vous avez dit que le choix du gouvernement sur le plan de la politique devrait être accepté en grande partie. Très bien, mais est-ce une garantie que le projet de loi sera bien rédigé? Je pense que, en plus de représenter les régions et de protéger les minorités, il est de notre devoir, et cela remonte aux Pères de la Confédération, de faire en sorte que les mauvais projets de loi soient améliorés.

I'll just give you one short example. Bill S-3 came to the Senate, purporting to eliminate gender-based discrimination amongst First Nations women under the Indian Act. The bill was significantly amended, and I'm not overstating how significantly those changes were. Based on a huge body of evidence heard by the committee it did not eliminate gender discrimination under the Indian Act. We may be getting there now with the amendments that were recommended.

You've even gone ahead and recommended amendments in your presentation. Surely, you would not be telling us that the amendments that we are going to thoughtfully consider as we study this legislation and hear from experts, surely you're not recommending we should shy away from addressing considerable concerns we've heard that the bill can be improved.

Ms. Kwasniak: I don't think I disagree with anything you said. Your first comments seem to fall squarely within the role of the Senate.

Indeed, I want to repeat: I wasn't trying to lecture the Senate. It's just that it seems to me, or I get the idea from hearing testimony that people in general just think that you can just write a brand new bill and that's part of your job. That's behind what I was trying to put forward.

I agree with everything you said. I also said that where an amendment would seemingly undermine the policy of the bill, you have to look at it very carefully, especially if it's a matter of clearing up an ambiguity. I would be very happy if the Senate cleared up some of the ambiguities and uncertainties in the bill that need to be cleared up.

The Chair: Thank you very much. That concludes our hearings today.

(The committee adjourned.)

Je vais vous donner un bref exemple. Le projet de loi S-3 visait, disait-on, à éliminer la discrimination basée sur le sexe dont étaient victimes les femmes des Premières Nations dans la Loi sur les Indiens. Le projet de loi a été profondément modifié au Sénat, et c'est le moins que l'on puisse dire. Le comité a entendu une foule de témoignages selon lesquels le projet de loi n'éliminait pas la discrimination basée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens. Les amendements recommandés pourraient maintenant nous rapprocher de cet objectif.

Vous avez, vous-même, recommandé des amendements dans votre exposé. Vous ne nous demanderiez pas ou ne nous recommanderiez pas, bien sûr, de fermer les yeux sur les vives inquiétudes soulevées par des experts et d'oublier les amendements que nous pourrions vouloir apporter dans le cadre de notre étude attentive du projet de loi pour l'améliorer.

Mme Kwasniak : Je ne conteste pas, je pense, quoi que ce soit que vous avez dit. Les premiers éléments que vous avez mentionnés semblent clairement relevés du rôle du Sénat.

Je tiens, en fait, à le répéter : je n'essayais pas de faire la morale au Sénat. Il me semble tout simplement, où c'est une idée qui m'est venue en entendant les témoignages, que les gens en général pensent que vous pouvez tout simplement rédiger un nouveau projet de loi et que cela fait partie de votre travail. C'est ce qui a motivé mon commentaire.

Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. J'ai aussi mentionné que lorsqu'un amendement semble porter atteinte à la politique sur laquelle repose le projet de loi, il doit être examiné soigneusement, notamment s'il s'agit d'éliminer une ambiguïté. Je serais certainement très heureuse de voir que le Sénat élimine les ambiguïtés dans le projet de loi qui doivent l'être.

La présidente : Merci beaucoup. Cela met fin à nos audiences aujourd'hui.

(La séance est levée.)

Osler, Hoskin & Harcourt LLP:

Martin Ignasiak, Partner;
Sander Duncanson, Partner;
Jessica Kennedy, Associate.

As an individual:

The Honourable Nick Taylor, former senator, Former Member of the Alberta Legislative Assembly, Member of the Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta.

As an individual:

Arlene Kwasniak, Professor Emerita of Law.

Young Pipeliners Association of Canada:

Sarah Vandaiyar, President and Chief Executive Officer.

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l :

Martin Ignasiak, associé;
Sander Duncanson, associé;
Jessica Kennedy, avocate.

À titre personnel :

L'honorable Nick Taylor, ancien sénateur, ancien député à l'Assemblée législative de l'Alberta, membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta.

À titre personnel :

Arlene Kwasniak, professeure émérite de droit.

Young Pipeliners Association of Canada :

Sarah Vandaiyar, présidente et chef de la direction.

WITNESSES

Tuesday, April 9, 2019 (morning)

Cenovus Energy Inc.:

Al Reid, Executive Vice-President and General Counsel;
Ariane Bourassa, Senior Advisor, Government Affairs.

Canadian Natural Resources Limited:

Steve Laut, Executive Vice-Chairman;
Nicholas Gafuik, Manager, Public Affairs.

Imperial:

Theresa Redburn, Senior Vice President, Corporate and
Commercial Development;
Helga Shield, Manager, Environment, Regulatory and
Socioeconomic.

Blood Tribe:

Roy (Makiinima) Fox, Chief, Alberta;
Clayton Blood, General Manager, Kainai Resources;
Heather Exner-Pirot, Technical Expert.

Suncor Energy:

Ginny Flood, Vice President, Government Relations;
Janice Linehan, Manager.

As individuals:

Martin Olszynski, Associate Professor, Faculty of Law, University
of Calgary;
Aerin Jacob, Conservation Scientist.

Suits and Boots:

Rick Peterson, Founder and President;
Brad Schell, Honorary Chair.

Young Women in Energy:

Katie Smith, Executive Director.

Pembina Pipeline Corporation:

Michael (Mick) Dilger, President and Chief Executive Officer;
Tanis Fiss, Government Relations.

Tuesday, April 9, 2019 (afternoon)

C.D. Howe Institute:

Grant Sprague, Senior Fellow;
Grant Bishop, Associate Director of Research.

TransCanada:

Patrick Keys, Senior Vice-President, Legal.

(Continued on previous page.)

TÉMOINS

Le mardi 9 avril 2019 (matin)

Cenovus Energy Inc. :

Al Reid, premier vice-président et avocat général;
Ariane Bourassa, conseillère principale, Affaires gouvernementales.

Canadian Natural Resources Limited :

Steve Laut, vice-président exécutif du conseil;
Nicholas Gafuik, gestionnaire, Affaires publiques.

Impériale :

Theresa Redburn, vice-présidente principale, Développement
commercial et corporatif;
Helga Shield, directrice, Environnement, réglementation et
socioéconomique.

Blood Tribe :

Roy (Makiinima) Fox, chef, Alberta;
Clayton Blood, directeur général, Kainai Resources;
Heather Exner-Pirot, experte technique.

Suncor Énergie :

Ginny Flood, vice-présidente, Relations gouvernementales;
Janice Linehan, gestionnaire.

À titre personnel :

Martin Olszynski, professeur agrégé, faculté de droit, Université de
Calgary;
Aerin Jacob, scientifique en conservation.

Suits and Boots :

Rick Peterson, fondateur et président;
Brad Schell, président honoraire.

Young Women in Energy :

Katie Smith, directrice générale.

Pembina Pipeline Corporation :

Michael (Mick) Dilger, président et chef de la direction;
Tanis Fiss, Relations gouvernementales.

Le mardi 9 avril 2019 (après-midi)

Institut C.D. Howe :

Grant Sprague, agrégé supérieur de recherche;
Grant Bishop, directeur associé de la recherche.

TransCanada :

Patrick Keys, premier vice-président, Services juridiques.

(Suite à la page précédente.)